

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Soixante et unième séance – Mardi 12 mai 2009, à 17 h

**Présidence de M. Thierry Piguet, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Ariane Arlotti, MM. Alexis Barbey, Grégory Baud, M<sup>mes</sup> Catherine Buchet-Harder, Laetitia Guinand, Mary Pallante, M. Robert Pattaroni, M<sup>me</sup> Annina Pfund, MM. Jean Sanchez et Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M. Patrice Mugny, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 30 avril 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 mai, mercredi 13 mai et lundi 18 mai 2009, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, je voudrais vous parler de la médiation qui s'est déroulée dans le quartier de l'Usine, puisque plusieurs conseillers municipaux m'ont posé des questions à ce sujet dans l'une ou l'autre commission. La médiation, sur le plan formel de l'organisation de la rencontre, s'est terminée en juin 2008, avec la proposition d'une série de mesures que le Conseil administratif a acceptées. Des réunions régulières ont encore lieu aujourd'hui entre l'association Pro-Coulouvrenière et la Ville de Genève pour accompagner la mise en œuvre de ces mesures, prises notamment par mes collègues Pierre Maudet, Rémy Pagani et moi-même. Ces mesures, destinées à rassurer les habitants du quartier, sont l'augmentation des levées et des capacités des poubelles, l'amélioration du stockage et de la gestion des containers de l'Usine, le renforcement des patrouilles des agents de sécurité municipaux et l'augmentation de l'éclairage autour de l'Usine et sur la place des Volontaires.

Concernant les mesures qui ne sont pas encore complètement abouties mais en voie de l'être, il y a évidemment la restauration, par ce biais-là, du dialogue entre une partie des habitants – j'y reviendrai – les commerçants et l'Usine, ainsi que le Bâtiment des Forces-Motrices (BMF), qui est aussi concerné par cette médiation. Nous avons également un débat sur le contrôle de l'accès à la place des Volontaires pour les véhicules, sur le désencombrement partiel de cette place, notamment par la dépose de bacs à fleurs, la pose d'arceaux à vélos, ainsi que sur la mise en place d'une communication régulière de proximité. Nous visons enfin une diminution des nuisances sonores par un projet d'aménagement de la place des Volontaires, et la création d'une charte de bon voisinage.

Pour mettre tout cela en place, la Ville avait besoin, en dehors de l'Usine et du BMF, d'un interlocuteur unique, fiable et représentatif de toutes les composantes du quartier. Elle l'a trouvé avec le comité de l'association Pro-Coulouvrenière qui s'engage activement aux côtés de tous les intervenants.

En revanche, il faut reconnaître qu'un autre groupement d'habitants, celui de la rue du Tir, n'a jamais joué le jeu de la médiation. Ces habitants ont décidé, une fois pour toutes, que la seule solution était de fermer l'Usine à minuit et que, tant que cette demande ne serait pas agréée, il n'y avait aucune négociation ni médiation possibles autour des nuisances de l'Usine. Ils ont qualifié la médiation de farce et ils ameument régulièrement les médias. Nous considérons donc ce groupement s'est exclu lui-même de la médiation. Je souligne qu'au départ il en avait accepté les règles, qui veulent notamment qu'on ne fasse pas de déclarations publiques avant l'issue de la négociation. Ces gens n'ont pas respecté cette règle

et ils continueront certainement à dire tout le mal qu'ils pensent de la médiation et de ce qui se passe dans le quartier. Quant à nous, nous avons le sentiment que des progrès importants ont été faits, tout en sachant qu'on ne résoudra jamais complètement tous les problèmes.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs, vous savez que les débats organisés au Palais Eynard ont un grand succès. Hier, 250 personnes ont assisté à la discussion entre le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, et le successeur de Jean Ziegler, M. Olivier De Schutter, qui est donc le nouveau rapporteur des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

Jeudi prochain, le 14 mai, de 19 h à 20 h 30, aura lieu un débat qui intéressera les conseillères et conseillers municipaux, puisqu'il s'agit d'un sujet proche de nos préoccupations, en tant que responsables de la municipalité. Le thème de la table ronde et de la discussion sera en effet: «Ville et nature, mariage contre nature?», avec Francesco della Casa, curateur de Lausanne Jardins, Eric Prédine, directeur d'étude à SaluTerre, le nouveau syndic de Nyon, Daniel Rossellat, et Denis Schneuwly, biologiste et travailleur social. C'est Laurence Bézaguet qui aura le plaisir d'animer ce débat.

Je vous donne un autre rendez-vous au Palais Eynard, à la fin mai: il s'agira d'une lecture par des comédiens de Genève, dont le directeur du Théâtre de l'Orangerie, des textes magnifiques d'Italo Calvino, tirés du livre «Les villes invisibles», publié en 1974. C'est vraiment, dans la littérature italienne contemporaine, un ouvrage de référence, qui a donc pour thématique la ville, les villes imaginaires, les villes invisibles... C'est un ouvrage magnifique et la lecture aura donc lieu au Palais Eynard, entrée libre pour toutes et tous...

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Je demande à notre secrétaire, M. de Kalbermatten, de bien vouloir lire la lettre de démission de M<sup>me</sup> Camporini.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 7 mai 2009

*Concerne:* ma démission

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Par la présente, je vous présente ma démission qui prendra effet le 10 juin prochain, après la première session de 17 h. Je participerai donc encore aux sessions des 9 juin prochain et à celle du 10 juin à 17 h, pour ensuite céder mon siège à mon successeur pour la session de 20 h 30 le 10 juin.

J'aurai appris beaucoup de choses au cours de ces deux ans passés dans cette enceinte. J'ai aussi rencontré des gens formidables, même si nous n'avions pas toujours les mêmes opinions politiques. J'en garderai des souvenirs forts.

C'est paradoxalement pour aller de l'avant que je vous présente ma démission. J'ai en effet choisi de présenter ma candidature pour le Grand Conseil et le Parti radical – qui ne se nomme pas pour rien le parti de l'audace! – incite ses conseillers municipaux de la Ville à choisir entre la Ville et le Canton, ce déjà au moment de la formation des liste.

Si je voulais résumer ce qu'il m'a tenu à cœur de défendre, je dirais que je me suis évertuée à tenter de convaincre que le mot «rationalité», appliqué à la culture, par exemple, n'est pas un gros mot. C'est au contraire permettre à plus de monde de bénéficier d'une manne qui n'est pas extensible, permettre à plus de projets créatifs et intelligents de fleurir. Lutter contre les prés carrés bénéficie *in fine* à tout le monde. Aux projets culturels s'opposent hélas parfois des prises de pouvoir qui n'ont rien à voir avec la culture, même si elles se camouflent derrière un prétexte culturel.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il reste encore beaucoup à faire de ce point de vue là. Dans le même temps, je suis heureuse que tant de projets foisonnent dans notre ville!

Me réjouissant de vous regarder vous engager pour l'avenir de Genève sur Léman bleu, je vous adresse, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes plus cordiaux messages.

*Christine Camporini*

**Le président.** Je fais maintenant donner lecture par M<sup>me</sup> Moratti Jung de la lettre de M. Pagani, annonçant le retrait de la proposition PR-337.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 22 avril 2009

*Concerne:* Retrait de la proposition PR-337 du Conseil administratif du 3 mars 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 506 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain dans le quartier des Acacias.

Monsieur le président,

Le 6 avril 2004, le Conseil administratif présentait à la délibération du Conseil municipal la proposition de crédit PR-337 mentionnée en titre, destinée à couvrir les frais relatifs à:

- l'étude d'aménagement d'une place piétonne et de ses accès rues du Grand-Bureau et Gustave-Revilliod;
- l'étude d'aménagement de la rue Caroline;
- l'étude d'aménagement du carrefour Dussaud-Wilsdorf, de la rue Hans-Wilsdorf et de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine avec ses accès.

Cette proposition était renvoyée pour examen à la commission de l'aménagement et de l'environnement. A l'issue de ses travaux, la commission décidait de refuser cette demande de crédit le 12 avril 2005, en raison de son montant jugé trop élevé et injustifiable.

Or, depuis cette date, les rapports de majorité et de minorité ne sont jamais parvenus au Secrétariat du Conseil municipal, ne permettant pas de clore cette proposition.

Le 17 mars 2008, considérant notamment le manque d'aménagements et d'espaces communs dans le quartier des Acacias et la nécessité d'améliorer la zone 30 km/h, le Conseil municipal renvoyait au Conseil administratif la motion M-756 «Une place pour les Acacias!», demandant précisément d'aménager de façon définitive un des tronçons concernés par la proposition PR-337.

Aujourd'hui, force est de constater que plusieurs des objets inclus dans la proposition PR-337, pour lesquels le Conseil administratif souhaitait mener une étude, ont été traités par d'autres biais.

Il s'agit de la rue Hans-Wilsdorf qui a fait l'objet d'un projet d'aménagement mené par la Fondation Wilsdorf en complément au projet de construction d'un nouveau pont sur l'Arve.

La rue Caroline a, quant à elle, été examinée dans le cadre du bilan de la zone 30 km/h des Acacias, à l'occasion de laquelle des améliorations ont été propo-

sées. Une demande de crédit pour l'amélioration des zones 30 km/h existantes sera prochainement présentée, incluant le financement de ces travaux.

Au vu de ce qui précède, notre Conseil a décidé de retirer la proposition PR-337 et de présenter à la délibération de votre Conseil une nouvelle proposition pour financer une étude répondant aux invites de la motion M-756 «Une place pour les Acacias!»

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le vice-président:  
*Rémy Pagani*

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Monsieur le président, je voudrais m'adresser au Conseil administratif, au collège in corpore, de manière un peu formelle, pour dire qu'il est extrêmement gênant pour les conseillers municipaux de recevoir des documents de moult pages deux jours avant leur caucus. Dorénavant, il nous serait très agréable de recevoir les documents de travail dans des délais normaux. Pour cette session, nous avons pu constater qu'il y avait sept points à l'ordre du jour pour lesquels les textes nous sont parvenus tardivement par courriel. Il est extrêmement difficile de travailler ainsi. S'agissant du point auquel je me réfère tout particulièrement – soit la rénovation de l'Alhambra – le document que nous avons dû imprimer nous-mêmes était très épais et il nous a été impossible de le traiter en caucus. Alors, Madame et Messieurs les magistrats, nous sommes ouverts à toutes les propositions, mais, s'il vous plaît, faites-les dans des délais permettant aux conseillers municipaux de travailler normalement!

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greuccio** (S). Je voudrais faire une remarque sur la proposition PR-337 qui a été retirée par le Conseil administratif, selon la lettre qui vient de nous être lue. J'étais l'auteur du rapport dit de majorité – quand bien même le Parti socialiste avait voté comme les tenants du rapport de minorité – et il se trouve que j'avais rendu mon rapport et que celui-ci s'était perdu je ne sais où... D'entente avec M. Pagani, nous avons décidé que cette proposition pouvait tomber, puisqu'elle ne correspondait plus à la politique du département. En effet, le projet était entre temps devenu caduc, du fait de l'aménagement du tram dans le secteur des Acacias, mais il était resté en suspens parce qu'on attendait le rapport de minorité. Je voulais juste faire cette rectification par rapport à ce qui est dit dans la lettre qui nous a été lue, quand bien même, sur le fond, j'avais donné mon accord, en tant que rapporteuse, au retrait de cette proposition.

### 3. Questions orales.

**M. Guy Dossan (R).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le parc des Chaumettes, qui va être inauguré dans quelques jours en grande pompe. Or, sur place, on constate que l'aménagement est assez indigent: une balançoire, une dizaine de bancs accolés contre un mur de béton – cela va être sympa l'été! – une dizaine d'arbres qui feront de l'ombre dans trente ans, une rampe pour handicapés qui avait été demandée par le Conseil municipal et qui débouche sur du gros gravier – cela va aussi être très sympathique pour les personnes en fauteuil roulant ou avec des béquilles! – et enfin des marches d'escalier un peu partout... Aussi, j'aimerais savoir ce que le Conseil administratif compte faire pour améliorer l'aménagement de ce parc, qui paraît un peu léger en regard des millions que nous avons investis.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** En effet, le parc des Chaumettes va être inauguré prochainement. Il aura fallu dix ans pour qu'il voie le jour et je crois que nous devons nous féliciter que ce parc existe enfin. J'y passe souvent, Monsieur Dossan, et je sais qu'il est très utilisé par les enfants notamment. Certes, les arbres doivent pousser pour faire de l'ombre et les améliorations nécessaires seront faites, le cas échéant, par le département des constructions et de l'aménagement. Je m'y suis engagé auprès des habitants. Nous allons d'abord inaugurer ce parc, fêter ce nouvel espace vert que les habitants du quartier de l'Hôpital réclamaient depuis des années, et ensuite nous y apporterons les améliorations nécessaires.

**M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S).** Ma question concerne la place Sturm. Il y a quelques jours, j'ai vu que des engins de chantier – une pelle mécanique et un minuscule rouleau compresseur télécommandé, qui faisaient beaucoup de bruit – creusaient une sorte de petite piscine, sur une profondeur d'environ 10 cm et une surface d'environ 25 m<sup>2</sup>. J'étais juste devant le buste de François Le Fort et je me suis un peu promené aux alentours: j'ai constaté qu'on avait fait la même chose sur d'autres espaces, qui avaient été recouverts de gravillons, et qu'il y avait des traces de peinture rouge dessinant des sortes de casiers. Comme nous avons une association d'habitants très active dans le quartier et que nous n'avons pas été avertis de ces travaux, je m'en suis enquis auprès des ouvriers. L'un d'eux m'a dit qu'il s'agissait de consolider le terrain parce qu'on allait y mettre une grande roue, et il m'a conseillé, pour plus de précisions, de poser la question à l'ingénieur, qui était présent. Je me suis donc approchée de ce dernier, qui m'a dit qu'il y aurait prochainement des manèges à cet endroit pendant trois mois.

J'en suis un peu étonnée parce que cet endroit est encore relativement préservé des bruits de la circulation, c'est un lieu de tranquillité et de repos. Je suis

également étonnée que l'association des habitants n'ait pas été avertie ou qu'on ne lui ait pas posé la question. Enfin, j'aimerais savoir qui a donné l'autorisation et si le Conseil administratif trouve que c'est une bonne idée que des manèges colonisent un des rares endroits encore calme et tranquille, pendant les trois mois de la belle saison.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, j'apprécie beaucoup la sagacité de M<sup>me</sup> Soutter, qui observe attentivement ce qui se passe en ville, comme beaucoup d'entre vous... En l'occurrence, nous avons pris acte de la longue discussion menée en février par votre Conseil sur l'utilisation de la place Sturm, à l'occasion de la motion M-825. Un mois ou deux après cette discussion, un forain nous a contactés pour savoir s'il pouvait poser une grande roue. Des travaux d'investigation – j'imagine que c'est ceux dont vous parlez, Madame – ont été faits pour voir si c'était possible. Puis les autorisations de construire, car cette grande roue restera trois mois, ont été délivrées par le Canton. Une information générale doit être faite ces jours à l'intention des habitants des alentours. En l'occurrence, il faut imaginer des animations pour notre ville et nous avons cru bon de préavisser positivement cette installation.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S).** Ma question concerne les manifestations «Les rues sont à vous», ou «La Ville est à vous». Dans la presse, il a été expliqué que les Pâquis, cette année, n'y participeraient pas et qu'en échange d'autres quartiers organiseraient leur manifestation, à différentes dates. Il était aussi précisé que l'association des Pâquis toucherait tout de même sa subvention. Aussi, je m'étonne: si rien n'est organisé, pourquoi cette subvention?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Il y a manifestement un malentendu. L'association des Pâquis s'est retirée de l'organisation «La ville est à vous», qui regroupait l'ensemble des manifestations de ce type. Mais «La rue est à vous» aura lieu aux Pâquis, de manière indépendante, et l'association organisera comme d'habitude ses productions, avec notamment des artistes à payer. Même si elle s'est retirée, ce que nous avons regretté, de l'organisation générale «La ville est à vous», il n'était pas question de la sanctionner, de lui enlever la subvention qui lui permet et qui lui permettra d'organiser des manifestations culturelles diverses et d'engager des artistes.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R).** Dans la série des parcs, ma question a trait au Restaurant de La Perle-du-Lac et s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. Il semblerait que le

tenancier de ce fermage soit plus ou moins en fin de bail. Je souhaiterais savoir quelle suite sera donnée à ce haut lieu à la fois du tourisme et de la Genève internationale, s'il y a déjà des projets, puisque différents bruits circulent à ce propos.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** S'agissant du Restaurant de La Perle-du-Lac, si mes souvenirs sont bons, l'échéance contractuelle du bail est à l'automne. Il y aura fermeture de l'établissement, rénovation et rafraîchissement du lieu, ouverture publique, concours et désignation de la personne qui succédera à l'actuel gérant, M. Hauri.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S).** Ma question s'adresse à M. Maudet. Nous avons pu lire dans la presse il y a quelques semaines que des gendarmes, voire des agents de sécurité municipaux (ASM), avaient porté des annotations sur les passeports de certaines personnes – en l'occurrence des Roms – en ville de Genève. J'aimerais savoir si ces faits sont avérés et, dans ce cas, quelles mesures ont été prises, voire entendre d'autres explications de votre part, Monsieur le magistrat.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Le Conseil administratif a pris connaissance au mois de mars, au moment où le journal *Le Courrier* a révélé cette affaire, de l'existence potentielle, je dis bien potentielle, de cas d'annotations en Ville de Genève, également de la part d'agents de sécurité municipaux. Nous avons rapidement mené une enquête, qui nous a amenés à considérer un cas qui s'est produit au début de l'année passée, donc en 2008. En lien avec le Département cantonal des institutions, chargé de la surveillance de la police et des agents de sécurité municipaux, nous avons décidé, par économie de procédure et par souci d'unité d'approche, de laisser le soin à M<sup>me</sup> la cheffe de la police d'effectuer une enquête complète, dont le rapport devrait être rendu ces jours-ci. A ce stade, je peux dire que ce rapport semble confirmer qu'il n'y aurait eu qu'un cas concernant un ASM de la Ville. Cette pratique, hautement condamnable et scandaleuse, se serait essentiellement produite il y a quelques mois dans la zone d'Onex, de Lancy, soit de plusieurs communes suburbaines, et elle n'aurait touché la Ville que de façon très marginale. Dès que le rapport sera dans nos mains, il nous appartiendra – et en particulier au magistrat qui vous parle – en tant qu'instance de décision, de définir les sanctions appropriées. Le Conseil administratif a d'ores et déjà prévu que l'aspect de la formation relatif à ces questions serait renforcé dans les futures écoles de formation et dans la formation continue.

**M. Jean-Louis Fazio (S).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Dans la *Feuille d'avis officielle* du 29 avril 2009 il était question des Halles de l'Île. A la page des autorisations de construire, on pouvait lire: «Agrandissement de la brasserie: modifications diverses du projet initial et augmentation de la capacité de la salle.» Je voudrais savoir quelles sont les modifications par rapport au projet que nous avons voté et si elles entraînent une hausse des coûts.

**Le président.** M. Pagani vous répondra demain.

**M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC).** Ma question s'adresse à M. Pagani, futur maire de Genève. On a pu lire dans la presse, Monsieur Pagani, que vous souhaitiez parcourir le monde – aux frais du contribuable – pour prêcher la bonne parole genevoise. A mon sens, le rôle de maire consiste plutôt à promouvoir et à défendre les intérêts de notre cité, par exemple en soutenant la Genève internationale, qui est mise à mal par un référendum contre l'extension du bâtiment de l'Organisation mondiale du commerce issu de vos propres rangs... Aussi, ma question est la suivante: en voulant parcourir le monde, ne confondez-vous pas votre rôle de maire avec celui de ministre des affaires étrangères?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je ne savais pas comment vous informer de mes intentions et cette question me donne l'occasion de le faire... Il ne s'agit pas d'aller parcourir le monde, Madame la conseillère municipale, mais de faire en sorte que Genève, qui donne son nom aux Conventions de Genève, soutienne la volonté du Comité international de la Croix-Rouge, en cette année du sixième anniversaire de la signature des conventions, de les promouvoir là où les choses se passent. A Srebrenica, par exemple, des associations de femmes réclament l'application des Conventions de Genève, afin que les belligérants ne traquent pas les civils; elles sont même venues ici pour demander qu'on les soutienne dans leur volonté. Au Kivu, au sud du Congo, ce qui est en train de se passer est catastrophique. Des femmes organisent des marches et demandent un soutien pour que les Conventions de Genève soient respectées. Leur démarche a notamment été soutenue par la Cour pénale internationale.

Je trouvais donc de bon aloi – mais, ma foi, vous pouvez avoir un autre point de vue – de ne pas nous targuer uniquement d'être les bénéficiaires des Conventions de Genève, mais d'aller apporter un soutien sur place aux personnes qui en ont besoin, de les aider dans leur combat. L'objectif est également de réunir ces personnes en février ou mars de l'année prochaine dans des groupes de travail et de leur donner des compétences – si elles ne les ont pas déjà acquises sur

le terrain – pour faire en sorte que les Conventions de Genève soient appliquées. Car, je vous le rappelle, tous les Etats de la planète doivent appliquer et veiller à l'application des Conventions de Genève.

Enfin, pour répondre à votre question, sachez que je ne me prends pas pour le ministre des affaires étrangères! Je suis simplement quelqu'un qui a une conscience, qui ne se contente pas de se féliciter d'habiter Genève et d'accueillir des organisations internationales. Ceux qui souffrent sur le terrain ont besoin de notre soutien. J'estime qu'il est de notre devoir, à toutes et à tous, de le leur apporter, dans les moments extrêmement difficiles qu'ils traversent.

**M. Marc Dalphin (Ve).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne l'aménagement des parcelles Ville de Genève derrière la gare. Suite au recours des CFF, j'aimerais savoir où en est le dossier actuellement et quelle politique le magistrat tente de mener sur ces parcelles.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Depuis dix ans, nous tentons de mettre sur pied un plan localisé de quartier pour construire 49 logements et 110 chambres d'hôtel derrière la gare et nous avons en effet été surpris que les CFF fassent opposition au stade de l'autorisation de construire, alors qu'ils ne s'étaient jamais manifestés au cours de la procédure. Nous avons été d'autant plus surpris que, parallèlement, nous travaillons avec les CFF pour aménager la gare Cornavin, pour résorber les goulets d'étranglement dus à l'augmentation des passagers. De même, nous avons été surpris qu'il soit question maintenant de construire une troisième voie entre Genève et Lausanne et d'agrandir la gare de 27 mètres, alors qu'à aucun moment, au cours de nos travaux et de notre collaboration très intense avec les CFF pour la rénovation de la gare, cela ne nous avait été signifié.

Dans un premier temps, nous avons donc dit que nous n'étions pas d'accord et qu'il fallait remettre tout cela à plat. Nous avons fait opposition, comme l'ensemble des opérateurs – coopérative Codha, hoirie Burger, Implenia – qui devaient construire. Puis, nous nous sommes mis autour d'une table et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'en juin nous aurons trouvé un accord et que nous signerons une convention. Malheureusement, l'hôtel ne sera pas construit, mais les études pour agrandir la gare Cornavin seront faites en collaboration avec toutes les parties. Je vous dévoilerai les détails de l'accord en juin quand il sera signé. Toujours est-il que nous arrivons à bout touchant et que nous permettrons ainsi aux CFF, en tenant compte de l'impact qu'aura la troisième voie sur la rénovation de la gare, de retirer leur recours, comme ils s'y sont engagés. Nous pourrions à ce moment-là repartir sous de meilleurs auspices, nous l'espérons.

**M. Grégoire Carasso (S).** Ma question s'adresse au magistrat Maudet et concerne sa lutte contre les tags. Je voudrais savoir, puisque les médias parlent principalement de l'investissement et de l'énergie dépensée par le magistrat pour la protection et la salubrité des bâtiments privés, s'il en va de même pour les bâtiments publics. Je pense en l'occurrence moins à un bâtiment qu'à tous les panneaux officiels de la Ville de Genève, notamment ceux placés dans les parcs, qui sont, non pas depuis vingt-quatre ou quarante-huit heures, mais depuis de longues semaines, tagués à bien des endroits. Je voudrais savoir, Monsieur le magistrat, si ces surfaces publiques vous intéressent autant que les bâtiments privés.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question qui permet de mettre en lumière le travail important que fournit, au-delà de ma modeste personne, l'ensemble du Conseil administratif, sur cette problématique des tags, tags qui constituent de facto un élément objectif du sentiment d'insécurité, qui accentuent le sentiment d'impuissance de certaines et de certains dans notre ville.

Vous l'avez vu, la Ville de Genève développe un programme ambitieux, qui ne consiste pas à investir de l'énergie directement dans le nettoyage des tags, mais à faire faire: nous trouvons plus rationnel de faire payer les privés pour le nettoyage des tags sur leur patrimoine. Il se trouve qu'au sein du Conseil administratif nous aimons bien nous répartir les dossiers et que c'est mon collègue Pagni qui est en charge du nettoyage des tags sur les bâtiments et équipements publics, et donc sur les panneaux. Comme il l'a dit encore récemment à propos du pot de peinture rouge tombé malencontreusement sur la tête de Calvin, il a à cœur de nettoyer la ville. Je sais qu'avec le Service des bâtiments, qui dispose d'un crédit annuel de 460 000 francs pour le nettoyage des tags, aussi bien sur notre patrimoine financier – les immeubles locatifs – que sur notre patrimoine administratif – les musées, les sculptures – il a l'intention de donner un coup de brique, si vous me passez l'expression, pour amener l'effort public à un niveau au moins aussi élevé que l'effort privé. J'espère que dans quelques mois vous pourrez constater que les efforts du département des constructions et de l'aménagement rejoignent ceux du département de l'environnement urbain et de la sécurité, s'agissant du nettoyage généralisé de ces petites nuisances verticales!

**M. Simon Brandt (R).** Ma question s'adresse à l'actuel maire de Genève, M. Tornare, et porte sur la salubrité des parcs publics. Mon collègue Grégory Baud vous a récemment signalé, à nouveau, la saleté grandissante du parc Baud-Bovy. De manière plus générale, Monsieur Tornare, qu'attendez-vous pour prendre les mesures nécessaires en termes de réorganisation, sinon d'organisation, pour qu'enfin la propreté revienne dans les parcs publics?

**M. Manuel Tornare, maire.** Monsieur Brandt, j'ai souvent dit, déjà lorsque j'étais conseiller municipal et je n'ai pas changé d'opinion, que l'aménagement du parc Baud-Bovy était une aberration. D'abord, au niveau esthétique, les frondaisons ne sont pas verticales mais horizontales, alors qu'elles auraient pu masquer une architecture qui n'est vraiment pas exceptionnelle... Cela a été une première erreur au niveau esthétique. Ensuite, on a choisi des charmilles, qui, comme vous le savez peut-être si vous vous y connaissez un peu en dendrologie, ont des racines extrêmement profondes. Or, à cet endroit, elles ne peuvent pas se déployer à cause du béton et ces charmilles ne peuvent donc pas s'épanouir autant qu'il aurait été souhaité. Cela a été, à mon avis, une erreur des architectes paysagistes.

D'autre part, l'entretien de ce parc est extrêmement difficile, non seulement en raison des charmilles, mais aussi en raison de la disposition choisie par l'architecte paysagiste. Quelques petites erreurs ont aussi été faites en ce qui concerne la place de jeux – tout cela est donc antérieur à mon arrivée au Conseil administratif en 1999. Cette place de jeux, conçue par l'artiste genevois Aloïs, est certes magnifique. Mais il n'y a vraisemblablement pas eu, à l'époque, assez de contacts entre les parents d'élèves, les spécialistes des jeux et l'artiste.

Tout cela nécessite donc un entretien quotidien, ce d'autant que le parc Baud-Boy est à proximité de l'université et que les étudiants – mais il faut bien que jeunesse se passe – ne sont pas forcément la population la plus calme. Or, Monsieur Brandt, vous le savez, car je le répète chaque année au mois de décembre, nous n'avons pas les lignes budgétaires suffisantes. Je l'ai dit à mes collègues et j'espère que vous aussi, Mesdames et Messieurs, en tiendrez compte lors du budget 2010: il faudra augmenter la ligne pour l'entretien et la propreté des parcs, si nous voulons faire face.

Avec mon collègue Maudet, qui fait beaucoup pour que notre ville soit plus propre, nous essayons de nous coordonner encore plus efficacement, afin que la Voirie et le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) puissent entretenir au mieux les parcs et lutter contre les incivilités. Une réunion est prévue entre les services de M. Maudet et le SEVE prochainement, et j'espère que nous pourrions apporter les réponses qu'attend la population, car vous avez raison. Je suis aussi, comme vous, parfois assez choqué de voir que, le lundi matin, alors que les parcs sont de plus en plus utilisés, il y a toutes sortes de détritus qui traînent, et aussi parfois du saccage. Nous l'avons encore déploré dernièrement devant le Palais Eynard où certains, en jouant au football, ont saccagé les fleurs!

**M. Rémy Burri (R).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la gare routière, à la place Dorcière. J'aimerais savoir où en est ce dossier. Tout le monde

a appris que Veolia avait racheté les différentes entreprises actives à la gare routière et on peut donc s'interroger sur le bail de cette entreprise privée multinationale pour son utilisation du domaine public. Par ailleurs, j'ai pu constater que l'état de la gare routière n'était vraiment pas digne d'un lieu qui accueille près d'une centaine de cars par jour et 500 000 voyageurs par année. Pour une ville comme Genève qui se veut une ville touristique, je pense que nous serions bien inspirés de veiller à mieux accueillir nos visiteurs.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, en ce moment, une motion M-782: «De l'air à la place Dorcière», est traitée à la commission de l'aménagement et de l'environnement et nous aurons donc l'occasion de vous donner de plus amples renseignements sur ce que nous sommes en train de faire.

De manière générale, je dirai que nous avons été mis devant le fait accompli. Depuis 2002, Veolia a, si j'ose dire, phagocyté les artisans caristes et c'est à l'occasion d'un feu dans le kiosque de réception de la gare Dorcière que nous nous en sommes aperçus. Personne ne nous avait indiqué, bien au contraire, la nouvelle situation juridique, mais aussi la nouvelle donne économique puisque, si la Ville de Genève subventionnait de petites et moyennes entreprises, on peut se demander si elle doit subventionner une multinationale qui fait de somptueux bénéfices! La question se pose et il reviendra au Conseil administratif, le cas échéant, de relever le loyer de l'édicule et des terrains.

En ce qui concerne l'état de la gare routière, la Délégation à l'aménagement s'en occupe depuis une année et demie et a fait faire des études. Nous nous acheminons vers une diminution de l'impact de cette gare pour n'y laisser que le volet touristique, en déplaçant tout le reste à l'aéroport. Les études préliminaires ont été faites et cela demande un approfondissement, ainsi qu'un partenariat avec Veolia qui est dorénavant notre seul interlocuteur.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S).** Ma question s'adresse au Conseil administratif et concerne la plaine de Plainpalais. J'habite près de la plaine depuis trente ans et, en tant que riveraine, je n'ai malheureusement pas reçu d'invitation pour une information sur le réaménagement. Mes voisins et voisines se sont adressés à moi par rapport au massacre, ont-ils dit, des marronniers, qui ont plus de 100 ou 150 ans d'âge, qui ne sont pas malades, qui sont en pleine forme et qui sont la beauté et le poumon d'oxygène du quartier. Ma question est donc: la décision du Conseil administratif d'abattre des lignées de marronniers est-elle définitive? Ou y a-t-il une possibilité de revenir sur cette décision malsaine de couper ces arbres?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Madame, votre question est double et je me permets de répondre pour ce qui est du volet de l'aménagement. Lors de la dernière législature, le Conseil municipal a voté 12,5 millions pour réaménager la plaine de Plainpalais, sur la base de l'expérience faite sur le petit triangle, près du jeu de boules. Les travaux vont commencer dans le courant du mois de juin. Avec mon collègue Pierre Maudet, nous avons fait une information pour l'ensemble des professionnels usagers de la plaine, ainsi qu'une information publique pour les habitants. L'ensemble de la population qui habite autour de la plaine a été convoquée le 20 avril. Il y avait 250 personnes dans la salle et nous leur avons présenté le projet, qui a été très bien accueilli, à satisfaction des participants.

S'agissant des arbres, avant que le chantier soit ouvert, nous avons fait une expertise arbre après arbre, qui a établi que certains d'entre eux étaient dangereux. C'est pourquoi quelques marronniers ont été abattus. J'en ai moi-même été surpris, mais je sais qu'il y a d'éminents spécialistes des arbres en Ville de Genève. Or ceux-ci ont conclu que ces arbres présentaient un danger. Je vous rappelle que la plaine de Plainpalais est très utilisée et qu'il serait malvenu qu'une branche tombe sur une poussette, auquel cas on nous en ferait le reproche. Du point de vue de la responsabilité du Conseil administratif, il était nécessaire d'intervenir avant que les travaux de réaménagement de la plaine démarrent.

**M. Manuel Tornare, maire.** Je voudrais confirmer les propos de mon collègue Pagani. D'abord, ces arbres n'ont pas 150 ans: les marronniers ne vivent pas aussi longtemps dans un milieu urbain et ils ont donc une soixantaine d'années. Ils ont été victimes, ces dernières années, d'un champignon extrêmement ravageur qui sévit dans tout le centre et le sud de l'Europe. Il n'a rien à voir avec le chancre qui ravage les platanes, mais le fait est qu'en juillet et août les marronniers jaunissent et qu'à la longue ils deviennent dangereux. Petit à petit, nous les remplaçons donc par des tilleuls, beaucoup plus résistants en milieu urbain. Enfin, j'aimerais vous rassurer en disant que nous avons décidé, au sein du Conseil administratif, de planter une troisième rangée d'arbres, lorsque l'aménagement de la plaine de Plainpalais sera terminé. Au final, il y en aura donc plus qu'auparavant. Comme l'a dit M. Pagani, certains arbres peuvent être dangereux. La population ne se rend pas compte qu'ils sont malades, elle les croit en bonne santé, alors qu'à l'intérieur ils sont déjà pourris, attaqués par des champignons ou d'autres maladies.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** Ma question s'adresse à M. Maudet, qui a lancé une action contre les débarras sauvages en installant à divers endroits des triangles: «Ceci n'est pas un débarras sauvage». C'est très bien, c'est plus propre que

les débarras sauvages, mais c'est parfois moins pratique, puisque ces triangles sont fixés au sol et qu'on ne peut pas les déplacer... Je pense là aux triangles qui sont installés sur des places pour vélos: j'aurais voulu savoir s'il était possible de les enlever, car on peut pousser une commode pour garer son vélo, mais pas un triangle fixé au sol!

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Là encore, Madame, je vous remercie de votre question, qui me permet de mettre en exergue une campagne qui se déroule contre les débarras sauvages. Les dépôts de déchets encombrants, sauvages ou non d'ailleurs, se font souvent sur des espaces du domaine public dévolus à la libre déambulation, au passage des piétons, ou alors carrément sur des places réservées aux cyclistes et autres espaces qui ne sont vraiment pas prévus pour cela. Il se trouve qu'un certain nombre de ces emplacements recensés, les pires, font l'objet d'un marquage depuis la fin du mois d'avril, et ceci jusqu'à la mi-juin, d'abord sur la rive gauche et ensuite sur la rive droite. Ce marquage consiste, vous l'avez dit, en la pose d'un triopan – une sorte de triangle en volume – qui énonce clairement à combien se monte l'amende potentielle, qui précise que le lieu en question n'est pas un débarras sauvage et qui rappelle quelques règles élémentaires de respect. Nous avons considéré que cet empiétement, ponctuel et limité au 20 juin, pourrait nous permettre de rendre attentifs les gens qui d'ordinaire utilisent ces lieux pour des dépôts, sauvages ou non. Et cela marche relativement bien.

Sur les places de parc pour deux-roues et pour vélos notamment, l'idée à terme, une fois ces triangles enlevés, est de poser des potelets permettant de cadenasser son vélo. En effet, nous nous sommes rendu compte que ces potelets étaient des éléments qui objectivement – nous l'avons vérifié à la Jonction – permettaient d'éviter les débarras sauvages. Si l'endroit est utilisé par des vélos ou des potelets permettant d'attacher les vélos, on ne devrait plus y retrouver de débarras. Nous avons considéré que, durant les six ou sept semaines de campagne, ces triopan n'occasionneraient pas trop de gêne, étant entendu que, d'ordinaire, ces places sont très souvent squattées par des meubles et autres dépôts. Cela dit, je crois savoir qu'il n'y a pas énormément de panneaux sur des places pour deux-roues. Mais si vous visez un emplacement en particulier, nous sommes évidemment prêts à déplacer les triopan, en espérant que les vélos reviendront avant les meubles!

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT).** Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif et a trait à la récente décision d'un conseiller d'Etat socialiste d'équiper la police de Tasers. Connaissant la dangerosité de l'engin, dont fait état

Amnesty International, et étant donné qu'il pourra être utilisé sur le territoire de la Ville de Genève, je voudrais savoir si le Conseil administratif compte prendre position à ce sujet et, le cas échéant, quelle sera cette position.

**Le président.** Un membre du Conseil administratif veut-il répondre? Je vois qu'on négocie...

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Oui, Monsieur le président, comme vous le voyez, nous sommes en consultation permanente! Je répondrai donc sous la haute surveillance et le contrôle de mes collègues, qui ne manqueront pas de m'envoyer une décharge si je sors de la doctrine que je crois être celle du Conseil administratif...

Tout d'abord, Madame, je pensais que vous me poseriez la question à propos des agents de sécurité municipaux, futurs policiers municipaux. Je dirai donc qu'il n'est pas question d'équiper les agents de la police municipale de Tasers, parce que ce sont des armes et qu'elles tomberaient sous le coup de la nouvelle loi sur les agents de la police municipale, qui ne permet pas d'armer les agents. Nous n'en avons pas l'intention, mais je le confirme.

Maintenant, nous n'avons pas la capacité d'interdire à des policiers cantonaux de porter cette arme. C'est là une compétence cantonale et nous n'avons pas l'intention d'intervenir auprès du Canton. Nous laissons le soin aux partis – qui l'ont déjà fait – de lancer un débat politique s'ils le jugent utile, car nous n'avons pas de compétence constitutionnelle ou légale pour demander que, sur le territoire de la Ville de Genève, la police soit équipée de telle ou telle arme.

**M. Armand Schweingruber (L).** J'avais une brève question pour M. le conseiller administratif Patrice Mugny, au sujet de «La rue est à vous» dans le quartier des Pâquis. M<sup>me</sup> Isabelle Brunier s'est exprimée de façon tout à fait pertinente en posant sa question tout à l'heure. Je voulais moi aussi connaître le pourquoi, le comment, la vérité vraie... Or, la réponse qui a été donnée peut être considérée comme à peu près satisfaisante. Je retire donc ma question.

**Le président.** Je vous en remercie! Nous passons donc aux motions d'ordre. La première demande de traiter ce soir la résolution R-120, de M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Andrienne Soutter, Christiane Olivier et Silvia Machado: «Sauvons les offices de poste des Acacias, de la Cluse et de Saint-Jean!»

Cette résolution a été déposée lors de notre séance du 21 avril 2009. L'urgence avait été demandée mais nous n'en avons pas débattu.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). J'ai en effet déjà eu l'occasion, lors de la séance du 21 avril, de défendre l'urgence de cette résolution. Il est notoire que la direction générale de la Poste suisse a prévu de supprimer dix bureaux de poste dans le canton de Genève, dont trois en Ville de Genève: au boulevard de la Cluse, à la rue de Saint-Jean et à la route des Acacias. Comme municipalité, nous sommes attachés au mandat de service public de la Poste. Vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs, que la Ville de Genève a défendu le maintien des postes du Beulet et des Acacias, qu'elle a soutenu les habitants qui s'étaient mobilisés. Or, aujourd'hui, ces postes sont à nouveau menacées.

Notre résolution urgente vise donc à donner les moyens au Conseil administratif d'intervenir auprès de la direction générale de la Poste, pour éviter ces fermetures, puisque le président du conseil d'administration, M. Béglé, est intervenu pour dire qu'il attendait les réactions des municipalités concernées. Raison pour laquelle il faut communiquer notre réaction, pour éviter ces fermetures.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Cette résolution urgente relève de l'émotionnel, mais aussi de l'électoratisme. A notre avis, la mutation de la Poste est irréversible. Nous devons travailler avec cette donnée, et surtout pas dans l'urgence. Nous refuserons donc cette motion d'ordre.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Habitante des Acacias, je suis évidemment sensible à cette résolution urgente, d'autant plus que le quartier se modifiera beaucoup dans les prochaines années. Pour l'instant, la poste est ouverte le matin, de 8 h à midi, cinq jours par semaine. Il nous semble vraiment important que, en tant que service public à la population, ces offices postaux puissent rester ouverts.

**M. Alexandre Chevalier** (L). Le groupe libéral refusera l'urgence pour les mêmes raisons que celles évoquées par M. Lathion, au nom du groupe démocrate-chrétien. Nous voyons surtout de l'émotion et de l'électoratisme dans cette résolution, dont le sujet est hors de la compétence du Conseil municipal, comme c'est souvent le cas dans les textes présentés par la majorité Alternative. Nous ne voyons ni l'urgence ni la nécessité d'intervenir sur ce sujet, sachant que la Poste est libre de s'organiser et que cela se passe à un autre niveau que celui du Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Contrairement au représentant libéral, je crois qu'il est important que notre Conseil donne un signe, le signe de son attachement – en tout cas pour ce qui concerne cette partie-ci de notre enceinte – au service public. Aussi, nous soutiendrons l'urgence, pour dire à la population à quel point nous sommes d'accord avec elle lorsqu'elle refuse la fermeture des postes!

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Mesdames et Messieurs, la Poste est au bénéfice d'un monopole d'Etat pour transporter les personnes, les marchandises, le courrier... Cela implique aussi une obligation de la part du bénéficiaire du monopole, c'est-à-dire de maintenir des guichets accessibles à la population. C'est pourquoi il y a urgence, n'en déplaise aux préopinants de l'Entente, qui expliquent que, ma foi, il faut vivre avec son temps... La maladie existe toujours, alors fermons les hôpitaux!

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (R). Nous sommes pour la défense des offices postaux, mais nous sommes contre l'urgence de cette résolution, qui nous semble électoraliste. En l'occurrence, nous serions ravis de voir l'Alternative défendre avec autant de précipitation la sauvegarde du petit commerce!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 41 oui contre 24 non.

**Le président.** La deuxième motion d'ordre demande d'ajouter à notre ordre du jour la nouvelle motion M-869 de M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Florence Kraft-Babel, Anne Carron-Cescato, Salika Wenger, MM. Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Adrien Genecand, Jacques Baud et Jacques Hämmerli: «Pour une ligne budgétaire claire affectée aux aides à la personne (artistes)».

Je passe la parole à M<sup>me</sup> Olivier pour défendre l'urgence, et l'urgence uniquement, sans en venir au fond!

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). En date du 16 décembre 2008, la commission des arts et de la culture présentait, en lien avec la modification du règlement du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC), une motion M-840 demandant qu'une ligne budgétaire claire soit affectée aux aides à la personne: mise à disposition d'ateliers d'artistes, aide à la publication... En date du 4 février 2009, le Conseil administratif répondait que cette aide serait accordée en dépassement du budget. Or nous avons demandé à plusieurs reprises que le Conseil administratif nous présente une proposition, dans un souci d'orthodoxie et pour avoir des

comptes clairs et nets. Nous souhaitons donc traiter cette motion en urgence pour que les aides à la location de locaux, à la publication, puissent se faire et que les artistes puissent bénéficier de ces fonds.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je ne saurais mieux dire que ma préopinante. Nous acceptons donc l'urgence.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Le groupe libéral acceptera également l'urgence.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). J'aimerais remercier M<sup>me</sup> Christiane Olivier, qui est à l'initiative de ce texte. Après les décisions que nous avons prises pour le FMAC, c'est une véritable nécessité de donner un instrument au magistrat pour qu'il puisse allouer des fonds en toute sérénité. Pour cette raison, nous voterons l'urgence.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Les Verts acceptent également l'urgence.

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Monsieur le président, vous m'avez tellement stressée tout à l'heure que j'ai oublié de donner une précision: au vu de l'ordre du jour qui est extrêmement chargé et qui comporte des dossiers importants, nous demandons l'urgence, mais nous souhaitons que cette motion soit traitée lundi prochain.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.**

**Le président.** Nous passons à la motion d'ordre demandant d'ajouter à notre ordre du jour le nouveau projet d'arrêté PA-97 de M<sup>mes</sup> Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Jean-Louis Fazio, Jacques Hämmerli et Alpha Dramé: «Pour l'ouverture d'un crédit d'étude de 600 000 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand afin de répondre à la demande en places de crèche du quartier».

Au sein du bureau, nous avons un petit problème avec l'article 30 du règlement du Conseil municipal, puisque M<sup>me</sup> Hämmerli est directrice de la crèche. Je vous passe la parole, Monsieur Hämmerli, pour que vous puissiez vous en expliquer.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, mon épouse est présidente de la Fondation de la crèche du Lac et M. Jean-Louis Fazio, membre de ce Conseil, en est le vice-président. La crèche du Lac est l'ancienne crèche des Nations et a été reprise par la Ville de Genève. Mon épouse, M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, avait été désignée volontaire à l'époque, par le Conseil administratif, pour siéger au conseil de fondation. De démission en démission, elle en assume aujourd'hui la présidence. Alors, s'agissant de l'article 30, soyons sérieux, s'il vous plaît!

**Le président.** Bien, on m'avait dit que M<sup>me</sup> Hämmerli était directrice. Mieux valait donc avoir l'explication. Je passe la parole à M. Fazio sur l'urgence.

**M. Jean-Louis Fazio** (S). Monsieur le président, tout d'abord, j'aimerais quand même vous signaler que ce projet d'arrêté ne concerne pas la crèche du Lac, mais la crèche de Châteaubriand! Je ne vois donc pas du tout ce que l'article 30 a à faire dans le débat!

Maintenant, pour en venir à l'urgence, je rappellerai que ce soir nous allons traiter les rapports PR-636 A et M-802 A. Or nous pensons qu'il serait préférable de traiter ce projet d'arrêté en même temps, afin d'éviter de refaire deux fois le débat.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Nous ne voterons pas l'urgence de ce projet d'arrêté et nous exposerons lors du débat les raisons pour lesquelles nous la refusons.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 49 oui contre 16 non.

**Le président.** Nous traiterons de ce projet d'arrêté à 20 h 30...

**M. Jean-Louis Fazio** (S). Monsieur le président, j'ai demandé que ce projet d'arrêté soit lié aux rapports PR-636 A et M-802 A...

**Le président.** Oui, excusez-moi, nous traiterons donc ce projet d'arrêté PA-97 au moment du débat sur ces rapports.

La dernière motion d'ordre demande d'ajouter à l'ordre du jour la nouvelle interpellation I-193 de M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Marie Chappuis, MM. Alexandre Chevalier et Jean-Charles Lathion: «Musées d'art et d'histoire: un audit provocateur ou pertinent? Quelles conséquences auprès de la Fondation pour l'agrandissement du musée en vue de son 100<sup>e</sup> anniversaire en 2010 et de ses mécènes?»

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L).** Mesdames et Messieurs, vous le savez tous ici, l'affaire de l'audit des Musées d'art et d'histoire (MAH) défraie la chronique. Une fondation s'est mise en place pour organiser, en vue du 100<sup>e</sup> anniversaire du MAH, l'extension et la rénovation du bâtiment. Des sponsors et des mécènes se sont déjà engagés par des promesses de dons. Aujourd'hui, ils apprennent qu'il n'y a rien à voir et rien à faire dans ce musée, que rien ne va! Ils sont donc en droit de savoir, après cet audit, ce que notre municipalité et le magistrat en charge comptent faire avec ce musée!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (50 oui et 13 abstentions).

**Le président.** Nous traiterons cette interpellation à 20 h 30.

**4. Interpellation du 17 décembre 2008 de M. Jacques Hämmerli: «Où l'on constate que le Conseil administratif cède gratuitement à un grand établissement financier les conditions contractuelles de l'octroi d'un droit de superficie ou comment certains conseillers administratifs ont diminué le domaine privé de la Ville de Genève et ses revenus» (I-181)<sup>1</sup>.**

**M. Jacques Hämmerli (UDC).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le 14 octobre 2008, j'ai développé une interpellation déposée le 12 mars 2008 et intitulée «Où l'on voit les conseillers administratifs oublier leurs devoirs et brader les intérêts de la Ville de Genève». (Interpellation I-170, *Mémorial* pages 1784 à 1786.)

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3889. Reportée, 5776.

Je conclusais alors en posant cinq questions:

1. Qui sont les véritables propriétaires du Théâtre du Léman?
2. Pourquoi le Conseil municipal n'a jamais été informé sur l'origine des véritables propriétaires actuellement représentés par un grand établissement financier de la place, alors qu'une clause de nationalité figure au droit de superficie?
3. Quelle est la redevance versée par les propriétaires pour l'année 2007?
4. La Ville a-t-elle donné son accord pour la suppression de la terrasse pergola, terrasse qui figure dans le droit de superficie comme droit permanent à la population genevoise?
5. Peut-on nous donner l'assurance qu'il n'y a pas de risques dus à l'amiante dans le Théâtre du Léman, ce bâtiment ayant été construit dans les années 1970 où l'amiante était encore largement utilisée?

Dans sa réponse partielle, M<sup>me</sup> la conseillère administrative m'indiquait que le Conseil administratif «vous donnera dans les plus brefs délais les réponses les plus détaillées possibles». Elle ajoutait qu'elle ne pouvait me donner de garantie quant à l'absence d'amiante et surtout que la Ville n'avait pas donné son autorisation pour la suppression de la terrasse pergola.

Outre le fait que le délai imparti de trois mois pour répondre est largement dépassé, j'ose espérer que le Conseil administratif me répondra enfin sur les raisons qui l'ont conduit à ne pas faire respecter les obligations du superficiaire, affaiblissant ainsi le patrimoine de la Ville.

En effet, le 10 novembre 1972, la Ville de Genève a constitué et concédé un droit de superficie valable jusqu'au 2 octobre 2065 sur la parcelle 6936, section Cité, en faveur de la Société immobilière du Grand Casino. Cette constitution est dûment enregistrée en tant que droit distinct et permanent au Registre foncier.

La convention de superficie comporte des obligations personnelles pour le superficiaire, au nombre desquelles figure une terrasse pergola ouverte au public dans le bâtiment projeté; cette obligation a été respectée par le superficiaire d'origine.

Suite aux difficultés financières, bien connues du public, du bénéficiaire du droit de superficie, celui-ci a été cédé le 25 mai 2001, par mise aux enchères publiques, à la Société anonyme du Grand Cygne.

La Ville ne s'est pas opposée à ce transfert, comme le lui aurait permis la convention dans la mesure où les obligations personnelles n'étaient pas reprises par l'acquéreur; ce qui s'est avéré être le cas pour la terrasse accessible au public.

En effet, la Société anonyme du Grand Cygne a entrepris d'importants travaux d'aménagement dans cet immeuble. Ces travaux ont fait l'objet d'une autorisation de construire délivrée le 6 septembre 2005; cette autorisation prévoyait expressément que les espaces publics et l'implantation des escaliers devaient être traités en coordination avec le domaine des espaces publics de la Ville de Genève et le Service de l'aménagement urbain.

Ce service de l'administration municipale, consulté avant et après la délivrance du permis de construire, a relevé que, bien que la requête ne concerne que des travaux d'adaptation intérieure, il serait judicieux de souhaiter une coordination avec la Ville de Genève quant à la réorganisation du passage souterrain et la révision de la convention.

Aucune action n'a été entreprise par la Ville de Genève relative à la terrasse pergola dans le délai de recours propre à l'autorisation de construire.

On constate donc que le Conseil administratif n'a pas eu la préoccupation constante des intérêts de la Ville et qu'il a de fait diminué la fortune de la Ville en n'exigeant pas la reprise des obligations personnelles du superficiaire lors de la cession du 25 mai 2001.

Cela étant, la convention de superficie, toujours applicable, dispose d'une clause arbitrale régissant tous les différends qui surgissent entre la Ville et le superficiaire à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

Le Conseil administratif peut-il assurer le Conseil municipal de sa volonté de faire rétablir la situation antérieure relative à la terrasse pergola, en procédant à la mise en œuvre du tribunal arbitral prévu par le contrat de superficie et en obtenant une juste compensation pour sa suppression?

Le Conseil administratif peut-il nous indiquer, alors que ses services ne pouvaient ignorer les transformations, les raisons pour lesquelles il n'a pas fait respecter l'existence de la terrasse pergola ouverte à la population?

J'ajouterai que les prix pratiqués dans cet établissement sont délirants, quand on y voit facturer le café à 9 francs!

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Monsieur Hämmerli, je vais répondre oralement à certaines de vos interrogations. Puis, vous aurez la réponse écrite du Conseil administratif, cela vraisemblablement pour la prochaine session de juin.

Je réponds à votre première question: qui sont les véritables propriétaires de l'Hôtel Kempinski et du Théâtre du Léman? Ces informations sont connues du

## Interpellation: droit de superficie de l'Hôtel Kempinski

Conseil administratif, lequel a négocié en son temps, lors du transfert du droit de superficie, le fait que ces informations soient gardées confidentielles. Elles sont accessibles au Conseil administratif, qui ne les a pas communiquées au Conseil municipal. L'actuel Conseil administratif est tenu par les engagements de l'ancien Conseil et c'est pourquoi je ne pourrai répondre plus avant à votre question.

La question suivante portait sur la clause de nationalité qui figure au droit de superficie. Vous demandiez comment il se fait que le Conseil municipal n'ait jamais été informé sur l'origine des véritables propriétaires, actuellement représentés par un grand établissement financier. A l'article 5, alinéa 3, du droit de superficie, on lit: «La Ville peut refuser son consentement à la cession du droit de superficie pour de justes motifs, tels que la nationalité ou la solvabilité du cessionnaire.» A l'issue d'un examen long et minutieux, l'ancien Conseil administratif a conclu qu'il n'y avait pas de juste motif lui permettant de refuser cette cession. Il n'a donc pas fait valoir le droit prévu à l'article 5, alinéa 3.

Question suivante: la Ville a-t-elle donné son accord à la SI Kempinski pour supprimer la terrasse pergola? Oui, c'est le cas. L'article 4 de la convention liée au droit de superficie fait obligation au superficiaire de construire sur le bien-fonds grevé une terrasse pergola ouverte au public. En l'occurrence, la terrasse a bel et bien été construite et accueillie à l'heure actuelle un café ouvert au public. Pour le Conseil administratif, les termes du contrat sont respectés.

Dernier point: l'éventuelle présence d'amiante dans la salle du Grand Casino. L'article 4 de la convention liée au droit de superficie mentionne l'obligation faite au superficiaire de se conformer aux lois et règlements en vigueur relatifs aux constructions et à l'exploitation des bâtiments. Le respect de ces normes est placé sous le contrôle des services de l'Etat et incombe au superficiaire.

J'espère avoir répondu à vos questions. Vous recevrez ces réponses par écrit et si elles ne vous satisfont pas, Monsieur Hämmerli, je ne sais pas quel autre type de réponse le Conseil administratif pourrait vous donner. Voilà, j'ai le sentiment d'avoir fait mon travail dans le périmètre qui est le mien, et avec les responsabilités que j'ai aujourd'hui.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Vous comprendrez évidemment, Mesdames et Messieurs, que je ne saurais me satisfaire de ce type de réponse! La clause de nationalité n'est pas innocente, en ce sens qu'un acquéreur étranger peut procéder à une opération de blanchiment d'argent en acquérant un bien tel que l'ancienne propriété des Sieurs Gaon. Pour ma part, je pense que, dans une démocratie, tout doit être ouvert et que le Conseil municipal est en droit d'obtenir ce genre d'informations. D'autant que des problèmes liés à la lex Furgler ont agité la République,

s'agissant d'un immeuble contigu au Grand Casino. Ceux qui suivent la politique locale savent que le 21, quai du Mont-Blanc a amené bien des difficultés à un conseiller d'Etat radical de l'époque – qui n'a pas été réélu...

Madame la conseillère administrative, je suis navré que vous vous chargiez de ce genre de mauvaise commission. J'ai posé d'autres questions, qui ne sont pas innocentes. Je ne suis pas le porte-parole de la Cour des comptes, mais ce sont des faits qui ont été relevés par cette dernière. Manifestement, dans cette affaire, le Conseil administratif a failli et nous aimerions bien savoir pourquoi. J'aurai peut-être l'occasion d'y revenir, à propos d'un autre dossier qui nous occupera prochainement et dans lequel on retrouve les mêmes conseillers administratifs, comme par hasard...

En conclusion, non, Madame, je ne saurai me satisfaire de cette réponse. Là, on vous fait jouer un vilain rôle et, si je pouvais me permettre, je vous dirais: éloignez-vous d'un dossier aussi désagréable, pour ne pas dire plus...

**5. Interpellation du 21 avril 2009 de M<sup>me</sup> Christiane Olivier: «Déclarations et courrier de M. Mugny à la suite de la réponse à la motion M-840 et au projet d'arrêté PA-92 (Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève)» (I-192)<sup>1</sup>.**

**M<sup>me</sup> Christiane Olivier** (S). Mon interpellation sera très brève. Elle s'adresse au bureau et particulièrement à vous, Monsieur le président. Lors de la séance du 21 avril dernier, M. Mugny a fait certaines déclarations, qui suivaient une lettre envoyée à tout le Conseil municipal et qui mettaient en cause nommément plusieurs membres de la commission des arts et de la culture, soit M<sup>mes</sup> Anne Caron-Cescato, Florence Kraft-Babel, Vera Figurek et moi-même. A l'issue de cette intervention, Monsieur le président, je vous ai demandé la parole, ayant été mise en cause, parole que vous m'avez refusée. Alors, je voudrais juste dire ceci: s'il est peut-être nécessaire de revoir le règlement du Conseil municipal, il est tout aussi indispensable, en attendant, que le règlement actuel soit respecté! A cet égard, je relirai l'article 85, qui dit: «En règle générale, le président ou la présidente doit immédiatement donner la parole à la personne membre du Conseil municipal qui a été mise en cause ou qui a été prise à partie directement, quel que soit l'objet en discussion.»

---

<sup>1</sup> Annoncée, 6230.

Proposition: cheminement piétonnier à la rue des Fontaines-Saintes

Pour le surplus et sur le fond de ma réponse à celle de M. Mugny, nous en parlerons lundi, puisque cela fait l'objet de la motion M-869 que nous venons de déposer.

**Le président.** Je vous remercie, Madame Olivier, pour cette relecture de l'article 85!

Cette interpellation est donc close.

**6. Proposition du Conseil administratif du 18 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 315 010 francs destiné à l'aménagement d'un cheminement piétonnier et pour les vélos, reliant la rue Pestalozzi et la route de Meyrin, par la rue des Fontaines-Saintes et l'avenue de la Forêt (PR-696).**

**Préambule**

Situé dans la couronne extérieure de la Ville de Genève, le quartier de la Forêt n'est pas innervé par un réseau dense de rues mais au contraire ceinturé de voies importantes. Son évolution s'effectue au travers d'une succession de plans de quartier qui n'offrent pas toujours les conditions de perméabilité et de continuité de cheminement entre les logements et les accès aux parcs et transports collectifs.

Cette situation est connue et relevée par les associations d'habitants du quartier. C'est pourquoi, en application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, l'Etat et la Ville de Genève se sont dotés des moyens de planification, de négociations foncières et de travaux pour tracer les liaisons piétonnes nécessaires.

La présente proposition a pour objectif, d'une part, de réaliser un tronçon de la promenade prévue entre la rue Pestalozzi et la route de Meyrin à travers le quartier de la Forêt et, d'autre part, d'assurer des accès sûrs et confortables au tramway et à la mobilité douce.

Ce chapelet d'interventions se trouve sur la commune de Genève, sur fonds privé, et a nécessité, parallèlement à sa planification, nombre de négociations foncières et de projets d'aménagement.

Ce chemin répond à une attente et à des demandes de l'association de quartier et des habitants des immeubles voisins. De nombreux téléphones et cour-

riers adressés à l'administration municipale démontrent la nécessité et l'attente de cette réalisation.

### **Exposé des motifs**

En 1993, la Ville de Genève a élaboré son plan directeur communal «Genève 2001» qui recommande notamment l'amélioration du domaine public et des cheminements pour piétons.

Pour y donner suite, le Conseil administratif a élaboré son «plan des mesures de la Ville de Genève en faveur des piétons», appelé «plan piétons». L'objectif est de développer et d'enrichir, quartier par quartier, le réseau interne des cheminements piétonniers, de décloisonner les quartiers entre eux par l'augmentation des possibilités de traversées, d'apporter plus de sécurité aux parcours existants.

Le chemin prévu entre la rue Pestalozzi et la route de Meyrin s'inscrit dans le cadre de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, approuvée par le Conseil municipal le 26 novembre 2001 et par le Conseil d'Etat le 13 décembre 2004.

A l'occasion de la réalisation du plan localisé de quartier (PLQ) N° 28437, le département municipal des constructions et de l'aménagement a négocié avec ses propriétaires la cession gratuite de la parcelle N° 5168 Genève, section Petit-Saconnex, ce qui a permis la réalisation d'un petit parc public (en cours d'aménagement par le Service des espaces verts) et de négocier la réalisation d'une servitude sur la parcelle voisine, permettant enfin de réaliser la traversée piétonne du quartier.

Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a déposé une requête APA sur la parcelle N° 5168, feuille 54 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, pour l'aménagement transitoire dudit parc (projet d'un équipement scolaire). L'autorisation de construire a été délivrée le 3 avril 2007. La réalisation du parc est achevée et l'ouverture au public est prévue au printemps 2009, le temps que les plantations soient installées.

Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a déposé une requête en autorisation de construire (APA 28345-6) le 8 avril 2007, autorisée le 26 août 2008, pour l'aménagement du chemin et pour lequel la Direction générale de la mobilité (DGM) a pris un arrêté de circulation le 29 octobre 2007, élargissant le droit de passage aux vélos.

Ce tronçon de chemin permet de finaliser l'objectif énoncé dans le schéma directeur, qui consiste à relier la rue Pestalozzi et la route de Meyrin; il offre

## Proposition: cheminement piétonnier à la rue des Fontaines-Saintes

un chemin traversant toutes les parcelles par l'intérieur du quartier et augmente les possibilités de déplacements doux en se connectant au tramway inauguré en décembre 2007.

**Obligation légale**

La réalisation de ce projet permettra aux autorités et aux propriétaires concernés de mettre en conformité l'application des plans localisés de quartier en ce qui concerne le réseau de servitude ainsi que le schéma directeur.

La réalisation d'une servitude de destination de route inscrite au Registre foncier sous PjA 1132 de juillet 1934, en faveur de l'Etat de Genève et la Ville de Genève, grevant la parcelle N° 2112 de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de M. Gérard Gabriel.

La présente demande fait suite à la proposition PR 403, en vue de l'approbation du PLQ N° 29145-212, situé à la rue Pestalozzi:

- en réalisant un des neuf objectifs du schéma directeur de quartier, à savoir créer un réseau de cheminements piétonniers et cyclables publics qui favorise la sécurité, les déplacements doux et le confort des piétons;
- en constituant progressivement le domaine public en un axe piétonnier et cyclable reliant les équipements de proximité.

**Description de l'ouvrage**

Le début du chemin se matérialise par un revêtement en béton, créant un effet de porte. Constitué ensuite en bitume macrorugueux, il contourne les racines des arbres et s'adapte dans sa largeur et son profil en long à la configuration des lieux.

Les masses végétales existantes ainsi que les arbres remarquables sont mis en valeur. La plantation est renforcée d'espèces caduques (haie champêtre en lisière) et persistantes (lauriers du Portugal en avant-plan de la palissade marquant la limite de la servitude sur la parcelle N° 2112).

Au bas du parc, calé sur le laurier du Portugal existant, une aire de repos avec quatre bancs et poubelles constitue l'articulation avec les raccords des parcours de mobilité douce à travers le périmètre Pestalozzi (servitude selon PLQ N° 28437) et le parc aménagé par le SEVE (cession à la Ville de Genève selon ce même PLQ).

Proposition: cheminement piétonnier à la rue des Fontaines-Saintes

Quatre lampadaires de type Bega identifient les chemins piétonniers aménagés par la Ville de Genève et rythment le parcours.

### **Estimation du coût**

#### *Aménagement d'un cheminement piétonnier*

##### Génie civil

	Fr.
CAN 113 Installations générales de chantier	15 500
CAN 117 Démolitions	2 000
CAN 151 Conduites industrielles	19 500
CAN 211 Terrassements	20 000
CAN 221 Couche de fondation	17 500
CAN 222 Pavages et bordures	16 000
CAN 223 Chaussées: couches, revêtements bitumineux	28 500
CAN 241 Petits ouvrages en béton	5 000
<b>Total</b>	<b>124 000</b>

##### Travaux divers

Mobilier urbain: fourniture et pose de 4 bancs et de 4 poubelles type parcs publics	10 000
Espaces verts: abattages et plantations	39 500
Eclairage public: fourniture et pose de 4 candélabres (génie civil compris dans CAN 151)	31 000
Fourniture et mise en place d'une palissade	30 000
<b>Total</b>	<b>110 500</b>

##### Honoraires

Ingénieur civil	18 500
Architecte	11 500
Géomètre	12 500
<b>Total</b>	<b>42 500</b>

##### Information et communication

<b>Total HT</b>	<b>281 500</b>
TVA 7,6% (arrondi)	21 394
<b>Total TTC</b>	<b>302 894</b>
Prestations des services pour les investissements 4% (arrondi)	12 116
<b>Total TTC net</b>	<b>315 010</b>

### **Validité des coûts**

Les estimations des coûts sont basées sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil.

Proposition: cheminement piétonnier à la rue des Fontaines-Saintes

### **Programme des travaux**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer immédiatement après le vote du Conseil municipal et dureront deux mois environ.

La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue pour l'automne 2009.

### **Agenda 21 et choix écologiques**

Le projet entre dans le cadre de l'amélioration du paysage et de l'augmentation des surfaces vertes dévolues aux habitants. Le sol en bitume, perméable, et l'éclairage public au sodium sont des solutions qui ménagent l'environnement.

La grave et les enrobés bitumineux utilisés pour la chaussée sont constitués en partie de matériaux recyclés.

### **Personne à mobilité réduite**

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements de personnes à mobilité réduite ainsi que des malvoyants.

### **Information publique**

Un panneau de chantier sera installé à l'extrémité de la rue des Fontaines-Saintes et un second à la hauteur de la rue de la Forêt. Ces panneaux contiendront des informations sur le type d'aménagement réalisé, la nature des travaux, leur durée, leur coût et les entreprises mandatées.

L'information aux riverains et aux propriétaires concernés se fera sous forme d'un avis distribué avant le début du chantier.

### **Autorisation de construire**

Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a déposé une requête en autorisation de construire (APA 28345-6) le 8 avril 2007, autorisée le 26 août 2008, pour l'aménagement du chemin et pour lequel la Direction générale de la mobilité (DGM) a pris un arrêté de circulation le 29 octobre 2007, élargissant le droit de passage aux vélos.

Proposition: cheminement piétonnier à la rue des Fontaines-Saintes

### **Régime foncier**

Le cheminement sera réalisé sur la parcelle N° 2112 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de M. Gérald Gabriel, ainsi que sur la parcelle N° 5168, même commune, propriété privée de la Ville de Genève.

### **Intérêts intercalaires**

La durée des travaux étant inférieure à six mois pour les travaux d'aménagement de surface, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

### **Référence au 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2009-2020**

La présente demande de crédit n'est pas inscrite au 4<sup>e</sup> PFI 2009-2020.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le projet d'aménagement de la présente demande de crédit a été élaboré par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, en collaboration avec le Service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

### **Budget provisionnel d'exploitation**

La réalisation de ce projet entraîne une charge d'exploitation supplémentaire pour le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, à savoir:

- Service des espaces verts et de l'environnement: 10 000 francs par année pour le nettoyage et l'entretien des surfaces vertes, sur le compte 314010.

### **Charge financière**

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 22 160 francs pour les travaux d'aménagement de surface.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

Proposition: cheminement piétonnier à la rue des Fontaines-Saintes

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 315 010 francs destiné à l'aménagement d'un cheminement piétonnier et pour les vélos, reliant la rue Pestalozzi et la route de Meyrin, soit les parcelles N<sup>os</sup> 2112 et 5168 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété respectivement de M. Gérald Gabriel et de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 315 010 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2030.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

**La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.**

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

**7. Proposition du Conseil administratif du 25 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 548 865 francs destiné à assurer le financement du redéploiement du réseau de la Ville de Genève, du 1<sup>er</sup> plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, de la 1<sup>re</sup> étape du système de gestion du parc immobilier, ainsi que du système d'information et de l'équipement du Conseil municipal (PR-698).**

**1. Introduction**

L'organisation administrative de la Ville de Genève repose chaque jour un peu plus sur les technologies de l'information et de la communication. Téléphones, ordinateurs et équipements numériques font partie du quotidien du personnel de la Ville de Genève. La transition de l'administration municipale vers les systèmes d'information et de communication a été rapide. En 1995, seuls 1000 collaboratrices et collaborateurs utilisaient un ordinateur. Aujourd'hui, ils sont 3000, les trois quarts du personnel de la Ville de Genève. Les technologies de l'information et de la communication sont également omniprésentes — directement ou indirectement — dans une large part des prestations offertes à la population, du prêt des livres aux interventions des sapeurs-pompiers. Il n'y a en cela rien d'extraordinaire: le monde qui nous entoure évolue dans ce sens.

La présente proposition de crédit permettra d'assurer le bon fonctionnement de nos infrastructures d'information et de communication, mais également de financer nombre de projets importants pour l'administration municipale.

Pour le présent exercice, la proposition de crédit en matière de systèmes d'information et de communication:

- rassemble les sept objets inscrits au 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) et relatifs aux systèmes d'information et de communication dont le dépôt est planifié en 2009, pour un montant total de 14 millions de francs;
- regroupe les demandes des services et de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), pour un montant total de 12 548 865 francs, après présélection des objets prioritaires.

Le regroupement de ces objets au sein d'une unique proposition de crédit a pour objectif d'offrir au Conseil municipal une vision globale des actions à venir en matière de système d'information et de communication en Ville de Genève, plutôt qu'un saucissonnage de demandes de crédit, pourtant étroitement corrélées.

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

## 1.1 *Du PIQ au PSIC*

### 1.1.1 Passage à un rythme biennal

Dès 1995, les projets en matière de systèmes d'information et de communication ont été financés par les plans informatiques quadriennaux (PIQ) et, dans de plus rares cas, par des crédits ad hoc (par exemple pour financer le système de gestion financier qui a conduit à la mise en place de SAP).

Le concept de PIQ est toutefois historiquement corrélé à l'ancien programme financier quadriennal (PFQ) – l'ancêtre du plan financier d'investissement (PFI) – et n'a donc plus lieu d'être. De surcroît, l'annualisation des PIQ prévue au PFI n'est pas conforme à la réalité. A titre d'exemple, le précédent PIQ (le 11<sup>e</sup>) a été déposé il y a plus de deux ans, en novembre 2006, pour être voté le 21 mars 2007, et le pénultième en juillet 2004, pour être voté le 27 juin 2005. Compte tenu du travail nécessaire à la DSIC pour analyser les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de chacune des demandes qui lui sont adressées, le Conseil administratif adopte désormais un rythme biennal.

Au niveau du PFI, les enveloppes prévues pour les crédits «de base» en matière de systèmes d'information et de communication seront ainsi regroupées par deux, ce qui n'aura aucune conséquence sur le montant global de la planification des investissements.

Le «plan informatique quadriennal» est donc désormais remplacé par le «plan biennal des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève», abrégé PSIC.

### 1.1.2 Diminution du montant inscrit au PFI

Jusqu'au 11<sup>e</sup> et dernier PIQ, le montant annuel inscrit au PFI était de 4 millions de francs. Le Conseil administratif a réduit ce montant prévisionnel, qui est désormais de 3,6 millions de francs. Une fois «biennalisée», la valeur du prochain PSIC inscrit au PFI sera donc de 7,2 millions de francs.

## 1.2 *Références au PFI*

La présente proposition de crédit a pour objectif de financer:

- le redéploiement du réseau de la Ville de Genève;
- les objets «de base» des systèmes d'information et de communication, réunis au sein du 1<sup>er</sup> plan biennal des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (1<sup>er</sup> PSIC);
- le système de gestion du parc immobilier (1<sup>re</sup> étape);
- le système d'information et équipement du Conseil municipal.

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

Ces éléments sont inscrits au 4<sup>e</sup> PFI selon l'articulation suivante:

- le redéploiement du réseau de la Ville de Genève correspond à l'objet «Réseaux informatiques et téléphoniques» du 4<sup>e</sup> PFI, pour un montant estimé à 4 500 000 francs (référence: 111.011.06);
- le 1<sup>er</sup> PSIC regroupe les objets «12<sup>e</sup> PIQ» et «13<sup>e</sup> PIQ» du 4<sup>e</sup> PFI, pour un montant total estimé à 7 200 000 francs (références: 111.030.13 et 111.030.14);
- le financement du «système de gestion immobilière» est prévu au 4<sup>e</sup> PFI pour un montant de 2 000 000 de francs (référence: 111.007.20);
- le «système d'information et équipement du Conseil municipal» regroupe les objets «système d'information et équipement du CM 2008», «système d'information et équipement du CM 2009» et «système d'information et équipement du CM 2010» du 4<sup>e</sup> PFI, pour un montant total estimé à 300 000 francs (références: 111.030.15, 111.030.16 et 111.030.21).

Le tableau au chapitre 3.1 résume de façon synthétique cette articulation.

Le montant total prévu au 4<sup>e</sup> PFI pour les sept objets ainsi regroupés est donc de 14 000 000 de francs, à comparer aux 12 548 856 francs de la présente proposition de crédit.

### 1.3 *Processus d'élaboration de la proposition de crédit*

Conformément à la procédure mise en œuvre par le Conseil administratif dès 1995 pour le plan informatique quadriennal, une première version de cette proposition de crédit a été élaborée par la DSIC, sur la base des besoins à sa connaissance et des demandes adressées par les services. Cette version a ensuite été présentée au groupe SIC (Systèmes d'information et de communication), l'organe de gouvernance des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. Bien que chaque département soit représenté dans ce groupe, les réflexions du groupe SIC sont transversales, sans barrière organique. La proposition est ensuite examinée par le comité de direction de l'administration municipale (CODIR), puis par le Conseil administratif, pour décision.

Formellement, la procédure se déroule comme suit:

- la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) récolte les demandes des services;
- ces demandes sont analysées, financièrement chiffrées et priorisées par la DSIC;
- elles sont présentées au groupe SIC – constitué par décision du Conseil administratif et composé de représentants de l'administration municipale – qui élabore un projet de proposition de crédit conforme au montant prévu sur le PFI;

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

- le projet de proposition de crédit est présenté au comité de direction de l'administration municipale, pour validation;
- le Conseil administratif prend en considération et approuve la proposition de crédit, qu'il dépose au Conseil municipal;
- le Conseil municipal renvoie la proposition à la commission de l'informatique et de la communication (CICO), pour examen et rapport;
- le Conseil municipal vote le crédit, éventuellement amendé.

Les demandes sont adressées par les services et collectées par la DSIC au fil du temps. La plus ancienne des demandes intégrées à la présente proposition de crédit date du 16 mars 2007. Le montant des demandes qui n'ont pas été retenues s'élève à un total d'environ 2 millions de francs.

#### 1.4 *Développement durable et responsabilité sociale*

Comme de nombreuses personnes, la Ville de Genève a été sensibilisée par les campagnes sur la responsabilité sociale des constructeurs informatiques, menées depuis quelques années par certaines organisations ou associations. Les études accomplies tendent à démontrer que les ordinateurs sont fréquemment produits sans que les droits élémentaires du travail soient respectés. Ces abus semblent géographiquement bien éloignés et pourtant nous utilisons quotidiennement des produits issus de ces chaînes de production. La Ville de Genève, en tant qu'autorité et, plus simplement, en tant que consommatrice, se doit d'agir.

La tentation de boycotter purement et simplement certaines marques est grande. Il est toutefois admis qu'une telle attitude ferait surtout du tort aux travailleurs de pays aujourd'hui en voie de développement. De surcroît, du point de vue du droit, les décisions des administrations publiques doivent:

- s'appuyer sur une base légale existante, et,
- respecter le principe de l'égalité de traitement.

Dès lors, comment la Ville de Genève a-t-elle procédé? La DSIC a commencé dès 2006 par édicter ses propres conditions générales d'achat. Jointes à toute commande d'équipement informatique, elles stipulent notamment que le fournisseur et ses principaux sous-traitants doivent respecter:

- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT);
- le principe de l'égalité entre femmes et hommes;
- les principes du développement durable, et,
- pour le personnel travaillant sur territoire genevois, les usages professionnels dans la branche applicables à Genève.

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

En 2007, pour prendre une mesure plus concrète de l'éthique sociale des constructeurs du matériel informatique acquis par la Ville de Genève, la DSIC a élaboré un «formulaire de responsabilité sociale», désormais intégré à ses appels d'offres publics. Ce formulaire s'inspire très directement du questionnaire mis au point par Pain pour le prochain et Action de carême lors de la campagne «High Tech - No Rights?».

Dans ce formulaire, le fournisseur informatique qui entend prouver son aptitude à réaliser un marché faisant l'objet d'une soumission publique doit notamment:

- attester l'existence d'un «code de bonne conduite sociale» relatif aux employés de sa chaîne de production et de celles de ses sous-traitants;
- certifier qu'il applique les conventions fondamentales de l'OIT, et,
- énoncer les moyens qu'il déploie pour vérifier leur mise en œuvre dans ses usines.

En dix-huit mois, la Ville de Genève a lancé cinq appels d'offres publics appliquant ce principe déclaratif, pour une valeur totale estimée à plus de 3 millions de francs. Il faut souligner que tous les soumissionnaires ont jusqu'ici rempli le formulaire d'une manière jugée satisfaisante.

Dans les administrations publiques, la crainte du recours contre ce type d'exigence est forte et constitue un frein à une adoption plus large du principe adopté par la Ville de Genève, qui fait ainsi office de pionnière.

Pourtant, la situation évolue. Depuis le début de cette année, la législation cantonale genevoise sur la passation des marchés publics intègre formellement la notion de développement durable. Sur cette base, les administrations publiques genevoises peuvent exiger de la part des soumissionnaires des justificatifs attestant leur respect des composantes du développement durable. La responsabilité sociale, mise en exergue par la Ville de Genève, en fait indubitablement partie.

L'expérience de l'administration municipale genevoise est encore fraîche et, objectivement, la DSIC n'a pas les moyens de vérifier une majorité des informations transmises par les fournisseurs. Par les dispositifs mis en place, la Ville de Genève entend donc, avant tout, sensibiliser ses fournisseurs d'équipements informatiques sur ses attentes en matière de responsabilité sociale.

La démarche n'est toutefois pas que symbolique. Par exemple, s'il peut être prouvé qu'un fournisseur ne respecte pas les conventions fondamentales de l'OIT, la DSIC pourra alors révoquer les marchés passés avec lui. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation genevoise, la Ville de Genève peut également:

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

- le sanctionner d'une amende administrative pouvant s'élever jusqu'à 60 000 francs;
- l'exclure de tous ses marchés pendant une période n'excédant pas cinq ans.

## 2. Description des objets

Les objets de la présente proposition de crédit ont été regroupés en quatre catégories:

- redéploiement du réseau de la Ville de Genève;
- 1<sup>er</sup> PSIC;
- système de gestion immobilière;
- système d'information et équipement du Conseil municipal.

### 2.1 Redéploiement du réseau: 4 500 000 francs (Réf: 2864)

Aujourd'hui, l'administration municipale dispose de deux réseaux distincts: un pour la téléphonie et un autre pour l'informatique, c'est-à-dire un réseau pour véhiculer la voix et un autre pour les données. Le réseau téléphonique ainsi que les équipements qui le composent (centraux et téléphones) ont été mis en place dans la première moitié des années 1990, suite au vote de la proposition PR-1, le 19 novembre 1991, il y a donc près de vingt ans (montant du crédit: 7,5 millions de francs). Ce premier réseau de fibres optiques «privé» – à l'usage exclusif de l'administration municipale – a été installé par les PTT. D'abord mis en place principalement pour la téléphonie, le réseau de fibres optiques a ensuite progressivement pris de l'ampleur, au gré des opportunités. Il interconnecte désormais la totalité des sites principaux de l'administration municipale et une grande part des sites secondaires.

Le réseau de fibres optiques de la Ville de Genève est conforme à l'état de l'art. Il continue de s'étendre pour interconnecter des sites jusqu'alors reliés au réseau de l'administration municipale par d'onéreuses lignes louées. La présente demande ne porte donc pas sur le câblage de fibre optique, mais sur les équipements nécessaires au transport ainsi qu'à la réception de la voix, d'une part, et des données, d'autre part. Dans le jargon informatique, par opposition aux éléments «passifs» que sont le câblage et les prises, ces équipements sont dits «actifs». Ils regroupent notamment les routeurs, les commutateurs et les téléphones.

#### 2.1.1 Situation actuelle

Le réseau de téléphonie de la Ville de Genève, abrégé TVG (ou parfois 418, en référence au préfixe commun de nos téléphones), fournit un service à

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

3300 employé-e-s de l'administration, répartis sur 25 sites<sup>1</sup>. A l'intérieur de ce réseau privé, le coût des communications est nul. Depuis quelques années, nos centraux téléphoniques sont de surcroît interconnectés avec ceux des autres administrations publiques de Suisse romande, assurant la gratuité de nos appels à l'intérieur de ce réseau intergouvernemental. Enfin, les téléphones cellulaires (Natel) de l'administration municipale bénéficient également d'un réseau privé, cette fois virtuel, interconnecté avec le réseau TVG, offrant encore une fois la gratuité des appels de mobile à fixe, entre ces deux réseaux, sur le territoire de Genève.

Le réseau TVG arrive en bout de vie. Vingt-trois des 25 centraux qui le composent ont 15 ans et leur maintenance n'est plus assurée par leur fabricant. Leur bon fonctionnement ne peut donc plus être garanti. Selon le type de panne, le central concerné et la durée de l'interruption, cette situation présente des risques importants pour le service public.

Pour gérer leurs données, les services de la Ville de Genève ont besoin d'un réseau rapide et sécurisé. A cet effet, plus de 400 équipements de télécommunication ont été déployés dans les locaux de l'administration. Dans les conclusions d'un audit mandaté par la DSIC en 2006, il ressort que 170 équipements sont désormais obsolètes et font courir un risque majeur à la stabilité du réseau. A l'instar de la recherche de personnes, d'autres systèmes de communication complémentaires doivent également être changés.

### 2.1.2 Un choix pour l'avenir

Pour les motifs exprimés ci-devant, le réseau de la téléphonie et le réseau informatique de la Ville de Genève doivent être mis à jour sans délai.

Les technologies récentes – issues d'Internet – permettent désormais d'intégrer les deux réseaux de la Ville de Genève au sein d'un unique réseau, dans lequel les équipements de communication des données véhiculent également la voix, c'est-à-dire le service de la téléphonie.

Pour répondre à ces besoins d'évolution, la solution retenue s'appuie sur la technologie «Voix sur IP», abrégée VoIP (IP est l'acronyme anglais de *Internet Protocol*). Cette technologie tire profit des protocoles de communication d'Internet et en particulier du réseau informatique d'ores et déjà en place en Ville de Genève pour y ajouter le service de téléphonie. De surcroît, la technologie VoIP offre des fonctionnalités supplémentaires, telles que:

- une messagerie unique pour les messages vocaux et les messages électroniques (emails ou courriels);

---

<sup>1</sup> Le reste des employé-e-s (environ 700) utilise des lignes de téléphone «normales», louées chez un opérateur.

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

- un même numéro de téléphone et des fonctionnalités indépendantes du lieu de travail (le profil de l'utilisateur est itinérant);
- un routage personnalisé des appels, une augmentation du taux d'appels aboutis et une amélioration du service;
- l'accès à un répertoire central, pour la recherche par nom;
- une messagerie instantanée et un environnement de communication unifiés;
- l'intégration facilitée avec des applications informatiques;
- la possibilité de mettre en place plus aisément des centres d'appels préprogrammés.

Sur le marché de la téléphonie d'entreprise, la technologie VoIP a pris depuis quelques années déjà l'ascendant sur les technologies téléphoniques traditionnelles. La VoIP est dorénavant largement privilégiée par les constructeurs d'équipements. Elle a été mise en place avec succès dans les administrations publiques voisines, notamment à l'Etat de Genève, dans le canton de Vaud et à Lausanne.

La DSIC a démarré un projet pilote en matière de technologie VoIP en 2003, financé par le PIQ 2001, voté le 23 novembre 2002. Ce pilote compte aujourd'hui 500 téléphones et donne entière satisfaction. En particulier, tous les services situés au numéro 25 de la rue du Stand bénéficient de cette technologie.

### 2.1.3 Evaluation des coûts de l'opération

Le coût d'investissement est évalué à 4 500 000 francs, répartis comme suit:

- 1 800 000 francs, pour le renforcement des équipements du réseau informatique en vue d'y intégrer la téléphonie;
- 2 500 000 francs, pour la partie purement téléphonie;
- 200 000 francs pour les systèmes annexes.

Le projet comprend la mise en place de 3 nœuds de commutation – en remplacement des 25 centraux téléphoniques en place, tous obsolètes – le remplacement de 3300 téléphones ainsi que la migration des équipements de télécommunication dans la nouvelle technologie.

Technologie de l'intégration, la solution de téléphonie VoIP utilisera le câblage du réseau informatique, d'ores et déjà en place, performant, redondant et largement étendu. Cette opération permettra donc de concentrer les efforts d'investissement et d'entretien sur un unique réseau, plutôt que deux, comme c'est le cas aujourd'hui.

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

Dans un second temps, l'utilisation de la téléphonie VoIP sur le réseau informatique permettra d'étendre plus aisément le service de téléphonie aux sites qui ne sont pas reliés au réseau de téléphonie TVG aujourd'hui et qui donc ne bénéficient pas de la gratuité des communications avec le reste de l'administration municipale et les autres services publics romands.

La réalisation du projet complet sera échelonnée sur trois-quatre ans et devrait débiter au plus vite pour réduire le risque évoqué initialement. Les équipements seront principalement mis en place par la DSIC, avec l'appui de mandataires.

Le marché induit par ce projet a fait l'objet d'une soumission publique, adjugée en février 2009 (sous réserve de l'obtention des crédits correspondants). Les documents de l'appel d'offres peuvent être consultés sur le site web de la Ville de Genève: <http://www.ville-ge.ch/dsic/ao/>.

## 2.2 *1<sup>er</sup> plan biennal 6 968 865 francs*

### 2.2.1 Infrastructures 2 025 000 francs

#### 2.2.1.1 Infrastructures de télécommunication – Points d'accès sans fil (Wi-Fi) 131 000 francs (Réf: 2040)

Depuis novembre 2004, la Ville de Genève, par l'entremise de la DSIC, développe des points d'accès gratuits à Internet, en particulier sur la base de la technologie Wi-Fi. La première expérience ambitieuse – toujours en cours – est menée depuis le mois de juin 2005 au parc des Bastions. Le 17 avril 2007, le Conseil municipal vote une motion qui renforce l'approche préalablement adoptée par le Conseil administratif. Les deux conseils font l'hypothèse que la mise en place des technologies Wi-Fi favorise la compétitivité et l'attractivité de Genève, tout en s'inscrivant dans une vision de démocratisation de l'accès à Internet. La motion encourage le Conseil administratif à poursuivre sa politique, en ouvrant des points d'accès gratuits sur des sites choisis, tels que des places et des jardins publics.

Fort du soutien du Conseil municipal, le nouveau Conseil administratif exprime dans son discours de législature 2007-2011 sa volonté de mettre à la disposition de la population des outils d'information et de communication numériques permettant un accès plus rapide aux services de l'administration, mais aussi aux échanges et à de nouvelles formes de convivialité.

Chargée de l'opération, la DSIC met les bouchées doubles. En un an, elle déploie des points d'accès Wi-Fi publics et gratuits sur plus de 40 sites de la Ville de Genève, dont la rade de Genève, des parcs publics et des centres sportifs. A ces lieux extérieurs, viennent s'ajouter 34 points d'accès à l'intérieur de locaux, en particulier dans les bibliothèques et dans certains centres sociaux – par exemple, pour les aînés (cf. <http://www.ville-ge.ch/dsic/wifi>).

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

Depuis le mois de juin 2008, des totems signalent la présence du Wi-Fi sur les 10 principaux sites. L'opération est un franc succès: entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 19 août 2008, plus de 17 000 personnes (distinctes) ont utilisé ces points d'accès à Internet, pour un total de 120 000 connexions. Genève est désormais considérée comme une des villes d'Europe les plus dynamiques en matière de démocratisation de l'accès à Internet.

La présente demande vise à poursuivre l'effort en vue d'acquérir les équipements pour déployer environ 70 points d'accès Wi-Fi complémentaires ces deux prochaines années. Ces équipements seront installés par la DSIC.

#### 2.2.1.2 Infrastructures téléphoniques – Hors réseau TVG 160 000 francs (Réf: 2038)

Le réseau de téléphonie de la Ville de Genève, abrégé TVG (ou parfois 418, en référence au préfixe commun de nos téléphones), fournit un service à 3300 employé-e-s de l'administration répartis sur 25 sites (cf. chapitre 2.1 de la présente proposition de crédit). Cependant, pour des raisons à la fois financières (le prix du raccordement au réseau de fibres optiques) et technologiques (connexion cuivre *versus* fibre optique), certains sites de l'administration municipale ne peuvent pas être raccordés au réseau TVG. Le personnel présent sur ces sites dispose donc d'un équipement téléphonique «traditionnel», directement lié au réseau des opérateurs. Il s'agit principalement des écoles, des institutions de la petite enfance et des centres sportifs.

La DSIC gère ainsi environ 160 centraux téléphoniques hors du réseau TVG. La durée de vie de ces équipements est environ de 8 ans. La présente demande vise à renouveler 32 centraux ces 2 prochaines années.

#### 2.2.1.3 Infrastructures de sécurité – Connexions à distance 80 000 francs (Réf: 2663)

De plus en plus d'utilisatrices et d'utilisateurs ont besoin d'accéder aux informations et aux applications hébergées par la DSIC depuis leur domicile, un cybercafé ou une connexion Wi-Fi. Quel que soit le procédé technique pour y accéder, le risque que la connexion établie à distance soit surveillée, voire détournée à des fins malveillantes est réel et toujours croissant. Des solutions cryptées existent pour protéger cette connexion par un système dit de tunnel sécurisé (en anglais, *virtual private network* ou VPN).

La présente demande vise à déployer une solution technique pour permettre aux employé-e-s de la Ville de Genève ou, par exemple, à des partenaires chargés

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

de la télémaintenance de se connecter de manière sécurisée au réseau de l'administration municipale.

Le système mis en place permettra également aux utilisatrices et aux utilisateurs situés sur des sites qui ne sont pas directement raccordés au réseau de fibres optiques de la Ville de Genève de s'y connecter de manière sécurisée, via des liaisons moins onéreuses que les lignes louées utilisées actuellement.

Ce projet est étroitement lié à la mise en œuvre d'un système d'authentification forte.

Les équipements et les logiciels seront installés par la DSIC, avec l'appui d'un mandataire.

#### 2.2.1.4 Infrastructures informatiques – Centres de calculs 650 000 francs (Réf: 2569)

Le volume des données et des besoins des services de l'administration municipale en matière de technologies de l'information et de la communication croissent considérablement d'année en année. En corollaire, le nombre d'équipements nécessaires à l'hébergement et à la gestion de ces données augmente également. Un récent rapport d'audit de sécurité établit que l'infrastructure actuelle ne répond plus aux besoins de l'administration municipale, en particulier pour héberger les équipements informatiques (serveurs et disques) nécessaires à la qualité et à la continuité de service.

Sur un autre plan, de récents dysfonctionnements ont démontré l'inadéquation, voire l'obsolescence des infrastructures de refroidissement de l'immeuble du 25, rue du Stand, impactant directement notre site principal de production. Lors d'une panne de ces infrastructures de refroidissement en fin d'année, la température des équipements informatiques situés dans ce site est montée à plus de 80°C. La réalisation du présent objet est donc devenue urgente. En application de l'article 48, lettre m), de la loi cantonale sur l'administration des communes, le Conseil administratif prendra les éventuelles mesures provisionnelles.

Pour garantir la disponibilité de nos infrastructures informatiques et télécoms, les actions doivent être entreprises simultanément dans nos deux principaux sites de production. Le présent crédit vise à mettre en service un groupe de secours sur le site secondaire et des climatisations adaptées sur les deux sites. De manière complémentaire, l'extension des locaux du site secondaire et la mise en place de leurs équipements de sécurité sont prises en charge par le Service des bâtiments dans le cadre des budgets de fonctionnement de la Ville de Genève.

Le présent objet sera réalisé conjointement par le Service de l'énergie, le Service des bâtiments et la DSIC, avec l'aide de mandataires.

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

## 2.2.1.5 Infrastructures informatiques – Serveurs 512 000 francs (Réf: 2035)

Le parc des serveurs informatiques de l'administration municipale est constitué de 130 machines, disposées en quasi-totalité dans nos deux principaux sites de production. Ce sont ces serveurs qui gèrent l'ensemble des données de l'administration municipale, dont le volume avoisine 50 téraoctets.

Pour des raisons d'obsolescence et de performances, les serveurs sont renouvelés en moyenne tous les cinq ans. La présente demande biennale vise donc au remplacement de 40% du parc, à savoir 52 machines.

Les serveurs seront mis en place par la DSIC.

## 2.2.1.6 Infrastructures informatiques – Stockage des données 492 000 francs (Réf: 2043)

Le volume des données de la Ville de Genève croît de manière exponentielle. De 12 téraoctets au 1<sup>er</sup> janvier 2006, il atteint désormais environ 50 téraoctets. Les actions prévues en matière de numérisation des ouvrages et des documents ne feront que renforcer cette tendance, conforme toutefois à l'évolution constatée dans les entreprises et les autres administrations publiques.

Le présent crédit permettra l'acquisition des infrastructures de stockage pour ces deux prochaines années, aussi bien en termes de volume, que de sécurité et de haute disponibilité. Elles seront mise en place par la DSIC.

2.2.2 Micro-informatique 1 728 045 francs

## 2.2.2.1 Renouvellement du parc 1 222 560 francs (Réf: 2642)

Le parc micro-informatique de la Ville de Genève est constitué de 3000 stations de travail et de 1100 imprimantes. Sur la base d'un renouvellement progressif tous les cinq ans, la présente demande prévoit le remplacement de 600 stations de travail et la mise en place d'une nouvelle version des logiciels de bureautique, voire leur remplacement par des logiciels libres («open source»). Une analyse est en cours. Si l'option des logiciels libres est retenue, des développements complémentaires sont à prévoir, à une hauteur estimée au coût des logiciels propriétaires.

Dans le cadre du développement durable, aucun achat d'imprimante n'est prévu. Pour mémoire, l'administration municipale avait en 2005 un ratio de 0,46 imprimante par station de travail. Il est désormais inférieur à 0,37. Le Conseil administratif entend poursuivre sur cette voie.

La mise en service de ce matériel sera réalisée par la DSIC, éventuellement avec l'aide de mandataire, en particulier si l'option des logiciels libres est retenue.

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

2.2.2.2 Extension du parc 505 485 francs (Réf: 1253, 1401, 1551, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1592, 1598, 1600, 1615, 1616, 1617, 1618, 1623, 1633, 1651, 1659, 1672, 1679, 1687, 1692, 1693, 1698, 1725, 1732, 1741, 1753, 1754, 1755, 1757, 1761, 1766, 1774, 1795, 1796, 2484, 2844, 2853, 2893 et 2929)

La présente proposition vise à compléter le parc micro-informatique actuel par de nouvelles acquisitions, afin de répondre à l'évolution des métiers de l'administration municipale. Elle concerne les éléments suivants:

- stations de travail: 43;
- scanners et divers périphériques: 15;
- logiciels «standard»: 72;
- équipements «métier»: 25;
- logiciels «métier»: 29.

(Note: Ces chiffres ont permis l'évaluation du coût du présent objet et sont indicatifs. Les besoins évoluant entre les demandes des services et le vote du crédit, ils seront éventuellement ajustés lors de la réalisation.)

L'installation des nouvelles ressources informatiques sera réalisée par la DSIC, en coordination avec les services concernés.

2.2.3 Projets de systèmes d'information et de communication 3 215 820 francs

2.2.3.1 Administration centrale (Archives): Calendriers de conservation des archives 30 000 francs (Réf.: 1658)

Les calendriers de conservation sont des instruments de gestion des archives qui permettent de gérer la durée de conservation des documents dans les services et de déterminer leur destination finale (archivage définitif total ou partiel, destruction). L'application informatique, sous forme de base de données, permettra de créer les calendriers de conservation, de les modifier, de les mettre à disposition sur l'Intranet de l'administration municipale et éventuellement sur le web.

Actuellement, les calendriers de conservation sont produits sous forme de tableaux Excel. Outre qu'une information nouvelle peut entraîner des modifications dans plusieurs documents Excel (par exemple, calendrier de conservation général de la Ville, calendrier de conservation spécifique d'un service, calendrier de conservation transversal pour les documents relatifs à une certaine activité), l'index alphabétique des délais de conservation (qui sont les unités de base des calendriers de conservation) est produit à la main. Une gestion Excel multiplie donc les saisies et les risques d'erreurs. La base de données fixera les champs d'information ainsi que leurs relations, et permettra la génération automatique de calendriers sectoriels (par service, par unité, par fonction transversale) ainsi que de l'index alphabétique des délais de conservation. Des formulaires de sai-

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

sie permettront aux services de l'administration municipale comme aux Archives d'émettre des propositions de nouveaux délais et des propositions de modifications de délais. L'application permettra aux Archives de valider les délais de conservation.

Le présent objet sera développé par la DSIC avec l'aide d'un mandataire, en étroite collaboration avec les Archives.

#### 2.2.3.2 Administration centrale (Archives): Mise en ligne des comptes rendus de l'administration municipale 50 000 francs (Réf: 1764)

Les comptes rendus de l'administration municipale (1842-2000) ont été numérisés dans leur totalité au début de l'année 2007. L'objectif de la présente demande vise à mettre les 32 500 documents ainsi numérisés à la disposition de l'administration municipale et du public sur le site web de la Ville de Genève.

Ces comptes rendus représentent une source importante non seulement pour la conservation et la diffusion du patrimoine, mais aussi pour la gestion de notre municipalité. Elle comporte tous les rapports annuels des services entre 1842, année de création de la Ville de Genève, et l'an 2000. Leur lecture permet de suivre l'évolution de la municipalité et les principales activités déployées par l'ensemble des services, entre les deux dates citées. Les comptes rendus de l'administration municipale (1842-2000) constituent des documents indispensables, tant pour les personnes qui travaillent sur l'histoire de la Ville de Genève que pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration municipale.

Le présent objet sera développé par la DSIC avec l'aide d'un mandataire, en étroite collaboration avec les Archives.

#### 2.2.3.3 Administration centrale: Candide II 300 000 francs (Réf: 1715)

En 1998, suite à une demande des autorités de la Ville de Genève, le système d'information Candide a été mis en place afin de permettre une gestion électronique des dossiers liés aux séances du Conseil administratif et du Conseil municipal. Candide gère les flux documentaires entre le secrétariat du Conseil municipal, le secrétariat du Conseil administratif et le secrétariat de chaque magistrat-e.

Candide est composé de plusieurs bases de données. Les deux principales sont:

- «Séances» – consacrée aux séances du Conseil administratif et du Conseil municipal (pour la gestion et le suivi des points inscrits en séance, avec la possibilité d'effectuer des recherches) ;
- «Extraits CA» – pour la diffusion des décisions du Conseil administratif aux personnes autorisées de l'administration municipale.

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

Candide permet de traiter chaque année environ 2600 objets inscrits en séance, 520 pages de procès-verbaux du Conseil administratif, 1740 extraits du Conseil administratif, 100 nouveaux dossiers du Conseil administratif et 550 recherches d'informations.

L'évolution des technologies de l'information et de la communication, ainsi que les changements apportés aux processus de travail relatifs aux autorités tendent à rendre Candide progressivement obsolète. Après 10 ans de service, Candide mérite une révision complète.

Parmi les administrations de Suisse latine, la Ville de Genève fait office de pionnière en matière de système d'information consolidé entre le parlement et le gouvernement. Seuls les cantons de Vaud et de Genève disposent d'une expérience dans ce domaine, avec des systèmes également vieillissants. Le canton de Fribourg a un projet en cours. Dans tous les cas, la DSIC examinera les synergies possibles avec les autres administrations publiques suisses.

Le présent objet sera mis en place par la DSIC, conjointement avec l'administration centrale, avec l'aide d'un mandataire.

#### 2.2.3.4 Office de l'état civil: Gestion de la file d'attente à l'état civil 60 000 francs (Réf.: 1626)

Un flux irrégulier de citoyen-ne-s se rendent dans les locaux de l'Office d'état civil. Cette situation provoque malheureusement parfois la mauvaise humeur du public en raison d'une attente trop importante aux guichets.

La présente demande vise à installer un système de gestion de file d'attente pour améliorer l'accueil du public à l'Office d'état civil et, en corollaire, les conditions de travail du personnel. Ce système permettra également à la direction de l'office d'avoir une mesure concrète du flux de traitement du service.

Le présent objet permettra de financer les équipements (serveur informatique, bornes de distribution des tickets et écrans d'affichage) et le logiciel de gestion, ainsi que leurs frais d'installation et de configuration.

Le présent objet sera mis en place par la DSIC, conjointement avec l'Office d'état civil, avec l'aide d'un mandataire.

#### 2.2.3.5 Direction des ressources humaines: Archives électroniques du personnel 55 000 francs (Réf. 1544)

La Ville de Genève emploie environ 4000 personnes. L'ensemble de ces collaboratrices et collaborateurs dispose d'un dossier personnel qui comprend en plus des pièces constitutives du dossier, les pièces juridiques (lettre de nomination, promotions, résiliation, contrat, etc.), la correspondance, les attestations de

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

salaires, les demandes de formation, etc. Ces documents «papier» sont classés dans un système d'archivage rotatif manuel qui nécessite un lourd traitement administratif. Les capacités de stockage de ce système sont nettement insuffisantes, tant en termes de sécurité (feu et accès notamment), qu'en termes de place. Les possibilités d'extension sont limitées et coûteuses, car elles dépendent uniquement de la configuration des locaux. Ces contraintes poussent la Direction des ressources humaines à passer d'un archivage manuel à un archivage informatisé.

La gestion électronique des dossiers du personnel permettra de:

- améliorer sensiblement les normes de sécurité;
- renforcer les normes de conservation des dossiers du personnel;
- rationaliser le processus de gestion.

Le présent objet vise à acquérir le matériel de numérisation et le système de gestion des dossiers du personnel. Il sera mis en place par la DSIC, conjointement avec la Direction des ressources humaines et avec l'aide de mandataires.

#### 2.2.3.6 Bibliothèques et discothèques municipales: E-inclusion et démocratisation de l'accès aux ressources numériques 18 040 francs (Réf.: 2480)

Le projet «e-inclusion et démocratisation de l'accès aux ressources numériques» est conduit par les Bibliothèques municipales de la Ville de Genève. Ses objectifs sont les suivants:

- offrir au public des formations à l'utilisation des postes d'accès à Internet et de recherche documentaire;
- contribuer à la réduction de la fracture numérique en proposant des formations et des ressources d'autoformation;
- favoriser l'intégration de toutes les populations dans la société de la connaissance.

Le projet «e-inclusion» complète judicieusement, dans le domaine de la formation, les actions de l'administration municipale en faveur de la démocratisation des technologies de l'information et de la communication et, en particulier, d'Internet.

Les bibliothèques municipales proposent des ateliers autour des technologies de l'information et de la communication: livres électroniques, bibliothèques numériques, nouveaux usages du web, musique sur Internet, etc. Ces ateliers ont confirmé les attentes du public sur ces sujets et ont mis en évidence la nécessité de proposer des exercices pratiques.

La présente demande vise à mettre en place une salle équipée de postes informatiques et audiovisuels, dédiée à la formation du public. Ces équipements seront installés à la Bibliothèque de la Cité. Les bibliothèques entendent ainsi:

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

- proposer des ateliers avec la possibilité de mettre en pratique leurs contenus;
- permettre à des publics de s'intégrer à la société de la connaissance;
- renforcer l'image des bibliothèques comme lieu d'accès à l'information et à la culture.

La présente demande permettra de financer les équipements informatiques nécessaires à la réalisation du projet.

Le présent objet sera mis en place par la DSIC et les bibliothèques municipales.

#### 2.2.3.7 Bibliothèques et discothèques municipales: Caisses enregistreuses (1<sup>re</sup> étape) 65 890 francs (Réf.: 2481)

En 2007, près de 400 000 francs ont été encaissés par les bibliothèques municipales, dont 130 000 francs pour la seule Bibliothèque de la Cité. Ce revenu provient notamment des indemnités pour retard, des abonnements pour l'emprunt de documents audiovisuels et des réservations d'ouvrages. Ces prestations sont répertoriées dans le document intitulé «Tarifs accompagnant le règlement d'utilisation des bibliothèques municipales».

Durant l'hiver 2006-2007, le Contrôle financier a réalisé un audit des bibliothèques municipales. Dans son rapport, il recommande l'installation de caisses enregistreuses pour éviter des différences dues aux erreurs de manipulations des tickets ou de la monnaie rendue aux emprunteurs. Pour améliorer le confort de l'usagère et de l'usager, le système d'encaissement doit également gérer les moyens électroniques de paiement.

La présente demande vise à la réalisation d'une première étape, à la Bibliothèque de la Cité. Elle permettra l'acquisition de cinq caisses enregistreuses et de leurs périphériques (interfaces de paiement, imprimantes à ticket, affichage orientable, etc.), du logiciel de gestion des caisses et des prestations de service pour la mise en place du tout.

Le présent objet sera mis en place par la DSIC, conjointement avec les bibliothèques municipales et avec l'aide de mandataires.

#### 2.2.3.8 Conservatoire et Jardin botaniques: SIPV - Portail web 75 000 francs (Réf.: 1749)

Le «système d'information du patrimoine vert» (ci-après SIPV) a pour ambition de synthétiser les informations sur la biodiversité végétale du canton de Genève. Quatre modules ont été définis:

- flore sauvage;

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

- milieux naturels;
- arbres isolés;
- espaces verts.

Depuis le début du projet, de nombreuses données ont été acquises pour chacun de ces modules. Certaines d'entre elles sont d'ores et déjà diffusées sur le web; d'autres plus simplement sur l'Intranet.

La présente demande vise à réaliser un portail «web» unique pour le projet SIPV, offrant un accès centralisé à l'ensemble des données (informations générales sur le projet, données des modules, etc.). Ce portail proposera des environnements spécifiques, tant pour le public, que pour l'administration et les professionnels.

Le présent objet sera mis en place par la DSIC, conjointement avec les Conservatoire et Jardin botaniques et avec l'appui d'un mandataire.

#### 2.2.3.9 Service des espaces verts et de l'environnement et Conservatoire et Jardin botaniques: SIPV – Gestion des arbres isolés 60000 francs (Réf.: 1962)

Le «système d'information du patrimoine vert» (ci-après SIPV) a pour ambition de synthétiser les informations sur la biodiversité végétale du canton de Genève. Dans ce cadre, un outil permettant le relevé des arbres isolés a été développé en 2007 et est aujourd'hui utilisé pour compléter l'inventaire du patrimoine arboré, notamment celui de la Ville de Genève. Environ 2500 arbres ont été positionnés en un an.

La présente demande a pour objectif de mettre en place un outil pour optimiser la gestion de ce patrimoine (plantations, déplacements, entretiens, abattages, remplacements, etc.), afin notamment d'en assurer sa pérennité. A moyen terme, sur la base d'un inventaire actualisé, cet outil devrait également permettre d'anticiper les problèmes liés à la sécurité des citoyen-ne-s face aux aléas naturels.

Le présent objet sera mis en place par la DSIC, conjointement avec le Service des espaces verts et de l'environnement et les Conservatoire et Jardin botaniques, ainsi qu'avec l'appui d'un mandataire.

#### 2.2.3.10 Direction du département de la culture: Renouvellement et extension de l'équipement de reprographie 229 000 francs

Le service de reprographie de la Bibliothèque de Genève (BGE) a été créé au milieu des années 1980. Auparavant les reproductions étaient confiées à des photographes extérieurs. Depuis quelques années, des crédits ponctuels ont permis à la bibliothèque de s'adapter à l'environnement numérique (achat d'un scanner

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

de livres et d'un dos numérique), tout en évoluant dans les infrastructures d'origine (banc de reproduction, boîtiers et objectifs photographiques). Le service de reprographie gère toujours plus de projets de numérisation des collections. En 2007, 85 000 photocopies, 22 000 scans et 1500 photographies numériques ont été réalisés.

Suite à la démarche «Transition-BGE», la «bibliothèque numérique» est reconnue comme un des axes stratégiques forts de la Bibliothèque de Genève, inscrite au plan directeur 2008-2009. La Bibliothèque de Genève coopère sur plusieurs projets dans ce domaine, comme la numérisation des imprimés suisses du XVI<sup>e</sup> siècle (e-Rara, [www.e-lib.ch/e\\_rara\\_f.html](http://www.e-lib.ch/e_rara_f.html), période 2008-2011) ou celle des manuscrits précieux (e-Codices, [www.e-codices.ch/fr](http://www.e-codices.ch/fr), période 2008-2011).

La présente demande vise à acquérir les équipements de numérisation ainsi que les bancs de reproduction nécessaires au service de reprographie de la Bibliothèque de Genève. L'objet a toutefois été inscrit au nom de la Direction du département de la culture, pour souligner la mise en place d'un véritable pôle de compétence numérique au sein du département concerné.

Le présent objet sera mis en place par la DSIC, conjointement avec le département de la culture et avec l'appui de mandataires.

#### 2.2.3.11 Direction du département de la culture: Numérisation des collections - Acquisition d'un scanner à livres 55 000 francs (Réf.: 1760)

La bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève (CJBG) conserve l'une des plus complètes collections d'imprimés au monde traitant des plantes. Du plus ancien, un incunable de 1485, au plus récent, ses plus de 100 000 ouvrages reliés forment à la fois un patrimoine inestimable et un outil de travail incomparable. Ce joyau ne prend toutefois sa vraie dimension que lorsque des botanistes du monde entier en extraient les informations nécessaires à leurs recherches.

Longtemps, avant l'arrivée d'équipements tels que les photocopieuses, il ne fut possible de consulter les documents que sur place. Depuis quelques années, le développement des technologies de l'information et de la communication a simplifié le processus de reproduction tout en améliorant les capacités de transfert à distance des images. Chaque saut technologique a apporté son lot de nouvelles possibilités de diffusion de l'information, tout en ayant ses propres limites. C'est ainsi que la photocopie ne peut se faire qu'avec les ouvrages de petit format et dont les différents constituants (papier, reliure, etc.) ne souffriront pas des manipulations inhérentes à la technique utilisée. Avec les appareils de photographie numérique, il devient possible de reproduire presque tous les ouvrages sans nuire

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

à leur conservation. Il n'y a plus de contact physique dommageable. La productivité de la reproduction reste cependant faible à cause des nombreux réglages nécessaires à chaque prise.

Un autre élément à prendre en compte est le développement de l'Internet et les initiatives nombreuses de numérisation à grande échelle des ressources bibliographiques des bibliothèques. Cette tendance forte nous impose de ne pas rester à l'écart. Les collections de la Ville de Genève doivent trouver leur place dans l'ère numérique comme auparavant dans celle du papier.

La présente demande, déposée par les CJBG, a toutefois été placée sous le chapeau de la direction du Département de la culture, pour souligner la mise en place d'un véritable pôle de compétence numérique au sein du département concerné. Elle vise à acquérir un scanner à livres professionnel afin de mettre à disposition des botanistes du monde entier les ressources bibliographiques de la bibliothèque des CJBG à travers Internet, tout en garantissant la conservation des supports originaux. Cet équipement sera mis à disposition des autres bibliothèques et des Archives de la Ville de Genève.

Le présent objet sera mis en place par la DSIC, conjointement avec le département de la culture et avec l'appui de mandataires.

#### 2.2.3.12 Direction des systèmes d'information et de communication: Mise en place d'un outil de management des services et de la sécurité des systèmes d'information et de communication 250 000 francs (Réf.: 2661)

La DSIC agit à la fois en qualité de prestataire interne, de «service au service des autres services», et en tant que direction transversale, dont la mission est en particulier de veiller à l'efficacité et à la qualité des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève ainsi qu'à leur sécurité.

La DSIC est structurée par processus. Pour gagner en maturité, elle doit encore améliorer la coordination de ceux-ci. Au sens de la norme ISO/CEI 20000-1:2005, «une intégration et une mise en œuvre coordonnées des processus de gestion des services offrent une efficacité pérenne, une efficacité accrue et des opportunités d'amélioration continue.» L'exécution des activités et des processus nécessite une organisation éprouvée et une excellente coordination entre les équipes, de l'entretien des infrastructures au développement, en passant par le support aux utilisatrices et aux utilisateurs. Des outils appropriés sont nécessaires pour garantir l'efficacité et l'efficacité de ces processus.

Sur un plan voisin, plusieurs audits de sécurité recommandent à la DSIC de mettre en place un système de management de la sécurité de l'information, conforme par exemple à la famille de normes ISO/CEI 27000. Il existe de nombreux points communs, voire de convergence entre le système de management

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

des services et le système de management de la sécurité de l'information. Ces deux systèmes de management gagnent à être conçus de manière cohérente. Il n'est pas rare qu'une décision en matière de prestation de services influence la sécurité de l'information, et réciproquement.

Le présent objet vise à acquérir et mettre en place un progiciel de management des services. Cet outil permettra en particulier de remplacer le logiciel d'inventaire des biens informatiques (obsolète), puis d'y greffer notamment des fonctions de gestion de la sécurité, du portfolio des projets et des services, des incidents, des mises en production, du support («service desk»), etc.

L'outil sera mis en place par la DSIC avec l'aide de mandataires.

#### 2.2.3.13 Service de la sécurité et de l'espace publics: Encaissement des amendes d'ordre, des taxes et des redevances 50 000 francs

Les guichets des postes de la police municipale et le guichet du boulevard Helvétique sont habilités à encaisser des amendes ainsi que des taxes et des redevances. Les systèmes de gestion – en service depuis la seconde moitié des années nonante – ne permettent actuellement que d'établir des quittances manuelles. La présente demande vise donc à acquérir un module complémentaire pour automatiser l'émission des quittances.

Cette évolution du progiciel permettra, de:

- offrir un service moderne et rapide;
- sécuriser les paiements;
- simplifier la gestion des paiements;
- se prémunir contre les erreurs ou la fraude;
- faciliter la recherche de documents.

Les quittances seront établies par le personnel autorisé. Cette procédure simplifiera le contrôle des impayés, améliorant ainsi la sûreté comptable.

Le module complémentaire sera élaboré par un mandataire. Sa mise en service sera réalisée par la DSIC et le Service de la sécurité et de l'espace publics.

#### 2.2.3.14 Service d'incendie et de secours: Gestion des dossiers d'alarmes incendie automatiques 250 000 francs (Réf.: 1494)

La section «Prévisions» du BPO (l'entité du SIS qui rédige les plans d'interventions pour les sapeurs-pompiers) utilise un logiciel de gestion des dossiers d'alarmes incendie automatiques. Le SIS compte environ 2000 bâtiments raccordés en détection à la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA). Le montant des prestations facturées par le SIS s'élève à plus de 1 500 000 francs par année.

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

Le logiciel de gestion des dossiers d'alarmes incendie automatique a été mis en service il y a une dizaine d'années. Il ne répond plus aux besoins du SIS et tend à l'obsolescence. De surcroît, la facturation des prestations réalisées sur la base de ce logiciel n'est pas intégrée au système de gestion financière de la Ville de Genève (SAP) et ne présente donc pas la sûreté comptable attendue.

Le présent objet permettra de financer la réalisation d'un nouveau logiciel. Compte tenu de l'importance du marché, le mandataire sera choisi suite à une soumission publique. La mise en place du logiciel sera conduite par la DSIC, conjointement avec le SIS. Les interfaces avec SAP seront en principe réalisées par la DSIC.

#### 2.2.3.15 Service d'incendie et de secours: Remplacement du système de mobilisation téléphonique 160 000 francs (Réf.: 2509)

La Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) du SIS dispose d'un système de mobilisation téléphonique (SMT) qui permet de demander des renforts d'effectifs et la mobilisation de partenaires lors d'événements majeurs. Dès 2010, ce système de mobilisation sera progressivement mis hors service par son fournisseur. Il convient dès lors de le remplacer dans les meilleurs délais. Compte tenu de l'aspect stratégique du SMT, le système qui sera mis en place doit disposer d'un haut degré de disponibilité. Pour le surplus, en cas de dysfonctionnement du SMT, un plan de secours sera également mis en place.

Pour des raisons de flexibilité et d'efficacité pour les opérateurs de la centrale d'engagement, le choix s'est porté sur une extension du système informatique SAGA, utilisé pour les autres missions de la CETA.

La mise en place du système de mobilisation téléphonique ainsi que des équipements nécessaires à son fonctionnement en haute disponibilité seront mis en place par la DSIC, conjointement avec le SIS et l'éditeur de SAGA.

#### 2.2.3.16 Service d'incendie et de secours: Mise à niveau informatique du centre de formation de Richelien 122 155 francs (Réf.: 2582)

Le centre de formation de Richelien, construit dans les années 1980 pour les besoins de la protection civile, ne dispose pas d'un équipement adéquat pour la formation par ordinateur. La présente demande vise donc à équiper le centre de formation de Richelien de 5 projecteurs, de 2 tableaux interactifs («smartboards») et de monter une salle de formation informatique avec 8 places d'apprentissage (9 ordinateurs).

La salle de formation informatique servira:

- à l'école de formation des sapeuses-pomprières et des sapeurs-pompiers professionnels de l'école latine et en particulier du SIS;

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

- à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville de Genève devant se former au permis D1 (pour les véhicules avec tachygraphe) ;
- aux sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Genève (400 personnes) ;
- à l'ensemble des partenaires genevois de la sécurité devant se former au système national de communication des forces de sécurité, Polycom (3400 personnes par périodes de deux ans)
- aux milicien-ne-s de la protection civile (2000 personnes).

Outre ces aspects étroitement liés au centre de formation de Richelien, le présent objet permettra de financer la mise en place d'un système d'apprentissage en ligne (« e-learning »), utile à l'ensemble du personnel de la Ville de Genève. L'apprentissage en ligne peut avoir lieu à distance, en classe ou les deux. Ce système sera installé dans les centres de calculs de la DSIC et accessible depuis n'importe quelle station de travail de l'administration municipale. Il sera géré conjointement par la DRH, la DSIC et les services qui souhaitent développer des formations, à l'exemple du SIS pour la formation théorique des sapeurs-pompiers, de l'auto-école ou de Polycom.

Les équipements et les logiciels concernés par le présent objet seront mis en service par la DSIC.

#### 2.2.3.17 Service des écoles: Equipement des loges de conciergerie des écoles 220 750 francs (Réf.: 1291)

Le Service des écoles entend améliorer la transmission quotidienne de l'information entre l'administration centrale, le service et les responsables de bâtiments scolaires en interconnectant les loges de conciergerie des écoles au réseau de l'administration municipale et en les équipant du matériel informatique adéquat.

La présente demande vise à renforcer la cohésion interne du Service des écoles en améliorant l'interactivité entre les unités du service et subsidiairement en limitant les envois par la poste, lents et coûteux. Outre la transmission des directives, des offres d'emploi et des circulaires de l'administration centrale, l'interconnexion des responsables de bâtiments scolaires au réseau de l'administration municipale leur permettra à terme d'accéder à des outils de gestion centralisés, par exemple pour la location des locaux scolaires ou la gestion des stocks de produits de nettoyage.

Le présent objet vise à acquérir les équipements des loges de conciergeries des 50 écoles (ordinateurs et matériel de télécommunication) ainsi que les prestations de service pour leur mise en place.

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

2.2.3.18 Service social: Redéploiement des unités d'action communautaire  
79 555 francs (Réf.: 1630)

En mai 2006, le Conseil d'Etat a décidé de revoir totalement l'organisation du réseau socio-sanitaire, en particulier en séparant les partenaires du dispositif des centres d'action sociale et de santé (CASS), dont la Ville de Genève fait partie au travers de ses unités d'action communautaire (8 UAC, regroupant 39 collaboratrices et collaborateurs), sous la responsabilité du Service social. Tous les partenaires du dispositif CASS – Direction générale des CASS (DGCASS), Hospice général, Fondation des services d'aide et des soins à domicile (FSASD) et la Ville de Genève – étaient reliés à un même réseau informatique et téléphonique, le premier géré par le Service d'informatique sociale (SIS) et le second par la FSASD. Depuis la décision du Conseil d'Etat, la DGCASS a été rattachée directement au réseau de l'Etat. L'Hospice général et la FSASD souhaitent être autonomes. Dès lors, la Ville de Genève se voit contrainte de rapatrier son personnel sur son propre réseau. Le Service social et la DSIC doivent donc organiser la réintégration des équipes des UAC dans les réseaux informatique et téléphonique de l'administration municipale.

La première étape de projet consistera à interconnecter au réseau de la Ville de Genève quatre UAC déjà installées dans des locaux autonomes (UAC Jonction, Saint-Jean, Pâquis et Eaux-Vives) et à y mettre en place les équipements téléphoniques et informatiques nécessaires. Une seconde étape visera à déployer un dispositif analogue dans les locaux des UAC de Plainpalais et Champel, dès leur disponibilité.

Les équipements informatiques, téléphoniques et de télécommunication acquis dans le cadre du présent objet seront mis en service par la DSIC, conjointement avec le Service social.

2.2.3.19 Service social: Equipement des espaces de quartier 32 040 francs  
(Réf.: 1631)

Depuis plus de six ans, la Ville de Genève a adopté une politique visant, indépendamment de la poursuite de l'activité des clubs d'aînés, à développer dans les mêmes locaux des «espaces de quartier» destinés à l'ensemble des aînés et animés par des collaboratrices et des collaborateurs du Service social. Dans ce contexte, des cours d'initiation à l'informatique ont été mis en place à l'intention des aînés. Il est apparu rapidement que cette offre correspondait à une forte demande, qui ne cesse de croître du fait que de nombreux aînés considèrent que l'accès à l'informatique et à Internet est une des façons efficaces de s'adapter à la vie d'aujourd'hui et notamment de garder le contact avec les jeunes.

A l'origine, l'équipement informatique de ces espaces de quartier a été financé par le Fonds Zell et son entretien a été pris en charge par les collaboratrices et les

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

collaborateurs chargés de ces activités. Il s'avère que ce matériel est désormais obsolète.

Compte tenu de l'ouverture de Cité Seniors et afin de réduire les dépenses d'équipement et d'entretien, le Service social a décidé de ne maintenir ces activités informatiques que dans quatre espaces de quartier, deux sur chaque rive (Champel, Minoteries, Grottes, Espace Zell à Saint-Jean), et de demander à la DSIC de prendre en charge dorénavant le renouvellement et l'entretien du matériel.

La présente demande concerne les espaces de quartier de Champel, Minoteries et Grottes. L'Espace Zell à Saint-Jean est d'ores et déjà géré par la DSIC.

Les équipements informatiques et de télécommunication acquis dans le cadre du présent objet seront mis en service par la DSIC, conjointement avec le Service social.

#### 2.2.3.20 Administration municipale: Portail de gestion des ressources humaines (1<sup>re</sup> étape) 300 000 francs (Réf.: 1529)

Dans le cadre de la mise en place du progiciel SAP en 2003, l'intégration du volet «ressources humaines» a permis de simplifier les processus liés à la budgétisation et à la paie du personnel. Ces outils assurent une gestion centralisée:

- de l'organisation structurelle des départements et des services de la Ville de Genève;
- de la gestion des données de base concernant le personnel;
- du calcul et de l'exécution de la paie;
- de la budgétisation des coûts du personnel;
- du traitement des données d'absentéisme pour la section assurances.

Les services sont sollicités pour saisir les données d'absences ainsi que les indemnités variables (paiements complémentaires) payées chaque mois à leurs employé-e-s. Par contre, la solution en place ne leur permet pas d'assurer une gestion de ces données préalablement à la saisie dans SAP. Pour combler ce manque, ils exploitent des outils «maison» constitués soit de tableaux, soit de petites bases de données. Par ailleurs, le nombre croissant de demandes relatives à l'utilisation du système électronique de gestion du temps de travail (cf. objet 2.2.3.23, ci-après) nécessite de trouver une solution permettant de supporter ce volume et répondant aux nouvelles exigences.

L'objectif du présent projet consiste à créer un portail «Ressources humaines» à l'intention des employé-e-s, des services et de la Direction des ressources humaines (DRH). S'il doit offrir une interface avec le progiciel SAP, il n'est

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

pas indispensable que le portail y soit complètement intégré; une solution tierce est donc envisageable. Cette plate-forme commune à toute l'administration doit favoriser la transparence, le partage de l'information, l'optimisation des procédures et une meilleure gestion.

Afin d'augmenter ses chances de succès, ce projet sera entrepris de manière itérative, par étapes. La première traitera des processus de base qui requièrent aujourd'hui le plus de temps en termes de gestion ou qui ont la plus grande visibilité pour les employé-e-s, à savoir:

- la gestion des données personnelles intégrant les informations d'annuaire, avec la possibilité de laisser aux services, voire aux employé-e-s, le soin d'affiner les informations personnelles, organisationnelles et fonctionnelles;
- la gestion des absences planifiées, telles que les vacances, congés spéciaux (déménagement, maternité, médecin, etc.), de la demande de l'employé aux différentes étapes de validation par sa hiérarchie, incluant des tableaux de synthèse des absences/présences;
- les annonces maladie ou accident, avec le suivi des échanges liés aux pièces à fournir, entre les employé-e-s, le service concerné et la DRH;
- la gestion du temps de travail dans des contextes très différents d'horaire variable ou fixe, régulier ou irrégulier, avec des adaptations aux nouvelles directives, ainsi que le traitement de la reprise des heures effectuées;
- la gestion en amont des paiements complémentaires, que ce soit la gestion quotidienne des activités liées à une indemnité, mais également les remboursements des frais (déplacement ou autre);
- la constitution des dossiers du personnel et leur consultation ouverte aux employé-e-s, avec une numérisation des pièces officielles afin d'avoir une seule version partagée par les services et la DRH. Cette partie du portail sera en lien avec le projet «Archives électroniques du personnel» (cf. objet 2.2.3.5 ci-devant).

Dans une deuxième étape ultérieure, l'évolution de ce système d'information devra permettre de gérer:

- les demandes liées aux formations, des inscriptions aux attestations figurant au dossier;
- la gestion des compétences et le suivi des évaluations annuelles;
- le processus de recrutement, avec constitution d'une base de données des candidatures.

Le présent objet vise à financer l'acquisition et la mise en place de la première étape de cette plate-forme de gestion des ressources humaines. Les extensions feront l'objet de demandes complémentaires. Compte tenu de l'importance

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

du marché, le mandataire sera choisi suite à une soumission publique. La mise en place du logiciel sera conduite par la DSIC, conjointement avec la DRH et les services clés désignés pour ce projet.

#### 2.2.3.21 Administration municipale: SITG – Modélisation des bâtiments 89 000 francs (Réf.: 2534)

La Ville de Genève est un partenaire fondateur du Système d'information du territoire genevois (SITG). Depuis 1993, la Ville de Genève s'est engagée dans ce partenariat, d'abord en signant la charte du SITG, puis par des contributions financières aux projets du SITG et l'échange de données géographiques. Une infrastructure informatique a été mise en œuvre au sein de l'administration municipale, permettant l'exploitation des données géographiques par l'ensemble des services concernés. De nombreux projets s'appuient sur ces données et participent à l'extension des données géographiques du SITG.

Le projet de modélisation des bâtiments en trois dimensions (Bâti 3D) est un projet du SITG qui utilise pleinement la synergie du partenariat cantonal, en se basant sur la concertation et l'utilisation des compétences de l'ensemble des entités concernées. La gestion de ce projet est assurée par la Direction cantonale de la mensuration officielle. Il consiste à acquérir, puis à mettre à disposition un socle de données tridimensionnelles, constitué des bâtiments, des infrastructures de transport, des ouvrages d'art, des signalisations et de la végétation. Ces données existent déjà en deux dimensions.

En matière d'outils de politiques publiques, les apports de la troisième dimension sont prépondérants, tant pour ce qui concerne la gestion du territoire, que pour la compréhension des projets et l'aide à la prise de décision. L'enrichissement des méthodes de représentation du territoire est un atout pour améliorer les décisions, notamment en matière:

- d'aménagement du territoire (Services de l'urbanisme et de l'aménagement urbain);
- d'occupation du domaine public (Service de la sécurité et de l'espace publics);
- de gestion de l'énergie (surface du toit et des façades);
- de sécurité (SIS, pour l'instruction et la préparation aux événements), et,
- d'environnement (CJBG et SEVE).

Le financement du projet Bâti 3D est réparti entre les différents partenaires du SITG. Le montant global du projet s'élève à 1 050 000 francs (soit à 13 francs par bâtiment). 450 000 francs sont à la charge des communes. La part de la Ville de Genève a été estimée à 89 000 francs. Cette répartition se base notamment sur des critères de complexité des bâtiments.

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

### 2.2.3.22 Administration municipale: Site web – Démarches en ligne et services participatifs 300 000 francs (Réf.: 2535)

Le site web de la Ville de Genève est en cours de complète refonte. Le nouveau site a notamment pour objectif de fédérer les contenus, aujourd'hui disséminés dans un patchwork de sous-sites, sans présentation ni organisation de l'information cohérente. L'accès à l'usagère et à l'usager sera ainsi largement amélioré par une navigation plus naturelle.

Un autre objectif du redéploiement du site web consiste à ne plus le limiter à une collection de renseignements, mais à en faire un véritable système d'information et de communication, en le rendant notamment plus interactif, voire participatif, et en augmentant sensiblement le nombre de prestations en ligne.

La mise en ligne de démarches administratives a pour but d'améliorer l'accès aux services publics et ainsi de faciliter la vie administrative des résident-e-s. Un tel guichet virtuel doit permettre d'effectuer depuis chez soi des opérations en s'affranchissant des contraintes d'horaire des bureaux. Les services interactifs sont inhérents à l'évolution d'Internet, que l'on retrouve notamment sous l'appellation web 2.0 ou web participatif.

L'idée est d'ouvrir un échange avec les citoyen-ne-s au travers du média Internet, et de leur permettre de contribuer aux contenus qu'ils trouvent sur le site de leur municipalité. Ces échanges sont des réponses à de réels besoins de dialogue, que l'on retrouve par exemple dans des démarches telles que les contrats de quartier. De premières réalisations sont actuellement à l'étude et devront permettre d'expérimenter ce domaine.

A ce stade du projet de refonte du site web, les prestations en ligne suivantes sont à l'étude:

- la commande en ligne de documents d'état civil, avec des possibilités de paiement, ce qui simplifiera la procédure actuelle basée sur une livraison «contre paiement»;
- la réservation et le paiement en ligne de cartes journalières CFF, mises à disposition par la Ville de Genève à ses résident-e-s;
- la refonte des offres d'emplois de la Ville de Genève, pour dynamiser le processus de recrutement et améliorer l'accès à l'information;
- la reprise des prestations proposées en ligne sur le site du Service de la sécurité et de l'espace publics.

D'autres prestations seront étudiées avec les services concernés.

Les services participatifs seront dans un premier temps menés sous une forme expérimentale, afin de valider l'adhésion de la population à ces pratiques. Il s'agira entre autres de possibilités de participer à des sondages, de contribuer par

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

l'apport d'images des galeries photos. Les mises en pratique les plus concrètes seront menées dans le cadre de la mise en place des contrats de quartier, afin de répondre à des besoins précis des acteurs de ce projet.

Le développement des prestations en ligne sera mené sous la conduite de la DSIC, en collaboration avec l'équipe de projet interdépartementale et avec l'appui de mandataires.

#### 2.2.3.23 Administration municipale: Système électronique de gestion du temps de présence 364 390 francs (Réf.: 1956, 2224, 2685, 2702 et 2867)

Les services de l'administration municipale sont toujours plus nombreux soit à adopter un horaire de travail variable, soit plus simplement à moderniser leurs outils de gestion de timbrage. Le système électronique de gestion du temps de présence de l'administration municipale est en place depuis 2001 et s'est progressivement étendu, au gré de l'évolution des pratiques au sein des départements, pour être aujourd'hui utilisé par 26 services. Ce système a également été choisi par la Ville de Lausanne en fin 2007, suite à une étude conduite sur l'aménagement du temps de travail.

La présente demande vise à acquérir et mettre en place les équipements de timbrage (environ 60 badgeuses) ainsi que les licences du logiciel de gestion du temps de présence y relatif, pour approximativement 1300 personnes, en particulier aux services du site François-Dussaud (Génie civil, Voirie et Logistique et manifestations), du Service des sports et du département de la culture. Le système sera mis en place par la DSIC, conjointement avec la Direction des ressources humaines et les services concernés, et avec l'appui de mandataires.

### 2.3 *Gestion du parc immobilier (1<sup>re</sup> étape) 880 000 francs (Réf.: 2646)*

#### 2.3.1 Contexte

Lors de la mise en place de SAP en 2003 pour couvrir les domaines de la gestion financière et des ressources humaines, la gestion patrimoniale a volontairement été mise entre parenthèses, pour une étape ultérieure, afin d'augmenter les chances de succès de ce projet initial, d'une ampleur d'ores et déjà sans précédent en Ville de Genève.

A ce jour, la solution SAP a été étendue au cas par cas dans le domaine immobilier, par exemple pour le suivi des crédits d'investissement des constructions ou pour la gestion du mazout. Ces solutions s'appuient sur des modules installés lors de la mise en place initiale, avec cependant des adaptations spécifiques réalisées par la DSIC. Pour le reste, la plupart des services concernés par le domaine immobilier emploient actuellement des solutions spécifiques, voire «bri-

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

colées». Tous ont besoin d'une solution de gestion du parc immobilier intégrée au système financier de la Ville de Genève, SAP, pour partager les informations, accroître la transparence, mieux coordonner les efforts et améliorer la sûreté comptable.

Pour sa part, la Gérance immobilière municipale (GIM) utilise un progiciel mis en place il y a plus de dix ans. Cet outil doit être adapté à la nouvelle réglementation municipale ainsi qu'à l'évolution des besoins du service concerné, en particulier pour assurer une meilleure intégration au système financier de la Ville de Genève et donc, dans ce cas également, améliorer la sûreté comptable.

### 2.3.2 Etude préliminaire

Le progiciel SAP offre toute une palette de fonctionnalités en matière de gestion immobilière. Pour la Ville de Genève, l'utilisation de SAP présente également des avantages en termes de formation des utilisatrices et des utilisateurs, d'intégration avec les processus financiers en place et de coûts de licences. Elle permet également de capitaliser sur l'expertise acquise par la DSIC et ainsi faire des gains d'échelle sur les ressources nécessaires pour assurer l'entretien et l'évolution des outils mis en œuvre.

En 2006, une étude préliminaire a été menée pour identifier les enjeux stratégiques liés à une intégration future dans SAP des besoins de gestion en matière d'entretien et de location du parc immobilier. Selon cette étude, deux modules dans SAP peuvent être paramétrés pour couvrir ces besoins:

- le module de gestion de la maintenance (PM) répond aux besoins de planification et de suivi des interventions de maintenance, planifiées et non planifiées. Sa mise en place et l'utilisation de la structure des postes techniques pour représenter les bâtiments de la Ville de Genève permettront aux services de disposer d'un objet commun partagé par tous et offrant bien plus de souplesse que les objets analytiques actuels. De même, les interventions de maintenance seront représentées par des ordres de maintenance, accessibles aux différents intervenants et rattachés à cette structure commune.
- les fonctionnalités offertes par le module de Gestion des biens immobiliers (RE-FX) couvrent non seulement celles actuellement utilisées dans le progiciel en service à la GIM, mais les dépassent, notamment par son intégration naturelle au module de la gestion de la maintenance (PM) ainsi qu'aux autres modules déjà en place de gestion financière.

La forte corrélation entre ces deux modules nécessite leur mise en œuvre en parallèle. L'installation isolée d'un seul module engendrerait des coûts élevés d'interfaces (à développer sur mesure) et ne permettrait pas d'atteindre le même niveau d'intégration.

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

Dès le lancement du présent projet, la DSIC associera les trois services qui ont été identifiés comme principaux bénéficiaires, à savoir la GIM, le Service de l'énergie et le Service des bâtiments. Ce projet nécessitera un engagement important de leur part.

Enfin, d'un point de vue technique, l'introduction du module de Gestion des biens immobiliers (RE-FX) requiert un changement préalable de la version de SAP. Ce changement est planifié pour l'été 2009, ce qui permettra d'entamer les travaux relatifs au présent projet dès 2010.

### 2.3.3 Mise en œuvre

La mise en œuvre d'un système d'information de gestion de la maintenance et de gestion immobilière est un projet de grande envergure, qui va au-delà de la réalisation du présent objet et nécessitera des étapes ultérieures.

En effet, dans une saine gestion des risques, il est nécessaire dans un premier temps de concentrer l'effort sur la mise en place du socle commun pour les principaux services bénéficiaires. Dans une seconde étape, nous envisagerons d'y intégrer les besoins d'autres services, sur la base de ces mêmes modules.

La phase préparatoire, coordonnée par la DSIC, consistera à:

- réaliser un inventaire du patrimoine de la Ville;
- établir un «langage» commun, pour la description des objets, capable de satisfaire les différentes exigences des services;
- constituer un jeu de données propre et complet pour tous les objets.

L'analyse du résultat de cette phase préparatoire permettra d'établir le périmètre et le cahier de charges du projet. Outre les représentant-e-s des principaux services bénéficiaires et de la DSIC, une large part du travail sera assurée par des mandataires, qui devront notamment documenter les besoins formulés en les adaptant aux exigences du système et identifier les besoins qui ne pourront pas être couverts.

La réalisation d'un prototype permettra ensuite de valider la solution avec les principaux services bénéficiaires et sera l'occasion d'opérer un transfert de compétences des mandataires vers les collaboratrices et les collaborateurs de la DSIC. La réalisation de la suite du projet pourra alors être assumée par la DSIC, les mandataires restant en appui. Enfin, la dernière phase de cette première étape portera sur la formation des utilisatrices et des utilisateurs clés, puis sur la validation de la solution par les principaux services bénéficiaires.

La réalisation de cette première étape s'échelonnera sur 18 à 24 mois. Cette estimation peut cependant varier en fonction du périmètre qui sera défini au terme de l'analyse détaillée, ainsi que de la disponibilité des services concernés.

## Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

Compte tenu de l'ampleur du marché, les mandataires seront sélectionnés suite à une soumission publique. Le présent objet a pour objectif de financer les prestations de service des mandataires ainsi que les licences complémentaires de SAP, pour la première étape de ce projet. Le cas échéant, les étapes ultérieures feront l'objet de demandes au sein de prochains plans biennaux.

2.4 *Système d'information et équipement du Conseil municipal 200 000 francs*

Le présent objet a pour objectif de:

- assurer l'évolution du système d'information du Conseil municipal, de manière intégrée et coordonnée avec le projet de refonte du site web de la Ville de Genève;
- financer les infrastructures, le matériel et les logiciels à l'intention des membres du Conseil municipal.

Le renouvellement des équipements mis à disposition des membres du Conseil municipal de la législature 2011-2014 sera financé par la prochaine proposition de crédit, qui sera en principe déposée dans la seconde moitié de l'année 2010, conjointement avec le 2<sup>e</sup> plan biennal des systèmes d'information et de communication.

3. **Synthèse financière**3.1 *Récapitulatif*

<i>Arrêté</i>	<i>Catégorie d'objet</i>	<i>Montants (francs)</i>	<i>Références et montants au 4<sup>e</sup> PFI 2009-2020</i>	
I	Redéploiement du réseau	4 500 000	111.011.06	4 500 000
II	1 <sup>er</sup> plan biennal des systèmes d'information et de communication	6 968 865	111.030.13	3 600 000
	Infrastructures	2 025 000	111.030.14	3 600 000
	Micro-informatique	1 728 045		
	Projets de systèmes d'information et de communication	3 215 820		
III	Gestion du parc immobilier (1 <sup>re</sup> étape)	880 000	111.07.20	2 000 000
IV	Système d'information et équipement du Conseil municipal	200 000	111.030.15	100 000
			111.030.16	100 000
			111.030.21	100 000
I+II+III+IV	Total de la proposition de crédit	12 548 865		14 000 000

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

### 3.2 *Soumissions publiques*

Les soumissions publiques relatives à la présente proposition seront effectuées par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), en relation avec ses partenaires et les services concernés.

### 3.3 *Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières*

Le montant prévisionnel des contrats d'entretien ou de maintenance relatifs aux objets du présent crédit est estimé à 1 658 000 francs, répartis comme suit:

- pour l'arrêté I, 900 000 franc;
- pour l'arrêté II, 690 000 francs;
- pour l'arrêté III, 58 000 francs;
- pour l'arrêté IV, 10 000 francs.

Dans une perspective de maîtrise des coûts, la DSIC prendra toutes les mesures envisageables pour que la mise en œuvre de ces contrats d'entretien ou de maintenance soit compensée par la résiliation ou la renégociation de contrats en cours. Le cas échéant, un ajustement des budgets d'entretien (comptes du groupe 315) sera proposé lors d'un prochain projet de budget de fonctionnement.

Quant à la charge financière annuelle:

- pour l'arrêté I, comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, elle atteindra 1 225 130 francs;
- pour l'arrêté II, comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, elle atteindra 1 897 280 francs ;
- pour l'arrêté III, comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, elle atteindra 239 580 francs ;
- pour l'arrêté IV, comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, elle atteindra 54 450 francs.

### 3.4 *Services gestionnaires et bénéficiaires*

#### 3.4.1 Service gestionnaire

Le service gestionnaire de ce crédit est la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

#### 3.4.2 Services bénéficiaires

Du point de vue comptable, le service bénéficiaire de ce crédit est la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

#### 4. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

#### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 500 000 francs destiné à assurer le redéploiement du réseau de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 500 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2012 à 2015.

#### *PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 968 865 francs destiné à assurer le financement des systèmes d'information et

Proposition: financement des systèmes d'information et de communication

de communication de la Ville de Genève (1<sup>er</sup> plan biennal des systèmes d'information et de communication).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 968 865 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2012 à 2015.

### *PROJET D'ARRÊTÉ III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 880 000 francs destiné à assurer la mise en place de la 1<sup>re</sup> étape du système de gestion du parc immobilier.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 880 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2012 à 2015.

### *PROJET D'ARRÊTÉ IV*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à assurer le financement du système d'information et de l'équipement du Conseil municipal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2011 à 2014.

La proposition est renvoyée à la commission de l'informatique et de la communication sans débat de préconsultation.

**8. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> avril 2009 en vue de la modification de l'assiette de la servitude de distance et vue droite existante, inscrite au Registre foncier le 11 février 1987 sous PjD 41 sur la parcelle N° 1897 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, sise au lieu-dit Saint-Jean, au profit de la parcelle N° 4319, même commune, située rue Beau-Site 1B, propriété de M<sup>me</sup> et M. Brigitte et Alain Frank et de M<sup>me</sup> Annick Papazian Porta (PR-699).**

**1. Exposé des motifs**

Les propriétaires de la parcelle N° 4319, sise à la rue Beau-Site 1B, envisagent l'agrandissement d'un balcon, en terrasse, par analogie à ce qui a déjà été réalisé il y a une vingtaine d'années à l'étage inférieur.

Ce projet, tout comme le précédent, nécessite l'octroi, par la Ville de Genève, d'une servitude de distance et vue droite à charge de la parcelle N° 1897, propriété de la Ville de Genève, formant les falaises et le sentier du même nom.

Or, à l'occasion de cette requête, il a été constaté que la servitude existante, octroyée il y a plus de vingt ans, n'est pas conforme et que son assiette doit être légèrement augmentée.

L'objet de la présente proposition est donc la mise en conformité de la servitude existante, par une légère aggravation, démarche qui permettra également la réalisation du balcon projeté.

## 2. Situation foncière

La parcelle N° 4319, sise à la rue Beau-Site 1B, d'une superficie de 350 m<sup>2</sup>, propriété de M<sup>me</sup> et M. Brigitte et Alain Frank et de M<sup>me</sup> Annick Papazian Porta est située en 3<sup>e</sup> zone.

La parcelle N° 1897, sise au lieu-dit Saint-Jean, soit le sentier des Falaises, d'une superficie de 16 008 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville de Genève, est située pour 90% en zone de verdure et en 3<sup>e</sup> zone pour les 10% restants.

Elle est grevée d'une servitude de superficie (tunnel) et de canalisation d'électricité en faveur des SIG, d'une servitude de distance et droit de jour en faveur des parcelles N<sup>os</sup> 4288, 4293, 4341 à 4344, et enfin d'une servitude de distance et vue droite en faveur de la parcelle N° 4319 inscrite au Registre foncier sous PjD. N° 41 le 11 février 1987.

Les deux biens-fonds sont situés sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

## 3. Historique

En 1985, les propriétaires des parcelles N<sup>os</sup> 4162 et 4163 ont déposé une demande d'autorisation de construire afin de réaliser deux logements sous la terrasse de leurs immeubles, côté falaise. Le Département des travaux publics a accepté le projet sous condition d'obtenir la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 1897, servitude qui fut inscrite au Registre foncier en 1987.

Au vu de la configuration du terrain à cet endroit, la servitude a été concédée à titre gratuit, s'agissant de falaises abruptes inconstructibles.

A l'époque, une erreur a été faite pour le calcul de l'assiette de la servitude: elle a été calculée depuis la façade de l'immeuble, alors qu'elle aurait dû l'être à partir du balcon, respectivement la terrasse, situé à l'étage inférieur.

L'erreur n'avait pas été constatée jusqu'à la demande des nouveaux propriétaires de l'appartement du niveau supérieur d'agrandir leur balcon. Il s'agit donc d'aggraver la servitude existante afin de mettre en conformité les réalisations antérieures (terrasse), ce qui permettra ainsi l'agrandissement du balcon situé au-dessus de la terrasse.

#### 4. Montage et coût de l'opération

##### *Description de l'opération*

En juin 2008, une demande d'autorisation pour l'agrandissement d'un balcon a été déposée auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), APA 30013 qui a fait l'objet d'un préavis communal favorable en date du 15 août 2008.

Après examen, le DCTI a demandé l'aggravation de la servitude de distance et vue droite existante. L'architecte a alors pris contact avec l'unité Opérations foncières de la Direction du département des constructions et de l'aménagement.

La servitude demandée ne permet pas au requérant de bénéficier de droits à bâtir supplémentaires mais d'améliorer la qualité de l'habitabilité des appartements grâce à un accès à l'extérieur plus vaste pour l'appartement du haut. Pour l'appartement du bas, elle met en conformité la situation de la terrasse et la question foncière.

Les frais et honoraires du géomètre et du notaire seront à la charge des requérants.

Dès lors, il est proposé que l'aggravation, tout comme la servitude initiale, soit octroyée à titre gratuit. La surface concernée restreinte et la topographie ne permettent pas de construction sur la parcelle de la Ville de Genève située d'ailleurs essentiellement en zone de verdure.

##### *Maîtrise*

Le service gestionnaire est la Direction du département des constructions et de l'aménagement, unité Opérations foncières.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

#### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et les époux Brigitte et Alain Frank et M<sup>me</sup> Annik Papazian Porta, aux termes duquel l'assiette de la servitude de distance et vue droite existante à charge de la parcelle N° 1997

de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, au profit de la parcelle N° 4319, section Petit-Saconnex, sera augmentée;

vu le plan de servitude de distance et vue droite, N° 2280, établi par M. Adrien Kupfer, ingénieur géomètre officiel, en date du 3 novembre 2008;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le Conseil administratif est autorisé à modifier l’assiette de la servitude de distance et vue droite inscrite le 11 février 1987 au Registre foncier sous PjD N° 41, à charge de la parcelle N° 1897 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 4319, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de M<sup>me</sup> et M. Brigitte et Alain Frank et de M<sup>me</sup> Annick Papazian Porta, selon le plan de servitude N° 2280 établi par M. Adrien Kupfer, ingénieur géomètre officiel, en date du 3 novembre 2008.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à signer l’acte authentique relatif à cette opération.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

*Annexes:* 1 plan d’ensemble au 1/2500°

1 plan du Registre foncier

1 plan agrandissement balcon (coupe + façade)

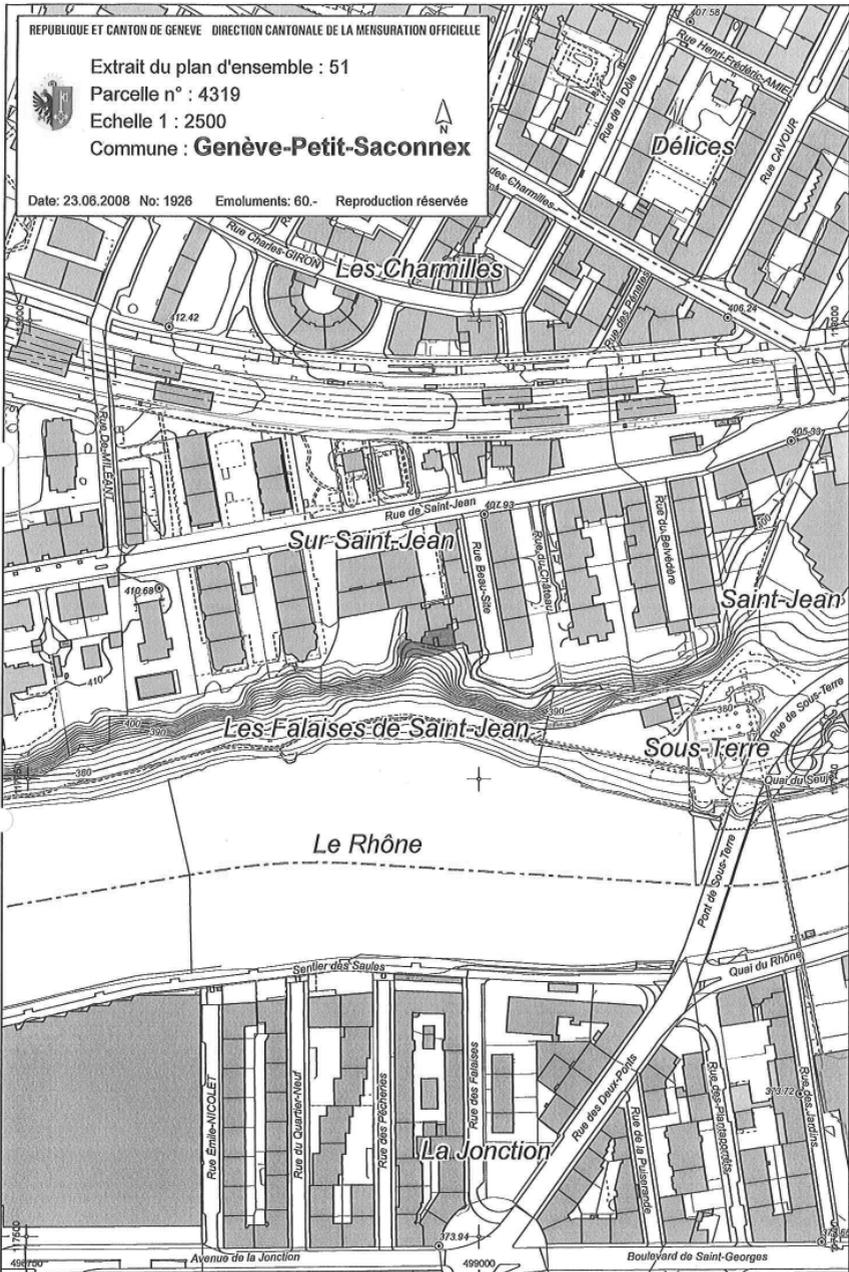
1 photo du balcon existant

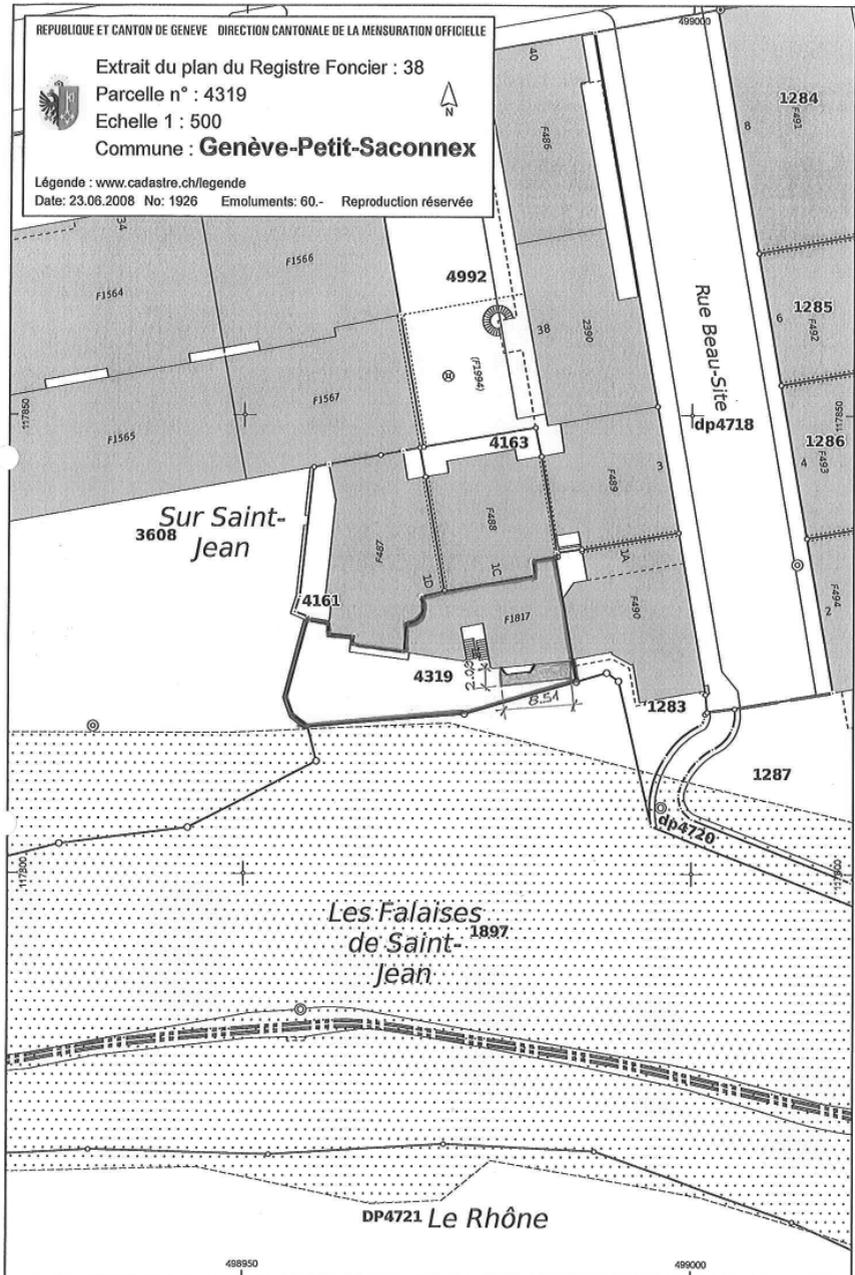
1 plan de la servitude inscrite au RF sous PjD41 du 11.02.0987

1 plan figurant la nouvelle assiette de la servitude, dressé par M. Kupfer

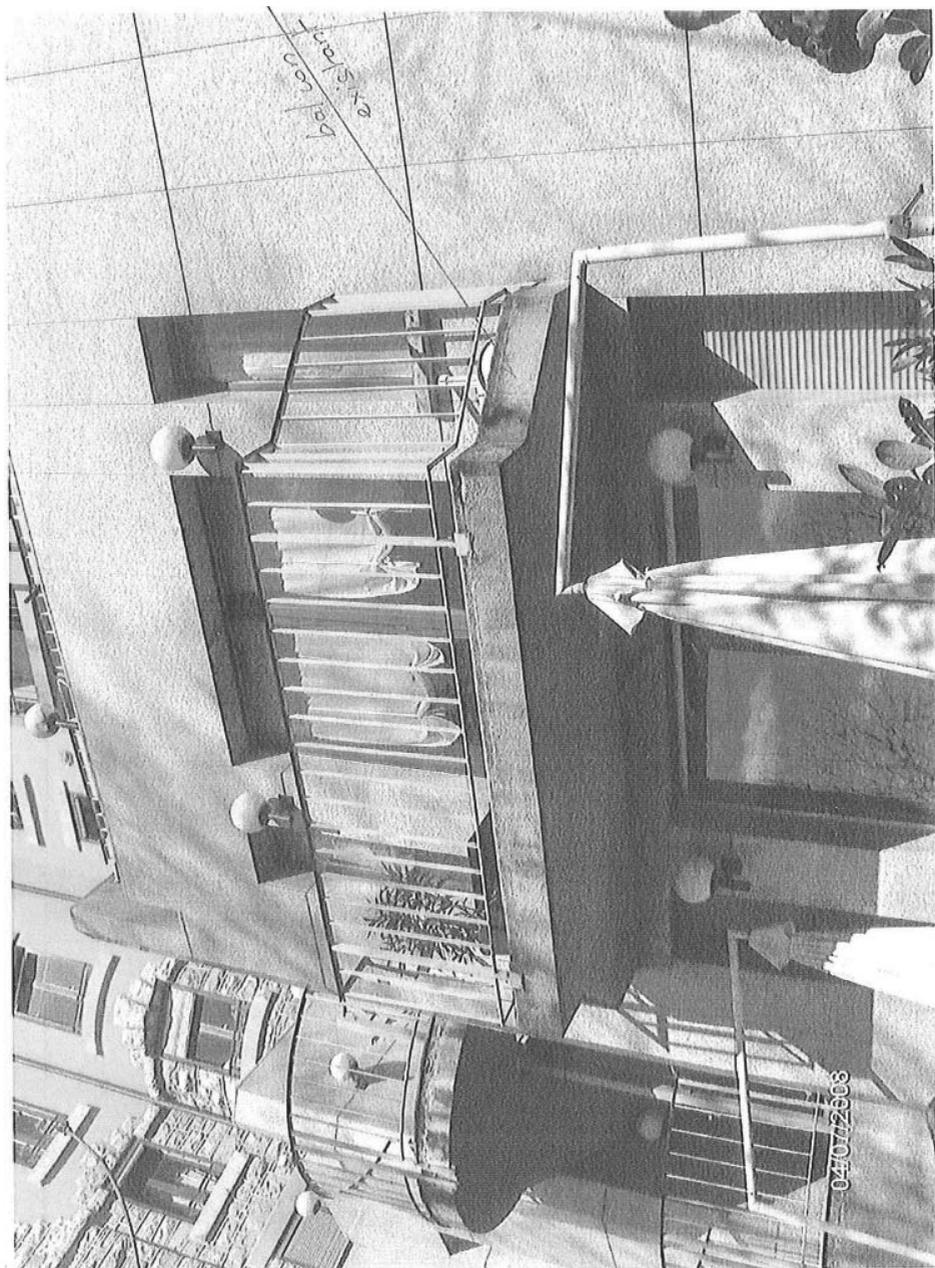
SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)  
Proposition: servitude au sentier des Falaises

6541





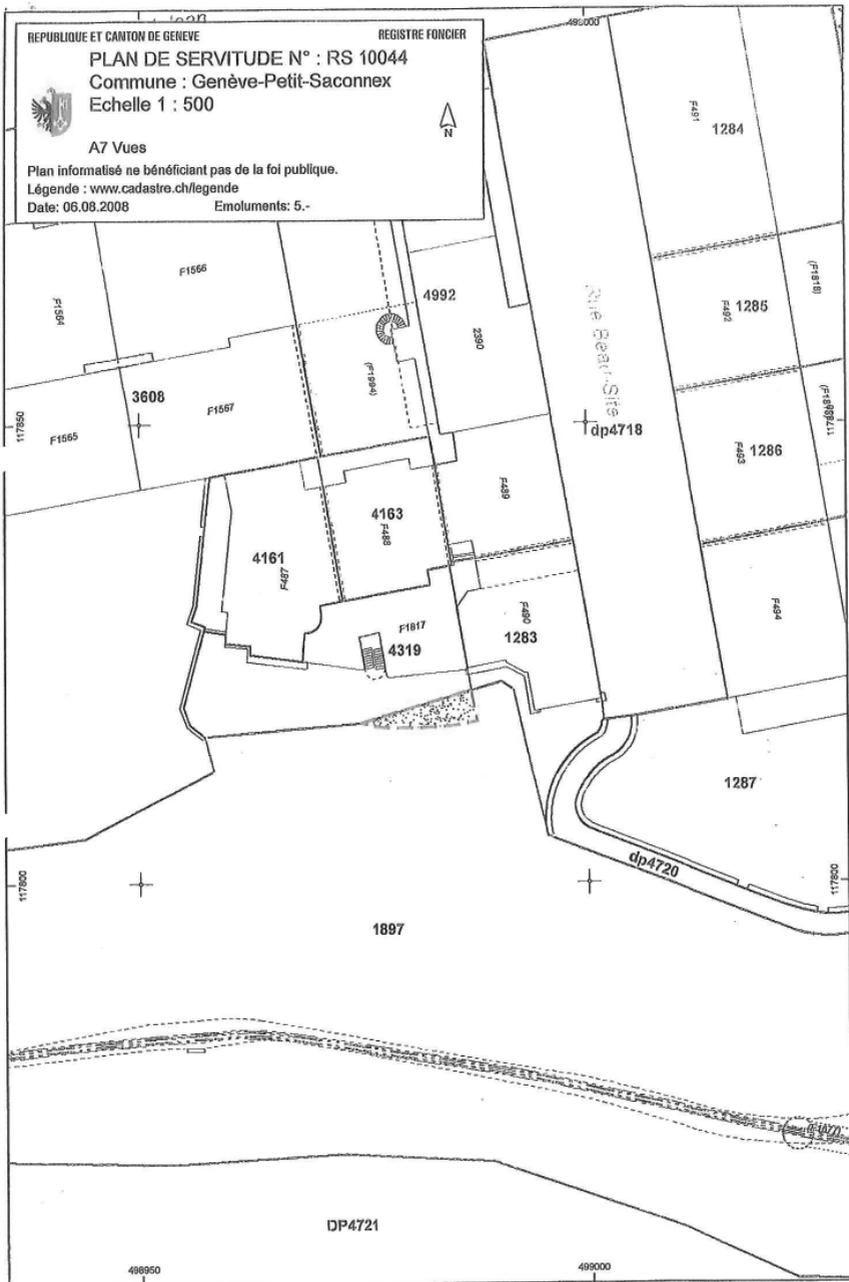




041072508

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)  
Proposition: servitude au sentier des Falaises

6545



## Plan de servitude

ADRIEN KUPFER

Ingénieur EPF-AGG

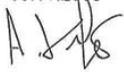
GEOMETRE OFFICIEL

11 rue des Gares

1201 GENEVE Tél. 732.03.12

Dossier : 2280

DEFINITIF

Commune : GENEVE  
 Section : Petit-Saconnex  
 Plan No : 38  
 Echelle : 1:500  
 Date : 03.11.2008  
 Visa : 



A7  Distance et vue droite



La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

**9. Proposition du Conseil administratif du 8 avril 2009 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 3 722 600 francs, soit:**

- un crédit de 3 161 000 francs destiné aux travaux de rénovation et de transformation de la villa Freundler, située à la place Saint-François 4, et des aménagements extérieurs aux abords immédiats du bâtiment, situés sur les parcelles N<sup>os</sup> 3173, 3176 et 3568, feuille 41 du cadastre de la commune Genève-Plainpalais;
- un crédit de 540 000 francs destiné à la remise en état du mur d'enceinte et aux travaux de réaménagement du parc et des cheminements, situés à la place Saint-François 4, sur les parcelles N<sup>os</sup> 3173, 3176, 3568 et 2176, feuille 41 du cadastre de la commune Genève-Plainpalais;
- un crédit de 21 600 francs destiné au mobilier et aux équipements pour les locaux abritant des activités pour la jeunesse (espace de quartier), situés à la place Saint-François 4, sur la parcelle N<sup>o</sup> 3173, feuille 41 du cadastre de la commune Genève-Plainpalais (PR-700).

**Préambule**

Habitée jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle par ses propriétaires, puis léguée à la paroisse de Plainpalais, la villa Freundler est acquise avec son jardin par la Ville de Genève en 1985. Il s'agissait ainsi d'assurer la présence d'un espace vert dans un quartier dense et d'affecter le bâtiment à une activité d'intérêt public, une crèche en l'occurrence.

Le 13 novembre de la même année, le Conseil d'Etat adoptait le plan localisé de quartier N<sup>o</sup> 27739 qui qualifiait la villa Freundler de «bâtiment à conserver».

Plus de vingt ans se sont maintenant écoulés, sans qu'un projet d'affectation ne puisse réunir les conditions de sa réalisation. Depuis 1992, la maison est occupée par le collectif «Habitants de la villa Freundler».

Le projet pour la réalisation duquel le présent crédit est demandé a vu le jour après un accord trouvé entre le Conseil administratif et le collectif d'habitants en 2005. Il s'agit d'un projet établi sur la base d'un programme mixte à usage public au rez-de-chaussée et à destination de logement associatif aux étages.

**Historique de l'opération**

- Avril 1985 Achat par la Ville de Genève de la propriété (maison et jardin) pour un montant de 2 000 000 de francs.
- Janvier 1986 Adoption du plan localisé de quartier N° 27739 par le Conseil d'Etat précisant que la villa Freundler est à conserver et définissant la végétation à sauvegarder dans le parc.
- Mars 1987 Attribution du mandat d'architecte pour la rénovation et la transformation en crèche de la villa.
- Février 1992 Refus du Conseil municipal d'accorder un crédit de 2 532 000 francs destiné à la rénovation et à la transformation de la villa Freundler en crèche.  
Vote d'un crédit d'étude de 100 000 francs pour la démolition de la villa et la construction d'une crèche à son emplacement.  
Lettre de M. Christian Grobet, conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics à M<sup>me</sup> Jacqueline Burnand, maire de la Ville de Genève, considérant la démolition de la villa Freundler comme inenvisageable.  
Lettre de la Société d'art public protestant contre la décision du Conseil municipal de prévoir la démolition de la villa, dont elle a demandé la mise à l'inventaire en 1983.
- Avril 1992 Décision du Conseil administratif de mettre provisoirement le jardin à la disposition des habitants du quartier.
- Mai 1992 Occupation de la maison par le collectif «Habitants de la villa Freundler».  
Dépôt par le Conseil administratif d'une plainte pénale pour «violation de domicile à la place Saint-François 4 relativement à l'immeuble dénommé maison Freundler».
- Décembre 1992 Vote du Conseil municipal pour le transfert du montant de 100 000 francs prévu pour l'opération de démolition-reconstruction à l'étude de construction d'une crèche dans le quartier de Plainpalais.
- Février 1994 Vote par le Conseil municipal d'un crédit de 15 000 francs amendé sur proposition du Conseil administratif pour l'installation de l'alimentation en eau et en électricité de la maison Freundler *dont l'attribution sera faite à l'association La Cou-louvrenière.*

- Jun 1995 Retrait de la plainte pénale déposée par le Conseil administratif en mai 1992, suite à une rencontre entre des représentants du Conseil administratif et les habitants de la villa.  
Décision du Conseil administratif de soumettre à nouveau au Conseil municipal une demande de crédit de construction pour la restructuration de la villa et son aménagement en crèche.  
La prise en considération par le Conseil municipal de la proposition de crédit du Conseil administratif de 2 799 383 francs pour la restructuration et la rénovation de la villa Freundler à destination d'une crèche est refusée.
- Février 1996 Approbation par le Conseil municipal de la motion M-104 invitant le Conseil administratif à proposer aux habitants de la villa Freundler un bail associatif, un contrat de prêt à usage ou toute autre forme de contrat incluant le montant d'un loyer jusqu'à l'acceptation d'un projet d'affectation.
- 1996-2001 Diverses études de faisabilité abandonnées.
- Février 2001 Demande du Conseil administratif au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de lui présenter un projet prévoyant une crèche au rez-de-chaussée, des logements aux étages supérieurs et un jardin réservé à la crèche et au public.
- Jun 2003 Décision du Conseil administratif de répondre à la motion M-104 après une entrevue avec les représentants des habitants de la villa Freundler.
- Juillet 2003 Rencontre entre une délégation du Conseil administratif et les représentant des habitants.
- Octobre 2003 Courrier du Conseil administratif aux habitants de la villa Freundler précisant qu'il n'existe aucun lien contractuel entre la Ville de Genève et les personnes qui y résident et fixant les bases de poursuite du dialogue aux trois exigences suivantes:
- le parc est affecté au public;
  - le rez-de-chaussée est affecté à une halte-garderie;
  - les étages sont affectés au logement locatif selon des modalités à discuter avec les habitants de la villa.
- Novembre 2003 Le Conseil administratif désigne une délégation de l'administration municipale pour mener les discussions avec les habitants de la villa.

- 6550                    SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)  
Proposition: rénovation de la villa Freundler
- Avril 2004            Le collectif «Habitants de la villa Freundler» repousse en définitive les propositions faites par la municipalité.  
Décision du Conseil administratif de signifier aux habitants sa volonté d'affecter la totalité de la villa à des équipements publics et de leur demander de libérer les locaux pour le 30 septembre 2004.
- Mars 2005            Décision du Conseil administratif de saisir le Tribunal de première instance en vue d'obtenir un jugement d'évacuation.
- Avril 2005            Décision du Conseil administratif de prélever de la proposition PR-117, votée le 15 janvier 2002, un montant de 100 000 francs dans la rubrique PFI 060.001.03 «prétudes diverses d'équipements sociaux» et un montant de 85 000 francs dans la rubrique PFI 012.050.03 «prétudes pour la rénovation d'immeubles locatifs» et de les affecter à l'étude de la rénovation de la villa Freundler pour des locaux abritant des activités pour la jeunesse au rez-de-chaussée et des logements associatifs aux étages supérieurs.
- Juin 2005            Procès-verbal de conciliation du Tribunal de première instance où ont comparu les représentants de la Ville de Genève et des habitants de la villa. Accord entre la Ville de Genève et le collectif «Habitants de la villa Freundler» de libérer la maison de leurs personnes et biens dans le délai de soixante jours dès la date à laquelle une autorisation définitive de construire concernant la rénovation entrera en force.
- Juin 2006            Mandat d'architecte attribué.
- Avril 2007            Réponse du Conseil administratif à la motion M-104 qui cite l'accord entre la Ville de Genève et le collectif «Habitants de la villa Freundler».

### Notice historique

Territoire de cultures maraîchères avant tout, Plainpalais s'est lentement densifié au cours des siècles, principalement le long du *grand chemin tendant de Genève à la rivière d'Arve*, soit la rue de Carouge. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on y trouve des propriétés de dimensions plutôt modestes, certes, mais essentiellement en mains de familles patriciennes ou bourgeoises.

C'est vraisemblablement à la toute fin du XVII<sup>e</sup> siècle que fut érigée la villa Freundler. Le propriétaire-constructeur en serait François Chauvin, un riche mar-

chand de la place, ayant pignon sur le Molard, associé et allié à Jean-Jacques Bonnet.

Dotée d'un jardin et de dépendances, la construction se présente alors comme un rez-de-jardin, soit un élégant pavillon d'un seul niveau, en molasse du lac, percé de hautes fenêtres et couvert d'une vaste toiture. Les deux trumeaux de cheminée à la «Jean Jaquet», conservés au rez-de-chaussée témoignent d'une intervention à situer dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Quant à l'aspect actuel de la maison, il remonte aux travaux de Jean-Baptiste Saudino, un entrepreneur ayant acquis la propriété en 1839, lequel procéda à l'agrandissement du bâtiment, lui ajoutant un étage et une aile, et au réaménagement de tout l'intérieur, y distribuant quatre appartements dont «toutes les chambres et cuisines sont plafonnées, garnies d'armoires, bien finies et tapissées». Avant 1876, la véranda est en place.

A partir de 1891, la propriété appartient à Emma et Julia Freundler qui en ont hérité de leur père. C'est Emma, décédée en 1919, qui léguera la maison à la paroisse protestante de Plainpalais, laquelle engagera de gros travaux en 1931, créant une grande salle de paroisse accolée au mur nord de la villa. L'emprise de cette salle, démolie en 1986, reste bien visible en façade principale où un pan de mur aveugle remplace la première travée de la maison.

### **Exposé des motifs**

Une enquête réalisée par la Maison de quartier de Plainpalais a révélé l'utilité de créer dans la villa Freundler un certain nombre d'espaces polyvalents complémentaires au développement de ses activités.

Ces espaces permettront aux habitants du quartier d'organiser leurs activités en relation étroite avec le jardin pour accueillir des réunions d'associations, des fêtes de famille, des anniversaires, ou encore des ateliers de bricolage. Ils permettront également le déroulement d'activités parascolaires. Une cuisine sera mise à disposition des différents utilisateurs.

La gestion de ces espaces sera assumée par la Délégation à la jeunesse, en collaboration avec la Maison de quartier de Plainpalais, les unités d'action communautaires du Service social et l'unité périscolaire du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Quant à la décision d'affecter les étages de la maison au logement associatif, elle contribue au développement de cette forme particulière d'habitation et à répondre à la pénurie toujours plus aiguë de logements à des prix abordables.

L'aménagement du parc public dans le jardin de la villa Freundler entre, lui, dans le cadre de la réalisation des différentes composantes des mandats d'études parallèles lancés en 2004 visant à revaloriser des cheminements piétons et des espaces publics du secteur de Saint-François. Il s'agissait également de mettre en valeur les éléments historiques en présence et d'harmoniser les différents aménagements en tenant compte des spécificités de chaque lieu.

Dès lors, l'arborisation du site sera partiellement conservée, notamment le hêtre et les deux ifs centenaires. Le bassin circulaire et le mur d'enceinte – éléments caractéristiques du lieu – seront restaurés. Du mobilier urbain (bancs, poubelles et éclairage public) viendra compléter cet aménagement.

Le projet propose également la création d'un passage piétonnier afin de faciliter l'accessibilité depuis la place Saint-François.

### **Obligations légales et de sécurité**

La réalisation de ces travaux répond à l'obligation légale incombant au Conseil administratif d'entretenir et de conserver les biens communaux (loi sur l'administration des communes, B 6 05, art. 48).

Cette opération s'inscrit en outre dans la volonté manifestée par le Conseil administratif d'accentuer ses efforts en matière de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

Etant donné l'affectation à usage public d'une partie des locaux, les mesures de sécurité à prendre en compte concernent les aspects de résistance au feu des différentes parties de la construction, les contraintes d'évacuation du bâtiment en cas d'incendie, les accès de secours par les véhicules des pompiers et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### **Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux**

#### *Crédit I: villa Freundler*

La villa Freundler se trouve aujourd'hui dans un état de dégradation avancé. Les réparations de fortune exécutées par les habitants ne suffisent pas à en garantir la pérennité, des interventions d'envergure sur l'enveloppe sont nécessaires.

Il s'agit également de doter le bâtiment d'un chauffage central, d'en renforcer l'isolation thermique et de mettre aux normes ses installations techniques, afin d'en assurer la sécurité.

Le programme des travaux se décompose ainsi:

- rénovation complète de la villa Freundler;
- réfection des aménagements extérieurs aux abords immédiats de la maison.

#### Enveloppe

- Assainissement des murs extérieurs (drainage)
- Réfection complète des pierres de taille, des corniches, des embrasures, des chaînes d'angles et des soubassements
- Réfection du crépi de façade et des colombages apparents
- Traitement de la charpente et reprise des éléments endommagés
- Remplacement de la couverture et isolation en toiture
- Pose d'une nouvelle ferblanterie en cuivre
- Remplacement des volets
- Restauration des fenêtres à guillotine au rez-de-chaussée qui seront doublées par des fenêtres isolantes
- Remplacement des fenêtres du 1<sup>er</sup> étage
- Rénovation complète de la véranda

#### Intérieur du bâtiment

- Création d'un nouvel escalier du sous-sol aux combles
- Création d'un dallage en béton avec isolation thermique au rez-de-chaussée
- Réfection et renforcement ponctuels des solivages aux étages
- Pose d'une isolation intérieure en laine minérale contre les murs périphériques des chambres à l'étage
- Pose de nouvelles cloisons et remise en état des murs intérieurs y compris peinture
- Rénovation des éléments de décors tels que cheminées, plafonds, corniches, boiseries
- Rénovation et remplacement de revêtements de sol
- Fourniture et pose de portes intérieures et remise en état des portes des chambres
- Aménagement d'une cuisine semi-professionnelle avec cuisinière, frigo et évier intégrés pour les habitants
- Aménagement d'une cuisine avec armoires et évier pour les logements
- Pose de protections en serrurerie (main courante et garde-corps)
- Mise en passe

Electricité

- Installation de protection contre la foudre
- Renforcement de l'alimentation générale
- Remise à neuf de toute la distribution, compteurs, tableaux selon nouvel aménagement
- Pose de nouveaux luminaires
- Pose d'éclairage de secours

Chauffage

- Nouvelle production de chaleur: chaudière au gaz
- Nouvelle distribution de chaleur: tuyauterie en acier
- Pose de radiateurs équipés de vannes thermostatiques

Ventilation

- Installation d'un réseau de ventilation double flux dans les chambres
- Installation d'un réseau de ventilation mécanique pour les salles d'eau
- Installation d'une conduite pour la hotte de la cuisine semi-professionnelle

Sanitaire

- Nouvelle distribution et nouveaux appareils sanitaires

Abords immédiats

- Création d'un accès principal au rez-de-chaussée accessible aux personnes à mobilité réduite
- Aménagement de places pour les vélos et d'une zone de conteneurs clôturée
- Pose de boîtes aux lettres
- Exécution d'un système séparatif d'eaux claires et usées (depuis la maison jusqu'en limite de parcelle)

*Crédit II: Parcs, cheminements, mur d'enceinte*

Le programme des travaux se décompose ainsi:

- réaménagement du parc et des cheminements;
- remise en état du mur d'enceinte.

### Aménagement du parc et des cheminements

- Renouvellement partiel du patrimoine arboré du parc
- Plantation d'arbustes et de plantes vivaces
- Cheminements en béton et en enrobé bitumineux
- Revêtement de type argilo-calcaire dans le jardin
- Aménagement d'une rampe d'accès
- Restauration du bassin central et installation d'une fontaine en fonte
- Mise en place d'un éclairage public, pose de bancs et de poubelles
- Installation d'un réseau d'arrosage

### Mur d'enceinte

- Restauration sur tout le périmètre
- Piquage des crépis et des joints dégradés
- Reconstruction d'une partie du mur et jointoyage des moellons
- Crépiçage du mur en plusieurs couches et finitions à l'ancienne
- Création d'un accès au parc

### **Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève**

Restauration et mise en valeur d'une villa du XIX<sup>e</sup> siècle imprimant une identité forte au lieu.

Mise à disposition du public et revalorisation d'une parcelle de verdure arborisée.

Affectation de la villa à un programme social ouvert aux habitants du quartier favorisant rencontres, intégration et concertation.

Dans une large mesure, stockage et réutilisation in situ de matériaux comme la terre végétale.

### **Conception énergétique**

Les critères de conservation du patrimoine et la situation du bâtiment très encaissée ne permettent qu'une optimisation partielle du bâtiment du point de vue des performances énergétiques futures. Ainsi, la stratégie générale «100% renouvelable en 2050» avec une réduction minimale de 50% des besoins en chaleur ne sera pas atteinte sur cet objet.

Les améliorations décrites ci-dessous permettront toutefois un gain d'environ 40%. L'énergie primaire, le gaz naturel, restera d'origine fossile.

*Amélioration de la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment*

Le bâtiment est construit en pierre de taille, avec des façades crépies, des colombages apparents, des fenêtres à simple vitrage et une toiture non isolée.

Les améliorations prévues sont:

- la pose d'une isolation intérieure en laine minérale contre les murs périphériques à l'étage;
- le remplacement et le doublage des vitrages existants par des vitrages isolants;
- la pose d'une isolation en toiture.

*Chauffage et ventilation*

Actuellement, il n'existe aucune installation centralisée dans le bâtiment. La ventilation-aération des locaux est assurée par l'ouverture manuelle des fenêtres.

Chauffage

Le projet prévoit la mise en place des installations suivantes:

- une production de chaleur pour le chauffage des locaux, ainsi que la production d'eau chaude sanitaire, au moyen d'une chaudière à gaz, modulante à condensation située dans les combles;
- une distribution de chaleur pour le chauffage des locaux sera réalisée avec des radiateurs à basse température.

Pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire et de l'appoint chauffage, l'installation solaire thermique n'a pas été retenue compte tenu du faible ensoleillement de la toiture très ombragée par les bâtiments environnants.

L'utilisation d'une chaudière à bois a dû également être écartée compte tenu de la localisation de la villa, située en zone à émissions excessives.

De même, une solution de chauffage par pompe à chaleur n'a pas été retenue pour des raisons phoniques et économiques.

*Ventilation-aération*

Le projet prévoit la mise en place des installations suivantes:

- une ventilation-aération des locaux par une installation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement sur l'air vicié via un appareil de traitement d'air;
- une extraction de l'air vicié dans les locaux sanitaires;
- une amenée de l'air neuf de compensation dans les pièces de séjour.

### *Sanitaire*

Les équipements de robinetterie de la cuisine seront économiques en matière de consommation d'eau.

Les chasses d'eau des W.-C. sont prévues à double commande.

### *Electricité*

Les appareils et installations seront conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 du standard Minergie.

Il est prévu de réduire la consommation par un dispositif de régulation au moyen de détecteurs de présence et l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances requises en classe AAA+.

### **Programme et surfaces**

<u>Locaux abritant des activités pour la jeunesse:</u>		<i>m<sup>2</sup></i>	<i>m<sup>2</sup></i>
Sous-sol:	cave	28,80	
Rez-de-chaussée:	sas d'entrée	3,90	
	hall principal	21,20	
	salle principale	69,50	
	véranda	22,90	
	salle activités	19,90	
	cuisine	14,40	
	W.-C. handicapé	3,30	
	W.-C. avec lavabo réduit	1,50	
		<u>1,60</u>	
		187,00	
<u>Logement associatif:</u>			
Rez-de-chaussée:	hall entrée	2,00	
	cuisine commune	14,80	
	salle à manger	16,20	
Premier étage:	dégagement	15,10	
	buanderie	1,70	
	groupe sanitaire 1	3,40	
	groupe sanitaire 2	3,40	
	chambre 1	15,30	

Deuxième étage:	dégagement	18,70	
	couloir	14,60	
	groupe sanitaire 3	3,70	
	chambre 2	16,30	
	chambre 3	17,70	
	chambre 4	11,40	
	chambre 5	18,60	
	chambre 6	23,80	
	chambre 7	16,20	
	chambre 8	23,60	
Combles:	séjour	47,60	
	greniers	41,70	
	local technique	22,20	
			348,00
<u>Aménagements extérieurs:</u>			
Parcelle N° 3173:	parc	795	
Parcelle N° 3176:	accès	182	
Parcelle N° 3568 (dp):	cheminements	135	
	place pour vélos et conteneurs clôturés	19	
Parcelle N° 2176 (dp):	fosse compteur	10	
			1 141,00

**Estimation des coûts selon code CFE**

*Crédit I: rénovation de la villa Freundler et aménagements extérieurs aux abords immédiats du bâtiment*

CFE	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total arrondi
A	<u>Terrain</u>				0
A0	Parcelles N° 3173, feuille 41, Commune de Genève-Plainpalais, Coût déjà amorti				
B	<u>Travaux préparatoires</u>				215 190
B0	Installations communes de chantier	%	2 014 490	1,77	35 660
B1	Défrichages, démolitions, démontages	gl	1		116 720
B2	Adaptations définitives d'ouvrages existants	gl	1		23 480
B3	Adaptations définitives de conduites et de voies circulation	gl	1		29 130
B4	Ouvrages provisoires	gl	1		8 260

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)  
 Proposition: rénovation de la villa Freundler

6559

B6	Adaptations provisoires de conduites et de voies circulation	gl	1		1 940
C	<u>Installations de chantier, échafaudages</u>				35 500
C0	Installations générales de chantier	%	0,95	909 770,00	8 640
C1	Echafaudages de façade	m <sup>2</sup>	806	21,74	17 520
C2	Autres échafaudages	m <sup>2</sup>	1466	6,37	9 340
D	<u>Fondations</u>				33 570
D0	Excavations	m <sup>3</sup>	11	164,55	1 810
D1	Remblayages	m <sup>3</sup>	5	82,00	410
D2	Fondations, dalles de fond	m <sup>2</sup>	46	520,87	23 960
D3	Canalisations	m	50	147,80	7 390
E	<u>Gros œuvre</u>				876 200
E0	Dalles, escaliers, balcons	m <sup>2</sup>	231	206,71	47 750
E1	Toitures	m <sup>2</sup>	292	606,40	177 070
E1	Toitures véranda	m	24	1 125,00	27 000
E3	Parois extérieures des sous-sols	m <sup>2</sup>	48	195,83	9 400
E4	Parois extérieures des rez et étages	m <sup>2</sup>	404	706,56	285 450
E5	Fenêtres, portes extérieures	m <sup>2</sup>	139	1 854,32	257 750
E5	Fenêtres, portes extérieures: véranda	m <sup>2</sup>	50	838,20	41 910
E6	Parois intérieures	m <sup>2</sup>	200	108,15	21 630
E7	Prestations complémentaires	%	2,35	350 880,00	8 240
I	<u>Installations</u>				350 880
I0	Courant fort	m <sup>2</sup>	806	114,33	92 150
I1	Télécommunication, sécurité	m <sup>2</sup>	806	25,17	20 290
I2	Chauffage	m <sup>2</sup>	459	199,76	91 690
I3	Ventilation, conditionnement d'air	m <sup>3</sup>	1 200	56,75	68 100
I4	Sanitaires	p	14	5 206,43	72 890
I5	Installations spéciales	gl	1	5 760,00	5 760
M	<u>Aménagements intérieurs</u>				508 050
M0	Travaux complémentaires généraux	%	0,88	503 610,00	4 440
M1	Cloisons, portes intérieures	m <sup>2</sup>	200	642,60	128 520
M2	Eléments de protection	gl	1		8 390
M3	Revêtements de sols	m <sup>2</sup>	556	127,70	71 000
M4	Revêtements de parois	m <sup>2</sup>	1200	53,92	64 700
M5	Plafonds	m <sup>2</sup>	556	209,32	116 380
M6	Equipements fixes	gl	1	27 610,00	27 610
M7	Cuisines domestiques	p	2	43 505,00	87 010
R	<u>Ameublement, décoration</u>				560
R0	Mobilier d'exploitation				
	Conteneurs	pce	4	140,00	560

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)  
Proposition: rénovation de la villa Freundler

T	<u>Aménagements extérieurs</u>				27 810
T2	Ouvrages extérieurs				
	Supports pour vélos et clôture				
	pour conteneurs	bl	1	21 020,00	21 020
	Boîtes aux lettres	bl	1	6 790,00	6 790
B-T	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				2 047 760
V	<u>Frais secondaires</u>	%	2 047 760	4,39	89 820
V0	Frais secondaires généraux	%	2 047 760	2,93	60 000
V2	Autorisations, taxes	%	2 047 760	1,46	29 820
W	<u>Honoraires</u>				
W0	Honoraires terrain	%	2 047 760	21,72	444 700
W1	Honoraires travaux préparatoires	%	215 190	11,39	24 500
	<i>Honoraires architecte</i>	gl	1		17 500
	<i>Honoraires expertise matériaux</i>	gl	1		7 000
W2	Honoraires ouvrage	%	1 804 200	23,29	420 200
	<i>Honoraires architecte</i>	%	1 804 200	19,79	357 000
	<i>Honoraires ingénieur civil</i>	gl			25 000
	<i>Honoraires ingénieur électricité</i>	gl			10 000
	<i>Honoraires ingénieur chauffage / ventilation et sanitaire</i>	gl			18 000
	<i>Honoraires ingénieur sécurité</i>	gl			4 000
	<i>Honoraires économiste de la construction</i>	gl			6 200
B-W	Sous-total 2 (avant compte d'attente)				2 582 280
X	<u>Comptes d'attente, imprévus</u>	%	2 582 280	8,11	209 320
X2	Imprévus	%	2 582 280	8,11	209 320
B-X	Coût total de la rénovation de la villa Freundler et des aménagements aux abords immédiats du bâtiment (HT)				2 791 600
Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</u>				212 200
Z0	Appliquée sur positions B-X, soit	%	7,60	212 162	
	admis à				212 200
B-Z	Coût total de la rénovation de la villa Freundler et des aménagements extérieurs aux abords immédiats du bâtiment (TTC)				3 003 800
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>				342 200
ZZ1	Prestations des services pour les investissements				
	5% de (B-Z) 3 003 800		soit 150 190	admis à	150 300
ZZ2	Intérêts intercalaires				
	$[Taux DSF (3,5\% + 0,5\%) \times ((B-Z) + ZZ1)/2 \times 24 \text{ mois} / 12]$		4% 3 154 100	2.0000	
			soit 126 164	admis à	126 300

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)  
 Proposition: rénovation de la villa Freundler

6561

ZZ3	Fonds d'art contemporain 2% de (B-Z) + ZZ0 + ZZ1 + ZZ2)	3 280 400 soit 65 608	admis à	<u>65 600</u>
B-ZZ	Coût général de la rénovation de la villa Freundler et des aménagements extérieurs aux abords immédiats du bâtiment (TTC)			3 346 000
A	déduire: Parts des lignes budgétaires N <sup>os</sup> 060.001.03 et 012.050.03 du crédit d'étude PR-117 voté le 15 janvier 2002, attribuées par le Conseil administratif le 13 avril 2005			<u>185 000</u>
	Total du crédit I demandé			<u><u>3 161 000</u></u>

*Crédit II: réaménagement du parc et des cheminements ainsi que remise en état  
 du mur d'enceinte*

CFE	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total arrondi
T	<u>Aménagements extérieurs</u>				444 420
T0	Installations générales de chantier, échafaudages	%	422 640	5,15	21 780
T1	Mise en forme du terrain	m <sup>3</sup>	348	100,78	35 070
T2	Ouvrages extérieurs	gl	1	76 050	76 050
T3	Canalisations, conduites	m	144	216,25	31 140
T4	Espaces verts	m <sup>2</sup>	225	250,13	56 280
T5	Chemins, routes, places	m <sup>2</sup>	800	131,00	104 800
T6	Clôtures	m	25	332,00	8 300
T7	Installations	gl	1	80 000	80 000
T8	Equipements	gl	1	31 000	<u>31 000</u>
T	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				444 420
V	<u>Frais secondaires</u>				2 000
V0	Frais secondaires généraux	%	444 420	0,45	2 000
W	<u>Honoraires</u>				62 300
W6	Honoraires architectes aménagements extérieurs	%	444 420	14,02	<u>62 300</u>
T-W	Sous-total 2 (avant compte d'attente)				508 720
X	<u>Comptes d'attente, imprévus</u>				22 350
X2	Imprévus	%	508 720	4,39	<u>22 350</u>
T-X	Coût total du réaménagement du parc, des cheminements et remise en état du mur d'enceinte (HT)				531 070

Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</u>			40 360
Z0	Appliquée sur positions T-X, soit	7,60	40 361	
		admis à		<u>40 360</u>
T-Z	Coût total du réaménagement du parc, des cheminements et remise en état du mur d'enceinte (TTC)			571 430
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>			38 570
ZZ1	Prestations des services pour les investissements 5% de (T-Z) 571 430	soit 28 571,50	admis à	28 570
ZZ2	Intérêts intercalaires [Taux DFL (3,5% + 0,5%) x ((T-Z) + ZZ1)/2 x 10 mois/12]	4% 300 000	0,8333 soit 10 000	admis à <u>10 000</u>
T-ZZ	Coût total du réaménagement du parc, des cheminements et remise en état du mur d'enceinte (TTC)			610 000
A déduire:				
	Ligne budgétaire N° 091.009.00 du crédit d'étude attribuée par le Conseil administratif le 9 mars 2005 PR-117 voté par le Conseil municipal le 9 mars 2005			<u>70 000</u>
Total du crédit II demandé				<u>540 000</u>

*Crédit III: mobilier et équipements pour les locaux abritant des activités pour la jeunesse (espace de quartier)*

CFE	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total arrondi
R	<u>Ameublement, décoration</u>				20 000
R1	Mobilier et équipements d'exploitations	gl	1	20 000	<u>20 000</u>
R	Coût total du mobilier et équipements (HT)				20 000
Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</u>				1 600
Z0	Appliquée sur positions T-X, soit	7,60		1 520	
				admis à	<u>1 600</u>
R-Z	Coût total du mobilier et équipements (TTC)				21 600
Total du crédit III demandé					<u>21 600</u>

### Validité des coûts

#### Crédit I

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation du coût» sont ceux du mois d'octobre 2008.

*Crédit II*

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation du coût» sont ceux du mois d'octobre 2008.

*Crédit III*

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation du coût» sont ceux du mois d'octobre 2008.

**Valeurs statistique**

Selon CFE, norme SIA 416

*Villa Freundler:*

Surface de plancher (SP)	806 m <sup>2</sup>
Surface nette (SN)	618 m <sup>2</sup>
Volume bâti (VB)	2 754 m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>2</sup> de SP (CFE: C+D+E+I+M+W2) 2 224 400/ 806	2 759 francs/m <sup>2</sup>

Le bâtiment a été évalué selon la méthode Stratus (instrument de planification stratégique de l'entretien de patrimoines immobiliers). Il a reçu la valeur de 0.38 sur 1 en 2008, ce qui signifie que l'immeuble est considéré comme en très mauvais état.

**Subvention et partenariat**

*Crédit II*

Une participation de 26 722 francs TTC a été demandée à la Paroisse de l'Arve pour les travaux à effectuer sur la parcelle N° 3176 dont elle est copropriétaire avec la Ville de Genève à raison de deux tiers.

Par sa lettre du 17 novembre 2008 jointe en annexe, la paroisse nous informe qu'elle n'est pas en mesure de participer aux travaux.

**Autorisation de construire ou de démolir**

Ce projet de rénovation et de réaménagement du parc et des cheminements fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 18 décembre 2008, DD 102605.

Une requête d'abattage d'arbres a été également déposée par le Service des espaces verts et de l'environnement.

**Délais***Crédit I*

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer huit mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix-huit mois.

La mise en exploitation est prévue dans le courant de l'année 2013.

*Crédit II*

Les travaux démarreront après la rénovation de la villa et dureront environ six mois.

La mise en exploitation est prévue dans le courant de l'année 2013.

**Régime foncier**

La villa Freundler est sise à la place Saint-François 4, sur la parcelle N° 3173, propriété de la Ville de Genève, feuille 41 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais, dont la surface totale est de 1026 m<sup>2</sup>.

La parcelle N° 3176 est constituée comme dépendance de trois parcelles (N°s 3173, 3174 et 3175). La Ville de Genève est propriétaire d'un tiers de cette parcelle pour une surface totale de 182 m<sup>2</sup>. Les deux tiers sont propriété de la Paroisse protestante de l'Arve.

La parcelle N° 3568 dont la surface totale est de 547 m<sup>2</sup> fait partie du domaine public. Elle est traversée par le mur d'enceinte.

La parcelle N° 2176 dont la surface totale est de 399 m<sup>2</sup> fait partie du domaine public.

**Référence au 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2009-2020***Crédit I*

Cet objet est prévu sous le numéro 012.034.02 du 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2009-2020 pour un montant de 2 840 000 francs.

Cet objet est déjà au bénéfice d'un crédit d'étude sous le numéro 012.034.01 du 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2007-2018 pour un montant de 185 000 francs, attribué par le Conseil administratif le 13 avril 2005 sur le crédit d'étude PR-117, voté par le Conseil municipal le 13 avril 2005.

*Crédit II*

Cet objet est prévu sous le numéro 091.009.02 du 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2009-2020 pour un montant de 570 000 francs.

De plus, cet objet est déjà au bénéfice d'une:

- part de la ligne budgétaire numéro 091.009.00 «étude d'aménagement des parcs Prévost-Martin et Freundler» pour un montant de 70 000 francs du 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2007-2018

attribuée par le Conseil administratif le 9 mars 2005 sur le crédit d'étude PR-117, voté par le Conseil municipal le 9 mars 2005.

### **Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

Il n'est pas prévu de frais de fonctionnement, hormis les frais d'entretien immobilier.

Les charges annuelles (eau, gaz, électricité, etc.) sont à la charge du locataire.

#### *Crédit I*

Charge financière annuelle sur 3 346 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 30 annuités: 181 930 francs.

#### *Crédit II*

Charge financière annuelle sur 610 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités: 42 920 francs.

#### *Crédit III*

Charge financière annuelle sur 21 600 francs comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités: 3140 francs.

### **Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit I est le Service d'architecture. Les services bénéficiaires sont la Délégation à la jeunesse, le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Gérance immobilière municipale.

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit II est le Service des espaces verts et de l'environnement.

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit III est la Délégation à la jeunesse.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

*PROJET D'ARRETÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 161 000 francs destiné aux travaux de rénovation de la villa Freundler et des aménagements extérieurs aux abords immédiats du bâtiment, situés à la place Saint-François 4, sur les parcelles N<sup>os</sup> 3173, 3176 et 3568, feuille 41 du cadastre de la commune Genève-Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 161 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 65 600 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 185 000 francs – ligne budgétaire 012.034.01 – du crédit d'étude PR-117 voté le 13 avril 2005, soit un montant total de 3 346 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2043.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*PROJET D'ARRETÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 540 000 francs destiné au réaménagement du parc et des cheminements situés à la place Saint-François 4 sur les parcelles N<sup>os</sup> 3173, 3176, 3568 et 2176, feuille 41 du cadastre de la commune Genève-Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 540 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 70 000 francs – ligne budgétaire 091.009.00 – du crédit d'étude PR-117 voté le 9 mars 2005, soit un montant total de 610 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2033.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

### PROJET D'ARRETÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 21 600 francs destiné au mobilier et aux équipements pour les locaux abritant des activités pour la jeunesse situés à la place Saint-François 4 sur la parcelle N<sup>o</sup> 3173, feuille 41 du cadastre de la commune Genève-Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 21 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2021.

*Annexes:* lettre du 17 novembre 2008 de la Paroisse de l'Arve  
plans et façades  
plan des aménagements extérieurs  
photographies



Paroisse de l'Arve

VILLE DE GENÈVE  
SERVICE D'ARCHITECTURE  
REÇU LE 05 DÉC. 2008

Service des Espaces verts et  
de l'Environnement  
Monsieur Daniel OERTLI  
Case postale 2761  
1211 Genève 2

Genève, le 17 novembre 2008

**Concerne :** Villa Freundler – répartition des coûts de la parcelle 3176

Monsieur,

Pour faire suite à notre entretien du 29 septembre 2008, et en réponse à votre demande, nous vous informons que, nous n'avons pas d'opposition de principe, sur le projet présenté de rénovation de la maison Freundler et du jardin attenant.

Par contre, nous vous prions de noter que, vu le coût des travaux en regard de notre budget, nous ne sommes pas en mesure de participer financièrement à l'aménagement de la parcelle 3176 dont nous sommes propriétaire des 2/3.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Paroisse protestante de l'Arve :

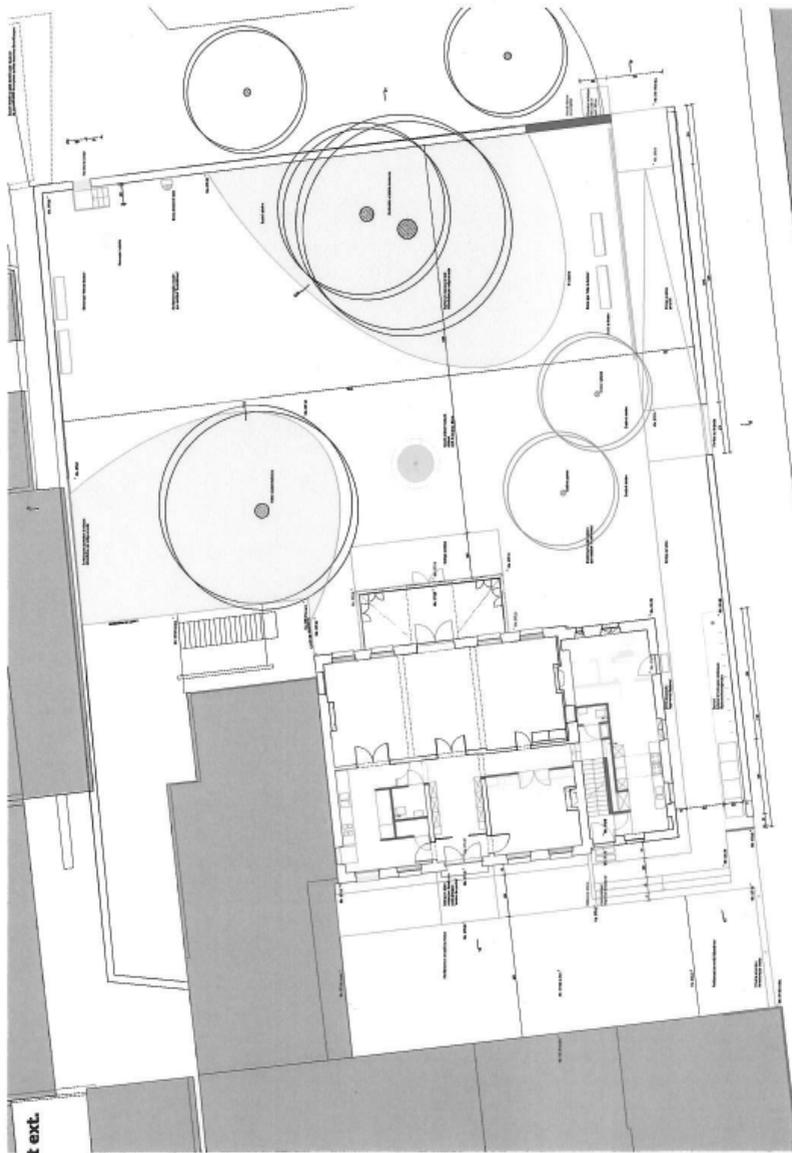
Alain Chautems, Trésorier



-14

**villa freundler - rénovation et transformation**

**plan  
aménagement ext.**



Jean-marc comte sa & ateliertraces-architectures

11 ch. du faubourg-de-cruselles 1227 carouge

tel: 022 343 77 93 fax: 022 300 17 15

e-mail: info@jmsa.ch







-17

**villa freundler - rénovation et transformation**

**photos**



*villa freundler - rénovation et transformation*

*photos*

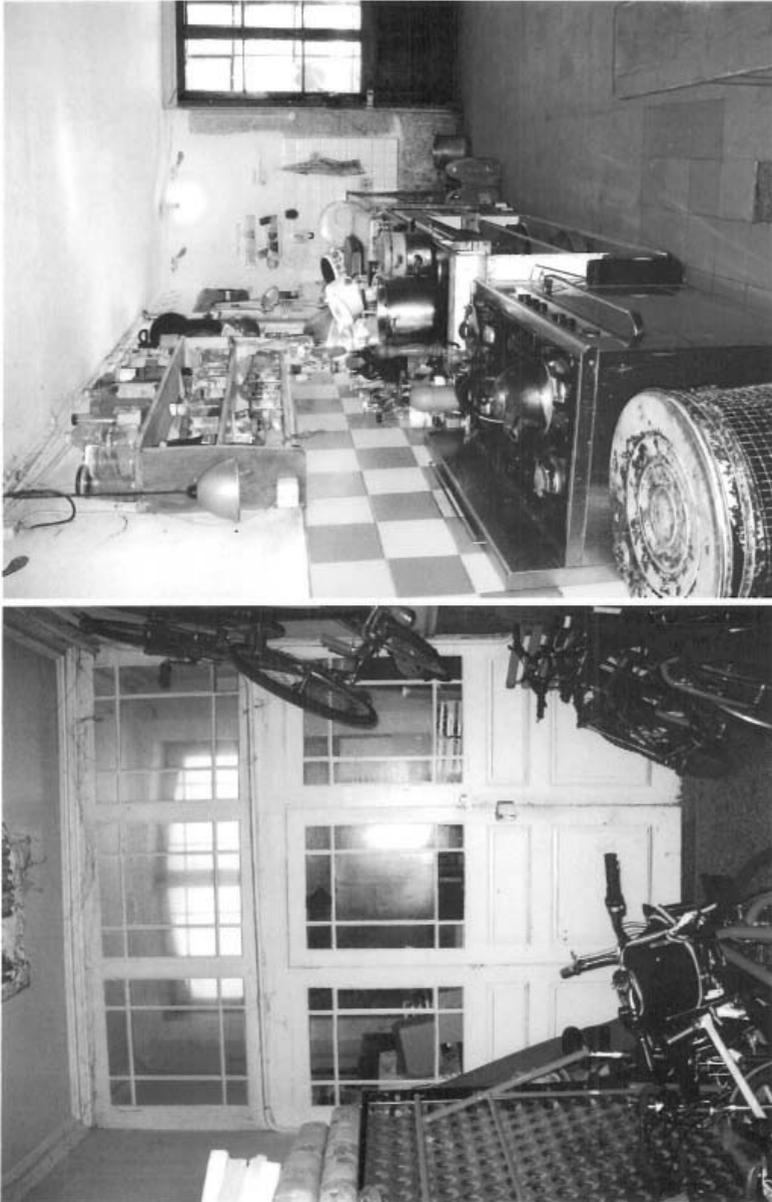
-18



-19

villa freudler - rénovation et transformation

photos



e-mail: info@jmsa.ch

tel: 022 343 77 93 fax: 022 300 17 15

11 ch. du faubourg-de-cruveilles 1227 carouge

jean-marc comte sa & ateliers>architectures

*Préconsultation*

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical refusera d'entrer en matière sur cette proposition. En 1992, le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude de 100 000 francs pour la démolition et reconstruction d'un immeuble de logements. Nous avons été déboutés, parce que, paraît-il, cette villa a une valeur patrimoniale. En 1992, ce n'était déjà pas franchement un bâtiment génial, mais dix-sept ans plus tard, cela ne s'est pas arrangé: d'un immeuble dégradé nous sommes passés à une splendide ruine! Vous me direz que la Ville a l'habitude des ruines...

En l'occurrence, le groupe radical ne voit pas pourquoi nous ne remettrions pas sur le métier la solution d'une démolition-reconstruction. D'autre part, si nous pourrions éventuellement être d'accord avec la rénovation de la villa Freundler, il n'est pas question que nous cautionnions une pérennisation du squat. Car c'est exactement ce qu'on nous propose! On va rénover la villa pour des gens qui y sont entrés de manière illicite, il y a bientôt vingt ans, certes. Nous ne savons pas ce qu'ils y ont fait pendant vingt ans, mais ils n'ont en tout cas rien fait pour améliorer l'état du bâtiment, où ce sont pratiquement les peintures qui tiennent les murs!

Nous ne comprenons pas pourquoi il faudrait rénover cette maison avec les gens qui y habitent. C'est devenu une habitude: on rénove non pas pour l'avenir, mais pour le passé, c'est-à-dire pour ceux qui sont entrés de manière illicite. Il est vrai que la Ville a sans doute commis une erreur et qu'elle aurait dû intervenir plus tôt. Elle a passé énormément de temps à trouver un projet, elle a dépensé beaucoup d'argent et, dans ce dossier, on peut se poser la question de l'efficacité de nos services...

Mesdames et Messieurs, on entend partout qu'il faut construire du logement. Là, nous devons nous demander s'il ne vaudrait pas mieux démolir cette ruine et reconstruire un immeuble de logement. Il n'y a pas beaucoup d'endroits où nous pouvons construire et là nous le pouvons. Si l'immeuble était dans un état à peu près convenable, je ne dis pas, mais ce n'est pas le cas! En l'état, le groupe radical ne peut accepter de construire quelques appartements pour des gens qui sont entrés de manière illicite il y a vingt ans. Il refusera donc d'entrer en matière sur cette proposition.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Contrairement à nos collègues radicaux, nous, les Verts, accepterons de discuter de cette proposition. Je n'ai d'ailleurs pas bien compris ce qu'a dit le préopinant à propos de la démolition-reconstruction: moi, je lis qu'il s'agit de travaux de rénovation-transformation. L'objectif de la discussion en commission ne sera pas de savoir s'il faut démolir, mais de savoir si une

autorisation de construire est en force et pourquoi les gens qui devaient quitter les lieux dans un délai de soixante jours ne l'ont pas fait.

**M. Georges Queloz (L).** Il est inutile de répéter, après la brillante intervention de notre collègue, tous les arguments qu'il a évoqués. Le groupe libéral soutient entièrement la prise de position des radicaux et n'entrera pas en matière sur cette proposition.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S).** A l'inverse des préopinants libéral et radical, le groupe socialiste est tout à fait d'accord de renvoyer cette proposition à la commission des travaux. Le dossier de la villa Freundler a connu beaucoup de péripéties et il est pendant depuis les années 1990. Je préciserai ici que cette villa n'a pas toujours été un squat: à ma connaissance, un contrat de confiance avait été passé il y a bien longtemps, qui a vraisemblablement été prolongé. Toujours est-il que nous entrerons en matière et renverrons volontiers cette proposition à la commission des travaux.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT).** Il va de soi que le groupe A gauche toute! entrera en matière sur cette proposition. Je récusé d'ores et déjà le terme de squat à propos de la villa Freundler, car il s'agit en fait d'un contrat de confiance passé entre la Ville et les habitants. La proposition concerne un projet de logements coopératifs et, fidèles à ce que nous disons dans d'autres dossiers, nous sommes opposés à l'expulsion de certains locataires au profit d'autres. Nous soutenons donc cette proposition et nous l'étudierons comme il se doit en commission.

**M. Pascal Rubeli (UDC).** Dans notre groupe, nous partageons les remarques des groupes libéral et radical à propos de la villa Freundler, mais je pense qu'il est important de faire maintenant *tabula rasa* du passé. C'est le travail en commission qui nous permettra de décider ce qui se fera exactement dans cette villa, sachant que nous pouvons modifier et amender la proposition. Cet objet mérite effectivement d'être étudié de manière précise, parce qu'il a un lourd passé et que c'est de l'avenir dont on parle. C'est donc pour en parler que nous entrerons en matière.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés par 44 oui contre 13 non.

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

**10. Proposition du Conseil administratif du 8 avril 2009 en vue de:**

- l'ouverture d'un crédit budgétaire de 259 000 francs pour 2009 destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous»;
- l'ouverture d'un crédit budgétaire pluriannuel de 3 947 250 francs destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous». Ce crédit budgétaire est réparti en quatre tranches annuelles, inscrites aux budgets de fonctionnement des années 2010, 2011, 2012 et 2013, soit:
  - 329 000 francs en 2010;
  - 1 002 500 francs en 2011;
  - 2 305 500 francs en 2012;
  - 310 250 francs en 2013,

**et il est destiné, d'une part, essentiellement à couvrir les subventions allouées à des tiers et, d'autre part, à compléter les budgets de fonctionnement des services/institutions du département de la culture (PR-701).**

**Préambule**

2012 sera l'année du tricentenaire de la naissance de Rousseau. Le projet *2012 Rousseau pour tous* s'inscrit dans la liste des commémorations qui ont, de tout temps, honoré la mémoire d'un des plus illustres citoyens de Genève.

La Ville de Genève pilote cette opération, conformément aux vœux du Conseil municipal exprimés dans la motion M-620 intitulée «De l'espace pour Rousseau: une maison».

La direction du projet a été confiée à Dominique Berlie, conseiller culturel au livre, et à François Jacob, conservateur responsable de l'Institut et Musée Voltaire.

Dès leur mandat reçu, les chefs de projet ont travaillé dans quatre directions:

- la mise en place de projets phares proposés par le département de la culture;
- le travail avec les institutions culturelles de la Ville de Genève en vue de l'établissement d'une programmation ad hoc;
- l'élaboration, la diffusion et le traitement d'un appel à projets international destiné à stimuler la participation de l'ensemble de la communauté genevoise et toutes les initiatives hors de ses frontières;

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

- la création d'un réseau international chargé de porter la célébration et, à travers elle, une image valorisante de Genève, de par le monde: *2012 Rousseau pour tous* a en effet pour but de faire de Genève le cœur naturel des commémorations prévues en Suisse, voire en Europe, et de rappeler toute l'importance de l'héritage genevois dans la vie et l'œuvre de Rousseau. Dans cet esprit international, des coopérations ont été mises en place avec l'UNESCO et l'Organisation internationale de la francophonie. Des contacts ont été pris avec de nombreuses institutions ou villes plus particulièrement concernées par Jean-Jacques Rousseau.

Le titre *2012 Rousseau pour tous* indique bien la direction prise par la Ville de Genève depuis 2006, qui est celle d'une réunion de l'ensemble de la population autour de tous les domaines abordés par Jean-Jacques Rousseau (philosophie, littérature, éducation, droit, musique, botanique...), et ce dans un esprit de fédération des énergies et des compétences, non seulement au sein de la Ville de Genève mais également avec des partenaires culturels de Genève et de la région.

Chaque année menant à 2012 verra la naissance d'événements liés au philosophe et qui seront autant de manifestations apéritives, lesquelles, sous diverses formes, permettront de sensibiliser la population à l'approche des cérémonies du tricentenaire.

2007 et 2008 ont ainsi déjà vu plusieurs moments d'importance liés à Rousseau:

- une exposition «Confessions genevoises, de Jean-Jacques Rousseau à Georges Haldas», à l'Institut et Musée Voltaire (du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 29 février 2008);
- la célébration des 99 ans de Hans Erni, à l'occasion d'une édition bibliophilique des *Rêveries du promeneur solitaire*, comprenant douze eaux fortes du peintre (21 février 2008) – édition dont une version à un prix accessible à tous verra le jour en 2009;
- l'inauguration de l'Espace Ami-Lullin, rénové. Rappelons que les vitrines qui y sont consacrées à Jean-Jacques Rousseau prolongent l'esprit du Musée du même nom auparavant géré par la Bibliothèque publique et universitaire et la Société Jean-Jacques-Rousseau.

## 1. Exposé des motifs

### 1.1 Historique des commémorations

Les hommages à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau se sont multipliés à Genève dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pendant la période révolutionnaire naît même un «club des amis de Jean-Jacques». Tous les ans, le 28 juin, des cortèges et plu-

sieurs discours rappellent l'importance de l'œuvre de Rousseau, point de départ d'une véritable réforme politique.

Après la Restauration, toute l'attention des Genevois se porte vers l'ancienne île des Barques, où l'on se propose de dresser une statue du philosophe, commandée pour l'occasion au sculpteur James Pradier. C'est chose faite le 24 février 1835, avec à la clef un grand rassemblement populaire. L'île, rebaptisée île Rousseau, devient alors le haut lieu des manifestations consacrées à la mémoire du philosophe.

La célébration du premier centenaire de la mort de Rousseau, en 1878, s'est déroulée dans un contexte politique troublé par la lutte des radicaux, favorables à Jean-Jacques, et des conservateurs, beaucoup plus hostiles. Si une lutte du même ordre a lieu au même moment à Paris (les partisans de Rousseau voulant profiter de cette date anniversaire pour consolider, à travers l'image du philosophe, les fondements d'une république encore vacillante), les débats genevois mettent l'accent sur la portée d'*Émile*, traité d'éducation très controversé. Le caractère houleux des festivités de 1878 est rapporté par Louis Dumur dans un roman savoureux, *Le Centenaire de Jean-Jacques*, d'ailleurs adapté pour la scène par Monique Lachère en 1990 et proposé à cette même date au Théâtre de Carouge.

En 1912, la commémoration genevoise du bicentenaire se ressent encore des débats très violents qui alimentent la vie politique française. Elle est néanmoins soutenue et justifiée à Genève par un événement qui fait date: la fondation de la Société Jean-Jacques-Rousseau, en 1904. Celle-ci permet une interrogation d'ensemble sur le traitement du patrimoine genevois et une fructueuse collaboration avec la Bibliothèque publique et universitaire (actuelle Bibliothèque de Genève).

L'année 1978 enfin, plus proche de nous, semble marquée par une réconciliation de Voltaire et Rousseau. Les deux frères ennemis, morts la même année, sont fêtés côte à côte. C'est dire qu'après les affrontements passés, les deux grands hommes, pour reprendre une expression utilisée voici trente ans, sont «politiquement refroidis et culturellement intégrés». Ce consensus n'est pourtant qu'apparent, et le feu couve sur la cendre: les débats sont parfois tendus, les critiques restent vives, les interrogations persistent. L'année 1978 a néanmoins permis à tous les amoureux de Jean-Jacques, grâce à l'action de Jean Starobinski, de se retrouver autour de la figure de celui qui reste un «enfant de Genève».

## 1.2 Structure du projet

Le département de la culture a mis en place, dès 2006, une structure destinée à préparer la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rous-

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

seau, en 2012. Cette structure, approuvée par Conseil administratif le 17 janvier 2007, est la suivante (la liste des différents membres figure en annexe 1):

- *Le Comité d'honneur*, composé de personnalités des mondes politique et scientifique, soutient le projet dans son ensemble et peut aider à la réalisation et à la diffusion d'événements ponctuels.
- *Le Comité de pilotage* élabore la stratégie de mise en œuvre des événements de la commémoration et prend les décisions à chaque étape du projet.
- *Le Comité exécutif* réunit les deux chefs de projet et les présidents des différentes commissions.
- *La Commission scientifique* veille à la cohérence scientifique de l'ensemble des propositions et au suivi des colloques, conférences, publications et autres productions savantes centrées autour de la vie et de l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau.
- *La Commission événements* initie, fédère, produit ou suit l'état d'avancement de la production par les partenaires internes et externes des différents événements (expositions, lectures, fête populaire, production des projets lauréats...).
- *La Commission relations internationales* veille à promouvoir la commémoration genevoise au sein d'une éventuelle année internationale Jean-Jacques Rousseau et établit les partenariats dans le bassin franco-valdo-genevois.
- *La Commission communication* met en place et réalise la campagne publicitaire, les actions promotionnelles et les relations publiques du tricentenaire.
- *La Commission médiation* lance et organise les actions qui permettent l'accès des différents publics ainsi que les événements liés à la petite enfance.

### 1.3 *Articulation de la commémoration*

Voici les grands axes qui constituent le paysage rousseauiste de la célébration:

#### 1.3.1 Les projets phares

Cinq opérations sont prévues:

##### 1.3.1.1 La création d'un opéra autour de Rousseau

Rousseau, on l'oublie trop souvent, est d'abord musicien. Inventeur d'une nouvelle forme de notation chiffrée, compositeur, théoricien, son activité s'est largement déployée dans le domaine musical. Il paraissait dès lors intéressant de favoriser ce type d'approche et de faire de la musique l'une des directions privilégiées.

giées de la future manifestation. Rappelons par ailleurs qu'il n'existait jusqu'à ce jour que deux intermèdes musicaux, tous deux écrits durant la Révolution française, sur Jean-Jacques Rousseau.

Initiée à cette idée, la future direction du Grand Théâtre, représentée par MM. Tobias Richter, directeur général, et Daniel Dollé, dramaturge, s'est montrée enthousiaste et a décidé de diriger et de mettre en œuvre ce projet de création lyrique dans le cadre de sa propre programmation, au Grand Théâtre de Genève. Avec une création prévue le 4 octobre 2012, le futur opéra apparaît d'ores et déjà comme l'un des points marquants de la saison 2012-2013. Il est ensuite destiné à voyager à Paris, et vraisemblablement ailleurs encore en Europe.

La réflexion autour de la création de cet opéra a suscité un grand nombre de rencontres et d'actions communes: plusieurs projets issus de l'appel à projets seront ainsi créés en relation avec le Grand Théâtre. Celui-ci est par ailleurs partenaire de la dernière des trois expositions prévues à l'Espace Ami-Lullin de la Bibliothèque de Genève.

#### 1.3.1.2 Une série d'expositions à la Bibliothèque de Genève

Il était essentiel que l'un des «grands projets» de *2012 Rousseau pour tous* soit une série d'expositions synthétiques sur la vie et l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau. C'est pourquoi, forts de la récente rénovation de l'Espace Ami-Lullin, aujourd'hui propre à accueillir des manuscrits et documents de très grande valeur, les responsables de la Bibliothèque de Genève ont prévu de célébrer largement Rousseau, grâce notamment à trois expositions:

- *Autour de Jean-Jacques Rousseau*, en collaboration avec la Fondation Martin-Bodmer, de janvier à avril 2012;
- *Amis et ennemis de Jean-Jacques Rousseau*, en collaboration avec la Société Jean-Jacques-Rousseau, de juin à septembre 2012;
- *Rousseau musicien*, en collaboration avec le Grand Théâtre de Genève, d'octobre à décembre 2012.

Le titre de la première exposition (*Autour de Jean-Jacques Rousseau*) n'est pas encore définitif. Il s'agit d'un projet conjoint à la Bibliothèque de Genève et à la Fondation Martin-Bodmer, qui ont décidé d'unir leurs forces afin d'offrir, dès le début 2012, une exposition de stature internationale et où puissent être présentés les documents les plus importants actuellement existants sur Rousseau.

Une partie de l'exposition sera présentée dans l'Espace Ami-Lullin, et l'autre à la Fondation Martin-Bodmer. Les commissaires désignés d'un commun accord par les deux parties sont Alain Grosrichard, professeur honoraire à l'Université de Genève et spécialiste éminent de Rousseau, et Gauthier Ambrus, jeune chercheur genevois remarqué pour ses travaux sur le Citoyen de Genève.

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Le catalogue sera commun aux deux institutions. L'exposition est enfin destinée à voyager, au moins en partie: des discussions sont en cours avec les responsables de plusieurs bibliothèques européennes.

La deuxième exposition (*Amis et ennemis de Jean-Jacques Rousseau*) reprend le thème du colloque qui sera organisé en juin 2012 par la Société Jean-Jacques-Rousseau, qu'elle se chargera ainsi d'illustrer, voire d'approfondir. La manière dont on a lu Rousseau ou dont on le lit actuellement est en effet un élément essentiel à qui veut comprendre les différents contextes dans lesquels l'œuvre de Rousseau a été lue, interprétée, commentée.

La troisième exposition enfin est organisée en partenariat avec le Grand Théâtre de Genève, et des effets d'écho sont prévus entre les deux institutions: c'est ainsi que le metteur en scène de l'opéra sur Rousseau sera sans doute appelé à intervenir dans le dispositif scénographique de l'exposition. Le commissariat en a été confié à Jean-Philippe Schmitt, conservateur à la Bibliothèque de Genève.

Est également prévue la publication des catalogues des expositions et du catalogue raisonné des manuscrits de Rousseau. Par catalogue raisonné, on entend la liste exhaustive de tous les manuscrits de Rousseau disponibles à Genève, avec toutes les informations scientifiques requises, toutes les cotes et tous renseignements susceptibles de permettre un accès plus aisé à ces richesses patrimoniales.

Rappelons que le dernier «état» d'un tel catalogue avait été réalisé par Fernand Aubert en 1935, et que la dernière édition date de 1938! C'est dire qu'il était temps, au vu des nombreuses acquisitions qui ont eu lieu depuis lors et des variations méthodologiques et bibliothéconomiques de ces dernières décennies, d'actualiser ces données. Des collaborations sont prévues avec plusieurs institutions patrimoniales suisses ou étrangères afin d'imaginer une mise en réseau des résultats obtenus.

### 1.3.1.3 Une exposition tous publics au Salon du livre

Il importait également qu'une exposition accessible à tous publics, qu'ils soient scolaires, étudiants, néophytes rousseauistes, curieux ou tout simplement désireux de rafraîchir des connaissances de la vie et de l'œuvre du Citoyen de Genève, fasse partie du paysage de la manifestation. Le lieu où la montrer était tout trouvé: le Salon du livre de Genève, qui depuis vingt-deux ans est l'une des vitrines culturelles de la cité (le salon est décrit, dans un rapport Erasm de 2006, comme l'événement actuel le plus apprécié par les Genevois, à égalité avec la Fête de la musique).

Ce choix est pertinent pour plusieurs raisons, ayant trait aux possibilités de synergies et à la fréquentation du salon. Des visites de classes pourront être orga-

nisées autour de l'exposition, des œuvres de Rousseau pourront être visualisées sur d'autres stands par effet d'entraînement. Enfin, conférences, débats et autres événements autour de Rousseau se multiplieront dans ce cadre.

L'exposition, dont l'objectif est de mettre en lumière et en relation les périodes de la vie de Jean-Jacques Rousseau avec la création de ses œuvres, n'est pas destinée à réintégrer ses cartons à la fin du salon. Elle sera attendue à la Bibliothèque de la Cité, centre du réseau des bibliothèques de lecture publique de la Ville de Genève, un lieu géographiquement central et qui bénéficie d'une programmation d'événements dense et soutenue. Elle pourra ensuite être proposée à tout lieu culturel susceptible de l'accueillir.

Cette exposition se doit d'être une des propositions fortes de la célébration, à l'usage de la commission médiation, appelée à développer autour d'elle une série d'outils propres à faire connaître ou redécouvrir à la population – notamment les scolaires – les œuvres et les idées de Rousseau.

#### 1.3.1.4 Le réaménagement de l'île Rousseau

L'île Rousseau est le cœur même de la présence de Jean-Jacques Rousseau à Genève. La statue de Pradier, installée sur l'île en 1835 se situe entre Saint-Gervais, lieu de l'enfance de Rousseau, et la Vieille Ville, dont on découvre vers 1832 que c'est l'endroit où il est né.

Elle représente également une ouverture à la fois sur le lac et sur la ville. Elle devient ainsi le passage obligé des cortèges et le lieu d'une fête des enfants à partir des années 1840. L'île Rousseau a donc une force symbolique extrême et constituera un des cœurs de la commémoration.

Toutefois, elle souffre d'une lacune: une information d'envergure reste à faire sur les circonstances de l'installation de la statue de Pradier; elle pourra s'accompagner d'une mise en relation avec les autres lieux rousseauistes de la ville. Enfin, des renouvellements sont à apporter, à plusieurs niveaux.

Le département de la culture a émis le souhait de pouvoir commencer l'année 2012 par l'inauguration de l'île Rousseau entièrement rénovée.

Trois actions distinctes seraient à mener ou sont déjà en cours dans ce cadre:

##### *1. Le réaménagement du pavillon:*

Ce projet est piloté par le Service des bâtiments. La proposition N° 661 du Conseil administratif du 3 décembre 2008 demande l'ouverture d'un crédit de 571 500 francs pour cette réalisation. Cette proposition a été déposée auprès du Conseil municipal le 20 janvier 2009 et a été renvoyée à la commission des travaux.

## 2. *Le réaménagement de l'île:*

Le Service des espaces verts (SEVE) pilotera ce projet en collaboration avec plusieurs services dont l'expertise sera nécessaire pour l'aménagement d'un tel site et sa gestion (unité Conservation du patrimoine, Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Service du génie civil, Gérance immobilière municipale, Service des bâtiments). L'objectif du projet est un réaménagement simple de ce site protégé.

Ce point fera l'objet d'une demande de crédit séparée.

3. *La valorisation scénographique événementielle de l'île* pour 2012 sera pilotée par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), en collaboration étroite avec le département de la culture. Elle comprendra également un dispositif signalétique et des parcours à travers la ville, destinés à perdurer.

C'est le SAM qui assurera la coordination entre ces trois projets, et particulièrement entre le SEVE et le département de la culture pour la partie scientifique et historique. Le département des constructions et de l'aménagement déposera une demande de crédit d'investissement spécifique.

### 1.3.1.5 Une série de banquets républicains

Les banquets républicains ont tenu une place importante dans les précédentes commémorations. Rappelons-en le principe: des tablées de citoyens débattent sous l'autorité d'un invité-médiateur de marque.

Il ne fait nul doute que les problématiques rousseauistes, en 2012, seront pleinement d'actualité: du contrat social à la pédagogie, de l'introspection à la défense des libertés, de la place du théâtre dans la vie culturelle à la botanique, les débatteurs auront l'embarras du choix...

Il s'agira d'organiser ces banquets dans les quartiers, sur le modèle des fêtes de quartier et de faire s'exprimer des personnalités reconnues dans le rôle de meneurs de débats. Ces personnalités pourraient être celles qui interviendront tout au long de 2012.

La date du banquet principal, organisé dans le parc des Bastions en écho à l'exposition *Amis et ennemis de Jean-Jacques Rousseau* de la Bibliothèque de Genève, sera celle du 28 juin 2012, jour anniversaire de la naissance de Rousseau. A la suite de ce banquet, les participants pourront rejoindre le pont de la Machine, où se tiendra la première représentation du spectacle de Kitchen Project «L'ombre des Lumières» (voir point 1.3.3. projet 31).

Ce spectacle, qui retrace l'amitié de Jean-Jacques Rousseau et de François Coindet (hôte de Rousseau lorsque celui-ci est revenu pour la dernière fois à Genève, en 1754), a pour double vocation de mettre en espace, grâce à un dispo-

sitif technique adapté, une «fresque» évoquant la vie du Citoyen de Genève et de permettre ainsi à l'ensemble de la population de pleinement participer à la commémoration. Le cheminement qui permettra aux Genevois, depuis leurs quartiers respectifs, d'accéder aux Bastions ou au lac afin d'assister au spectacle peut lui-même être balisé et rappeler ainsi les cortèges, certes plus modestes, qui étaient ceux des précédentes célébrations, en 1878 et 1912 notamment.

### 1.3.2 Les projets développés par les institutions du département de la culture

Les musées et bibliothèques du département seront pleinement parties prenantes de cette commémoration grâce, notamment, à une série d'expositions.

#### 1.3.2.1 Conservatoire et Jardin botaniques (CJB): «Rousseau et la botanique du XVIII<sup>e</sup> siècle»

«Je raffole de la botanique, cela ne fait qu'empirer tous les jours. Je n'ai plus que du foin dans la tête, je vais devenir plante moi-même un de ces matins.» Ces quelques mots adressés dans une lettre de Jean-Jacques Rousseau à Charles-Guillaume d'Ivernois en 1765 témoignent bien du rapport passionnel qu'entretint le plus célèbre citoyen de Genève avec l'activité botanique durant les seize dernières années de sa vie. L'exposition «Rousseau et la botanique du XVIII<sup>e</sup> siècle» vise à présenter au public genevois les raisons de cette passion pour les plantes chez le philosophe dont le *Discours sur les sciences et les arts* dénonce paradoxalement les méfaits de la science. Sera présentée l'activité botanique de Rousseau (herbiers, écrits botaniques) dans le contexte du paradigme linnéen, cela grâce à la collaboration d'une éminente spécialiste, le professeur Alexandra Cook de l'Université de Honk Kong. Une partie de cet événement sera réalisée en collaboration avec le Musée d'histoire des sciences, qui organisera en 2012 une exposition consacrée à l'influence de Rousseau sur les travaux des naturalistes genevois de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'exposition des CJB se tiendra de mai à octobre 2012.

#### 1.3.2.2 Musée d'art et d'histoire: «Rousseau et le paysage imprimé»

Les possibilités d'un partenariat avec la Bibliothèque nationale suisse et d'autres instances (éventuellement la Kunsthalle de Hambourg) sont examinées en vue d'une exposition intitulée «Rousseau et le paysage imprimé» qui aurait lieu au Musée Rath du 16 mai au 23 septembre 2012. La collection Gugelmann serait au centre de l'exposition, qui serait réunie temporairement avec les fonds du Cabinet des estampes.

La collection Gugelmann, qui constitue le pivot de cet événement, est une collection d'œuvres d'artistes connus sous l'appellation de «petits maîtres suisses» offerte à la Bibliothèque nationale suisse en 1982 par Anne-Marie Gugelmann. Ces «petits maîtres» commencèrent, dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, à représen-

ter des paysages suisses et des scènes de genre à l'aquarelle et les éditèrent sous forme d'estampes. C'est à la même époque, rappelons-le, que Rousseau compose ses plus grands textes et qu'il commence à décrire, de son côté, nombre de paysages suisses.

Il est envisagé d'élargir le cadre sur les tendances de la représentation du paysage en France et Allemagne, ainsi qu'en Italie, depuis 1750, ce qui permettrait de montrer l'importance de la contribution des artistes suisses mais aussi de faire le lien avec les nouvelles idées développées dans les écrits de Rousseau. La discussion serait également ouverte sur les petits maîtres suisses en rapport avec les tendances internationales, en particulier avec les artistes suisses à l'étranger.

#### 1.3.2.3 Muséum d'histoire naturelle – Musée d'histoire des sciences: «Parcours sur les Rêveries du promeneur solitaire»

Le propos de cette exposition est d'évoquer la personne du philosophe par le biais de son impact sur le milieu scientifique genevois du XVIII<sup>e</sup> siècle et de conduire les promeneurs en direction des CJB, où se tiendra une exposition sur «Rousseau et la botanique», en lien notamment avec la figure de Linné. Le cœur de cette série de panneaux sera la présentation des savants genevois du XVIII<sup>e</sup> siècle et de l'élan que le siècle des Lumières, en général, et les théories de Rousseau en particulier, apportent à ce milieu érudit provincial. Dans ce cadre, des naturalistes comme de Candolle, Bonnet, Vaucher ou de Saussure offrent un éclairage intéressant sur l'impact des théories rousseauistes à propos de la Nature. La continuité de cet élan serait illustrée par des émanations de ces idées, comme la création par A. Gosse de la Société helvétique des sciences naturelles. Les dates restent à définir.

#### 1.3.2.4 Musée d'ethnographie de Genève (MEG): «L'inégalité»

Il y a 250 ans, le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* marquait le début d'une anthropologie philosophique de l'inégalité sociale.

Certains des thèmes abordés par le Citoyen de Genève, comme l'aspect apolitique de la nature, et les liens entre pouvoir et appropriation des ressources naturelles, sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité.

La question à laquelle Rousseau s'attaquait dans son essai avait été posée par l'académie de Dijon: «Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes et est-elle autorisée par la loi naturelle?»

Aujourd'hui les situations paradoxales ne manquent pas, où diverses notions de droit entrent en conflit, là même où des inégalités sans précédent coexistent dans les domaines de l'économie, de l'alimentation, de la santé, de l'éducation

et des droits politiques, notamment. Ne citons que deux exemples qui pourraient être abordés.

Des anthropologues et des associations soutiennent la sauvegarde des cultures des peuples autochtones, même quand ceux-ci ont des pratiques ou des conceptions des droits humains qui sont en contradiction, voire en opposition avec les nôtres. Les différences de richesse et de sécurité entre Etats sont aujourd'hui le moteur de flux migratoires sans précédent, dont les conséquences amènent d'autres inégalités.

Le MEG n'aura pas la prétention de pouvoir répondre demain à la question originellement posée, mais pourra, au travers d'une exposition, susciter la réflexion des visiteurs sur le sujet. Il se propose d'une part de questionner, dans notre propre société hétérogène, les usages du concept d'inégalité sociale ainsi que les représentations sociales qui en dérivent. Il se propose d'autre part de présenter des données ethnographiques issues des cinq continents pour envisager comment l'inégalité est conceptualisée, valorisée ou dévalorisée socialement dans différentes sociétés. L'exposition, qui sera réalisée à l'annexe de Conches, durera toute l'année 2012.

#### 1.3.2.5 Institut et Musée Voltaire: «Voltaire et Rousseau»

On connaît le mot de Goethe, récemment rappelé par Georges Haldas: «Avec Voltaire, c'est un monde qui finit; avec Rousseau, c'est un monde qui commence.» De nombreux manuels scolaires en Suisse et en France ont de même abondamment glosé sur l'opposition d'un Voltaire vieillissant, tout droit sorti de l'Ancien Régime, et d'un Rousseau porteur des idées de démocratie et d'égalité sociale.

Les choses ne sont pourtant pas si simples. D'abord, les deux hommes ne sont pas si rivaux qu'on le croit; ensuite, leur opposition se nourrit de conflits personnels desquels il serait imprudent de vouloir tirer des conclusions trop générales; enfin, focaliser l'attention sur leurs deux seules personnalités serait manquer tout le contexte qui a généré leurs œuvres respectives et qu'il s'agit, aujourd'hui, de remettre en valeur.

C'est à cet exercice que propose de se livrer l'Institut et Musée Voltaire par le biais d'une exposition et d'activités de médiation qui couvriront une grande partie de l'année 2012.

#### 1.3.2.6 Bibliothèques municipales

L'exposition grand public réalisée au Salon du livre en mai 2012 sera reprise pour l'exposition Adultes de la Bibliothèque de la Cité (salle d'exposition). Une exposition Jeunesse est prévue, dont le thème reste à définir (Cité, Section Jeunesse). Une bibliographie Jeunesse autour de Rousseau sera élaborée par la Cité

Jeunes. Les bibliothèques municipales prévoient enfin diverses animations à la Cité et dans le réseau des bibliothèques.

#### 1.3.2.7 Fête de la musique

Les 22, 23 et 24 juin 2012, la Fête de la musique prévoit une programmation de concerts et animations en lien avec Jean-Jacques Rousseau.

#### 1.3.3 Les projets lauréats de l'appel à projets

En avril 2007, le département de la culture lançait un vaste appel à projets. Plus de 120 propositions ont été reçues, touchant les domaines les plus variés: conférences, œuvres musicales, adaptations théâtrales, spectacles itinérants, ateliers d'écriture, promenades, œuvres d'art contemporain, etc. L'ensemble des projets a été soumis successivement à plusieurs expertises internes et, pour certains d'entre eux, à la commission scientifique (21 avril et 12 mai 2008). Puis ils ont été préavisés par la commission événements (24 avril et 13 mai 2008) et sélectionnés par un jury international réuni du 19 au 21 mai 2008. Cette sélection a enfin été soumise au Comité de pilotage du projet. A l'issue de ce processus, 31 projets ont été retenus, qui ont reçu l'aval du Conseil administratif le 10 septembre 2008. L'annonce officielle des résultats de l'appel à projets a été faite lors d'une conférence de presse le 16 septembre dernier au Foyer du Grand Théâtre de Genève. Depuis lors, un projet a dû être retiré suite à des circonstances particulières par décision du Conseil administratif. En voici la liste, ainsi qu'une brève description :

#### 1. Société Jean-Jacques-Rousseau de Genève

Michel Porret

Colloque international: *Amis et ennemis de Jean-Jacques Rousseau*

«Amis et ennemis» est un colloque touchant à la fois au contexte de la création de l'œuvre de Rousseau et à la manière dont ses œuvres ont été perçues et interprétées. Il s'ouvre à des domaines aussi divers que les sciences exactes, la musique, la botanique, l'écriture autobiographique ou le théâtre. Il permet, par sa dimension nettement comparatiste et sa vocation internationale, une multiplicité de points de vue qui ne peuvent qu'enrichir les enseignements que nous possédons sur la vie et l'œuvre de Rousseau.

#### 2. GIPRI (Geneva International Peace Research Institute)

Gabriel Galice

Colloque international: *Rousseau, la République, la paix*

Dans le domaine de la pensée sur la paix, Rousseau prend place entre l'abbé de Saint-Pierre, qu'il commente, et Emmanuel Kant, qu'il annonce. Le colloque proposé par le GIPRI (Institut international de recherches pour la paix à Genève)

permettra de voir pourquoi Rousseau s'oppose à toute idée de cosmopolitisme, et quelle base théorique il donne, sur le plan politique, à l'idée de paix. Il se composera de trois parties distinctes respectivement intitulées «A propos de la critique du cosmopolitisme», «Retour sur le patriotisme défensif» et enfin «Rousseau contemporain».

### 3. Société des Amis du château de Penthes

Bénédict de Tscherner

Table ronde: *Faut-il brûler Rousseau?*

La Société des Amis de Penthes propose, dans le cadre de la traditionnelle «Journée de Penthes», d'organiser une table ronde autour du thème: «Faut-il brûler Rousseau?» Quatre orateurs examineront si Rousseau est bien le père de la démocratie, du totalitarisme, de l'écologie et de la pédagogie.

### 4. Association pour l'autobiographie (APA)

Huguette Junod

Journées d'étude: *Rousseau et la révolution autobiographique*

L'Association pour l'autobiographie a été fondée en 1992 et compte notamment dans ses rangs Philippe Lejeune, auteur du *Pacte autobiographique*. Les Journées de l'APA, qui se déroulent chaque année, seront en 2012 consacrées à Rousseau avec deux objets d'étude: «Rousseau et la révolution autobiographique» et «Rousseau et les femmes». Les conférences proposées s'accompagneront de lectures, spectacles, conférences et ateliers d'écriture. Il s'agira de montrer le rôle de Rousseau dans les développements actuels de l'écriture autobiographique.

### 5. Kobayashi Takuya, Université de Neuchâtel

Tada Sakae, professeur à l'Université de Waseda (Japon)

Publication: *Traduction japonaise des Deux lettres au maréchal de Luxembourg*

Le but est ici de diffuser au Japon, dont on sait que c'est un des pays les plus «réceptifs» à Rousseau, ces deux lettres encore jamais traduites, et pourtant très importantes pour la compréhension de l'entreprise autobiographique de l'auteur des *Confessions*. Cette traduction sera également l'occasion de promouvoir la Suisse en territoire japonais, et notamment les régions de Genève et du Val-de-Travers. A la fois scientifique et touristique, elle a donc pour objet d'inciter les Japonais à porter un regard nouveau sur notre région.

### 6. Association d'étude pour l'histoire régionale

Corinne Walker et Bernard Lescaze

Publication: *Journal au temps de Rousseau*. Genève et le monde en 1712 (vol. 1); Genève et le monde en 1762 (vol. 2).

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Le projet consiste à mettre en parallèle, en deux livres faisant coffret, les événements des deux années clés de la vie de Rousseau, sa naissance (1712) et celle de la publication du *Contrat Social* et d'*Émile* (1762). L'idée est d'offrir au public cultivé et aux enseignants les outils nécessaires pour mieux situer la pensée de Rousseau dans son temps et son espace.

## 7. Editions Markus Haller

Markus Haller

Traduction et publication: *David Gauthier, The sentiment of existence*

La traduction et la publication de l'ouvrage de David Gauthier permettront de le rendre accessible au public francophone. Le philosophe canadien David Gauthier nous invite à découvrir un Rousseau inquiet de la validité de ses propres théories de la liberté, et en quête des conditions qui pourraient réconcilier l'expérience de la liberté individuelle et de la communauté.

## 8. Association genevoise pour la promotion et l'illustration de la bande dessinée (AGPI)

Roland Margueron

Bande dessinée: *Une année avec Rousseau: douze étapes de sa vie*

Le projet prévoit d'éditer un calendrier composé de planches et d'une bande dessinée demandée aux artistes issus des lauréats des prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée (Töpffer et International). Les dessinateurs seront invités à illustrer une des douze étapes de la vie de Jean-Jacques Rousseau. Les planches originales, ainsi que des travaux seront exposés à la Bibliothèque de la Cité dans le cadre des prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée.

## 9 Hakim Abderamane Aboubakar

Traduction et publication: *Discours sur les sciences et les arts en arabe*

La traduction proposée concerne ici le seul premier *Discours*, mais pourrait s'étendre au *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Une collaboration suivie avec une institution arabophone prestigieuse est programmée.

## 10. Commune d'Assens

Bernard Despont

Concert: *Autour de Jean-Jacques Rousseau*

La commune d'Assens et l'Espace culturel Assens proposent un concert avec messe en latin dans l'ancienne église d'Assens, où, depuis Lausanne, Jean-Jacques Rousseau se rendait en 1731. L'église date de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le chœur a été reconstruit au XV<sup>e</sup> siècle.

## 11. Opéra-Studio de Genève

Jean-Marie Curti

Opéra pour marionnettes: *Tic-tac Rousseau*

L'Opéra-Studio de Genève propose un opéra basé sur les premières scènes des *Confessions* (livres I et IV principalement), toutes désignées pour la production d'un livret désireux de faire ressortir l'optimisme fondamental de Jean-Jacques Rousseau, trop souvent perçu comme un personnage neurasthénique. L'opéra est prévu pour marionnettes, et sera tout à fait accessible à un jeune public.

## 12. Lux Borea, ensemble baroque

Martin Wahlberg

Concert: *Femme qui pète n'est pas morte*

Ce titre peut surprendre. Qu'on se rassure: il s'agit d'une citation de M<sup>me</sup> de Vercellis, rapportée par Rousseau dans les *Confessions*. Le projet se propose de faire connaître, au-delà du *Devin du village*, les faces multiples de la carrière musicale de Rousseau. Il faudra pour cela concilier une connaissance profonde des écrits du citoyen de Genève et une réalisation musicale sur instruments anciens. Lux Borea est un ensemble baroque norvégien de niveau international.

## 13. Cantus firmus Vokalensemble

Anita Panzer

Opéra: *Le Devin du village*

*Le Devin du village* est l'œuvre musicale la plus célèbre de Rousseau. Fréquemment jouée jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a participé à l'éclosion de la musique populaire en France et en Suisse romande. Le Cantus firmus Vokalensemble a présenté ce spectacle au Château Waldegg.

## 14. Orchestre de chambre de Genève (OCG)

Dominique Föllmi

Concert thématique: *C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rameau: Rousseau et la musique*

La finalité du concert est de décrypter Jean-Jacques Rousseau à travers sa musique. L'OCG voudrait refléter les idéaux majeurs des Lumières, tels l'humanisme, le combat contre l'esclavagisme et le racisme, l'idée de la musique comme instigatrice de paix et d'amour entre les hommes.

Le concert sera dirigé par Patrick Lange avec présence de trois solistes/artistes: Jean Liermier, comédien; Bénédicte Tauran, soprano; Trevor Ochieng, violoniste.

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

15. Hors Portée

Nancy Rieben, Mathilde Reichler, Anya Leveillé et Lisa Hernandez

Opéra à vocation pédagogique: *Voyage du Devin dans l'Europe des Lumières*

Hors Portée propose un spectacle en forme de déambulation à travers divers tableaux et diverses scènes (picturales et musicales) dans des lieux qui sortent des cadres traditionnels. Des lectures, mélodies et autres moments musicaux viendront enrichir la représentation du *Bastien et Bastienne* de Mozart, inspiré par le *Devin du village* de Jean-Jacques Rousseau. Mise en place d'une collaboration possible avec le Département de musicologie de l'Université de Genève et élaboration d'un important volet pédagogique autour du jeune Mozart.

16. FOR, Compagnie Hervé Loichemol

Hervé Loichemol

Pièce de théâtre: *L'affaire Rousseau*

La compagnie FOR propose l'écriture et la création d'une pièce de théâtre présentant la séance du Petit Conseil de Genève du 19 juin 1762, au cours de laquelle les magistrats genevois ont discuté de la condamnation de l'*Émile* et du *Contrat social*.

17. Musée Jean-Jacques-Rousseau de Montmorency

Robert Thiéry

Théâtre: *Les Dialogues, ou Rousseau juge de Jean-Jacques*

Les *Dialogues* sont une œuvre qui porte en elle la capacité d'éclairer de manière aiguë des notions sur lesquelles chacun, à un moment de son existence, s'interroge: l'identité et sa construction, le mensonge des apparences, la démocratie, la justice et la dignité humaine... Jeu prévu avec un seul comédien.

18. Association des fêtes costumées de Genève

Nancy Rihs

Reconstitution historique: *La vie quotidienne sous Jean-Jacques Rousseau*

Sera offerte une reconstitution historique de la vie quotidienne dans un village genevois (Dardagny) au temps de Rousseau. Une trame narrative permettra, trois jours durant, de suivre le jeune Jean-Jacques Rousseau tout au long de ses pérégrinations dans la campagne genevoise.

19. Comité européen Jean-Jacques-Rousseau

Rémy Hildebrand

Exposition: *Des montres signées Rousseau*

De notoriété publique, il existe, réparties dans différents musées ou cabinets d'horlogerie dans le monde, quelques montres portant la signature «Rousseau».

Cette réalité muséale pousse les animateurs de ce projet à envisager une exposition dans les locaux du Patek Philippe Museum destinée à présenter la plupart d'entre elles à Genève. Cette exposition, conçue en étroit partenariat avec Patek Philippe, aura lieu pendant quatre mois durant l'été 2012.

#### 20. Fondation Martin-Bodmer

Marc Kolakowski et Charles Méla

Exposition: *Autour de Jean-Jacques Rousseau*

A partir des collections «rousseauistes» de la Fondation Martin-Bodmer et d'imprimés ou de manuscrits émanant d'autres institutions ou de partenaires privés, il s'agissait de montrer quelques unes des plus belles pièces d'exposition relatives à Jean-Jacques Rousseau. Plusieurs rencontres ont permis d'élaborer un partenariat actif avec la Bibliothèque de Genève, en vue de la constitution d'une exposition commune d'encore plus grande envergure: voir sur ce sujet le point 1.3.1.2 «Une série d'expositions à la Bibliothèque de Genève».

#### 21. Ecole internationale de Genève

Nicholas Tate

Exposition: *L'éducation internationale et Jean-Jacques Rousseau*

A l'aide de toute une série de documents et de photographies faisant référence à l'histoire de l'Ecole internationale de Genève et à l'histoire de l'éducation internationale, l'exposition prévue tentera d'illustrer les liens qui rattachent les pratiques et théories éducatives actuelles à Jean-Jacques Rousseau.

#### 23. Association «Le nez dans le ruisseau»

Jocelyne Queloz et Denis Soulier

Long métrage et prologue théâtral: *Le nez dans le ruisseau*

Long métrage et prologue théâtral dans le village de Confignon réunissant des étudiants, des professionnels de l'éducation, des enseignants, des philosophes, des historiens et des élus autour d'une fiction long-métrage destinée à amener une réflexion profonde sur notre société et à rendre hommage à Jean-Jacques Rousseau. Manifestation villageoise programmée.

#### 24. Point Prod

Jean-Marc Frohle

Film: *Jean-Jacques sur les traces de Rousseau*

Création d'un documentaire-fiction de prestige porté par un acteur charismatique, retraçant les six grandes périodes de la vie de Rousseau. La réalisation sera assurée par Francis Reusser. Il s'agit d'un projet de production quadripartite avec la France (France 2, Arte), la Belgique (RTBF) et/ou le Canada – avec versions anglaise et japonaise.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

## 25. Fondation de l'Espace Rousseau

Anne Geisendorf et Isabelle Ferrari

Promenades thématiques: *Tous les chemins mènent à Rousseau*

Cinq promenades thématiques, passant par le 40, Grand-Rue et déroulant le fil de l'histoire politique, économique, scientifique et artistique de la Cité seront programmées; chacune sera accompagnée d'un petit livret érudit d'une vingtaine de pages, abordant le thème choisi à travers des témoignages matériels, visibles en ville de Genève. Promenades guidées par les Guides du patrimoine.

## 26. Association pour la conservation, la préservation et la mise en valeur des patrimoines communaux (ASPACO)

Laurent Kalonji

Visite commentée: *Sur les pas de Jean-Jacques Rousseau*

A travers une visite guidée originale en ville de Genève (parc de Grange-Canal, maison de Jean-Jacques Rousseau, parc des Eaux-Vives, Léman...), la visite propose d'apporter un éclairage original sur la vie privée et publique du philosophe, d'exprimer une sensibilité poétique sur sa relation avec Thérèse et son amour pour la nature, et de restituer sa philosophie dans le mouvement humaniste.

## 27. Stéphane Eicher

Audio-promenade: *Sur la cinquième des Rêveries* du promeneur solitaire

Le projet de Stéphane Eicher consiste à accumuler du matériel sonore, vidéo, pictural et photographique, sur les quatre saisons de l'année, pour composer un parcours artistique, sonore et visuel guidé, une promenade audio basée sur la *Cinquième promenade* et jouant sur le parallélisme île Rousseau/île Saint-Pierre. La présentation de cette œuvre, sera bien évidemment l'un des événements programmés sur l'île Rousseau dans le cadre de son réaménagement (point 1.3.1.4). Elle pourrait être en outre diffusée sous la forme d'une fréquence radio et téléchargée de par le système wi-fi municipal sur les différents appareils mobiles personnels qui seront d'actualité en 2012. Une collaboration pourrait voir le jour avec la Ville de Bienne ainsi que la bourgeoisie de Berne pour une utilisation sur l'île Saint-Pierre du lac de Bienne. Enfin, le matériel utilisé par Stéphane Eicher pourrait pareillement servir à la production d'un livre-disque édité à Genève.

## 28. Jardin des Rouvières

Andréas Schweizer

Exposition en pleine nature: *La pervenche à Jean-Jacques*

A travers plusieurs interventions artistiques au jardin des Rouvières, le projet a pour but de raviver l'héritage botanique de Rousseau. Des visites guidées, pan-

neaux et activités centrées sur l'écologie et la protection des espèces viseront un public très large, avec un accent particulier sur les écoles.

#### 29. Ilot 13

Béatrice Graf, Morten Gisselbaek et Philippe Macasdar

Interventions artistiques sur l'espace public: *L'îlot Rousseau, entre cours et Lumières*

Projet localisé de quartier qui propose d'ouvrir le débat sur la place des Lumières dans le quotidien avec cette question: «En quoi et comment la pensée de Jean-Jacques Rousseau a-t-elle joué un rôle, ou en joue encore un, dans l'inconscient collectif de Genève?» Le tout s'articule en trois parties: Acte I: Ilot 13 – installations/performances: «Des lumières, par les lumières»; Acte II: Parc des Cromptes – musiques/enfants: «Parc ouvert»; Acte III: Ilot 13 – cinéma/théâtre: «Eteignez les lumières!».

#### 30. Roswitha Kreil

Installation éphémère: *La liberté, c'est...*

Il s'agit ici de faire revivre par une exposition éphémère l'un des endroits où vécut Rousseau durant son enfance.

#### 31. Kitchen Project

Marc Philippin et Dean Soömi

Fiction historique: *L'ombre des Lumières*

Sera présentée une fiction historique originale basée sur l'histoire de l'amitié entre Jean-Jacques Rousseau et le Genevois François Coindet. L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine rousseauiste à travers une fiction historique. Les moyens utilisés permettent d'envisager de servir un large public.

Ce projet, à l'issue de plusieurs discussions, lesquelles ont permis d'imaginer un aménagement spécifique et une mise en valeur des espaces clés de la célébration, a été retenu pour figurer au cœur même de la célébration du jour anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau. Voir à ce sujet le point 1.3.1.5., «Une série de banquets républicains».

### 1.4 *L'année 2012, vision d'ensemble*

Si l'on fait une synthèse des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets, de ceux qui émanent des institutions culturelles de la Ville de Genève et des projets phares, on constate aussitôt quelques lignes de force:

*Une armature scientifique solide*

La célébration connaît d'abord une armature scientifique solide, laquelle s'organise autour de deux colloques centraux organisés par la Société Jean-Jacques-Rousseau et l'Institut international de recherches pour la paix à Genève (GIPRI). Journées d'étude et publications permettront en outre à un large public de profiter des dernières recherches sur Rousseau: signalons à cette fin la très belle publication projetée par l'Association pour l'étude de l'histoire régionale, qui s'était déjà illustrée lors du quatrième centenaire de l'Escalade, en 2002.

*L'œuvre de Rousseau: une portée musicale*

L'événement majeur de l'année 2012 sera sans nul doute la création mondiale, au Grand Théâtre de Genève, d'un opéra sur Jean-Jacques Rousseau. Cette création est prévue le 4 octobre 2012.

Six projets musicaux, tous issus de l'appel à projets, ponctueront par ailleurs l'année 2012, notamment un concert intitulé «C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rameau» proposé par l'Orchestre de chambre de Genève, un opéra pour marionnettes proposé par l'Opéra-Studio de Genève: *Tic-tac Rousseau*, et un opéra à vocation pédagogique, *Voyage du Devin dans l'Europe des Lumières*, que fera voir l'association Hors Portée.

*Une série d'expositions*

Plusieurs expositions sont destinées à voir le jour. La Bibliothèque de Genève, en partenariat avec la Fondation Martin-Bodmer, projette d'ouvrir, dans la salle Ami-Lullin récemment rénovée, l'année 2012 par une grande exposition. Toutes les institutions culturelles municipales genevoises participent par ailleurs à *2012 Rousseau pour tous*, depuis le Musée d'ethnographie jusqu'au Muséum d'histoire naturelle en passant par les Conservatoire et Jardin botaniques et les bibliothèques municipales (voir point 1.3.2. ci-dessus).

Enfin, une exposition grand public au Salon du livre présentera à grands traits, mais avec la rigueur scientifique qui convient, la vie et l'œuvre de Rousseau.

*De nombreuses manifestations*

Plusieurs projets théâtraux évoqueront Jean-Jacques Rousseau, à commencer par la compagnie FOR et son directeur, Hervé Loichemol, qui nous feront revivre, grâce à une pièce inédite, la séance du Petit Conseil du 19 juin 1762, au cours de laquelle il a été décidé de condamner l'*Émile* de Rousseau.

Une série de banquets républicains feront se rencontrer la population genevoise autour de Jean-Jacques Rousseau. Un spectacle multimédia sera proposé au

public par Kitchen Project, à l'issue du banquet principal, en un lieu fortement marqué sur un plan symbolique, et plusieurs activités (théâtre, ateliers, festivals, débats) seront organisées au sein de l'Ilôt 13. D'autres projets favorisent l'idée de la «promenade», à l'instar de la Fondation de l'Espace Rousseau. La veine médiatique n'est pas oubliée, avec programmation d'un film relatif à Jean-Jacques Rousseau.

Dernière promenade enfin, et non des moindres: celle qui nous est suggérée, en musique, par Stephan Eicher, auteur d'une audio-promenade avec, au cœur, le texte de la cinquième des *Rêveries du promeneur solitaire*.

### 1.5 *Le volet international*

Il était question, dès la mise en place de *2012 Rousseau pour tous*, de faire de Genève le pivot des manifestations internationales qui ne manqueront pas d'être organisées, de par le monde, pour célébrer le 300<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau. Que le cœur de la célébration se situe à Genève est en effet une évidence: c'est à Genève qu'est né Jean-Jacques Rousseau, et c'est à Genève que se sont traduits dans la réalité plusieurs des axes théoriques qu'il a lancés (développement de la musique populaire, suggestions politiques, expériences pédagogiques...)

C'est pourquoi les contacts ont tout d'abord été privilégiés avec l'UNESCO et l'OIF (Organisation internationale de la francophonie), organismes susceptibles de permettre l'inscription de l'année 2012 comme «année internationale Jean-Jacques Rousseau». Pour arriver à ce but, il serait bon que des comités émanant de divers pays et de divers continents fassent une démarche similaire auprès de leurs instances nationales. Les relations établies en ce sens par les chefs de projets avec des partenaires au Japon, au Brésil, en France et en Italie permettent d'espérer voir aboutir ce processus.

Plusieurs villes partenaires ont été par ailleurs privilégiées, qui sont naturellement celles où a longtemps séjourné Jean-Jacques Rousseau: Chambéry est la première d'entre elles, puisque Rousseau y a vécu environ douze ans et qu'il y a connu, en compagnie de M<sup>me</sup> de Warens, le temps heureux des «Charmettes»; mais Annecy, Lyon, Neuchâtel, Besançon sont également concernées. S'il est question d'inciter les différents porteurs de projets à s'associer ou collaborer avec des partenaires culturels issus des grandes villes qu'a fréquentées Jean-Jacques Rousseau (Paris, Turin, Venise), il est également question de redessiner tout ou partie de son «parcours» dans ces quatre zones géographiques privilégiées que sont: Genève et Neuchâtel pour la Suisse, Rhône-Alpes pour la France et le Piémont pour l'Italie. Des contacts ont été pris en ce sens, et seront poursuivis tout au long de l'année 2009.

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Plusieurs réunions ont ainsi permis d'esquisser un projet international regroupant la Ville de Genève, la région Rhône-Alpes et le Piémont autour des trente premières années de la vie de Rousseau. Ce projet pourrait s'intituler «Rousseau: l'émergence» et mettre en lumière les années de formation du philosophe.

Dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et suite au dépôt de la fiche d'action «*2012 Rousseau pour tous* projet fédérateur», les chefs de projet ont d'autre part présenté le 21 novembre dernier les résultats de l'appel à projets lors d'une séance de la commission éducation, culture et sport du CRFG/Conseil du Léman. Trois séances de présentation du projet de la Ville de Genève par les chefs de projet aux communes de l'Ain, de la Haute-Savoie et de Genève sont prévues respectivement à Divonne, Annemasse et Genève en 2009, afin de les inviter à participer à cette commémoration et à établir des projets en partenariat sur le territoire de l'agglomération. Les partenariats pourraient être établis jusqu'à la fin de 2010.

En outre, deux publications majeures sont à venir, dans le domaine rousseauiste: tout d'abord celle d'une édition chronologique des *Œuvres complètes* de Rousseau en une vingtaine de volumes, et enfin celle d'une édition renouvelée de la *Correspondance* de Rousseau. Ces deux projets ont été rendus possibles grâce à de fructueuses collaborations sur le plan international et ont conservé, à des degrés divers, Genève comme pivot structurel. Voir à ce sujet l'annexe 7: «Année 2012: un renouveau éditorial».

## 2. Récapitulatif

Le coût total de l'opération *2012 Rousseau pour tous*, pour la Ville de Genève (sans l'île Rousseau), est actuellement estimé à 4 206 250 francs.

Le montant final est à distribuer selon les quatre axes prévus ci-dessous.

### 2.1 *Les projets phares*

#### 2.1.1 La création d'un opéra autour de Rousseau

La création de cet opéra sera entièrement prise en charge par le Grand Théâtre de Genève. Le département de la culture prend en charge la commande du livret et de la partition.

La description de ce projet culturel se trouve au point 1.3.1.1 du présent document.

La demande de financement extraordinaire s'élève à 150 000 francs.

### 2.1.2 Les expositions à la Bibliothèque de Genève (BGE)

L'Espace Ami-Lullin, réouvert à la fin de 2008, a offert à l'ensemble de la population genevoise un lieu propice à la redécouverte de son patrimoine: il devenait dès lors légitimement le cœur des expositions majeures de l'année 2012.

Les frais inhérents à la tenue de chacune des trois expositions ne peuvent pas être pris sur le budget de fonctionnement de la BGE, cette dernière ne disposant pas d'une ligne budgétaire correspondante. Les deux collaborations prévues avec la Fondation Bodmer et le Grand Théâtre de Genève permettent une réduction des coûts s'élevant à environ 220 000 francs, soit un partage des frais à 50% pour la première exposition et une intervention scénographique réduite pour la troisième.

Pour la première exposition, le commissariat scientifique est en effet entièrement pris en charge par la Fondation Bodmer: les postes concernés par le crédit extraordinaire, qui couvrent 50% de la dépense restante, sont donc les postes traditionnels d'une manifestation de ce genre: catalogue, médiation et promotion culturelles renforcées et, bien sûr, commissariat technique.

S'agissant de la troisième exposition, réalisée en collaboration avec le Grand Théâtre, le commissariat scientifique sera assuré par M. Jean-Philippe Schmitt, conservateur à la BGE responsable des acquisitions. Le crédit extraordinaire sera dès lors destiné, entre autres, à augmenter le taux d'activité d'un collaborateur ou d'une collaboratrice de la BGE, afin qu'il ou elle assure le suivi des acquisitions durant la période de préparation de l'exposition.

Le quatrième volet de dépenses programmées par la BGE réside dans la conception et la fabrication du catalogue raisonné des manuscrits «genevois» de Rousseau. La somme inscrite au crédit comporte l'expertise scientifique et l'édition du volume.

Le projet culturel est décrit au point 1.3.1.2 du présent document. Le budget des trois expositions se trouve, quant à lui, à l'annexe 2.

- Coût de l'exposition 1: 380 000 francs
- Demande extraordinaire 1: 190 000 francs
- Coût de l'exposition 2: 410 000 francs
- Demande extraordinaire 2: 410 000 francs
- Coût de l'exposition 3: 480 000 francs
- Demande extraordinaire 3: 480 000 francs
- Catalogue manuscrits: 220 000 francs
- Demande extraordinaire catalogue: 220 000 francs

La demande de financement extraordinaire s'élève à 1 300 000 francs.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

## 2.1.3 L'exposition tous publics au Salon du livre

La description de cette exposition se trouve au point 1.3.1.3 du présent document et son budget à l'annexe 2.

La Fondation pour l'écrit bénéficie d'une subvention annuelle du Canton de Genève de 250 000 francs et de la Ville de Genève de 150 000 francs, subventions destinées à soutenir l'organisation de la partie culturelle du Salon du livre (grande exposition, expositions parallèles, village alternatif, salon africain, invités suisses – canton d'honneur – et internationaux, forums et rencontres). Dans le cadre de *2012 Rousseau pour tous* et de l'exposition tous publics *Rousseau pour tous (titre non définitif)*, le partenariat avec la fondation se présente de la manière suivante: la fondation met à disposition une surface de 400 m<sup>2</sup>, participe aux frais techniques et aux frais directs du montage et du démontage de l'exposition, participe de manière active à la promotion, à l'inauguration et à la médiation de l'événement. La Ville de Genève prend à sa charge le commissariat scientifique et technique de l'exposition ainsi que sa scénographie, participe aux frais techniques et directs du montage et du démontage et coordonne sa médiation par l'entremise de sa commission médiation.

La demande de financement extraordinaire s'élève à: 150 000 francs.

## 2.1.4 Une série de banquets républicains

La description de cet événement se trouve au point 1.3.1.5 du présent document et son budget à l'annexe 2.

La réalisation de ces banquets sera proposée aux différents comités organisateurs des fêtes de quartier de la ville. La participation de la Ville de Genève sera de 5000 francs par banquet et couvrira l'invitation du médiateur et une partie des autres frais. Dix banquets sont attendus.

Le banquet principal du parc des Bastions est, quant à lui, évalué à une somme globale de 100 000 francs qui comprend le mandat éventuel délivré à un prestataire, la construction des gradins nécessaires à l'accueil d'un nombreux public, l'accueil et le défraiement des intervenants ainsi que l'offre d'un goûter à la population genevoise.

La demande de financement extraordinaire s'élève donc à: 150 000 francs

Total demande de crédit extraordinaire pour les projets phares: 1 750 000 francs.

## 2.2 Les projets développés par les institutions du département de la culture

Les projets institutionnels sont en grande partie financés sur les budgets de fonctionnement des services; un complément est envisagé pour les cas ci-des-

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

sous. Les projets culturels des institutions sont décrits au point 1.3.2 du présent document. Leurs budgets prévisionnels, comprenant les demandes extraordinaires adressées au département de la culture, se trouvent en annexe 3.

### 2.2.1 Conservatoire et Jardin botaniques: «Rousseau et la botanique du XVIII<sup>e</sup> siècle»

Les CJB développent habituellement leurs expositions temporaires sur la base d'une somme d'environ 60 000 à 70 000 francs par an, conception, réalisation, publications et publicité comprises. A l'occasion de *2012 Rousseau pour tous*, il est apparu important aux CJB de disposer de moyens supplémentaires pour organiser cet événement d'envergure. Aussi proposent-ils de s'adjoindre un commissaire d'exposition extraordinaire, le D<sup>r</sup> Alexandra Cook, spécialiste du Rousseau botaniste. M<sup>me</sup> Cook travaille à l'Université de Hong Kong. Elle ne demande pas de salaire, si ce n'est la prise en charge de trois déplacements à Genève, y compris le logement et les viatiques.

Par ailleurs, les CJB vont présenter des spécimens provenant de l'herbier Rousseau. Celui-ci se trouvant essentiellement à Montmorency, les frais de transport et d'assurance s'ajoutent aux frais courants de fonctionnement des CJB.

D'autre part, les CJB souhaitent améliorer la qualité graphique de leur exposition en mandatant un bureau de graphistes.

Enfin, des interventions menées par des comédiens en habit qui interpellent les visiteurs et exposent les théories botaniques de l'époque sont souhaitées. Des collaborateurs des CJB ont eu l'occasion d'assister à de telles interventions en Angleterre et peuvent témoigner de leur succès.

Pour ces raisons, les CJB demandent un renforcement des moyens qu'ils mettront à disposition de *2012 Rousseau pour tous*.

La demande de financement extraordinaire s'élève à 105 000 francs.

### 2.2.2 Musée d'ethnographie de Genève: «L'inégalité»

Les bâtiments du boulevard Carl-Vogt seront en chantier en 2012. L'exposition prévue par le MEG se tiendra donc à l'annexe de Conches.

Ce site présente, pour des raisons historiques, un intérêt tout particulier pour traiter du concept de «l'inégalité entre les hommes» et des rapports «nature/culture» issus de l'œuvre de Rousseau.

Les dépassements budgétaires se justifient comme suit:

- Il s'impose d'exploiter au mieux le parc de l'annexe, qui comprend un des derniers fragments de forêt du XVII<sup>e</sup> siècle. Qu'il s'agisse d'installations

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

en plein air ou d'un travail de paysagiste, cela implique de mandater et/ou consulter pour la recherche, la scénographie et le paysagisme des personnes disposant des compétences ad hoc et qui ne se trouvent pas dans l'équipe du MEG. La mise en œuvre d'installations temporaires dans le parc représenterait un coût supplémentaire important par rapport aux expositions habituelles dans l'annexe.

- On peut également considérer que cette exposition sera l'occasion d'exploiter des collections de tous les départements du MEG, qui mériteront d'être publiées sous forme de catalogue avec des textes destinés au grand public, en français et en anglais, et avec des reproductions de qualité. Alors que le MEG Carl-Vogt sera en travaux, ce sera l'occasion de rappeler au public la richesse des collections qui seront rendues plus visibles dans le musée agrandi. Or, à ce moment, les conservateurs et le service des publications seront très sollicités pour préparer d'autres publications, celles en rapport avec les expositions de réouverture.
- Un dépassement budgétaire est également demandé pour l'accueil des publics et les animations pédagogiques qui, si elles doivent s'organiser dans la villa et dans le parc, demanderont davantage de moyens.

La demande de financement extraordinaire s'élève à 160 000 francs.

### 2.2.3 Bibliothèques municipales

Les Bibliothèques municipales proposent depuis plus de vingt ans, en parallèle à leurs collections, des animations et des expositions de qualité. Elles souhaitent donner à leur participation à *2012 Rousseau pour tous* un éclat particulier.

Elles comptent, pour l'occasion, mandater un graphiste et un imprimeur pour la réalisation d'une bibliographie rousseauiste attractive ainsi que pour l'affiche présentant les activités *2012 Rousseau pour tous* en ses lieux. Ces deux mandats s'élèvent à 11 000 francs.

De plus, un soutien de 3500 francs pour du matériel d'exposition et les copies de la documentation est demandé. Le budget global des bibliothèques ne serait ainsi pas trop pénalisé pour les animations de l'année.

Tous les nouveaux achats de livres et documents audiovisuels seront pris sur le budget de fonctionnement des bibliothèques.

Le financement extraordinaire s'élève en conséquence à 14 500 francs.

Total demande de crédit extraordinaire pour les projets institutionnels: 279 500 francs

### 2.3 Les projets lauréats de l'appel à projets

Voici le détail, par projet, de son coût et du montant demandé à titre de crédit extraordinaire. Une description de chaque projet figure au point 1.3.3 du présent document; à l'annexe 4, chaque projet est décrit par une fiche technique comprenant un projet de budget.

#### 1. Société Jean-Jacques-Rousseau de Genève

Michel Porret

Colloque international: *Amis et ennemis de Jean-Jacques Rousseau*

Coût total du projet: 150 000 francs

Crédit extraordinaire: 50 000 francs

#### 2. GIPRI (Geneva International Peace Research Institute)

Gabriel Galice

Colloque international: *Rousseau, la République, la paix*

Coût total du projet: 92 500 francs

Crédit extraordinaire: 23 000 francs

#### 3. Société des Amis du château de Penthes

Bénédict de Tscharner

Table ronde: *Faut-il brûler Rousseau?*

Coût total du projet: 30 150 francs

Crédit extraordinaire: 6000 francs

#### 4. Association pour l'autobiographie

Huguette Junod

Journées d'étude: *Rousseau et la révolution autobiographique*

Coût total du projet: 34 000 francs

Crédit extraordinaire: 5000 francs et mise à disposition gratuite de locaux de la Ville de Genève

#### 5. Kobayashi Takuya, Université de Neuchâtel

Tada Sakae, professeur à l'Université de Waseda (Japon)

Publication: *Traduction japonaise des Deux lettres au maréchal de Luxembourg*

Coût total du projet: 13 000 francs

Crédit extraordinaire: 5000 francs

#### 6. Association d'étude pour l'histoire régionale

Corinne Walker et Bernard Lescaze

Publication: *Journal au temps de Rousseau. Genève et le monde en 1712 (vol.1);*

*Genève et le monde en 1762 (vol. 2).*

Coût total du projet: 300 000 francs

Crédit extraordinaire: 60 000 francs

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

## 7. Editions Markus Haller

Markus Haller

Traduction et publication: *David Gauthier: The sentiment of existence*

Coût total du projet: 27 168 francs

Crédit extraordinaire: 8250 francs

## 8. Association genevoise pour la promotion et l'illustration de la bande dessinée (AGPI)

Roland Margueron

Bande dessinée: *Une année avec Rousseau: douze étapes de sa vie*

Coût total du projet: 57 000 francs

Crédit extraordinaire: 36 000 francs

## 9. Hakim Abderamane Aboubakar

Traduction et publication: *Diffusion du Discours sur les sciences et les arts en arabe*

Coût total du projet: 20 000 francs

Crédit extraordinaire: 5000 francs

## 10. Commune d'Assens

Bernard Despont

Concert: *Autour de Jean-Jacques Rousseau*

Coût total du projet: non encore connu

Crédit extraordinaire: aucun, la Ville de Genève ne finançant pas les projets d'autres communes

## 11. Opéra-Studio de Genève

Jean-Marie Curti

Opéra pour marionnettes: *Tic-tac Rousseau*

Coût total du projet: 275 000 francs

Crédit extraordinaire: 50 000 francs

## 12. Lux Borea, ensemble baroque

Martin Wahlberg

Concert: *Femme qui pète n'est pas morte*

Coût total du projet: 35 000 francs

Crédit extraordinaire: 9000 francs

## 13. Cantus firmus Vokalensemble

Anita Panzer

Opéra: *Le Devin du village*

Coût total du projet: 430 850 francs

Crédit extraordinaire: 50 000 francs

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

14. Orchestre de chambre de Genève (OCG)

Dominique Föllmi

Concert thématique: *C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rameau: Rousseau et la musique*

Coût total du projet: 120 000 francs

Crédit extraordinaire: 60 000 francs

15. Hors Portée

Nancy Rieben, Mathilde Reichler, Anya Leveillé et Lisa Hernandez

Opéra à vocation pédagogique: *Voyage du Devin dans l'Europe des Lumières*

Coût total du projet: 325 000 francs

Crédit extraordinaire: 50 000 francs

16. FOR, Compagnie Hervé Loichemol

Hervé Loichemol

Pièce de théâtre: *L'affaire Rousseau*

Coût total du projet: 250 000 francs

Crédit extraordinaire: 45 000 francs

17. Musée Jean-Jacques-Rousseau de Montmorency

Robert Thiéry

Théâtre: *Les Dialogues, ou Rousseau juge de Jean-Jacques*

Coût total du projet: 120 000 francs

Crédit extraordinaire: 40 000 francs

18. Association des fêtes costumées de Genève

Nancy Rihs

Reconstitution historique: *La vie quotidienne sous Jean-Jacques Rousseau*

Coût total du projet: 43 000 francs

Crédit extraordinaire: 5000 francs

19. Comité européen Jean-Jacques-Rousseau

Rémy Hildebrand

Exposition: *Des montres signées Rousseau*

Coût total du projet: 220 000 francs

Crédit extraordinaire: 20 000 francs

(20. Fondation Martin-Bodmer: voir ci-dessus point 1.3.1.2)

21. Ecole internationale de Genève

Nicholas Tate

Exposition: *L'éducation internationale et Jean-Jacques Rousseau*

Coût total du projet: 26 000 francs

Crédit extraordinaire: 5000 francs

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

23. Association «Le nez dans le ruisseau»

Jocelyne Queloz et Denis Soulier

Long métrage et prologue théâtral: *Le nez dans le ruisseau*

Coût total du projet: 820 000 francs

Crédit extraordinaire: 150 000 francs

24. Point Prod

Jean-Marc Frohle

Film: *Jean-Jacques sur les traces de Rousseau*

Coût total du projet: 1 090 000 francs

Crédit extraordinaire: 250 000 francs

25. Fondation de l'Espace Rousseau

Anne Geisendorf et Isabelle Ferrari

Promenades thématiques: *Tous les chemins mènent à Rousseau*

Coût total du projet: 77 000 francs

Crédit extraordinaire: 15 000 francs

26. Association pour la conservation, la préservation et la mise en valeur des patrimoines communaux (ASPACO)

Laurent Kalonji

Visite commentée: *Sur les pas de Jean-Jacques Rousseau*

Coût total du projet: 14 800 francs

Crédit extraordinaire: 10 000 francs

27. Stéphane Eicher

Audio-promenade: *Sur la cinquième des Rêveries* du promeneur solitaire

Coût total du projet: 200 000 francs

Crédit extraordinaire: 200 000 francs

28. Jardin des Rouvières

Andréas Schweizer

Exposition en pleine nature: *La pervenche à Jean-Jacques*

Coût total du projet: 98 000 francs

Crédit extraordinaire: 42 500 francs

29. Ilot 13

Béatrice Graf, Morten Gisselbaek et Philippe Macasdar

Interventions artistiques sur l'espace public: *L'îlot Rousseau, entre cours et Lumières*

Coût total du projet: 626 085 francs

Crédit extraordinaire: 157 000 francs

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

30. Roswitha Kreil

Installation éphémère: *La liberté, c'est...*

Coût total du projet: 92 000

Crédit extraordinaire: 20 000 francs

31. Kitchen Project

Marc Philippin, Dean Soômi

Fiction historique: *L'ombre des Lumières*

Coût total du projet: 671 000 francs

Crédit extraordinaire: 200 000 francs

Ce dernier projet est prévu à l'issue du principal Banquet républicain (point 1.3.1.5), le 28 juin 2012.

Le montant octroyé par la Ville pour chaque projet figurera dans chacun des 31 accords de partenariat qui seront élaborés conjointement par le département de la culture et les porteurs de projets durant le premier semestre 2009. La participation financière de la Ville sera soumise, dans ces accords, au vote du présent crédit ainsi qu'à la récolte par les porteurs de projets des fonds complémentaires auprès d'autres partenaires financiers (Loterie, DIP, etc.).

Total demande de crédit extraordinaire pour les projets lauréats: 1 576 750 francs.

#### 2.4 *Une enveloppe supplémentaire pour les autres projets émanant des milieux associatifs*

Bien des projets ne pouvaient être, en raison de leur nature même, déposés ni même appréciés dans le cadre de l'appel à projets. Il s'agit pour l'essentiel de spectacles de rues et de réalisations éphémères dont la programmation pourrait intervenir, au plus tôt, dans le courant de l'année 2011. De nombreuses associations ne sont d'ailleurs pas en mesure de s'organiser quatre ans à l'avance. Il est donc proposé de consacrer une somme de 600 000 francs, soit un peu moins de 10% de la somme du présent crédit, à l'ensemble de ces manifestations.

Cette somme pourrait aussi, à titre tout à fait exceptionnel, servir aux projets lauréats de l'appel à projets ayant besoin de davantage de financement que celui articulé dans l'accord de partenariat. Toute demande de participation financière de la Ville de Genève supérieure au montant fixé dans les accords de partenariat sera préalablement soumise à la commission événements et à la commission scientifique puis au Comité de pilotage de *2012 Rousseau pour tous*.

Total demande de crédit extraordinaire pour l'enveloppe supplémentaire: 600 000 francs.

Selon le Département cantonal des finances, toute commune est habilitée à déposer une délibération pour une subvention pluriannuelle à des tiers, dont les

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

tranches annuelles doivent être inscrites dans les budgets annuels mais ne doivent pas dépasser le montant total demandé. Charge à la commune concernée d'adapter les futurs budgets en fonction des charges réalisées dans les comptes des années antérieures, et ceci dans le périmètre de la période des quatre ans.

Selon l'état actuel du projet, les prévisions budgétaires sont pour chaque année de:

- 259 000 francs (2009)
- 329 000 francs (2010)
- 1 002 500 francs (2011)
- 2 305 500 francs (2012)
- 310 250 francs (2013)

Le détail de la demande de crédit budgétaire 2009 et de crédit budgétaire pluriannuel se trouve dans le tableau figurant en annexe 6 du présent document. Les bénéficiaires y sont listés avec les montants prévus de 2009 à 2013. En fonction de l'état d'avancement des projets, il sera procédé à des ajustements des subventions et budgets de fonctionnement mais le montant global sera respecté.

### **3. Budget prévisionnel et charges d'exploitation**

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charge d'exploitation supplémentaire.

### **4. Services gestionnaires et services bénéficiaires**

Les services gestionnaires sont la Direction et les services et institutions du département de la culture. Les services bénéficiaires sont la Direction et les services et institutions du département de la culture, ainsi que les tiers suivants:

- Société Jean-Jacques-Rousseau de Genève
- Institut international de recherches pour la paix à Genève (GIPRI)
- Fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde
- Association pour l'autobiographie
- MM. Sakae Tade & Takuya Kobayashi
- Association pour l'étude de l'histoire régionale
- Editions Markus Haller
- Association genevoise pour la promotion de l'illustration et de la bande dessinée (AGPI)
- M. Abderamane Hakim Aboubakar
- Opéra-Studio de Genève
- Ensemble baroque Lux Borea
- Cantus firmus vokalensemble & consort

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

- Orchestre de chambre de Genève
- Collectif de musicologues Hors Portée
- Compagnie FOR-Hervé Loichemol
- Musée Jean-Jacques-Rousseau de Montmorency
- Association des fêtes costumées de Genève
- Comité européen Jean-Jacques-Rousseau
- Fondation Martin-Bodmer
- Ecole internationale de Genève
- Association «Le nez dans le ruisseau»
- Point Prod
- Fondation de l'Espace Rousseau
- Association au service des patrimoines communaux (ASPACO)
- M. Stéphane Eicher
- Association Les Rouvières
- Association Ilot 13
- M<sup>me</sup> Roswitha Kreil
- Association Kitchen Project

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire 2009 de 259 000 francs destiné à la préparation de célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2009.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2009, sur la nature comptable 365000, centre de coût 30010099, OTP S3200x «2012 Rousseau pour tous» (à créer).

*PROJET D'ARRÊTÉ II*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – le Conseil municipal accepte le principe d'allouer un crédit budgétaire pluriannuel à concurrence d'un montant total de 3 947 250 francs destiné:

- d'une part, à allouer des subventions à des tiers organisateurs de projet;
- d'autre part, à allouer des budgets supplémentaires à différentes institutions du département de la culture (biens, services et marchandises),

cela pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013 en vue de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*, soit:

- 329 000 francs en 2010, soit 259 000 francs à titre de subventions et 70 000 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions;
- 1 002 500 francs en 2011, soit 532 500 francs à titre de subventions et 470 000 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions;
- 2 305 500 francs en 2012, soit 1 266 000 francs à titre de subventions et 1 039 500 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions;
- 310 250 francs en 2013, soit 310 250 francs à titre de subventions.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans les budgets de fonctionnement annuels correspondants.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, 2011, 2012 et 2013 sur les chapitres de natures comptables 31 et 36 sur plusieurs centres de coût du département de la culture et pilotée, par projet, sur l'OTP P320012 pour la Direction du département, les outils de monitoring des musées et bibliothèques du département de la culture restant à créer.

*Annexes:*

Annexe 1 Structure d'organisation

Annexe 2 Fiches techniques des projets phares

Annexe 3 Fiches techniques des projets des institutions du département de la culture

Annexe 4 Fiches techniques des lauréats de l'appel à projets et récapitulatifs des budgets et demandes

Annexe 5 Budget global de *2012 Rousseau pour tous*

Annexe 6 *2012 Rousseau pour tous*, demande de crédit 2009-2013

Annexe 7 *Année 2012: un renouveau éditorial*



2 0 1 2

R O U S S E A U

P O U R T O U S

## **Annexe 1 : structure d'organisation**



## Structure d'organisation

Le Département de la culture (DC) de la Ville de Genève a mis en place une structure d'organisation comprenant quatre comités qui seront chargés d'accompagner le projet.

### COMITÉ D'HONNEUR

Le Comité d'honneur est composé de personnalités qui porteront et relayeront le projet auprès des partenaires, des financeurs potentiels, des médias et des publics.

Parmi les personnalités qui ont accepté d'y prendre part à ce jour :

#### Responsables politiques

Madame Christine Albanel, Ministre française de la culture et de la communication

Monsieur Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique (DIP), République et Canton de Genève

Monsieur Patrice Béghain, ancien adjoint au maire délégué à la culture et au patrimoine, Mairie de Lyon

Madame Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale chargée du Département fédéral des affaires étrangères

Monsieur Pascal Couchepin, conseiller fédéral chargé du Département fédéral de l'intérieur

Monsieur Robert Cramer, conseiller d'Etat chargé du Département du territoire, République et Canton de Genève

Monsieur Bertrand Delanoë, maire de Paris

Monsieur François Detton, maire de Montmorency

Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres, ancien ministre français de la culture et de la communication

Monsieur Christian Dupessey, maire d'Annemasse

Madame Aurore Frasson-Marin, ancienne adjointe au maire chargée de la culture, Chambéry

Madame Valérie Garbani, conseillère communale chargée de l'Environnement, des Transports et du Développement durable de la Ville de Neuchâtel

Madame Francesca Gemnetti, Présidente de la Commission suisse pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)

Monsieur David Hiler, président du Conseil d'Etat, conseiller d'Etat chargé du Département des finances, République et Canton de Genève

Monsieur Jean-Frédéric Jauslin, directeur de l'Office fédéral de la culture

Monsieur François Longchambon, ancien maire de Montmorency

Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi, République et Canton de Genève

Monsieur Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, Ville de Genève

Monsieur Xavier Menoud, ancien président du Conseil général de Môtiers-Travers

Monsieur Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du Département des institutions, République et Canton de Genève

Monsieur Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et des technologies de l'information, République et Canton de Genève

Monsieur Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Monsieur Jean-Luc Rigaut, maire d'Annecy  
 Monsieur Jean-Didier Roisin, ambassadeur de France en Suisse  
 Madame Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du Département des finances et du logement, Ville de Genève  
 Monsieur Manuel Tornare, maire de la ville de Genève, conseiller administratif chargé du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Ville de Genève  
 Monsieur Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du Département de l'économie et de la santé, République et Canton de Genève  
 Monsieur Jean-Daniel Valade, ancien adjoint au maire délégué à la Culture de la Ville de Nîmes  
 Madame Silvia Zamora, conseillère municipale chargée de la culture, du logement et du patrimoine, Ville de Lausanne

**Personnalités des mondes scientifique, artistique ou de la société civile**

Monsieur Bronislaw Baczkó, professeur honoraire à l'Université de Genève  
 Madame Marie-Christine Doffey, directrice de la Bibliothèque Nationale Suisse  
 Madame Ruth Dreifuss, ancienne présidente de la Confédération helvétique  
 Monsieur Frédéric S. Eigeldinger, professeur honoraire à l'Université de Neuchâtel  
 Monsieur Hans Erni, peintre  
 Monsieur Georges Haldas, écrivain  
 Monsieur Thierry Lombard, associé-gérant de la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie  
 Monsieur Jean Starobinski  
 Madame Simone Veil, de l'Académie française, ancienne présidente du Parlement européen, membre du Conseil constitutionnel français

**COMITÉ DE PILOTAGE**

Le Comité de pilotage élabore la stratégie de mise en œuvre des événements de la commémoration et prend les décisions à chaque étape du projet ; il est présidé par Madame Martine Koelliker, co-directrice du Département de la culture (DC), et comprend Mesdames et Messieurs :  
 Libère Bararunyeretse, ambassadeur, représentant permanent de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) auprès des Nations Unies à Genève  
 Joëlle Comé, déléguée aux affaires culturelles, Département de l'instruction publique (DIP), République et Canton de Genève  
 Jean-Charles Giroud, directeur de la Bibliothèque de Genève  
 Alain Grosrichard, président de la Société Jean-Jacques Rousseau  
 Yvette Jaggi, ancienne syndique de la Ville de Lausanne  
 Gilles Lacroix, conseiller pour le livre et la lecture, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes  
 Jean-Dominique Vassalli, recteur de l'Université de Genève

**COMITÉ CONSULTATIF**

Le Comité de pilotage consulte, pour l'ensemble de ses décisions, le Comité consultatif. Celui-ci est composé de chefs de service du Département de la culture (DC).  
 Danielle Decrouez, directrice du Muséum d'histoire naturelle et du Musée d'histoire des sciences  
 Boris Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie  
 Pierre-André Loizeau, directeur des Conservatoire et Jardin botaniques  
 César Menz, directeur des Musées d'art et d'histoire  
 Virginie Keller, chef du Service aux artistes et acteurs culturels  
 Isabelle Ruepp, directrice des Bibliothèques et discothèques municipales

**COMITÉ EXÉCUTIF ET COMMISSIONS**

Le comité exécutif est chargé d'assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre des événements ; il est constitué des deux chefs de projet, Dominique Berlie, conseiller culturel au livre, et François Jacob, conservateur responsable de l'Institut et Musée Voltaire, assistés de Joëlle Oudard, adjointe de direction, ainsi que des présidents des cinq commissions :

- La Commission scientifique veille à la cohérence scientifique de l'ensemble des propositions et au suivi des colloques, conférences, publications et autres productions savantes centrées autour de la vie et de l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau. Cette commission est composée de :

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Barbara Roth, conservatrice responsable du département des manuscrits, Bibliothèque de Genève, présidente  
 Patrick Bungener, collaborateur scientifique, Conservatoire et Jardin botaniques  
 Jean-Daniel Candaux, membre du Conseil de fondation de l'Espace Rousseau  
 Paul Lang, conservateur, Musée d'art et d'histoire  
 Michael O'Dea, professeur à l'Université de Lyon II, membre du Groupe LIRE  
 Michel Porret, professeur ordinaire à la Faculté des lettres, Université de Genève, membre du Comité de la Société Jean-Jacques Rousseau  
 Olivier Pot, professeur ordinaire à la Faculté des lettres, Université de Genève  
 François Rosset, professeur à l'Université de Lausanne, membre du Comité de la Société Jean-Jacques Rousseau  
 Michel Schlup, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel  
 Jacques Weber, professeur honoraire, ancien recteur de l'Université de Genève

- La Commission relations internationales veille à l'inscription de la commémoration genevoise au sein d'une année Rousseau et initie les partenariats dans le bassin franco-valdo-genevois. Cette commission comprend :

Laurence Wiedmer, chef du Service des relations extérieures, présidente  
 Michel Bligny, chargé des programmes européens, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes  
 Isabelle Chardonner-Rebillard, directrice de la culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes  
 Sandra Coulbaly-Leroy, représentante permanente adjointe de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) auprès des Nations Unies à Genève  
 Rémy Hildebrand, président du Comité européen Jean-Jacques Rousseau  
 Pascal Merlin, chef du Service culturel, Annemasse

- La Commission événements suit l'état d'avancement de la production par les partenaires internes et externes des différents événements (expositions, opéras, lectures, fête populaire...) et les coordonne. Cette commission comprend :

Jean-Bernard Mottet, conseiller en communication (DC), président  
 Guillaume Chenevière, membre du Conseil de fondation de l'Espace Rousseau  
 Paul Ghidoni, coordinateur de la cellule animations, Bibliothèques et discothèques municipales, DC  
 Virginie Keller, conseillère culturelle aux arts de la scène, Service aux artistes et acteurs culturels, DC  
 Cléa Rédalié, conseillère culturelle pour le domaine du livre, Service cantonal de la culture, Département de l'instruction publique (DIP), République et Canton de Genève  
 André Waldis, conseiller culturel aux manifestations, Service aux artistes et acteurs culturels, DC

- La Commission communication met en place et réalise la campagne publicitaire, les actions promotionnelles et les relations publiques du tricentenaire. Elle comprend :

Laurence Ganter, collaboratrice scientifique, Service de la promotion culturelle, Département de la culture (DC), présidente  
 Olivier Gay-Deslarzes, responsable du Centre multimédia, DC  
 Sébastien Houchidar, concepteur communication web, Centre multimédia, DC  
 Jean-Marc Humm, graphiste lauréat du concours *ad hoc* organisé en 2006  
 Catherine Jotterand, responsable communication, Bibliothèque de Genève  
 Florence Joye, adjointe de direction, Musées d'art et d'histoire  
 Matylda Levet-Hagmayer, collaboratrice scientifique, Service de la promotion culturelle, DC  
 Carole Maystre, collaboratrice scientifique, Service de la promotion culturelle, DC  
 Martine Schürch, collaboratrice administrative, Service de la promotion culturelle, DC  
 Joelle Snella, chargée des RP, Genève Tourisme

- La Commission médiation coordonne les actions de médiation permettant l'accès des différents publics aux événements proposés durant la manifestation. En sont membres :

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

Nadia Keckeis, adjointe à la déléguée aux affaires culturelles, Département de l'instruction publique (DIP), République et Canton de Genève, présidente

Isabelle Ferrari, directrice de l'Espace Rousseau

Alain Perroux, communication et relations avec le public, responsable de la rédaction de *La Grange*, Grand Théâtre

Elisabeth Stucki, bibliothécaire principale, Bibliothèque de la Cité

Françoise Vallet, assistante conservatrice à l'Accueil des publics, Musées d'art et d'histoire



2 0 1 2

R O U S S E A U

P O U R T O U S

**Annexe 2: fiches techniques des projets  
phares**

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 Rousseau pour tous 1.3.1. Projets phares 1.3.1.1. Projet d'opéra			
<b>Titre 1</b>	<i>A venir</i>		
<b>Nom du porteur du projet</b>	Messieurs Tobias Richter et Daniel Dollé		
<b>Localisation</b>	Grand Théâtre de Genève		
<b>Dates</b>	Dès le 4 octobre 2012		
<b>Description</b>	<p>Rousseau, on l'oublie trop souvent, est d'abord musicien. Inventeur d'une nouvelle forme de notation chiffrée, compositeur, théoricien, son activité s'est largement déployée dans le domaine musical. Il paraissait dès lors intéressant de favoriser ce type d'approche et de faire de la musique l'une des directions privilégiées de la future manifestation. Rappelons par ailleurs qu'il n'existait jusqu'à ce jour que deux intermèdes musicaux, tous deux écrits durant la Révolution française, sur Jean-Jacques Rousseau.</p> <p>Initiée à cette idée, la future direction du Grand Théâtre, représentée par MM Tobias Richter, directeur, et Daniel Dollé, dramaturge, s'est montrée enthousiaste et a décidé de diriger et de mettre en œuvre ce projet de création lyrique dans le cadre de sa propre programmation, au Grand Théâtre de Genève. Avec une création prévue le 4 octobre 2012, le futur opéra apparaît d'ores et déjà comme l'un des points marquants de la saison 2012-2013. Il est ensuite destiné à voyager à Paris, et vraisemblablement ailleurs encore en Europe.</p>		
<b>Coût approximatif</b>	150'000 (partition et livret de l'opéra)		
<b>Part crédit extraordinaire</b>	150'000		
<b>Argumentaire quant au budget</b>	La Ville de Genève finance uniquement la réalisation de la partition et du livret de l'opéra.		
<u>Projet de budget opéra</u>			
Intitulé	Coût	Budget de fonctionnement Grand Théâtre	Part crédit extraordinaire
Partition et livret	150'000	0	150'000
<b>Total 1</b>	<b>150'000</b>	<b>0</b>	<b>150'000</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

<b>2012 Rousseau pour tous</b>				
<b>1.3.1. Projets phares</b>				
<b>1.3.1.2. Expositions à la BGE 1</b>				
<b>Titre 1</b>	<i>Autour de Jean-Jacques Rousseau</i> <i>(en collaboration avec la Fondation Martin Bodmer)</i>			
<b>Nom du porteur du projet</b>	Messieurs Marc Kolakowski, Charles Méla et Jean-Charles Giroud			
<b>Localisation</b>	Bibliothèque de Genève (Salle Ami Lullin) et Fondation Martin Bodmer			
<b>Dates</b>	Janvier-avril 2012			
<b>Description</b>	Le titre de la première exposition de la BGE n'est pas encore définitif. Il s'agit d'un projet conjoint à la BGE et à la Fondation Martin Bodmer, qui ont décidé d'unir leurs forces afin d'offrir, dès le début 2012, une exposition de stature internationale et où puissent être présentés les documents les plus importants actuellement existants sur Rousseau. Une partie de l'exposition sera présentée dans l'Espace Ami Lullin, et l'autre à la fondation Bodmer. Les commissaires désignés d'un commun accord par les deux parties sont Alain Grosrichard, professeur honoraire à l'Université de Genève et spécialiste éminent de Rousseau, et Gauthier Ambrus, jeune chercheur genevois remarqué pour ses travaux sur le Citoyen de Genève. Le catalogue sera commun aux deux institutions. L'exposition est enfin destinée à voyager, au moins en partie : des discussions sont en cours avec les responsables de plusieurs bibliothèques européennes.			
<b>Coût approximatif</b>	380'000			
<b>Part crédit extraordinaire</b>	190'000			
<b>Argumentaire quant au budget</b>	La salle Ami-Lullin, réouverte à la fin 2008, a offert à l'ensemble de la population genevoise un lieu propice à la redécouverte de son patrimoine : il devenait dès lors légitimement le cœur des expositions majeures de l'année 2012. Les frais inhérents à la tenue de chacune des trois expositions ne peuvent être pris sur le budget de fonctionnement de la BGE, cette dernière ne disposant pas d'une ligne budgétaire correspondante. Les deux collaborations prévues avec la Fondation Martin Bodmer et le Grand Théâtre permettent une réduction des coûts s'élevant à environ 220'000 francs, soit un partage des frais à 50% pour la première exposition et une intervention scénographique réduite pour la troisième.			
	Pour la première exposition, le commissariat scientifique est entièrement pris en charge par la Fondation Martin Bodmer : les postes concernés par le crédit extraordinaire, qui couvrent 50% de la dépense restante, sont les postes traditionnels d'une manifestation de ce genre : catalogue, médiation et promotion culturelles renforcées et, bien sûr, commissariat technique.			
<b>Projet de budget exposition BGE 1</b>				
<b>Intitulé</b>	<b>Coût</b>	<b>Part Fondation Martin Bodmer</b>	<b>Budget de fonctionnement BGE</b>	<b>Part crédit extraordinaire</b>
Catalogue	160'000	80'000	0	80'000
Scénographie	40'000	20'000	0	20'000
Médiation	20'000	10'000	0	10'000
Commissariat technique	50'000	25'000	0	25'000
Promotion	80'000	40'000	0	40'000
Réserve transport et assurance	30'000	15'000	0	15'000
<b>Total</b>	<b>380'000</b>	<b>190'000</b>	<b>0</b>	<b>190'000</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 Rousseau pour tous 1.3.1. Projets phares 1.3.1.2. Expositions à la BGE 2			
<b>Titre</b>	<i>Amis et ennemis de Jean-Jacques Rousseau (en collaboration avec la Société Jean-Jacques Rousseau)</i>		
<b>Nom du porteur du projet</b>	Monsieur Jean-Charles Giroud		
<b>Localisation</b>	BGE, salle Ami Lullin		
<b>Dates</b>	Juin-septembre 2012		
<b>Description</b>	La deuxième exposition de la BGE reprend le thème du colloque organisé en juin 2012 par la Société Jean-Jacques Rousseau, qu'elle se chargera ainsi d'illustrer, voire d'approfondir. La réception de Rousseau est en effet un élément essentiel à qui veut comprendre les différents contextes dans lesquels l'œuvre de Rousseau a été lue, interprétée, commentée.		
<b>Coût approximatif</b>	410'000		
<b>Part crédit extraordinaire</b>	410'000		
<b>Argumentaire quant au budget</b>	La salle Ami-Lullin, réouverte à la fin 2008, a offert à l'ensemble de la population genevoise un lieu propice à la redécouverte de son patrimoine : il devenait dès lors légitimement le cœur des expositions majeures de l'année 2012. Les frais inhérents à la tenue de chacune des trois expositions ne peuvent être pris sur le budget de fonctionnement de la BGE, cette dernière ne disposant pas d'une ligne budgétaire correspondante.		
<b>Projet de budget exposition BGE 2</b>			
	<b>Coût</b>	<b>Budget de fonctionnement BGE</b>	<b>Part crédit extraordinaire</b>
Catalogue	130'000	0	130'000
Scénographie	40'000	0	40'000
Médiation	20'000	0	20'000
Promotion	30'000	0	30'000
Réserve transport et assurance	120'000	0	120'000
Commissariat	70'000	0	70'000
<b>Total</b>	<b>410'000</b>	<b>0</b>	<b>410'000</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 Rousseau pour tous 1.3.1. Projets phares 1.3.1.2. Expositions à la BGE 3			
<b>Titre</b>	<i>Rousseau musicien (en collaboration avec le Grand Théâtre de Genève)</i>		
<b>Nom du porteur du projet</b>	Monsieur Jean-Charles Giroud		
<b>Localisation</b>	BGE, salle Ami Lullin		
<b>Dates</b>	Octobre-décembre 2012		
<b>Description</b>	La troisième exposition de la BGE est organisée en partenariat avec le Grand Théâtre de Genève, et des effets d'écho sont prévus entre les deux institutions : c'est ainsi que Robert Carsen, metteur en scène de l'opéra programmé, sera sans doute appelé à intervenir dans le dispositif scénographique de l'exposition. Le commissariat en a été confié à Jean-Philippe Schmitt, conservateur à la Bibliothèque de Genève, et musicologue de formation.		
<b>Coût approximatif</b>	480'000		
<b>Part crédit extraordinaire</b>	480'000		
<b>Argumentaire quant au budget</b>	La salle Ami-Lullin, réouverte à la fin 2008, a offert à l'ensemble de la population genevoise un lieu propice à la redécouverte de son patrimoine : il devenait dès lors légitimement le cœur des expositions majeures de l'année 2012. Les frais inhérents à la tenue de chacune des trois expositions ne peuvent être pris sur le budget de fonctionnement de la BGE, cette dernière ne disposant pas d'une ligne budgétaire correspondante. Les deux collaborations prévues avec la fondation Bodmer et le Grand Théâtre permettent une réduction des coûts s'élevant à environ 220'000 francs, soit un partage des frais à 50% pour la première exposition et une intervention scénographique réduite pour la troisième.		
	S'agissant de la troisième exposition, réalisée en collaboration avec le Grand Théâtre, le commissariat scientifique sera assuré par M. Jean-Philippe Schmitt, conservateur à la BGE responsable des acquisitions. Le crédit extraordinaire sera dès lors destiné, entre autres, à augmenter le taux d'activité d'un collaborateur ou d'une col-laboratrice de la BGE, afin qu'il ou elle assure le suivi des acquisitions durant la période de préparation de l'exposition.		
<b>Projet de budget exposition BGE 3</b>			
<b>Intitulé</b>	<b>Coût</b>	<b>Budget de fonctionnement BGE</b>	<b>Part crédit extraordinaire</b>
Catalogue	130'000	0	130'000
Scénographie	80'000	0	80'000
Médiation	20'000	0	20'000
Promotion	30'000	0	30'000
Réserve transport et assurance	120'000	0	120'000
<b>Commissariat</b>	100'000	0	100'000
<b>Total</b>	<b>480'000</b>	<b>0</b>	<b>480'000</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 Rousseau pour tous 1.3.1. Projets phares 1.3.1.2. BGE : Catalogue raisonné			
<b>Titre</b>	<i>Publication des catalogues des expositions et du catalogue raisonné des manuscrits et des imprimés de Rousseau.</i>		
<b>Nom du porteur du projet</b>	Projet collectif BGE.		
<b>Localisation</b>	/		
<b>Dates</b>	Publication du catalogue raisonné prévue entre 2012 et 2014. Des livraisons partielles seront assurées de manière régulière et permettront à la communauté des chercheurs et à l'ensemble des personnes intéressées de prendre connaissance du suivi des opérations.		
<b>Description</b>	Ce projet prévoit la publication des catalogues des expositions et du catalogue raisonné des manuscrits et éventuellement des imprimés de Rousseau. Par catalogue raisonné, on entend la liste exhaustive de tous les manuscrits et imprimés de Rousseau disponibles à Genève, avec toutes les informations scientifiques requises, toutes les cotes et tous renseignements susceptibles de permettre à l'ensemble de la population un accès plus aisé à ces richesses patrimoniales. Rappelons que le dernier « état » d'un tel catalogue avait été réalisé par Fernand Aubert en 1935, et que la dernière édition date de 1938 ! C'est dire qu'il était temps, au vu des nombreuses acquisitions qui ont eu lieu depuis lors et des variations méthodologiques et bibliothéconomiques de ces dernières décennies, d'actualiser ces données. Des collaborations sont prévues avec plusieurs institutions patrimoniales suisses ou étrangères afin d'imaginer une mise en réseau des résultats obtenus.		
<b>Coût approximatif</b>	220'000		
<b>Part crédit extraordinaire</b>	220'000		
<b>Argumentaire quant au budget</b>	Le quatrième volet de dépenses programmées par la BGE réside dans la conception et la fabrication du catalogue raisonné des manuscrits « genevois » de Rousseau. La somme inscrite au crédit comporte l'expertise scientifique et l'édition du volume.		
<b>Projet de budget catalogue raisonné</b>			
<b>Intitulé</b>	<b>Coût</b>	<b>Budget de fonctionnement BGE</b>	<b>Part crédit extraordinaire</b>
Fabrication	60'000	0	60'000
Coll.scient.	160'000	0	160'000
<b>Total</b>	<b>220'000</b>	<b>0</b>	<b>220'000</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

<b>2012 Rousseau pour tous</b> <b>1.3.1. Projets phares</b> <b>1.3.1.3. Salon du Livre</b>	
<b>Titre</b>	<i>Rousseau pour tous (provisoire)</i>
<b>Nom du porteur du projet</b>	Monsieur Dominique Berlie
<b>Localisation</b>	Salon du Livre
<b>Dates</b>	Mai 2012
<b>Description</b>	<p>Il importait qu'une exposition accessible à tous publics, qu'ils soient scolaires, étudiants, néophytes rousseauistes, curieux ou tout simplement désireux de rafraîchir des connaissances de la vie et de l'œuvre du citoyen de Genève, fasse partie du paysage de la manifestation. Le lieu où la montrer était tout trouvé : le Salon du Livre de Genève, qui depuis vingt-deux ans est l'une des vitrines culturelles de Genève (le Salon est décrit, dans un rapport Erasm de 2006, comme l'événement actuel le plus apprécié par les Genevois, à égalité avec la Fête de la musique).</p> <p>Ce choix est pertinent pour plusieurs raisons, ayant trait aux possibilités de synergies et à la fréquentation du Salon. Des visites de classes pourront être modérées autour de l'exposition, des œuvres de Rousseau pourront être visualisées sur d'autres stands par effet d'entraînement. Enfin, conférences, débats et autres événements autour de Rousseau se multiplieront dans ce cadre.</p>
	<p>L'exposition, dont l'objectif est de mettre en lumière et en relation les périodes de la vie de Rousseau avec la création de ses œuvres, n'est pas destinée à réintégrer ses cartons à la fin du Salon. Elle sera attendue à la Bibliothèque de la Cité, centre du réseau des bibliothèques de lecture publique de la Ville de Genève, un lieu géographiquement central et qui bénéficie d'une programmation d'événements dense et soutenue. Elle pourra ensuite être proposée à tous lieux culturels susceptibles de l'accueillir.</p> <p>Elle doit être une des propositions fortes de la célébration, à l'usage de la commission médiation, appelée à développer autour d'elle une série d'outils propres à faire connaître ou redécouvrir à la population, notamment les scolaires, les œuvres et les idées de Rousseau.</p>
<b>Coût approximatif</b>	290'000
<b>Part crédit extraordinaire</b>	150'000
<b>Argumentaire quant au budget (part VdG)</b>	<p>La Fondation pour l'Ecrit bénéficie d'une subvention annuelle de l'Etat de Genève de 250'000 francs et de la Ville de Genève de 150'000 francs, subventions destinées à soutenir l'organisation de la partie culturelle du Salon du livre (grande exposition, expositions parallèles, village alternatif, salon africain, invités suisses - canton d'honneur - et internationaux, forums et rencontres). Dans le cadre de 2012 Rousseau pour tous et de l'exposition tous publics Rousseau pour tous (titre non définitif), le partenariat avec la Fondation se présente de la manière suivante : la Fondation met à disposition la surface, participe aux frais techniques et aux frais directs du montage et du démontage de l'exposition, participe de manière active à la promotion, à l'inauguration et à la médiation de l'événement. La Ville de Genève prend à sa charge le commissariat scientifique et technique de l'exposition ainsi que sa scénographie, participe aux frais techniques et directs du montage et du démontage et coordonne sa médiation par l'entremise de sa commission médiation.</p>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

<u>Projet de budget exposition Salon du Livre</u>			
<b>Intitulé</b>	<b>Coût</b>	<b>Part Fondation pour l'écrit</b>	<b>Part crédit extraordinaire</b>
Location des m2 (400)	120'000	gratuité	0
Commissariat	20'000		20'000
Scénographie	30'000		30'000
Frais techniques (aménagement, montage et démontage, installation)	100'000		100'000
Publicité, presse	20'000	20'000	0
<b>Total</b>	<b>290'000</b>	<b>20'000</b>	<b>150'000</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 Rousseau pour tous 1.3.1. Projets phares 1.3.1.5. Banquets républicains			
<b>Titre</b>	<i>Banquets républicains</i>		
<b>Nom du porteur du projet</b>	Messieurs Dominique Berlie et François Jacob		
<b>Localisation</b>	Divers quartiers de la ville de Genève et parc des Bastions		
<b>Dates</b>	Toute l'année 2012		
<b>Description</b>	<p>Les banquets républicains ont tenu une place importante dans les précédentes commémorations. Rappelons-en le principe : des tablées de citoyens débattent sous l'autorité d'un invité-médiateur de marque. Il faut prendre le terme "banquet" dans son sens platonicien de débat animé autour d'une table a priori conviviale.</p> <p>Il ne fait nul doute que les problématiques rousseauistes, en 2012, seront pleinement d'actualité : du contrat social à la pédagogie, de l'introspection à la défense des libertés, de la place du théâtre dans la vie culturelle à la botanique, les débatteurs auront l'embaras du choix...</p>		
	<p>Il s'agira d'organiser ces banquets dans les quartiers, de leur adjoindre des personnalités reconnues dans le rôle de meneurs de débats, sur le modèle des fêtes de quartier. Les personnalités pourraient être celles qui interviendront tout au long de 2012.</p> <p>La date du banquet principal, organisé dans le parc des Bastions en écho à l'exposition « Amis et ennemis de Jean-Jacques Rousseau » de la Bibliothèque de Genève, sera celle du 28 juin 2012, jour anniversaire de la naissance de Rousseau. A la suite de ce banquet, les participants pourront rejoindre le Pont de la Machine, où se tiendra la première représentation du spectacle de Kitchen Project « L'ombre des Lumières ».</p>		
<b>Coût approximatif</b>	150'000		
<b>Part crédit extraordinaire</b>	150'000		
<b>Argumentaire quant au budget</b>	<p>La réalisation de ces banquets sera proposée aux différents comités organisateurs des fêtes de quartier de la ville. La participation de la Ville de Genève sera de 5'000 francs par banquet et couvrira l'invitation du médiateur et une partie des autres frais. 10 banquets sont attendus.</p> <p>Le banquet principal du parc des Bastions est quant à lui évalué à une somme globale de 100'000 francs qui comprend le mandat éventuel délivré à un prestataire, la construction des gradins nécessaires à l'accueil d'un nombreux public, l'accueil et le défraiement des intervenants ainsi que l'offre d'un goûter à la population genevoise.</p>		
Projet de budget banquets républicains			
Intitulé	Coût	Budget de fonctionnement Direction du DC	Part crédit extraordinaire
Enveloppe Comités de quartier	50'000	0	50'000
Gradins	25'000	0	25'000
Frais de bouche (500 personnes)	50'000	0	50'000
Défraiement invités	15'000	0	15'000
Mandat	10'000	0	10'000
<b>Total</b>	<b>150'000</b>	<b>0</b>	<b>150'000</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

<b>2012 ROUSSEAU POUR TOUS</b>		
<b>1. TOTAL PROJETS PHARES</b>		
	<b>Coût</b>	<b>Part crédit extraordinaire</b>
Livret opéra	150'000	150'000
Expositions BGE 1	380'000	190'000
Expositions BGE 2	410'000	410'000
Expositions BGE 3	480'000	480'000
Catalogue raisonné manuscrits	220'000	220'000
Exposition au Salon du Livre	290'000	150'000
Banquets républicains (sans Kitchen Project)	150'000	150'000
<b>TOTAL PROJETS PHARES</b>	<b>2'080'000</b>	<b>1'750'000</b>



2 0 1 2

R O U S S E A U

P O U R T O U S

**Annexe 3 : fiches techniques des projets  
institutionnels**

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 Rousseau pour tous 1.3.2. Projets institutionnels 1.3.2.1. Conservatoire et jardins botaniques	
<b>Titre</b>	<i>Rousseau et la botanique du XVIIIe siècle</i>
<b>Nom du porteur du projet</b>	Monsieur Pierre-André Loizeau
<b>Localisation</b>	CJB
<b>Dates</b>	Mai-octobre 2012
<b>Description</b>	« Je raffole de la botanique, cela ne fait qu'empirer tous les jours. Je n'ai plus que du foin dans la tête, je vais devenir plante moi-même un de ces matins ». Ces quelques mots adressés dans une lettre de Jean-Jacques Rousseau à Charles-Guillaume d'Ivernois en 1765 témoignent bien du rapport passionnel qu'entretient le plus célèbre citoyen de Genève avec l'activité botanique durant les seize dernières années de sa vie. L'exposition « Rousseau et la botanique du XVIIIe siècle » vise à présenter au public genevois les raisons de cette passion pour les plantes chez le philosophe dont le <i>Discours sur les sciences et les arts</i> dénonce paradoxalement les méfaits de la science.
	Sera présentée l'activité botanique de Rousseau (herbiers, écrits botaniques) dans le contexte du paradigme linnéen, ceci grâce à la collaboration d'une éminente spécialiste, le Prof. Alexandra Cook de l'Université de Honk-Kong. Une partie de l'exposition sera réalisée en collaboration avec le Musée d'Histoire des Sciences, qui organisera en 2012 une exposition consacrée à l'influence de Rousseau sur les travaux des naturalistes genevois de la fin du XVIIIe siècle.
<b>Coût approximatif</b>	173'000
<b>Part crédit extraordinaire</b>	105'000
<b>Argumentaire quant au dépassement de budget</b>	Les CJB développent habituellement leurs expositions temporaires sur la base d'une somme d'environ 60'000 à 70'000 francs par an, conception, réalisation, publications et publicité comprises. A l'occasion de <i>2012 Rousseau pour tous</i> , il est apparu important aux CJB de disposer de moyens supplémentaires pour organiser cet événement d'envergure. Aussi proposent-ils de s'adjoindre un commissaire d'exposition extraordinaire, le Dr Alexandra Cook, spécialiste du Rousseau botaniste. Mme Cook travaille à l'Université de Hong-Kong. Elle ne demande pas de salaire, si ce n'est la prise en charge de trois déplacements à Genève, y compris le logement et les viatiques.
	Par ailleurs les CJB vont présenter des spécimens provenant de l'Herbier Rousseau. Celui-ci se trouvant essentiellement à Montmorency, les frais de transport et d'assurance s'ajoutent aux frais courants de fonctionnement des CJB. D'autre part les CJB souhaitent améliorer la qualité graphique de leur exposition en mandatant un bureau de graphistes. Enfin, des interventions menées par des comédiens en habit qui interpellent les visiteurs et exposent les théories botaniques de l'époque sont souhaitées. Des collaborateurs des CJB ont eu l'occasion d'assister à de telles interventions en Angleterre et peuvent témoigner de leur succès. Pour ces raisons les CJB demandent un renforcement des moyens qu'ils mettront à disposition de <i>2012 Rousseau pour tous</i> . La demande de financement extraordinaire s'élève à 105'000 francs.

6632

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

<b>Projet de budget CJB</b>			
<b>Intitulé</b>	<b>Coût</b>	<b>Budget de fonctionnement CJB</b>	<b>Part crédit extraordinaire</b>
Production exposition	40'000	40'000	0
Communication (affiches,	20'000	20'000	0
Coordination DIP (fiches	3'000	3'000	0
Signalétique expo	5'000	5'000	0
Expertise et commissariat Mme Alexandra Cook (Honk Kong) (voyage, commissariat, rédaction scénario expo, per diem)	15'000	0	15'000
Scénographie et enveloppe graphique exposition	20'000	0	20'000
Transport et assurance pièces originale herbier Rousseau	30'000	0	30'000
Animation théâtrale expo (théâtre scientifique), création	40'000	0	40'000
<b>Total</b>	<b>173'000</b>	<b>68'000</b>	<b>105'000</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 Rousseau pour tous 1.3.2. Projets institutionnels 1.3.2.2. Musées d'art et d'histoire			
Titre	<i>Rousseau et le paysage imprimé</i>		
Nom du porteur du projet	M. Christian Rümelin		
Localisation	Musée Rath		
Dates	du 16 mai au 23 septembre 2012 (à confirmer).		
Description	<p>Les possibilités d'un partenariat avec la Bibliothèque Nationale Suisse et d'autres instances (éventuellement la Kunsthalle de Hambourg) sont examinées en vue d'une exposition intitulée « Rousseau et le paysage imprimé » qui aurait lieu au Musée Rath du 16 mai au 23 septembre 2012. La collection Gugelmann serait au centre de l'exposition, qui serait réunie temporairement avec les fonds du Cabinet des Estampes.</p> <p>La collection Gugelmann, qui constitue le pivot de cette exposition, est une collection d'œuvres d'artistes connus sous l'appellation de « petits maîtres suisses » offerte à la Bibliothèque Nationale Suisse en 1982 par Anne-Marie Gugelmann. Ces « petits maîtres » commencèrent, dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, à représenter des paysages suisses et des scènes de genre à l'aquarelle et les éditérent sous forme d'estampes. C'est à la même époque, rappelons-le, que Rousseau compose ses plus grands textes et qu'il commence à décrire, de son côté, nombre de paysages suisses.</p>		
	Il est envisagé dans cette exposition d'élargir le cadre sur les tendances de la représentation du paysage en France et Allemagne, ainsi qu'en Italie, depuis 1750, ce qui permettrait de montrer l'importance de la contribution des artistes suisses mais aussi de faire le lien avec les nouvelles idées développées dans les écrits de Rousseau. La discussion serait également ouverte sur les petits maîtres suisses en rapport avec les tendances internationales, en particulier avec les artistes suisses à l'étranger.		
Coût approximatif	750'000		
<b>Projet de budget MAH</b>			
Intitulé	Coût	Budget de fonctionnement MAH	Part crédit extraordinaire
Total	750'000	750'000	0

2012 Rousseau pour tous 1.3.2. Projets institutionnels 1.3.2.3. Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences	
<b>Titre</b>	<i>Parcours sur les Réveries du promeneur solitaire</i>
<b>Nom des porteurs de projet</b>	CJB : Messieurs Patrick Bungener et Didier Roguet BGE : Monsieur Thierry Dubois MHS : Mme Laurence-Isaline Stahl Gretsche
<b>Localisation</b>	Quai Wilson
<b>Dates</b>	à fixer
<b>Description</b>	Le propos de cette exposition est d'évoquer la personne du philosophe par le biais de son impact sur le milieu scientifique genevois du XVIII <sup>e</sup> siècle et de conduire les promeneurs en direction des CJB, où se tiendra une exposition sur « Rousseau et la botanique », en lien notamment avec la figure de Linné. Le cœur de cette série de panneaux sera la présentation des savants genevois du XVIII <sup>e</sup> siècle et de l'élan que le siècle des Lumières, en général, et les théories de Rousseau en particulier, apportent à ce milieu érudit provincial. Dans ce cadre, des naturalistes comme de Candolle, Bonnet, Vaucher ou de Saussure offrent un éclairage intéressant sur l'impact des théories rousseauistes à propos de la Nature. La continuité de cet élan serait illustrée par des émanations de ces idées, comme la création par A. Gosse de la Société helvétique des sciences naturelles. Les dates restent à définir.
	Contraintes techniques : Si l'emplacement du quai Wilson était retenu, il faudrait en faire la demande formelle avant le 30 juin 2011 pour une tranche de l'été 2012. L'ensemble des supports disponibles (une trentaine recto-verso) pourraient ne pas être utilisés : il faudrait alors programmer cette exposition début juin ou fin août. Si l'emplacement de la Perle du Lac est retenu, les supports recto-verso du MHS pourraient être utilisés, après les demandes usuelles pour l'utilisation du domaine public.
<b>Coût approximatif</b>	50'000 francs (version 60 affiches) ou 15'750 francs (version 15 affiches).
<b>Part crédit extraordinaire</b>	0

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

<u>Projet de budget MHN</u>			
<b>Intitulé</b>	<b>Budget de fonctionnement MHN Version longue (60 affiches)</b>	<b>Budget de fonctionnement MHN Version courte (15 affiches)</b>	<b>Part crédit extraordinaire</b>
<b><u>Projet de budget MHN</u></b>			
Recherche de contenus et création des textes : à l'interne	0	0	0
Mandats chercheurs /spécialistes			0
Traduction des textes en anglais ( 4.- CHF la ligne)	9'000	2'250	0
<b><u>Illustrations</u></b>			
Recherche de contenus et création des textes : à l'interne (éventuels droits de copie)			0
<b><u>Production</u></b> (à l'interne Muséum ?)			0
<b><u>Réalisation des affiches</u></b>			
Graphisme	20'000	8'000	0
Impression	18'000	4'500	0
Pose sur supports	3'000	1'000	0
<b><u>Location supports et emplacement</u></b>			
quai Wilson (grands supports Ville de GE)	pro forma	pro forma	0
Pérle du (Lac Supports F4 MHS)		0	0
<b>Total</b>	<b>50'000</b>	<b>15'750</b>	<b>0</b>

2012 Rousseau pour tous 1.3.2. Projets institutionnels 1.3.2.4. Musée d'ethnographie de Genève	
<b>Titre</b>	<i>L'inégalité</i>
<b>Nom du porteur du projet</b>	M. Boris Wastiau
<b>Localisation</b>	MEG, annexe de Conches
<b>Dates</b>	Jan-Dec 2012 (à confirmer)
<b>Description</b>	<p>Il y a 250 ans, le « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes » marquait le début d'une anthropologie philosophique de l'inégalité sociale.</p> <p>Certains des thèmes abordés par le citoyen de Genève, comme l'aspect apolitique de la nature, et les liens entre pouvoir et appropriation des ressources naturelles, sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité. La question à laquelle Rousseau s'attaquait dans son essai avait été posée par l'académie de Dijon : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle? » Aujourd'hui les situations paradoxales ne manquent pas, où diverses notions de droit entrent en conflit, là même où des inégalités sans précédent coexistent, tant dans le domaine de l'économie que de l'alimentation, de la santé, de l'éducation et des droits politiques notamment. Ne citons que deux exemples qui pourraient être abordés.</p>
	<p>Des anthropologues et des associations soutiennent la sauvegarde des cultures des peuples autochtones, même quand ceux-ci ont des pratiques ou des conceptions des droits humains qui sont en contradiction, voire en opposition avec les nôtres. Les différences de richesse et de sécurité entre Etats sont aujourd'hui le moteur de flux migratoires sans précédent, dont les conséquences amènent d'autres inégalités. Le MEG n'aura pas la prétention de pouvoir répondre demain à la question originellement posée, mais pourra, au travers d'une exposition, susciter la réflexion des visiteurs sur le sujet. Il se propose d'une part de questionner, dans notre propre société hétérogène, les usages du concept d'inégalité sociale ainsi que les représentations sociales qui en dérivent. Il se propose d'autre part de présenter des données ethno-graphiques issues des cinq continents pour envisager comment l'inégalité est conceptualisée, valorisée ou dévalorisée socialement dans différentes sociétés.</p>
<b>Coût approximatif</b>	610'000
<b>Part crédit extraordinaire</b>	160'000
<b>Argumentaire quant au dépassement de budget</b>	<p>Les bâtiments du boulevard Carl-Vogt seront en chantier en 2012. L'exposition prévue par le MEG se tiendra à l'annexe de Conches.</p> <p>Ce site présente, pour des raisons historiques, un intérêt tout particulier pour traiter du concept de « l'inégalité entre les hommes » et des rapports « nature/culture » issus de l'oeuvre de Rousseau. Les dépassements budgétaires se justifient comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il s'impose d'exploiter au mieux le parc de l'annexe, qui comprend un des derniers fragments de forêt du XVIIe siècle. Qu'il s'agisse d'installations en plein air ou d'un travail de paysagiste, ceci implique de mandater et/ou consulter pour la recherche, la scénographie et le paysagisme des personnes disposant des compétences ad hoc et qui ne se trouvent pas dans l'équipe du MEG. La mise en oeuvre d'installations temporaires dans le parc représenterait un coût supplémentaire important par rapport aux expositions habituelles dans l'annexe.</li> </ul>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

	<p>- On peut également considérer que cette exposition sera l'occasion d'exploiter des collections de tous les départements du MEG, qui mériteront d'être publiées sous forme de catalogue avec des textes destinés au grand public, en français et en anglais, et avec des reproductions de qualité. Alors que le MEG Carl-Vogt sera en travaux, ce sera l'occasion de rappeler au public la richesse des collections qui seront rendues plus visibles dans le musée agrandi. Or à ce moment, les conservateurs et le service des publications seront très sollicités pour préparer d'autres publications, celles en rapport avec les expositions de réouverture.</p> <p>- Un dépassement budgétaire est également demandé pour l'accueil des publics et les animations pédagogiques qui, si elles doivent s'organiser dans la villa et dans le parc, demanderont davantage de moyens.</p>			
<b>Projet de budget MEG</b>				
<b>Intitulé</b>	<b>Coût</b>	<b>Budget de fonctionnement MEG</b>	<b>Part crédit extraordinaire</b>	
Recherche et conservation (mandats et contrats VGE) 2 pers. 8 mois à 80%, salaires mensuels env. 5'000 par personne, soit: 80'000 fr.	100'000	80'000	20'000	
Honoraires pour la scénographie (bâtiment + parc)	70'000	50'000	20'000	
Ligne graphique: titres, textes, cartels de l'expo.	10'000	10'000	0	
Droits d'auteurs	5'000	5'000	0	
Conception - audio-visuel, informatique et installation	10'000	10'000	0	
Équipement technique: audio-visuel, informatique, éclairage	15'000	15'000	0	
Tirages numériques, repros, photos + textes à encoller p/ expo	15'000	15'000	0	
Matériaux pour la construction et le montage de l'expo. + installation parc	100'000	60'000	40'000	
Déplacements MEG pour collaboration, emprunts etc.	8'000	8'000	0	
Transports	10'000	10'000	0	
Frais de traduction pour expo: anglais	5'000	5'000	0	
Location tente vernissage	3'000	3'000	0	
Vernissage - réception	2'000	2'000	0	
Colloque, conférences	5'000	5'000	0	
Divers	10'000	10'000	0	
Publications: Tabou + catalogue expo (Budget G. Perret)	130'000	70'000	60'000	
Promotion communication (Budget S. Clément-Gonvers)	67'000	67'000	0	
Accueil des publics et animations pédagogiques, ateliers (budget Ch. Détraz)	45'000	25'000	20'000	
<b>Total</b>	<b>610'000</b>	<b>450'000</b>	<b>160'000</b>	

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 Rousseau pour tous 1.3.2. Projets institutionnels 1.3.2.5. Institut et Musée Voltaire			
<b>Titre</b>	<i>Voltaire et Rousseau (en collaboration avec la Mairie de Ferney-Voltaire)</i>		
<b>Nom du porteur du projet</b>	M. François Jacob		
<b>Localisation</b>	Institut et Musée Voltaire		
<b>Dates</b>	Mars - octobre 2012		
<b>Description</b>	<p>On connaît le mot de Goethe, récemment rappelé par Georges Haldas : « Avec Voltaire, c'est un monde qui finit ; avec Rousseau, c'est un monde qui commence ». De nombreux manuels scolaires en Suisse et en France ont de même abondamment glosé sur l'opposition d'un Voltaire vieillissant, tout droit sorti de l'Ancien Régime, et d'un Rousseau porteur des idées de démocratie et d'égalité sociale. Les choses ne sont pourtant pas si simples. D'abord, les deux hommes ne sont pas si rivaux qu'on le croit ; ensuite, leur opposition se nourrit de conflits personnels desquels il serait imprudent de vouloir tirer des conclusions trop générales ; enfin, focaliser l'attention sur leurs deux seules personnalités serait manquer tout le contexte qui a généré leurs œuvres respectives et qu'il s'agit, aujourd'hui, de remettre en valeur. C'est à cet exercice que propose de se livrer l'Institut et Musée Voltaire par le biais d'une exposition et d'activités de médiation qui couvriront une grande partie de l'année 2012.</p>		
<b>Coût approximatif</b>	30'000 francs		
<b>Part crédit extraordinaire</b>	0		
<u>Projet de budget IMV</u>			
Intitulé	Coût	Recherche de fonds (IMV)	Part crédit extraordinaire
Transport et assurances	10'000	10'000	0
Médiation culturelle	10'000	10'000	0
Frais scénographiques	5'000	5'000	0
Frais divers	5'000	5'000	0
<b>Total</b>	<b>30'000</b>	<b>30'000</b>	<b>0</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 Rousseau pour tous 1.3.2. Projets institutionnels 1.3.2.6. Bibliothèques municipales			
<b>Titre</b>	<i>A. Exposition Adultes, reprise de l'exposition grand public du Salon du livre mai 2012 (Cité, Salle d'exposition)</i> <i>B. Exposition, bibliographie et animations diverses Jeunesse (Cité, Section Jeunesse 2e étage)</i>		
<b>Nom du porteur du projet</b>	Mme Isabelle Ruepp		
<b>Localisation</b>	Bibliothèque de la Cité		
<b>Dates</b>	A fixer		
<b>Description</b>	L'exposition grand public réalisée au Salon du livre en mai 2012 sera reprise pour l'exposition Adultes (Cité, Salle d'exposition). Une exposition Jeunesse est prévue, dont le thème reste à définir (Cité, Section Jeunesse 2e étage). Une bibliographie Jeunesse autour de Rousseau sera élaborée par la Cité Jeunes. Les BM prévoient enfin diverses animations à la Cité et dans le réseau des bibliothèques.		
<b>Coût approximatif</b>	/		
<b>Part crédit extraordinaire</b>	14'500		
<b>Part crédit extraordinaire</b>	Les Bibliothèques municipales proposent depuis plus de 20 ans, en parallèle à leurs collections, des animations et des expositions de qualité. Elles souhaitent donner à leur participation à 2012 Rousseau pour tous un éclat particulier. Elles comptent, pour l'occasion, mandater un graphiste et un imprimeur pour la réalisation d'une bibliographie rousseauiste attractive ainsi que pour l'affiche présentant les activités 2012 Rousseau pour tous en ses lieux. Ces deux mandats s'élèvent à 11'000 francs. De plus, un soutien de 3'500 francs pour du matériel d'exposition et les copies de la documentation est demandé. Le budget global des BM ne serait ainsi pas trop préterité pour les animations de l'année. Tous les nouveaux achats de livres et documents audiovisuels seront pris sur le budget de fonctionnement des BM.		
<b>Projet de budget BM</b>			
<b>Intitulé</b>	<b>Coût</b>	<b>Budget de fonctionnement BM</b>	<b>Part crédit extraordinaire</b>
Mandat graphiste	5'000	0	5'000
Mandat imprimeur	6'000	0	6'000
Matériel d'exposition	3'500	0	3'500
<b>Total</b>	<b>14'500</b>	<b>0</b>	<b>14'500</b>

6640

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

<b>2012 ROUSSEAU POUR TOUS</b>			
<b>2. TOTAL PROJETS INSTITUTIONNELS</b>			
<b>Nom</b>	<b>Coût exposition</b>	<b>Budgets de fonctionnement des services</b>	<b>Part crédit extraordinaire</b>
CJB	173'000	68'000	105'000
MAH	750'000	750'000	0
MHN	50'000	50'000	0
MEG	610'000	450'000	160'000
IMV	30'000	30'000	0
BM	14'500	0	14'500
<b>TOTAL PROJETS INSTITUTIONNELS</b>	<b>1'627'500</b>	<b>1'348'000</b>	<b>279'500</b>



2 0 1 2

R O U S S E A U

P O U R T O U S

**Annexe 4 : fiches techniques des lauréats  
de l'appel à projets et récapitulatifs des  
budgets et demandes**



## Projet n° 1

<input checked="" type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques	<input type="checkbox"/> Expositions
<input type="checkbox"/> Publications	<input type="checkbox"/> Cinéma
<input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture	<input type="checkbox"/> Promenades
<input type="checkbox"/> Musique	<input type="checkbox"/> Projets polyvalents
<input type="checkbox"/> Théâtre	

<b>Intitulé du projet :</b> <i>Amis et ennemis de Jean-Jacques Rousseau : du XVIII<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui</i>	
<b>Bref résumé du projet :</b> <i>« Amis et ennemis » est un colloque touchant à la fois au contexte de la création de l'œuvre de Rousseau et à sa réception. Il s'ouvre à des domaines aussi divers que les sciences exactes, la musique, la botanique, l'écriture autobiographique ou le théâtre. Il permet, par sa dimension nettement comparatiste et sa vocation internationale, une multiplicité de points de vue qui ne peuvent qu'enrichir les enseignements que nous possédons sur la vie et l'œuvre de Rousseau.</i>	
<b>Organisme</b>	Société Jean-Jacques Rousseau de Genève
<b>Répondant</b>	Michel Porret
<b>Lieu</b>	Genève (probablement à l'Université)

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Transport et hébergement	50'000	Fonds propres	20'000	
Actions de médiation culturelle	12'000	Souscription publications	20'000	
Promotion et communication	12'000	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b>	<b>40'000 CHF</b>	
Frais de traduction	5'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
Publications liées à l'événement	60'000	Ville de Genève, crédit extraordinaire	50'000 CHF	
Matérialisation du colloque	11'000	FNRS	40'000	
		Loterie romande	20'000	
		<b><u>Sous-total subventions</u></b>	<b>110'000 CHF</b>	
<b>Total charges</b>	<b>150'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>150'000 CHF</b>	

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi) 6643  
 Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques<br><input type="checkbox"/> Publications<br><input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture<br><input type="checkbox"/> Musique<br><input type="checkbox"/> Théâtre | <input type="checkbox"/> Expositions<br><input type="checkbox"/> Cinéma<br><input type="checkbox"/> Promenades<br><input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
|---|--|

**Intitulé du projet :** *Rousseau, la République, la Paix*

**Bref résumé du projet :** *Dans le domaine de la pensée sur la paix, Rousseau prend place entre l'abbé de Saint-Pierre, qu'il commente, et Emmanuel Kant, qu'il annonce. Le colloque proposé par le GIPRI (Institut international de recherches pour la paix à Genève) permettra de voir pourquoi Rousseau s'oppose à toute idée de cosmopolitisme, et quelle base théorique il donne, sur le plan politique, à l'idée de paix. Il se composera de trois parties distinctes respectivement intitulées « À propos de la critique du cosmopolitisme », « Retour sur le patriotisme défensif » et enfin « Rousseau contemporain ».*

**Organisme** : Fondation GIPRI

**Répondant** : Galice, Gabriel

**Lieu** : ONU, Genève

**Indications budgétaires**

Charges		Produits		
Salle équipée (CCV) 3 j.	8'000	Publications	2'000	
Projecteur/opérateur 3 j.	4'000			
Transport intervenants	8'000			
Nuitées (10 x 2)	5'000			
Surcoût honoraires Key Speakers	5'000			
Captation, montage et création DVD	6'200			
Pause café x 2/j (100 PAX)	4'200			
Buffer-Lunch (100PAX) – 3 journées	20'100			
Publications	15'000			
Préparation (déplacements) sur 4 ans (3'000 x 4)	12'000			
Management et administration	5'000			
<b>Total charges</b>	<b>92'500 CHF</b>			
		<b><u>Sous-total sans subventions</u> 2'000 CHF</b>		
		<b>Subventions (liste complète)</b>	<b><i>Demandées</i></b>	<b><i>Confirmées</i></b>
		<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	<b>23'000 CHF</b>	
		Autres collectivités publiques (dont françaises)	37'500	
		Donateurs privés	20'000	
		FNS	10'000	
		<b><u>Sous-total subventions</u></b>	<b>90'500 CHF</b>	
		<b>Total produits</b>	<b>92'500 CHF</b>	



Projet n° 3

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions         |
| <input type="checkbox"/> Publications                                      | <input type="checkbox"/> Cinéma              |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                               | <input type="checkbox"/> Promenades          |
| <input type="checkbox"/> Musique   | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre   |  |

Intitulé du projet : *Faut-il brûler Rousseau ?*

**Bref résumé du projet :** *La Société des Amis de Penthes propose, dans le cadre de la traditionnelle « Journée de Penthes », d'organiser une table ronde autour du thème : « Faut-il brûler Rousseau ? » Quatre orateurs examineront si Rousseau est bien le père de la démocratie, du totalitarisme, de l'écologie et de la pédagogie.*

**Organisme** Fondation pour l'Histoire des Suisses dans le Monde en collaboration avec la Société des Amis de Penthes

**Répondant** Bénédicte de Tscharnet

**Lieu** Château de Penthes

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
concepts	2'500	entrée gratuite, év. Dons pour le Musée	hors budget Journée de Penthes	
impression	1'800	Fonds propres	8'000	
invitations mise sous pli envoi poste 5000	5'000	Recettes	2'000	
Déplacements	1'500			
2 orateurs honoraires	2'000	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b> 10'000 CHF		
2 orateurs hôtel 2 nuits	1'400	<b>Subventions (liste complète)</b>	<b>Demandées</b>	<b>Confirmées</b>
musiciens	5'000	Ville de Genève, crédit extraordinaire	6'000 CHF	
déplacements mus.	700	Amis de Penthes	10'000	
Piano ou clavecin transports - accordeur	1'250	Amis Suisses de Versailles	4'150	
cocktail invités	7'500	<b><u>Sous-total subventions</u></b> 20'150 CHF		
divers et imprévus	1'500			
<b>Total charges</b>	<b>30'150 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>30'150 CHF</b>	

**Remarque :** Ces estimations de charges ne comportent pas l'utilisation de la salle (Pavillon Gallatin) ni l'équipement audio, mis à disposition par la Fondation.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



Projet n° 4

<input checked="" type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques	<input type="checkbox"/> Expositions
<input type="checkbox"/> Publications	<input type="checkbox"/> Cinéma
<input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture	<input type="checkbox"/> Promenades
<input type="checkbox"/> Musique	<input type="checkbox"/> Projets polyvalents
<input type="checkbox"/> Théâtre	

**Intitulé du projet :** *Rousseau et la révolution autobiographique*

**Bref résumé du projet :** *L'Association pour l'autobiographie a été fondée en 1992 et compte notamment dans ses rangs Philippe Lejeune, auteur du Pacte autobiographique. Les Journées de l'AP/A, qui se déroulent chaque année, seront en 2012 consacrées à Rousseau avec deux objets d'étude : « Rousseau et la révolution autobiographique » et « Rousseau et les femmes ». Les conférences proposées s'accompagneront de lectures, conférences, ateliers (dont un atelier d'écriture), exposition, visites, animations. Il s'agira de montrer le rôle de Rousseau dans les développements actuels de l'écriture autobiographique.*

**Organisme** Association pour l'autobiographie**Répondant** Huguette Junod**Lieux** Diverses salles Ville de Genève

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Impression programmes	1'000	Participation adhérents	16'000	
Fournitures	2'000			
Transport, hébergement intervenant-e-s	5'000			
Déplacements Philippe Lejeune	2'000			
Frais postaux, téléphone	1'500	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b> 16'000 CHF		
Honoraires conférenciers	4'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<b>Demandées</b>	<b>Confirmées</b>
Secrétariat	3'500	Ville de Genève, crédit extraordinaire	5'000 CHF	
4 repas 100 participant-e-s	15'000	Ville de Genève	Gratuités	Sous réserve décision CA
Location salles		Diverses institutions (L.romande, Wilds Dorf, Lecnards, banques)	13'000	
Hébergement participant-e-s	A leur charge	<b><u>Sous-total subventions</u></b> 18'000 CHF		
<b>Total charges</b>	<b>34'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>34'000 CHF</b>	



Projet n° 5

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions         |
| <input checked="" type="checkbox"/> Publications                | <input type="checkbox"/> Cinéma              |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades          |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |  |

**Intitulé du projet :** *Traduction japonaise des Deux lettres au maréchal de Luxembourg*

**Bref résumé du projet :** *Le but est ici de diffuser au Japon, dont on sait que c'est un des pays les plus « réceptifs » à Rousseau, ces deux lettres encore jamais traduites, et pourtant très importantes pour la compréhension de l'entreprise autobiographique de l'auteur des Confessions. Cette traduction sera également l'occasion de promouvoir la Suisse en territoire japonais, et notamment les régions de Genève et du Val-de-Travers. À la fois scientifique et touristique, elle a donc pour objet d'inciter les Japonais à porter un regard nouveau sur notre région.*

**Répondant** Sakae Tade, Professeur ordinaire et chargé de cours à l'Université Waseda et Takuya Kobayashi, spécialiste du Rousseau botaniste

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Coûts de publication	13'000	Fonds propres	8'000	
		<u>Sous-total sans subventions</u>	<i>8'000 CHF</i>	
		Subventions (liste complète)	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
		Ville de Genève, crédit extraordinaire	5'000 CHF	
		<u>Sous-total subventions</u>	<i>5'000 CHF</i>	
<b>Total charges</b>	<b>13'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>13'000 CHF</b>	

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



2012  
ROUSSEAU  
POUR TOUS

Projet n° 6

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions         |
| <input checked="" type="checkbox"/> Publications                | <input type="checkbox"/> Cinéma              |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades          |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |  |

<b>Intitulé du projet :</b> <i>Journal au temps de Rousseau</i> . Genève et le monde en 1712 (vol.1) ; Genève et le monde en 1762 (vol. 2).	
<b>Bref résumé du projet :</b> <i>Le projet consiste à mettre en parallèle, en deux livres faisant coffret, les événements des deux années clés de la vie de Rousseau, sa naissance (1712) et celle de la publication du Contrat Social et d'Émile (1762). L'idée est d'offrir au public cultivé et aux enseignants les outils nécessaires pour mieux situer la pensée de Rousseau dans son temps et son espace.</i>	
<b>Organisme</b>	Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR)
<b>Répondant</b>	Corinne Walker et Bernard Lescaze

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Recherche et écriture	120'000	Droits d'auteurs (8%)	8'000	
Iconographie (recherche, droits, etc.)	30'000	Frais d'impression pris en charge par les éditions Slatkine	100'000	
Coordination (auteurs, éditeurs)	20'000	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b>	<b>108'000 CHF</b>	
Editing (rewriting, corrections, etc)	20'000			
Divers, imprévus	10'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<b>Demandées</b>	<b>Confirmées</b>
Frais d'impression	100'000	Ville de Genève, crédit extraordinaire	60'000 CHF	
		Loterie romande	50'000	Réponse attendue
		Fondation Wilsdorf	52'000	Refusé (recherche autre subvention)
		Banque LODH	30'000	15'000
		<b><u>Sous-total subventions</u></b>	<b>192'000 CHF</b>	
<b>Total charges</b>	<b>300'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>300'000 CHF</b>	



<input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques	<input type="checkbox"/> Expositions
<input checked="" type="checkbox"/> Publications	<input type="checkbox"/> Cinéma
<input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture	<input type="checkbox"/> Promenades
<input type="checkbox"/> Musique	<input type="checkbox"/> Projets polyvalents
<input type="checkbox"/> Théâtre	

<b>Intitulé du projet :</b> <i>David Gauthier : The sentiment of existence</i>	
<b>Bref résumé du projet :</b> <i>La traduction et la publication de cet ouvrage permettront de le rendre accessible au public francophone. Le philosophe canadien David Gauthier nous invite à découvrir un Rousseau inquiet de la validité de ses propres théories de la liberté, et en quête des conditions qui pourraient réconcilier l'expérience de la liberté individuelle et de la communauté.</i>	
<b>Organisme</b>	Editions Markus Haller
<b>Répondant</b>	Markus Haller

Indications budgétaires			
Charges		Produits	
Droits & Royalties	3'500	Revenu de la vente	18'918
ISBN & Code barre	182		
Développement	1'650		
Mise en page & graphisme	2'510		
Traduction	7'574		
Relecture / Corrections	1'263	<i><u>Sous-total sans subventions</u></i>	<i>18'918 CHF</i>
Papier / Impression / Reliure	6'683	<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées      Confirmées</i>
Marketing & Promotion	3'381	<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	<b>8'250 CHF</b>
Transport & Assurance	825		
<b>Total charges</b>	<b>27'168 CHF</b>	<i><u>Sous-total subventions</u></i>	<i>8'250 CHF</i>
		<b>Total produits</b>	<b>27'168 CHF</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



Projet n° 8

<input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques	<input type="checkbox"/> Expositions
<input checked="" type="checkbox"/> Publications	<input type="checkbox"/> Cinéma
<input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture	<input type="checkbox"/> Promenades
<input type="checkbox"/> Musique	<input type="checkbox"/> Projets polyvalents
<input type="checkbox"/> Théâtre	

<b>Intitulé du projet :</b> <i>Une année avec Rousseau : douze étapes de sa vie</i>	
<b>Bref résumé du projet :</b> <i>Édition d'un calendrier composé de planches et d'une bande dessinée demandée aux artistes issus des lauréats des prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée (Töpffer et International). Les dessinateurs seront invités à illustrer une des douze étapes de la vie de Jean-Jacques Rousseau. Les planches originales, ainsi que des travaux seront exposés à la Bibliothèque de la Cité dans le cadre des prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée.</i>	
<b>Organisme</b>	AGPI (Association genevoise pour la promotion de l'illustration et de la bande dessinée)
<b>Répondant</b>	Roland Margueron

Indications budgétaires			
Charges		Produits	
Frais de bureau et administratifs	2'000	Sponsoring AGPI	2'000
Exposition	10'000	Vente calendriers	4'000
Promotion	8'000	<b><i>6'000 CHF</i></b>	
Animation vernissage	3'000	<b><i>Subventions</i></b>	
Calendrier Impression 1'000 ex., conception	15'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<b>Demandées</b> <b>Confirmées</b>
Graphisme (sans insertion annonces événements – 2'000 chf)	4'000	<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	<b>36'000 CHF</b>
Cachet dessinateur	13'000	Loterie Romande	10'000
Coordination Roland Margueron	2'000	Banque Privée Edmond de Rothschild	5'000
		<b><i>Sub-total subventions</i></b>	<b><i>51'000 CHF</i></b>
<b>Total charges</b>	<b>57'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>57'000 CHF</b>

6650

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



<input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques	<input type="checkbox"/> Expositions
<input checked="" type="checkbox"/> Publications	<input type="checkbox"/> Cinéma
<input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture	<input type="checkbox"/> Promenades
<input type="checkbox"/> Musique	<input type="checkbox"/> Projets polyvalents
<input type="checkbox"/> Théâtre	

<b>Intitulé du projet :</b> <i>Diffusion du Discours sur les sciences et les arts en arabe</i>	
<b>Bref résumé du projet :</b> <i>La traduction proposée concerne ici le seul premier Discours, mais pourrait s'étendre au Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. Une collaboration suivie avec une institution arabophone prestigieuse est programmée.</i>	
<b>Répondant</b>	Aboubakar Hakim Abderemane, traducteur (jeune chercheur dix-huitiémiste)

Indications budgétaires			
Charges		Produits	
Fournitures	1'500	Contribution personnelle	2'000
Documentation (Dictionnaires...)	350		
Edition	2'000		
Communication	1'500		
Frais de voyage et d'hébergement	4'555	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b>	<b>2'000 CHF</b>
Divers (dont valorisation)	10'095	<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées      Confirmées</i>
		Ville de Genève, crédit extraordinaire	5'000 CHF
		Université Paris III Sorbonne Nouvelle (CS, éd.120, FSDIE...)	5 500
		Université Comores	2'000
		Divers	5'500
		<b><u>Sous-total subventions</u></b>	<b>18'000 CHF</b>
<b>Total charges</b>	<b>20'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>20'000 CHF</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions         |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma              |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades          |
| <input checked="" type="checkbox"/> Musique                     | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |  |

**Intitulé du projet :** *Autour de Jean-Jacques Rousseau*

**Bref résumé du projet :** *La commune d'Assens prévoit de célébrer 2012 par un concert avec messe en latin à l'ancienne église d'Assens, dédiée à St-Germain, à laquelle Jean-Jacques Rousseau se rendait en 1731 depuis Lausanne pour assister à la messe dominicale avec des amis. L'église date de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le chœur a été reconstruit au XV<sup>e</sup> siècle. Une lecture d'extraits des *Réveries* se fera à l'Espace culturel d'Assens autour d'une installation des artistes Mabouart.*

**Organisme** | Commune d'Assens

**Répondant** | Bernard Despont

**Lieu** | Assens

La Ville de Genève n'offre pas d'aide financière aux autres collectivités publiques. Pour cette raison, aucun budget n'a été demandé à la commune d'Assens.



Projet n° 11

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions         |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma              |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades          |
| <input checked="" type="checkbox"/> Musique                     | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |  |

**Intitulé du projet :** *Tic-tac Rousseau*

**Bref résumé du projet :** *Il s'agit d'un opéra basé sur les premières scènes des Confessions (livres I et IV principalement), toutes désignées pour la production d'un livret désireux de faire ressortir l'optimisme fondamental de Jean-Jacques Rousseau, trop souvent perçu comme un personnage neurosténique. L'opéra est prévu pour marionnettes, et sera tout à fait accessible à un jeune public.*

**Organisme** Opéra-Studio de Genève**Répondant** Jean-Marie Curti**Lieu** Lieu pressenti : Bâtiment des forces motrices (BFM)

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Honoraires troupe Plateau et orchestre	95'000	Billetterie propre BFM	20'000	
Composition et matériel orchestre	40'000	Vente 3 représentations	75'000	
Production scénique	40'000	Partenariat	30'000	
Déplacements	20'000	Fonds propres	30'000	
Locations, taxes	50'000	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b>	<b>155'000 CHF</b>	
Séjours	15'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
Charges sociales	15'000	Ville de Genève, crédit extraordinaire	50'000 CHF	
		Loterie SR	25'000	
		Pro Helvetia	25'000	
		Fondations	20'000	
		<b><u>Sous-total subventions</u></b>	<b>120'000 CHF</b>	
<b>Total charges</b>	<b>275'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>275'000 CHF</b>	

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



Projet n° 12

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions         |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma              |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades          |
| <input checked="" type="checkbox"/> Musique                     | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |  |

**Intitulé du projet :** *Femme qui pète n'est pas morte*

**Bref résumé du projet :** *Ce titre peut surprendre. Qu'on se rassure : il s'agit d'une citation de Mme de Verellis, rapportée par Rousseau dans les Confessions. Le projet se propose de faire connaître, au-delà du Devin du village, les faces multiples de la carrière musicale de Rousseau. Il faudra pour cela concilier une connaissance profonde des écrits du citoyen de Genève et une réalisation musicale sur instruments anciens. Lux Borea est un ensemble baroque norvégien de niveau international.*

<b>Organisme</b>	Ensemble baroque Lux Borea
<b>Répondant</b>	Martin Wahlberg
<b>Lieux</b>	Conservatoire de Genève, puis Annecy, Lyon et Chambéry

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Billets d'avion	6'000	Vente de billets		6'000
Billets d'avion instruments	4'000	Financement Lux Borea		2'000
Billets de train	1'080			
Hébergement et repas	8'880			
Cachets concerts	3'060			
Cachets répétitions	4'080	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b> 8'000 CHF		
Location de salles, Concerts	4'000	<b>Subventions</b>	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
Location de salles, Répétitions	2'400	<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	9'000 CHF	
Publicité/communication	1'000	Ministère royal des affaires étrangères, Norvège	8'000	
Programme	500	Subv. Conseil national de la culture Norvège	6'000	
		Subv. en nature, Conservatoire Genève	1'000	
		Subv. en nature, 3 concerts hors Genève (Lyon, Annecy, Chambéry)	3'000	
		<b><u>Sous-total subventions</u></b> 27'000 CHF		
<b>Total charges</b>	<b>35'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>35'000 CHF</b>	

6654

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



Projet n° 13

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions         |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma              |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades          |
| <input checked="" type="checkbox"/> Musique                     | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |  |

Intitulé du projet : *Le Devin du village*

**Bref résumé du projet :** *Le Devin du village est l'œuvre musicale la plus célèbre de Rousseau. Fréquemment jouée jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a participé à l'éclosion de la musique populaire en France et en Suisse romande. Le Cantus firmus a présenté ce spectacle au Château Waldegg.*

Organisme : Cantus firmus vokalensemble &amp; consort

Répondant : Anita Panzer

Lieux : Genève (salle à déterminer), Vevey et autres villes suisses

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Honoraires musiciens	90'750	Revenus billetterie		
Honoraires chœur	76'000			
Honoraires solistes	63'000			
Honoraires chef d'orchestre	21'000			
Honoraires régisseur	20'000	<i><u>Sous-total sans subventions</u></i> CHF		
Honoraires assistance régie, chorégraphie, scène	22'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
Frais nuitées	78'000	<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	50'000 CHF	
Frais déplacement	19'600	Cantons de Genève et Soleure, Sponsors, Fondations diverses	380'850	
Matériel scène et costumes	30'000	<i><u>Sous-total subventions</u></i> 430'850 CHF		
Partitions	500			
Organisation	10'000			
<b>Total charges</b>	<b>430'850 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>430'850 CHF</b>	

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions         |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma              |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades          |
| <input checked="" type="checkbox"/> Musique                     | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |  |

**Intitulé du projet :** *C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rameau : Rousseau et la musique*

**Bref résumé du projet :** *Finalité du concert : décrypter Jean-Jacques Rousseau à travers sa musique. L'OCG voudrait refléter les idéaux majeurs des Lumières, tels l'humanisme, le combat contre l'esclavagisme et le racisme, l'idée de la musique comme instigatrice de paix et d'amour entre les hommes. Concert dirigé par Patrick Lange avec présence de trois solistes/artistes : Jean L'ermier, comédien ; Bénédicte Tauran, soprano ; Trevor Ochieng, violoniste.*

**Organisme** Orchestre de Chambre de Genève

**Répondant** Dominique Föllmi

**Lieu** Salle genevoise

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Cachet orchestre, charges et déplacements	57'500	Recettes billetterie	14'000	
Cachet chef d'orchestre, Charges, frais de dépl. et hôtel compris	9'800	Participation OCG	46'000	
Cachets 3 solistes, charges, frais dépl. et hôtel compris	21'450	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b>	<b>60'000 CHF</b>	
Sphinx Organisation Detroit / représentants	2'450			
Régie orchestre	1'500			
BFM, location et frais (ingénieur, huissiers, studio acoustique)	9'900	<b>Subventions (liste complète)</b>	<b>Demandées</b>	<b>Confirmées</b>
Locat. instrument et accordage, partitions, Suisa	2'400	Ville de Genève, crédit extraordinaire	60'000 CHF	
Communication	15'000	<b><u>Sous-total subventions</u></b>	<b>60'000 CHF</b>	
<b>Total charges</b>	<b>120'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>120'000 CHF</b>	



Projet n° 15

<input checked="" type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques	<input type="checkbox"/> Expositions
<input checked="" type="checkbox"/> Publications	<input checked="" type="checkbox"/> Cinéma
<input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture	<input type="checkbox"/> Promenades
<input checked="" type="checkbox"/> Musique	<input type="checkbox"/> Projets polyvalents
<input checked="" type="checkbox"/> Théâtre	
<b>Intitulé du projet :</b> <i>Entre Paris, Vienne et Saint-Petersbourg : Le voyage du Devin dans l'Europe des Lumières</i>	
<b>Bref résumé du projet :</b> <i>Avec la complicité de l'ensemble baroque « Lunaisiens », notre projet propose de partir à la découverte de la formidable aventure du livret de Rousseau dans l'Europe des Lumières. Au cours de ses transformations successives, de la pastorale au singspiel en passant par le vaudeville et l'opéra comique, Le Devin se trouve au cœur d'un passionnant dialogue des genres, et participe à l'écllosion des identités nationales dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle. En parallèle du spectacle, ce projet comprend l'élaboration d'un important volet pédagogique autour de Mozart, le tournage d'un documentaire sur les pérégrinations du Devin, et la mise en place d'une collaboration avec l'unité de musicologie de l'Université de Genève et le Conservatoire Supérieur de Musique (HEM) pour un colloque et une publication...</i>	
<b>Organisme</b>	HorsPortée, collectif de musicologues
<b>Répondants</b>	Nancy Rieben, Anya Leveillé, Lisa Hernandez, Mathilde Reichler
<b>Lieux</b>	Genève (Université et Conservatoire), Paris, Saint-Petersbourg

Indications budgétaires			
Charges		Produits	
Cachets musique	80'000	Apport « Lunaisiens »	20'000
Cachets scène	51'000	Apport Festival Château-Thierry (France)	20'000
Dramaturgie	17'000	Films d'ici (Paris)	40'000
Frais de production	26'000	Billetterie	15'000
Logistique	28'000	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b>	<b>95'000 CHF</b>
Transports	9'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées      Confirmées</i>
Communication	15'000	<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	<b>50'000 CHF</b>
Film documentaire	50'000	Etat de Genève (DIP), dont fonds « Vivre ensemble »	50'000
Administration générale	15'000	Loterie romande	50'000
Charges sociales	28'450	Fondations	80'000
Réserve	5'550	<b><u>Sous-total subventions</u></b>	<b>230'000 CHF</b>
<b>Total charges</b>	<b>325'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>325'000 CHF</b>

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



Projet n° 16

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions         |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma              |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades          |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input checked="" type="checkbox"/> Théâtre                     |  |

Intitulé du projet : *L'affaire Rousseau*

**Bref résumé du projet :** *Écriture et création d'une pièce de théâtre présentant la séance du Petit conseil de Genève du 19 juin 1762, au cours de laquelle les magistrats genevois ont discuté de la condamnation d'Émile et du Contrat social.*

<b>Organisme</b>	For, compagnie Hervé Loichemol
<b>Répondant</b>	Hervé Loichemol
<b>Lieux</b>	Ferney-Voltaire et salle de théâtre genevoise

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Auteur - dramaturge	8'000	Coproductions dont Théâtre de Carouge	70'000	
Interprètes (6 comédiens)	97'500	<u>Sous-total sans subventions</u>	<u>70'000 CHF</u>	
Autres salaires de l'équipe	63'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
Décors, costumes, accessoires, etc.	55'000	<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	<b>45'000 CHF</b>	
Communication, déplacements, restauration	25'000	Etat de Genève	20'000	
Divers et imprévus	1'500	DRAC Rhône-Alpes	20'000	
		Région Rhône-Alpes	25'000	
		Département de l'Ain	20'000	
		Communauté de communes du Pays de Gex	20'000	
		Ville de Ferney	15'000	
		Comité régional franco-genevois	9'000	
		Adami	6'000	
		<u>Sous-total subventions</u>	<u>180'000 CHF</u>	
<b>Total charges</b>	<b>250'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>250'000 CHF</b>	



Projet n° 17

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions         |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma              |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades          |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input checked="" type="checkbox"/> Théâtre                     |  |

**Intitulé du projet :** *Dialogues*

**Bref résumé du projet :** *Mettre en forme théâtrale les Dialogues de Jean-Jacques Rousseau, œuvre généralement laissée de côté car réputée difficile. Le but est justement de la rendre plus accessible à un large public.*

**Organisme** Comité du Mont Louis de Jean-Jacques Rousseau

**Répondant** Robert Thiéry

**Lieux** Musée de Montmorency et Genève

**Indications budgétaires**

Charges		Produits		
Achats	24'500	Représentations tournée	21'000	
Services externes	3'000			
Autres services externes	10'000			
Charges en personnel	66'500			
Charges sociales	8'000			
Imprévus	4'000			
Frais de gestion	4'000			
<b>Total charges CHF</b>	<b>120'000 CHF</b>			
		<b><u>Sous-total sans subventions</u> 21'000 CHF</b>		
		<b><u>Sous-total subventions</u> 99'000 CHF</b>		
		<b>Total produit CHF 120'000 CHF</b>		

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi) 6659  
 Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



Projet n° 18

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques<br><input type="checkbox"/> Publications<br><input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture<br><input type="checkbox"/> Musique<br><input checked="" type="checkbox"/> Théâtre | <input type="checkbox"/> Expositions<br><input type="checkbox"/> Cinéma<br><input type="checkbox"/> Promenades<br><input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
|---|--|

**Intitulé du projet :** *La vie quotidienne sous Jean-Jacques Rousseau*

**Bref résumé du projet :** *Reconstitution historique de la vie quotidienne dans un village genevois (Dardagny) au temps de Rousseau. Une trame narrative permettra, trois jours durant, de suivre le jeune Jean-Jacques Rousseau tout au long de ses pérégrinations dans la campagne genevoise. Le village tentera de reconstituer et rendre l'atmosphère du lieu tel qu'on peut l'imaginer.*

**Organisme** Association des fêtes costumées de Genève

**Répondant** Nancy Rihs

**Lieu** Dardagny

**Indications budgétaires**

Charges		Produits		
Défraiement musiciens, danseurs, comédiens	8'000	Pourcentage sur vente des produits du terroir et des vins	4'000	
Aménagement du site, tréteaux	5'000	Recette sur la vente de tricornes et objets du XVIII <sup>ème</sup> siècle	3'000	
Menuiserie	4'000	Promenades en attelage payantes	3'000	
Attelages, chevaux	6'000	Annonce publicitaire sur programmes	3'000	
Costumes : réalisation, achat, location, etc.	8'000	<b><i>Sous-total sans subventions</i></b> <span style="float: right;"><b>13'000 CHF</b></span>		
Transport de matériel	2'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<b><i>Demandées</i></b>	<b><i>Confirmées</i></b>
Décors	4'000	<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	5'000 CHF	
Métiers anciens	4'000	Commune de Dardagny	5'000	
Répétitions	2'000	Etat de Genève (DIP)	5'000	
		Divers Banques	5'000	
		Divers Fondations	10'000	
		<b><i>Sous-total subventions</i></b> <span style="float: right;"><b>30'000 CHF</b></span>		
<b>Total charges</b>	<b>43'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>43'000 CHF</b>	



## Projet n° 19

<input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques	<input checked="" type="checkbox"/> Expositions
<input type="checkbox"/> Publications	<input type="checkbox"/> Cinéma
<input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture	<input type="checkbox"/> Promenades
<input type="checkbox"/> Musique	<input type="checkbox"/> Projets polyvalents
<input type="checkbox"/> Théâtre	

<b>Intitulé du projet :</b> <i>Des montres signées Rousseau</i>	
<b>Bref résumé du projet :</b> <i>Exposition thématique au Patek Philippe Museum présentant pour la première fois un choix de montres des XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles signées « Rousseau ». L'idée est de souligner l'importance de la famille Rousseau dans le domaine de l'horlogerie genevoise et de son rayonnement international.</i>	
<b>Organisme</b>	Comité Européen Jean-Jacques Rousseau
<b>Répondant</b>	Rémy Hildebrand
<b>Lieu</b>	Patek Philippe Museum, Genève

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Scénographie	25'000	Entrées	25'000	
Commissariat technique	15'000	Ventes	20'000	
Assurances	10'000			
Transport des oeuvres	50'000			
Catalogue	80'000			
Recherche et droits	10'000	<i><u>Sous-total sans subventions</u></i> 45'000 CHF		
Aide à la promotion	20'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
Divers	10'000	Ville de Genève, Crédit extraordinaire	20'000 CHF	
		Loterie romande	20'000	
		Patek Philippe Museum	135'000	135'000
		<i><u>Sous-total subventions</u></i> 175'000 CHF 135'000 CHF		
<b>Total charges</b>	<b>220'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>220'000 CHF</b>	

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



Projet n° 20

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input checked="" type="checkbox"/> Expositions |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma                 |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades             |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents    |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |   |

**Intitulé du projet :** *Autour de Jean-Jacques Rousseau***Bref résumé du projet :** *Ce projet est celui de l'exposition conjointe Fondation Martin Bodmer / Bibliothèque de Genève, décrit aux points 3.1.2. et 2.1.2.***Organisme** Fondation Martin Bodmer**Répondants** Marc Kolakowski, Charles Méla**Lieux** Fondation Martin Bodmer et Bibliothèque de Genève (salle Ami Lullin)



## Projet n° 21

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input checked="" type="checkbox"/> Expositions |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma                 |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades             |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents    |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |   |

**Intitulé du projet :** *L'éducation internationale et Jean-Jacques Rousseau*

**Bref résumé du projet :** *A l'aide de toute une série de documents et de photographies faisant référence à l'histoire de l'École internationale de Genève et à l'histoire de l'éducation internationale, l'exposition prévue tentera d'illustrer les liens qui rattachent les pratiques et théories éducatives actuelles à Jean-Jacques Rousseau.*

**Organisme** : École internationale de Genève

**Répondant** : Nicholas Tate

**Lieu** : École internationale de Genève

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Recherches et définition thématique	2'000	Exposition ouverte au public- entrée libre		
Avant-projet d'exposition	2'000			
Etude graphique et technique	2'000			
Exécution graphique et technique	5'000			
Communication	5'000			
Montage	3'000			
Inauguration, verrée, photos et publications	1'000			
Frais de gardiennage et d'entretien	4'000			
Démontage et stockage	2'000			
L'éventualité d'une exposition itinérante reste ouverte	----			
<b>Total charges</b>	<b>26'000 CHF</b>			
		<b>Sous-total sans subventions</b>		
		<b>Subventions (liste complète)</b>	<b>Demandées</b>	<b>Confirmées</b>
		<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	<b>5'000 CHF</b>	
		Fondation Stereva Phase préparatoire	8'000	8'000
		Fondation Stéréva Phase d'exécution	8'000	
		Fondation de l'École Internationale de Genève	5'000	
		<b>Sous-total subventions</b>	<b>26'000 CHF</b>	
		<b>Total produits</b>	<b>26'000 CHF</b>	

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi) 6663  
 Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



Projet n° 23

<input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques <input type="checkbox"/> Publications <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture <input type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> Expositions <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma <input type="checkbox"/> Promenades <input type="checkbox"/> Projets polyvalents
---	---

<b>Intitulé du projet :</b> « <i>Le nez dans le ruisseau</i> »	
<b>Bref résumé du projet :</b> <i>Long métrage et prologue théâtral dans le village de Confignon réunissant des étudiants, des professionnels de l'éducation, des enseignants, des philosophes, des historiens et des élus autour d'une fiction long-métrage destinée à amener une réflexion profonde sur notre société et à rendre hommage à Jean-Jacques Rousseau. Manifestation villageoise programmée.</i>	
<b>Organisme</b>	Association « Le nez dans le ruisseau »
<b>Répondant</b>	Denis Soulier
<b>Lieu</b>	Place du Village de Confignon pour la première projection du film

Indications budgétaires				
Charges		Produits		
Conception, écriture et conseil scientifique	100'000	Billetterie de la projection	6'000	
Equipe de réalisation, comédiens, etc	308'000	Diffusion du film	12'000	
Projection et prologue	34'000	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b>	<b>18'000 CHF</b>	
Salaire administration et diffusion	42'000			
Charges sociales	80'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
Frais de production	200'000	<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	<b>150'000 CHF</b>	
Frais d'exploitation	30'000	Commune de Confignon	300'000	300'000
Publicité	26'000	Loterie Romande	110'000	
		Service culturel de la culture – DIP	50'000	
		Office fédéral de la culture	62'000	
		SSR	50'000	
		Fondations privées	80'000	
		<b><u>Sous-total subventions</u></b>	<b>802'000 CHF</b>	
<b>Total charges</b>	<b>820'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>820'000 CHF</b>	



Projet n° 24

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions         |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma   |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades          |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |  |

**Intitulé du projet :** *Jean-Jacques sur les traces de Rousseau*

**Bref résumé du projet :** *Création d'un documentaire-fiction de prestige porté par un acteur charismatique, retraçant les six grandes périodes de la vie de Rousseau. La réalisation sera assurée par Francis Reusser. Il s'agit d'un projet de production quadripartite avec la France (France 2, Arte), la Belgique (RTBF) et/ou le Canada – avec versions anglaise et japonaise.*

**Organisme** | Point Prod**Répondant** | Jean-Marc Frohle

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Scénario et droits artistiques	140'000			
Personnel	386'000	<i><u>Sous-total sans subventions</u></i> CHF		
Interprétation	60'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
Charges sociales	71'000	Ville de Genève, crédit extraordinaire	250'000 CHF	
Décor et costumes	19'000	Canton de Genève	100'000	
Défraiements et déplacements	66'000	Télévision Suisse Romande	200'000	
Moyens techniques	115'000	Office Fédéral de la Culture	200'000	
Laboratoires et vidéo	93'000	Téléfonds	30'000	
Assurances et divers	2'000	Fonds Regio	80'000	
Frais généraux	67'000	Loterie Romande	100'000	
Imprévus	71'000	Mécénat	130'000	
		<i><u>Sous-total subventions</u></i>	<i>1'090'000 CHF</i>	
<b>Total charges</b>	<b>1'090'000 CHF<sup>1</sup></b>	<b>Total produits</b>	<b>1'090'000 CHF</b>	

<sup>1</sup> Le projet média Jean-Jacques Rousseau (coffret et forum internet) n'ayant pas été retenu.

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



Projet n° 25

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions           |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma                |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input checked="" type="checkbox"/> Promenades |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents   |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |  |

**Intitulé du projet :** *Tous les chemins mènent à Rousseau*

**Bref résumé du projet :** *Cinq promenades thématiques, passant par le 40 Grand'Rue et déroulant le fil de l'histoire politique, économique, scientifique et artistique de la Cité, seront programmées ; chacune sera accompagnée d'un petit livret érudit d'une vingtaine de pages, abordant le thème choisi à travers des témoignages matériels, visibles en ville de Genève. Promenades guidées par les Guides du Patrimoine.*

**Organismes** Fondation de l'Espace Rousseau + Guide du Patrimoine**Répondant** Isabelle Ferrari**Lieu** Genève

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Honoraires auteurs des livrets (6)	20'000	Vente de l'ouvrage (coffret de 6 livrets)	20'000	
Responsable de publication	2'000	Fonds propres	2'000	
Graphisme & composition	6'000			
Illustrations, photos, lithographies	6'000			
Impression	30'000			
Honoraires guides du patrimoine	6'000	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b> 22'000 CHF		
Frais administratifs divers	1'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
Transport, envois	1'000	Ville de Genève, crédit extraordinaire	15'000 CHF	
Communication & promotion	1'500	Financements privés et mécènes	40'000	
Imprévus	3'500	<b><u>Sous-total subventions</u></b> 55'000 CHF		
<b>Total charges</b>	<b>77'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>77'000 CHF</b>	



Projet n° 26

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions           |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma                |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input checked="" type="checkbox"/> Promenades |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents   |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |  |

**Intitulé du projet :** *Sur les pas de Jean-Jacques Rousseau***Bref résumé du projet :** *À travers une visite guidée originale en ville de Genève (par de Grange-Canal, maison de Jean-Jacques Rousseau, par des Eaux-Vives, Léman...), la visite propose d'apporter un éclairage original sur la vie privée et publique du philosophe, d'exprimer une sensibilité poétique sur sa relation avec Thérèse et son amour pour la nature, et de restituer sa philosophie dans le mouvement humaniste.***Organisme** ASPACO**Répondant** Laurent Kalonji**Lieu** Genève

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Location bateau	10'400	Billetterie -30 personnes par visite (20 CHF/personne)	4'800	
Guide	2'400			
Préparation de la visite	1'600			
Frais divers	400			
		<i>Sous-total sans subventions</i>	<i>4'800 CHF</i>	
		<b>Subventions (liste complète)</b>	<b>Demandées</b>	<b>Confirmées</b>
		Ville de Genève, crédit extraordinaire	10'000 CHF	
		<i>Sous-total subventions</i>	10'000 CHF	
<b>Total charges</b>	<b>14'800 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>14'800 CHF</b>	

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



Projet n° 27

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions                    |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma                         |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades                     |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input checked="" type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |   |

**Intitulé du projet :** *Sur la cinquième des Réveries du promeneur solitaire*

**Bref résumé du projet :** *Le projet de Stéphane Eicher consiste à accumuler du matériel sonore, vidéo, pictural et photographique, sur les quatre saisons de l'année, pour composer un parcours artistique, sonore et visuel guidé, une promenade audio basée sur la cinquième Promenade et jouant sur le parallélisme Ile Rousseau/Ile St.Pierre. La présentation de cette œuvre, sera bien évidemment l'un des événements programmés sur l'île Rousseau dans le cadre de son réaménagement (point 1.3.1.4). Elle pourrait être en outre diffusée sous la forme d'une fréquence radio et téléchargée de par le système Wi-Fi municipal sur les différents appareils mobiles personnels qui seront d'actualité en 2012. Une collaboration pourrait voir le jour avec la Ville de Bienne ainsi que la bourgeoisie de Berne pour une utilisation sur l'île St-Pierre du lac de Bienne. Enfin, le matériel utilisé par Stéphane Eicher pourrait pareillement servir à la production d'un livre-disque édité à Genève.*

**Organisme** AIA Productions**Répondant** Stéphane Eicher**Lieu** Aigues-Mortes

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Honoraires de création Stephan Eicher	50'540			
Coordination, administration, juridique	20'960			
Production et frais des créations sonores	71'800			
Production et frais des créations photographiques	12'600			
Production et frais des créations audiovisuelles	29'700			
Production et frais des dessins	1800			
		<b>Subventions (liste complète)</b>	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
		Ville de Genève, crédit extraordinaire	200'000 CHF	
<b>Total charges</b>	<b>200'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>200'000 CHF</b>	



## Projet n° 28

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions                    |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma                         |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades                     |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input checked="" type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |   |

**Intitulé du projet :** *La pervenche à Jean-Jacques*

**Bref résumé du projet :** *À travers plusieurs interventions artistiques au jardin des Rouvières, le projet a pour but de raviver l'héritage botanique de Rousseau. Des visites guidées, panneaux et activités centrées sur l'écologie et la protection des espèces viseront un public très large, avec un accent particulier sur les écoles.*

**Organisme** Association Les Rouvières

**Répondant** Andréas Schweizer

**Lieu** Jardin des Rouvières, Genève

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Projets artistiques	40'000	Financement Mamajah colloque eco-construction		3'000
Colloque écoconstruction	3'000	Financement expo agricole (Chiblins)		3'000
Expo outils agricoles	3'000	Financement Colloque espèces (Pro specie rara)		3'000
Signalisation + plants	10'000	Workshop (MES)		4'000
Activités pédagogiques	10'000	Financement impression Imprimerie des Arts		5'000
Colloque protection des espèces	3'000	Mise à disposition du terrain		5'000
Workshop dessin + expo	4'000	<b><i>Sous-total sans subventions</i></b> <b>23'000 CHF</b>		
Installations + Accueil public	10'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<b>Demandées</b>	<b>Confirmées</b>
Impression Programme	5'000	Ville de Genève, crédit extraordinaire	42'500 CHF	
Organisation recherche de fonds	5'000	Ville de Versoix	12'500	
Mise à disposition du terrain et aménagements	5'000	Loterie Romande	10'000	
		DIP	10'000	
		<b><i>Sous-total subventions</i></b> <b>75'000 CHF</b>		
<b>Total charges</b>	<b>98'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>98'000 CHF</b>	

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



Projet n° 29

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input type="checkbox"/> Expositions                    |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma                         |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades                     |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input checked="" type="checkbox"/> Projets polyvalents |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |   |

**Intitulé du projet :** *L'îlot Rousseau, entre cours et Lumières***Bref résumé du projet :** *Projet localisé dans un quartier emblématique d'une action sociale et qui ouvre le débat sur la place de Rousseau dans le quotidien des Genevois avec cette question : « En quoi sa pensée, au cœur et à l'ombre des Lumières, a joué un rôle dans l'inconscient collectif de notre cité, à la croisée d'initiatives individuelles et collectives ? ».*

<b>Organisme</b>	Îlot 13
<b>Répondants</b>	Béatrice Graf et Philippe Macasdar
<b>Lieux</b>	Îlot 13 et Parc des Crochettes, Genève

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
Salaires et charges sociales	374'183	Billetterie	33'085	
Honoraires	92'000	<b><u>Sous-total sans subventions</u></b>		
Décor, accessoires et costumes	44'000	<b>Subventions (liste complète)</b>	<b>Demandées</b>	<b>Confirmées</b>
Frais techniques	32'000	<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	157'000 CHF	
Transports, hébergement, défraiements	18'000	Loterie romande	150'000	
Sécurité et assurances	18'000	Etat de Genève	123'000	
Frais administratifs	3'000	Fonds Regio, Pour-cent culturel Migros, CRFG, SIG, Suisa, etc.	98'000	
Droits et taxes	7'000	Fondations (Wilsdorf, Leenards, Göhner, Suisse des interprètes, Sandoz)	65'000	
Promotion générale et site internet	30'000	<b><u>Sous-total subventions</u></b>		
Divers et imprévus	7'902		593'000 CHF	
<b>Total charges</b>	<b>626'085 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>626'085 CHF</b>	



Projet n° 30

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques | <input checked="" type="checkbox"/> Expositions |
| <input type="checkbox"/> Publications                           | <input type="checkbox"/> Cinéma                 |
| <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture                    | <input type="checkbox"/> Promenades             |
| <input type="checkbox"/> Musique                                | <input type="checkbox"/> Projets polyvalents    |
| <input type="checkbox"/> Théâtre                                |   |

**Intitulé du projet :** *La liberté, c'est...***Bref résumé du projet :** *Faire revivre par une exposition éphémère l'un des endroits où vécut Rousseau durant son enfance.***Répondant** Roswitha Kreil**Lieu** En négociation, à Genève

## Indications budgétaires

Charges		Produits		
		Subventions (liste complète)	<i>Demandées</i>	<i>Confirmées</i>
Honoraires	52'000			
Technique	25'000	Ville de Genève, crédit extraordinaire	20'000 CHF	
Documentation	6'000	Fonds Municipal d'Art Contemporain	20'000	
Frais d'administration	1'000	Loterie Romande	25'000	
Gardiennage installation	3'000	Fondation Nestlé pour l'Art	27'000	
Plaquette informative	5'000	Manor SA	Mise à disposition espace	
		<u>Sous-total subventions</u>	<u>92'000 CHF</u>	
<b>Total charges</b>	<b>92'000 CHF</b>	<b>Total produits</b>	<b>92'000 CHF</b>	

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi) 6671  
 Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau



<input type="checkbox"/> Conférences et activités scientifiques <input type="checkbox"/> Publications <input type="checkbox"/> Ateliers d'écriture <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> Expositions <input type="checkbox"/> Cinéma <input type="checkbox"/> Promenades <input checked="" type="checkbox"/> Projets polyvalents
--	---

<b>Intitulé du projet :</b> <i>L'Ombre des Lumières</i>	
<b>Bref résumé du projet :</b> <i>Fiction historique originale basée sur l'histoire de l'amitié entre Jean-Jacques Rousseau et le Genevois François Coindet. L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine rousseauiste à travers une fiction historique. Les moyens utilisés permettent d'envisager de servir un large public.</i>	
<b>Organisme</b>	Kitchen Project
<b>Répondants</b>	Marc Philippin et Dean Soõmi
<b>Lieu</b>	Pont de la Machine, Genève

Indications budgétaires (pour 3 représentations)				
Charges		Produits		
Honoraires, salaires et charges sociales	427'100			
Frais de production	152'900			
Frais d'exploitation	7'500			
Publicité et promotion	8'700			
Divers et imprévu (5%)	29'800			
Energie, matériel électrique	20'000			
Infrastructure et sécurité	25'000			
<b>Total charges</b>	<b>671'000 CHF</b>			

Subventions		
Subventions (liste complète)	Demandées	Confirmées
<b>Ville de Genève, crédit extraordinaire</b>	<b>200'000 CHF</b>	
Etat de Genève (DIP)	50'000	
Loterie Romande	60'000	
Privés et Fondations	336'000	
SIG	25'000	
<b><u>Sous-total subventions</u></b>	<b>671'000 CHF</b>	
<b>Total produits</b>	<b>671'000 CHF</b>	

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 ROUSSEAU POUR TOUS			
3. TOTAL PROJETS LAUREATS			
Raison sociale	Nom du projet	Coût	Part crédit extraordinaire
1. Société Jean-Jacques Rousseau de Genève	<i>Amis et ennemis de Jean-Jacques Rousseau</i>	150'000	50'000
2. GIPRI	<i>Rousseau, la République, la Paix</i>	92'500	23'000
3. Fondation pour l'Histoire des Suisses dans le Monde en collaboration avec la Société des Amis de Penthes	<i>Faut-il brûler Rousseau ?</i>	30'150	6'000
4. Association pour l'Autobiographie	<i>Rousseau et la révolution autobiographique</i>	34'000	5'000
5. Sakae Tade & Takuya Kobayashi	<i>Traduction japonaise des Deux lettres au maréchal de Luxembourg</i>	13'000	5'000
6. Association pour l'étude de l'histoire régionale	<i>Journal au temps de Rousseau. Genève et le monde en 1712 (vol.1) ; Genève et le monde en 1762 (vol. 2).</i>	300'000	60'000
7. Editions Markus Haller	<i>David Gauthier : The sentiment of existence</i>	27'168	8'250
8. AGPI	<i>Une année avec Rousseau : douze étapes de sa vie</i>	57'000	36'000
9. Aboubakar Hakim, Abderamane	<i>Diffusion du Discours sur les sciences et les arts en arabe</i>	20'000	5'000
10. Municipalité d'Assens	<i>Autour de Jean-Jacques Rousseau</i>	0	0
11. Opéra-Studio de Genève	<i>Tic-tac Rousseau</i>	275'000	50'000
12. Ensemble baroque Lux Borea	<i>Femme qui pète n'est pas morte</i>	35'000	9'000
13. Cantus firmus vokalensemble & consort	<i>Le Devin du village</i>	430'850	50'000
14. Orchestre de Chambre de Genève	<i>C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rameau : Rousseau et la musique</i>	120'000	60'000
15. Hors Portée, collectif de musicologues	<i>Entre Paris, Vienne et Saint-Petersbourg : Le voyage du Devin dans l'Europe des Lumières</i>	325'000	50'000
16. For, compagnie Hervé Loichemol	<i>L'affaire Rousseau</i>	250'000	45'000
17. Musée Jean-Jacques Rousseau de Montmorency	<i>Les Dialogues, ou Rousseau juge de Jean-Jacques</i>	120'000	40'000
18. Association des fêtes costumées de Genève	<i>Reconstitution historique : La vie quotidienne sous Jean-Jacques Rousseau</i>	43'000	5'000
19. Comité Européen Jean-Jacques Rousseau	<i>Des montres signées Rousseau</i>	220'000	20'000
20. Fondation Martin Bodmer	<i>Voir Projets phares Expo BGE 1</i>	0	0
21. Ecole internationale de Genève	<i>L'éducation internationale et Jean-Jacques Rousseau</i>	26'000	5'000
23. Association "Le nez dans le ruisseau"	<i>Le nez dans le ruisseau</i>	820'000	150'000
24. Point Prod	<i>Jean-Jacques sur les traces de Rousseau</i>	1'090'000	250'000

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

<b>2012 ROUSSEAU POUR TOUS</b>			
<b>3. TOTAL PROJETS LAUREATS</b>			
25. Fondation de l'Espace Rousseau	<i>Tous les chemins mènent à Rousseau</i>	77'000	15'000
26. ASPACO	<i>Sur les pas de Jean-Jacques Rousseau</i>	14'800	10'000
27. Stéphane Eicher	<i>Sur la cinquième des Rêveries du promeneur solitaire</i>	200'000	200'000
28. Association Les Rouvières	<i>La perverche à Jean-Jacques</i>	98'000	42'500
29. Îlot 13	<i>L'Îlot Rousseau, entre cours et Lumières</i>	626'085	157'000
30. Roswitha Kreil	<i>La liberté, c'est...</i>	92'000	20'000
31. Kitchen Project	<i>L'Ombre des Lumières</i>	671'000	200'000
<b>1. TOTAL PROJETS LAUREATS</b>		<b>6'257'553</b>	<b>1'576'750</b>



2 0 1 2

R O U S S E A U

P O U R T O U S

## **Annexe 5 : budget global**

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 ROUSSEAU POUR TOUS : <u>BUDGET GLOBAL</u>		
Titre	Coût	Part crédit extraordinaire
<b>1. PROJETS PHARES</b>		
Livret opéra	150'000	150'000
Expositions BGE 1	380'000	190'000
Expositions BGE 2	410'000	410'000
Expositions BGE 3	480'000	480'000
Catalogue raisonné manuscrits	220'000	220'000
Exposition au Salon du Livre	290'000	150'000
Banquets républicains	150'000	150'000
<b>TOTAL PROJETS PHARE</b>	<b>2'080'000</b>	<b>1'750'000</b>
<b>2. PROJETS INSTITUTIONNELS</b>		
CJB	173'000	105'000
MAH	750'000	0
MHN	50'000	0
MEG	610'000	160'000
IMV	30'000	0
BM	14'500	14'500
<b>TOTAL PROJETS INSTITUTIONNELS</b>	<b>1'627'500</b>	<b>279'500</b>
<b>3. PROJETS LAUREATS</b>		
1. Société Jean-Jacques Rousseau de Genève	150'000	50'000
2. GIPRI	92'500	23'000
3. Fondation pour l'Histoire des Suisses dans le Monde en collaboration avec la Société des Amis de Penthes	30'150	6'000
4. Association pour l'Autobiographie	34'000	5'000
5. Sakae Tade & Takuya Kobayashi	13'000	5'000
6. Association pour l'étude de l'histoire régionale	300'000	60'000
7. Editions Markus Haller	27'168	8'250
8. AGPI	57'000	36'000
9. Aboubakar Hakim, Abderamane	20'000	5'000
10. Municipalité d'Assens	0	0
11. Opéra-Studio de Genève	275'000	50'000
12. Ensemble baroque Lux Borea	35'000	9'000
13. Cantus firmus vokalensemble & consort	430'850	50'000
14. Orchestre de Chambre de Genève	120'000	60'000
15. HorsPortée, collectif de musicologues	325'000	50'000
16. For, compagnie Hervé Loichemol	250'000	45'000
17. Musée Jean-Jacques Rousseau de Montmorency	120'000	40'000
18. Association des fêtes costumées de Genève	43'000	5'000
19. Comité Européen Jean-Jacques Rousseau	220'000	20'000
20. Fondation Martin Bodmer (traité avec expo BGE 1)	0	0
21. Ecole internationale de Genève	26'000	5'000
23. Association "Le nez dans le ruisseau"	820'000	150'000
24. Point Prod	1090'000	250'000

6676

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

<b>2012 ROUSSEAU POUR TOUS : BUDGET GLOBAL</b>		
25. Fondation de l'Espace Rousseau	77'000	15'000
26. ASPACO	14'800	10'000
27. Stéphane Eicher	200'000	200'000
28. Association Les Rouvières	98'000	42'500
29. Îlot 13	626'085	157'000
30. Kreil, Roswitha	92'000	20'000
31. Kitchen Project	671'000	200'000
<b>TOTAL PROJETS LAUREATS</b>	<b>6'257'553</b>	<b>1'576'750</b>
<b>4. ENVELOPPE SUPPLEMENTAIRE</b>	<b>600'000</b>	<b>600'000</b>
<b>TOTAL 2012 ROUSSEAU POUR TOUS</b>	<b>10'565'053</b>	<b>4'206'250</b>



2 0 1 2

R O U S S E A U

P O U R T O U S

*Annexe 6 : 2012 Rousseau pour tous,*  
demande de crédit 2009-2013

2012 ROUSSEAU POUR TOUS : BUDGET GLOBAL et demande de crédit 2009-2013							
Titre	Coût	Credit extraordinaire : total	2009	2010	2011	2012	2013
<b>1. PROJETS PHARES</b>							
Livret opéra	150'000	150'000	50'000	50'000	50'000		
Expositions BGE.1	380'000	190'000			25'000	165'000	
Expositions BGE.2	410'000	410'000			70'000	340'000	
Expositions BGE.3	480'000	480'000			100'000	380'000	
Catalogue raisonné manuscrits	220'000	220'000		70'000	90'000	60'000	
Exposition au Salon du Livre	290'000	150'000			20'000	130'000	
Banquets républicains	150'000	150'000				150'000	
<b>TOTAL PROJETS PHARE</b>	<b>2'080'000</b>	<b>1'750'000</b>	<b>50'000</b>	<b>120'000</b>	<b>355'000</b>	<b>1'225'000</b>	<b>0</b>
<b>2. PROJETS INSTITUTIONNELS</b>							
CJB	173'000	105'000			45'000	60'000	
MAH	750'000	0					
MHN	50'000	0					
MEG	610'000	160'000			140'000	20'000	
IMV	30'000	0					
BM	14'500	14'500				14'500	
<b>TOTAL PROJETS INSTITUTIONNELS</b>	<b>1'627'500</b>	<b>279'500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>185'000</b>	<b>94'500</b>	<b>0</b>
<b>3. PROJETS LAUREATS</b>							
1. Société Jean-Jacques Rousseau de Genève	150'000	50'000		10'000	15'000	15'000	10'000
2. GIPRI	92'500	23'000			6'000	10'000	7'000
3. Fondation pour l'Histoire des Suisses dans le Monde en collaboration avec la Société des Amis de Penthes	30'150	6'000				4'000	2'000
4. Association pour l'Autobiographie	34'000	5'000				3'000	2'000
5. Sakae Jade & Takaya Kobayashi	13'000	5'000				3'000	2'000
6. Association pour l'étude de l'histoire régionale	300'000	60'000	10'000	10'000	10'000	20'000	10'000
7. Editions Markus Haller	27'168	8'250			2'000	4'000	2'250
8. AGPI	57'000	36'000			9'000	18'000	9'000
9. Aboubakar Hakim, Abdelramane	20'000	5'000				3'000	2'000
10. Municipalité d'Assens	0	0					

Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

2012 ROUSSEAU POUR TOUS : BUDGET GLOBAL et demande de crédit 2009-2013									
11. Opéra-Studio de Genève	275'000	50'000		5'000	10'000	25'000	10'000		10'000
12. Ensemble baroque Lux Borela	35'000	9'000				6'000	3'000		3'000
13. Cantus firmus vokalensemble & consort	430'850	50'000				30'000	20'000		20'000
14. Orchestre de Chambre de Genève	120'000	60'000		10'000	20'000	20'000	10'000		10'000
15. Hors Portée, collectif de musicologues	325'000	50'000	7'000	7'000	6'000	20'000	10'000		10'000
16. For, compagnie Hervé Loichemol	250'000	45'000		7'000	8'000	25'000	5'000		5'000
17. Musée Jean-Jacques Rousseau de Montmorency	120'000	40'000			10'000	20'000	10'000		10'000
18. Association des fêtes costumées de Genève	43'000	5'000				3'000	2'000		2'000
19. Comité Européen Jean-Jacques Rousseau	220'000	20'000			5'000	10'000	5'000		5'000
20. Fondation Martin Bodmer (traité avec expo BGE 1)	0	0							
21. Ecole internationale de Genève	26'000	5'000				3'000	2'000		2'000
23. Association "Le nez dans le misseau"	820'000	150'000		15'000	20'000	80'000	35'000		35'000
24. Point Prod	1'090'000	25'000	25'000	25'000	50'000	100'000	50'000		50'000
25. Fondation de l'Espace Rousseau	77'000	15'000			5'000	5'000	5'000		5'000
26. ASPACO	148'000	10'000			2'500	5'000	2'500		2'500
27. Stéphane Licher	200'000	200'000	150'000	50'000					
28. Association Les Rouvrières	98'000	42'500			10'000	25'000	7'500		7'500
29. Ilot 13	626'085	157'000	17'000	20'000	20'000	70'000	30'000		30'000
30. Kreal, Roswitha	92'000	20'000			4'000	9'000	7'000		7'000
31. Kitchen Project	671'000	200'000		50'000	50'000	50'000	50'000		50'000
<b>TOTAL PROJETS LAUREATS</b>	<b>6'257'553</b>	<b>1'157'675</b>	<b>209'000</b>	<b>209'000</b>	<b>262'500</b>	<b>586'000</b>	<b>310'250</b>		<b>310'250</b>
<b>4. ENVELOPPE SUPPLEMENTAIRE</b>	<b>600'000</b>	<b>600'000</b>			<b>200'000</b>	<b>400'000</b>			
<b>TOTAL 2012 ROUSSEAU POUR TOUS (sans l'île Rousseau)</b>	<b>10'565'053</b>	<b>4'206'250</b>	<b>259'000</b>	<b>329'000</b>	<b>1'002'500</b>	<b>2'305'500</b>	<b>310'250</b>		<b>310'250</b>



2 0 1 2

R O U S S E A U

P O U R T O U S

**Annexe 7 : Année 2012, un renouveau  
éditorial**

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

## Année 2012 : un renouveau éditorial

L'approche de l'année du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau a favorisé les projets de réédition des œuvres et de la correspondance de Jean-Jacques Rousseau.

Rappelons que les œuvres de Rousseau étaient jusqu'à présent disponibles, dans une version scientifiquement fiable, grâce à la Bibliothèque de la Pléiade. Cinq volumes assuraient au lecteur une vue d'ensemble (mais pas intégralement complète) de la production rousseauiste : les plus grands noms de la critique de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle se sont trouvés réunis dans cette édition, placée voici cinquante ans sous le patronage de la Société Jean-Jacques Rousseau de Genève.

La Correspondance, quant à elle, a été abondamment travaillée par Ralph Leigh, universitaire anglais, et publiée en une cinquantaine de volumes à la Voltaire Foundation d'Oxford. Malheureusement, il faut aujourd'hui déboursier près de vingt mille francs pour s'offrir la totalité de la collection ! On comprend dès lors l'urgence d'une réédition plus accessible à l'ensemble des bibliothèques publiques ou à tout lecteur intéressé par Rousseau.

Parmi tous les projets éditoriaux nés à l'approche de 2012, celui des éditions Classiques Garnier est assurément le plus digne d'intérêt et celui qui va, de toute évidence, marquer le tricentenaire. Les éditions Champion n'en projettent pas moins, de leur côté, quelques travaux intéressants.

<p><i>Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau</i> Une nouvelle édition</p>
--

L'un des événements éditoriaux majeurs de ces prochaines années réside dans la publication, aux éditions Classiques Garnier, d'une version totalement renouvelée des *Œuvres complètes* de Jean-Jacques Rousseau.

L'édition de référence était, jusqu'à présent, celle des *Œuvres complètes* parue, en cinq volumes, dans la Bibliothèque de la Pléiade, sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond. D'un point de vue institutionnel, cette entreprise était adossée à la Société J.-J. Rousseau (Genève). Or cinquante ans ont passé depuis la publication du premier volume de cette prestigieuse édition, à laquelle avaient collaboré la plupart des grands noms de la critique rousseauiste, tels Jean Starobinski, Robert Derathé et Bernard Guyon.

À la différence de cette édition articulée sur une sélection thématique, il s'agit aujourd'hui de rendre accessible l'intégralité des écrits de Rousseau présentés dans l'ordre chronologique, afin de permettre de réinterroger cette œuvre d'un point de vue à la fois historique et généalogique, et d'en rendre sensible l'originalité à travers la diversité des sujets abordés. Une entreprise de cette envergure n'a pas d'équivalents depuis l'édition Musset-Pathay au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est requise par toute une série de découvertes ou de relectures contemporaines dans le corpus publié et non publié des écrits de Rousseau (écrits botaniques, manuscrits, partitions, etc.) et par le renouvellement en cours des interprétations. Les travaux ont déjà commencé : les premiers volumes devraient sortir des presses en 2010 ou 2011 et les derniers vers 2015.

#### Une édition scientifique

La nouvelle édition exigera tout d'abord, lorsqu'ils existent, un scrupuleux **retour aux manuscrits**, et une attention soutenue apportée à l'établissement des textes.

Cette exigence se justifie d'autant plus que de nouveaux manuscrits, inconnus aux éditeurs de la Pléiade, ont été récemment découverts : par exemple, plusieurs brouillons de *La Nouvelle Héloïse* viennent

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

d'être acquis par la Bibliothèque Nationale de France. Ces sources nouvelles demandent tout naturellement un réexamen complet des bases philologiques sur lesquelles avaient été fondées les précédentes éditions.

C'est par ailleurs la **totalité des textes** de Rousseau qu'il est envisagé d'éditer. Les cinq volumes de la Pléiade ne comprenaient pas, pour prendre ces seuls exemples, les articles sur la musique de l'*Encyclopédie*, ou ne faisaient qu'une brève allusion aux papiers Dupin. Or comment vouloir envisager l'évolution de l'acte créateur sans tendre vers une forme d'exhaustivité ? Les recherches effectuées ces dernières années sur des textes moins travaillés de Rousseau ouvrent fort opportunément de nouvelles perspectives.

C'est enfin une **approche interprétative moderne** de l'œuvre pleinement inscrite dans les riches développements critiques ayant marqué les dernières décennies, que cette édition veut promouvoir au niveau de l'annotation, du commentaire et de l'interprétation.

L'édition des *Œuvres complètes* prévue aux éditions Classiques Garnier s'appuiera sur un **vaste réseau scientifique** constitué des nombreuses universités intéressées par ce vaste chantier (Paris IV Sorbonne, Paris VII, Lyon II, Grenoble, Genève...), de plusieurs centres de recherches (CELLF17-18, LIRE...) et des institutions ou sociétés reconnues pour leur implication dans la recherche dix-huitémiste (Institut Voltaire, Société Jean-Jacques Rousseau). Elle fait appel, sans restriction de frontières, aux meilleurs spécialistes de Rousseau. En s'ouvrant aux chercheurs américains, japonais, polonais, italiens..., elle se veut le carrefour d'une recherche internationale en même temps que le creuset d'apports inédits et d'approches renouvelées de la critique rousseauiste.

Une structure associative *ad hoc* est en voie de se créer, instrument institutionnel qui sera exclusivement destiné à servir à l'entreprise internationale des *Œuvres complètes*.

### Une maquette originale

Conçue selon le même principe que Roger Lewinter avait autrefois adopté pour Diderot au Club Français du Livre, cette **édition chronologique** des écrits de Rousseau présente l'avantage de bénéficier d'un triple support.

La version purement chronologique qui sera proposée dans la collection « Classiques Garnier édition » sera en effet doublée d'une version grand public (qui ne se souvient des fameux « Garnier jaune » ?) dans laquelle les grands textes seront regroupés. Une version électronique permettra enfin de multiplier les références, de présenter, le cas échéant, la totalité des variantes et de développer une iconographie dont on connaît l'importance dans l'œuvre de Rousseau.

Notre édition se distingue justement par trois apports nouveaux : ceux de la **correspondance privée**, de l'**iconographie** relative aux textes de Rousseau, et de son **œuvre musicale**. Les partitions du *Devin du village* et de ses autres compositions, les estampes de *La Nouvelle Héloïse*, les images des herbiers seront intégralement accessibles au lecteur et pleinement réintégrées dans la ligne éditoriale. Quant à la correspondance, elle s'inscrit naturellement dans l'entreprise chronologique et se devait tout naturellement d'être présentée, chaque fois que nécessaire, en regard de l'œuvre.

### L'équipe éditoriale

L'édition des *Œuvres complètes* de Rousseau sera dirigée par Jacques Berchtold (université Paris IV Sorbonne), François Jacob (Institut Voltaire, Genève) et Yannick Sétit (université Paris VII Denis Diderot) – équipe renforcée de deux conseillers scientifiques : Alain Grosrichard (université de Genève) et Jean-François Perrin (université de Grenoble).

**Jacques Berchtold**, professeur à l'université de Paris IV Sorbonne, a publié, outre plusieurs importantes monographies, une cinquantaine d'articles sur Jean-Jacques Rousseau ainsi que de nombreux

## Proposition: tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau

actes de colloques : *L'amour dans La Nouvelle Héloïse : texte et intertexte* (avec François Rosset, Genève, Droz, 2002) ; *Rousseau visité, Rousseau visiteur : les dernières années* (avec Michel Porret, Annales Jean-Jacques Rousseau, t. 42, 1999), etc. Il est co-responsable des *Annales Jean-Jacques Rousseau* et membre du comité de la Société Jean-Jacques Rousseau.

**François Jacob**, conservateur en charge de l'Institut Voltaire de Genève, est secrétaire général de la Société Jean-Jacques Rousseau. On lui doit deux ouvrages sur Rousseau (*Le concert de Lausanne : Gustave Doret et Jean-Jacques Rousseau*, Genève, Slatkine, 2006 et *La Cité interdite : Jean-Jacques Rousseau à Genève*, Genève, Slatkine, 2008). Il est par ailleurs, rappelons-le, l'un des deux chefs de projet de l'opération *2012 Rousseau pour tous*.

**Yannick Sèité** est maître de conférences à l'université Paris VII Denis Diderot et s'est imposé comme l'un des meilleurs spécialistes de *La Nouvelle Héloïse* grâce à son ouvrage *Du livre au lire : La Nouvelle Héloïse, roman des Lumières* (Paris, Honoré Champion, 2002). Il a également dirigé, avec Jacques Berchtold, le volume *Lire la correspondance de Rousseau* publié aux *Annales Jean-Jacques Rousseau* en 2007 et produit de très nombreux articles sur Rousseau.

<b>Autres projets éditoriaux</b>
----------------------------------

Les éditions Champion, propriété de l'éditeur genevois Slatkine, projettent une édition de la Correspondance de Rousseau en plusieurs volumes. Cette édition est préparée par **Jean-Daniel Candaux**, ancien conservateur à la Bibliothèque de Genève, **Frédéric S. Eigeldinger**, professeur honoraire à l'université de Neuchâtel et **Raymond Trousson**, ancien professeur à l'Université libre de Bruxelles.

On ne peut que se réjouir d'une telle initiative, qui vise à mettre à disposition d'un large public une correspondance réservée jusque là aux seules bibliothèques spécialisées. Signalons que Raymond Trousson prépare en même temps, toujours aux éditions Champion, une édition d'*Œuvres capitales* de Rousseau où il se propose, avec l'aide de plusieurs spécialistes, de réinterroger quelques-uns des grands textes du philosophe.

1912 avait été, avec le lancement des activités de la Société Jean-Jacques Rousseau, un moment fort de la recherche rousseauiste. 1962, 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'écrivain, avait vu naître l'édition de la Bibliothèque de la Pléiade. Il semble, et nul ne s'en plaindra, que 2012 s'inscrive dans cette tradition d'un questionnement constamment renouvelé de l'œuvre de Rousseau, et de son accession à un public toujours plus large.

La proposition est renvoyée à la commission des arts et de la culture sans débat de préconsultation.

## **11. Proposition du Conseil administratif du 22 avril 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur communal «Genève 2020 – Renouveau durable d'une ville-centre» (PR-702).**

### **1. Processus et calendrier**

Dans sa séance du 20 janvier 2009, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-650 du Conseil administratif relative au déroulement et au calendrier du plan directeur communal jusqu'à son adoption par le Conseil d'Etat.

L'esprit de la proposition PR-650 visait principalement à dégager un temps de consultation pour le Conseil municipal, avant que celui-ci ne soit saisi d'un projet de résolution portant sur l'approbation du projet de plan directeur communal.

Le Conseil administratif a poursuivi ses démarches dans ce sens, et sollicité les services municipaux ainsi que le Département du territoire pour que le Conseil municipal et sa commission de l'aménagement et de l'environnement puissent être saisis au plus tôt du projet de résolution. Il s'agit notamment de donner à la commission le temps de prendre connaissance en profondeur de ce projet, et d'organiser ses éventuelles auditions.

C'est donc avec de l'avance sur le calendrier prévu dans le cadre de la proposition PR-650 que le présent projet de résolution vous est soumis, avec l'objectif de parvenir à une décision finale du Conseil municipal dans son plénum des 15 et 16 septembre 2009. Ce dispositif dégage plus de temps pour le Conseil municipal, tout en consolidant l'objectif d'une adoption du plan directeur avant le changement de législature du Conseil d'Etat.

### **2. Etat et avancement des études**

Depuis l'automne 2008, le projet de plan directeur a progressé selon les échéances prévues:

*Travail en étroite relation avec le Conseil administratif*

– Conseil administratif consulté à six reprises dans l'année 2008

*Remaniement du rapport de synthèse et rédaction du document «état 4» tenant compte des observations cantonales:*

- Travaux menés de décembre 2008 à février 2009.

*Consultation publique du plan directeur communal (du 2 mars au 1<sup>er</sup> avril 2009) et large diffusion de l'information:*

- Mise en ligne sur internet du rapport de synthèse «état 4» le 25 février 2009 (le rapport de synthèse «état 4» et les cartes y sont toujours consultables)
- Affichage public et communiqués de presse dès le 22 février 2009
- Exposition publique à la Bibliothèque de la Cité: du 3 mars au 1<sup>er</sup> avril 2009
- Conférence de presse à l'occasion de la consultation publique et de l'ouverture de l'exposition publique à la Bibliothèque de la Cité le 3 mars 2009
- Conférence-débat sur les enjeux du plan directeur communal au Muséum d'histoire naturelle le 5 mars 2009
- Conférence-débat sur le thème du logement et du logement social au Muséum d'histoire naturelle le 12 mars 2009
- Conférence-débat sur la ville et ses usagers au Muséum d'histoire naturelle le 26 mars 2009

*Travaux avec la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal:*

- Présentation de «l'état 3» du plan directeur communal à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 11 novembre 2008
- Présentation des préavis cantonaux et réponses aux questions de la commission de l'aménagement et de l'environnement – vote à une large majorité du Conseil municipal sur la proposition PR-650 le 21 janvier 2009
- Visite commentée de l'exposition publique pour la commission de l'aménagement et de l'environnement et pour la commission Agenda 21 du Conseil municipal le 24 mars 2009.

D'entente avec la commission de l'aménagement et de l'environnement, ladite commission disposera d'une séance d'information/discussion sur les observations recueillies en cours de consultation publique et sur les dernières modifications prévues pour le rapport de synthèse, ainsi que de trois séances, si nécessaire, permettant notamment d'organiser les éventuelles auditions des observants.

En accord avec la Direction générale du territoire, le présent projet de résolution anticipe sur l'accord écrit du Département cantonal du territoire, qui devrait intervenir dans le courant du mois de mai 2009 et sera formellement transmis au Conseil municipal dans sa séance des 9 et 10 juin 2009. La transmission formelle de cet accord sera mise au point avec le Département cantonal du territoire, de manière que le délai de réponse de nonante jours prévu par la loi soit compatible avec une décision en plénum dans la session des 15 et 16 septembre 2009.

Ces adaptations de calendrier permettront par ailleurs de mettre à profit la pause des vacances d'été pour la mise au point du rapport de la commission.

### 3. Réponses aux motions du Conseil municipal

Le projet de plan directeur communal répond explicitement aux motions ci-dessous:

- M-290: «Un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins du citoyen»
- M-271: «Relance construction de logements»
- M-636: «Garantissons la construction de logements sociaux»
- M-766: «Politique de stationnement en Ville de Genève»

### 4. Rappel des enjeux, de la structure et des perspectives du plan directeur communal

#### *Un contrat*

Le plan directeur communal engage les autorités publiques. Il fonctionne comme un contrat liant entre elles les autorités communales et cantonales. Il n'engage pas les particuliers, sinon indirectement au travers de la mise en œuvre des actions programmées. Il permet d'énoncer un socle de références partagées pour les législatures actuelles et futures. C'est aussi une opportunité pour les communes d'ajuster entre elles leurs perspectives de développement.

#### *Une vision*

Le plan directeur définit un ensemble d'orientations à moyen ou long terme pour l'aménagement du territoire. Il n'a pas pour fonction de conclure par avance les débats politiques sur l'aménagement, mais plutôt de fixer un cadre et de situer les débats actuels et à venir dans un ensemble cohérent.

#### *Une synthèse*

Le plan directeur communal Genève 2020 se fonde sur huit priorités politiques, développées dans le chapitre 1 du rapport de synthèse et résumées dans les pages suivantes.

Il fédère les actions des départements et services municipaux en cinq stratégies territoriales, qui seront mises en œuvre dans le cadre de 27 programmes urbains à l'horizon 2020. Les stratégies et les programmes sont détaillés dans les chapitres 2 et 3 du rapport de synthèse.

Lors de son processus d'adoption, le plan directeur mobilise la classe politique, les administrations municipales et cantonales, les commissions consultati-

ves, des professionnels de différents domaines. Il donne une occasion à tous les milieux concernés par l'aménagement de faire le point, pour une période de dix à quinze ans, sur l'état des connaissances, des enjeux et des doctrines concernant le territoire.

#### *Une structure du rapport de synthèse*

Le plan directeur se compose de quatre chapitres. Le premier chapitre met en avant huit options politiques, déclinées sous formes de «stratégies territoriales» dans le deuxième chapitre, et en fiches de mise en œuvre dans le troisième chapitre. Le chapitre 4 regroupe la question des implications financières, le processus d'élaboration et les documents de référence.

#### *Des perspectives: assumer les responsabilités de ville-centre*

La Ville de Genève entend assumer ses responsabilités de ville-centre du canton et de l'agglomération franco-valdo-genevoise, telles qu'elles sont fixées par le plan directeur cantonal Genève 2015 et par le projet d'agglomération Genève Agglo 2030:

- contribuer au développement de l'agglomération, moins par une croissance quantitative étant donné les limites de capacité d'un territoire communal déjà densément bâti que par un renouvellement qualitatif conciliant facteurs d'attractivité régionale et internationale ainsi que qualité de la vie locale;
- participer à l'effort de construction de logements et de rééquilibrage local de l'emploi et de l'habitat, afin de réduire les besoins de mobilité à l'échelon du canton et de l'agglomération et de favoriser la mixité sociale;
- coopérer à la mise en place d'une gestion urbaine durable, conciliant la très forte sollicitation humaine du territoire communal et la préservation de l'environnement.

Au bénéfice de ces précisions et du contenu du rapport de synthèse «état 4» du 19 février 2009 intitulé «Genève 2020 – Renouvellement durable d'une ville-centre» ainsi que de ses annexes, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de résolution suivant:

#### *PROJET DE RÉOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif;

vu l'article 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1985;

vu l'article premier et l'article 2, alinéa 1, de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 22 juin 1979, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1980;

vu l'article 11 bis de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1987;

vu les directives de l'Etat de Genève de 2003 à propos de l'établissement du plan directeur communal;

vu la proposition PR-650, relative à l'examen anticipé du projet de plan directeur communal «Genève 2020 – Renouveau d'une ville-centre», approuvée par le Conseil municipal le 20 janvier 2009,

*arrête:*

*Article unique.* – Approuve sous forme de résolution le plan directeur communal «Genève 2020 – Renouveau durable d'une ville-centre».

La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement sans débat de préconsultation.

## **12. Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 650 750 francs (frais d'acte, émoluments, enregistrement compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 326, section Petit-Saconnex, propriété de feu M. Jean Tua, sise rue Chandieu (PR-703).**

### **Préambule**

Le 23 janvier 1997, le Grand Conseil a adopté le plan N° 28813-215 modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex.

Cette modification des limites de zones situées le long de la rue Chandieu, porte sur la création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et déclare d'utilité publique la réalisation d'un groupe scolaire complet, ainsi que l'aménagement d'un espace public paysagé en prolongement de la «pénétrante de verdure» qui regroupe un ensemble quasi continu d'espaces verts et d'équipements entre Cornavin et le Grand-Saconnex.

## Proposition: acquisition d'une parcelle à la rue Chandieu

L'ensemble des terrains compris dans le périmètre de cette zone d'utilité publique appartient à la Ville de Genève hormis la parcelle N° 326 qui coupe littéralement en deux ce périmètre.

La réalisation en cours d'exécution des plans localisés de quartier N°s 28748 et 29352 englobant les parcelles voisines nécessite la construction prochaine d'équipements publics, notamment le groupe scolaire qui fera l'objet d'un concours.

Sa construction est prévue en 2013.

Au décès de M. Jean Tua, propriétaire de la parcelle N° 326, en avril 2008, les services de la Ville de Genève ont pris contact avec son exécuteur testamentaire aux fins de négocier l'acquisition de cette parcelle.

**Descriptif de l'objet proposé**

La parcelle N° 326 d'une surface de 955 m<sup>2</sup> est occupée par des garages loués à des privés.

Cette parcelle n'est grevée d'aucune servitude.

**Coût de l'opération**

L'héritière instituée par le défunt est la Fondation Jean Tua dont la constitution est imminente. Le but de cette fondation sera le financement de recherches médicales à Genève, en cardiologie, rhumatologie ainsi que dans le domaine de la radiothérapie pour la lutte contre le cancer.

Vu le caractère de la fondation bénéficiaire et afin que celle-ci puisse profiter des revenus réguliers provenant de la location des garages sis sur la parcelle de la rue Chandieu, il a été convenu de procéder à une vente à terme c'est-à-dire:

- Signature de l'acte d'acquisition dès réception de l'arrêté du Conseil d'Etat entérinant la décision du Conseil municipal.
- Prise de possession par la Ville de Genève fin 2011.
- Paiement du prix de 650 750 francs au moment de la prise de possession par la Ville de Genève, soit fin 2011.
- Entre-temps la fondation pourra conserver la jouissance des garages et profiter du revenu de leur location jusqu'à la date de prise de possession de la Ville de Genève.

Prix d'acquisition 955 m <sup>2</sup> x 650 francs/m <sup>2</sup>	620 750
Frais d'acte notarié, enregistrement et divers environ	30 000
Total	<u>650 750</u>

Le transfert de propriété, en faveur de la Ville de Genève, se fera en l'état et libre d'occupants.

### **Référence au 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2009-2020**

Cet objet sera imputé sur le N° PFI 031,068.03 «Acquisitions de parcelles rue Chandieu», figurant au 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement pour un montant de 1 500 000 francs

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit d'acquisition est la Direction des constructions et de l'aménagement – unité opérations foncières. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et l'exécuteur testamentaire de feu M. Jean Tua en vue de l'acquisition de la parcelle N° 326, commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 955 m<sup>2</sup>, sise rue Chandieu, pour le prix de 620 750 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Le Conseil administratif est autorisé à convertir en un acte authentique le susdit accord en vue de l'acquisition de la parcelle N° 326, commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 955 m<sup>2</sup>, sise rue Chandieu, pour le prix de 620 750 francs.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 650 750 francs (frais d'acte et émoluments compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 326,

Proposition: acquisition d'une parcelle à la rue Chandieu

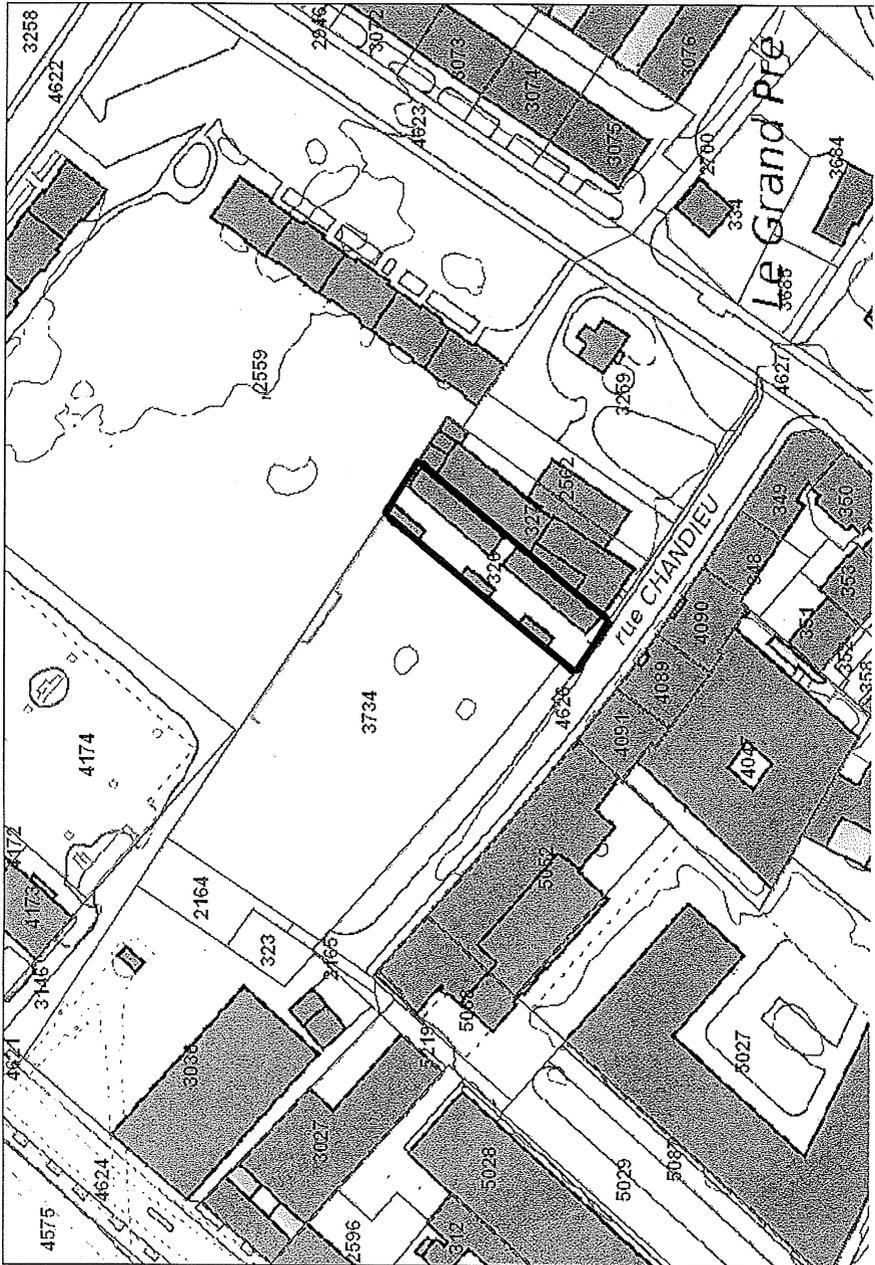
section Petit-Saconnex, d'une surface de 955 m<sup>2</sup>, sise rue Chandieu, propriété de feu M. Jean Tua.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

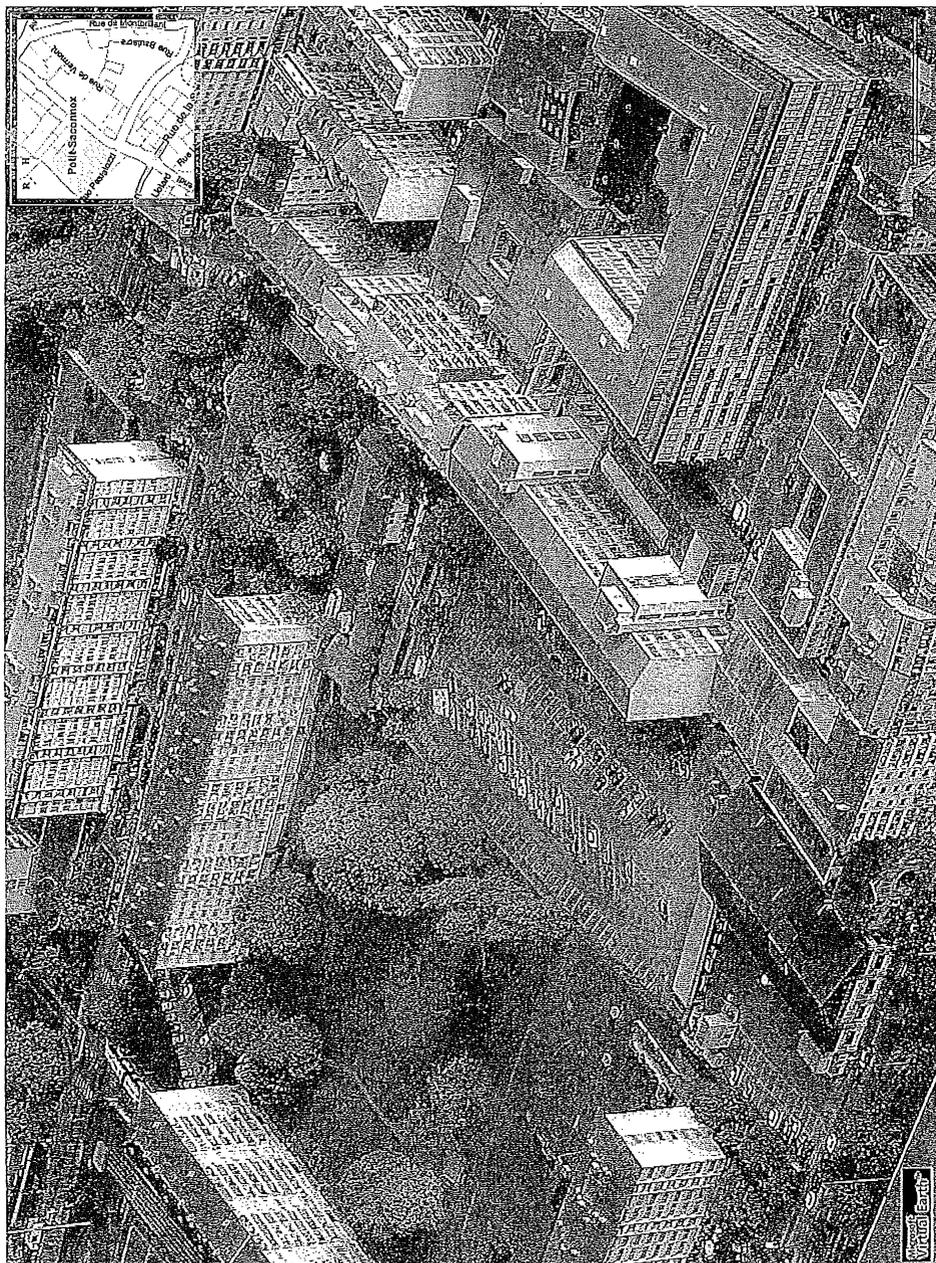
*Art. 4.* – Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle mentionnée dans l'accord visé à l'article premier.

*Annexes:* plans



Proposition: acquisition d'une parcelle à la rue Chandieu



La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que la proposition PR-704 en vue de la rénovation de l'Alhambra est renvoyée à la session de juin, pour que vous ayez le temps de lire tous les documents, et qu'elle sera liée avec le rapport de la commission des pétitions P-224 A.

### **13. Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 543 400 francs destiné à la première tranche des travaux de rénovation et de remise à niveau des toilettes publiques existantes de la Ville Genève (PR-705).**

#### **Préambule**

Le présent crédit porte sur les dix premières installations d'une liste de 21 édifices à réaliser en deux étapes. Cette première étape comporte dix lieux compris dans le périmètre du centre-ville, la rade et certains parcs.

Certains W.-C. qui ne figurent pas à cet inventaire sont pris en charge dans le cadre de demandes de crédits d'aménagements, notamment les W.-C. du parc Gourgas, de la place Saint-Gervais et de la place Longemalle.

Cette proposition fait suite à divers courriers et articles parus dans les médias dénonçant l'état de dégradation général du parc immobilier des W.-C. publics ainsi qu'à diverses études engagées révélant la problématique d'entretien mise en parallèle avec l'évolution sociale (insécurité des espaces publics, vandalisme).

Une première réponse avait été donnée par le dépôt d'une demande de crédit destinée à l'étude et à la réalisation de travaux de rénovation, proposant le remplacement des W.-C. par de nouvelles installations (sanisettes autonettoyantes, voir proposition PR-343).

Lors de la séance du 13 mai 2005, le Conseil municipal refusait la proposition PR-343 d'un montant de 13 160 000 francs, comprenant un crédit d'étude de 1 195 000 francs et un crédit de 11 965 000 francs destiné aux travaux de rénovation, de remplacement et de nouvelles installations de toilettes publiques.

Suite au refus du Conseil municipal, décision a été prise de rénover le parc existant en améliorant les infrastructures et leur maintenance.

Fin 2005, un groupe de travail composé du Service de logistique et manifestations, du Service de l'énergie et du Service des bâtiments a été constitué avec pour mission l'analyse de l'état du parc et l'établissement d'un cahier des charges mettant en place les nouvelles recommandations techniques et environnementales en matière de rénovation et d'adaptation des W.-C. existants.

Fin 2007, le groupe, piloté par la Délégation à l'aménagement du territoire, se charge d'analyser et de faire le point sur l'ensemble du dispositif des W.-C. publics mis à disposition et de l'opportunité du maintien et/ou de la rénovation afin de proposer une stratégie d'intervention ciblée et cohérente. L'analyse prend en compte l'état de dégradation des édicules, mais aussi leurs valeurs intrinsèques ainsi que leurs situations géographiques (urbain - touristique - parc).

En avril 2008, le projet de rénovation pilote du W.-C. du Bourg-de-Four permet de valider le cahier des charges établi par le groupe de travail sur les recommandations techniques en matière de rénovation.

### **Historique de l'opération**

Le parc immobilier des W.-C. publics est aujourd'hui constitué d'une soixantaine d'édicules. Certaines de ces constructions représentent un patrimoine architectural inventorié et protégé.

Les premiers W.-C. datent du XIX<sup>e</sup> siècle et sont implantés en sous-sol.

Au XX<sup>e</sup> siècle, les changements de comportement et l'évolution sociale font concevoir les nouvelles installations en surface et leurs implantations seront liées aux transports en commun (tramways).

Aujourd'hui, pour des questions de vandalisme et d'insécurité, les nouvelles installations cherchent à s'intégrer au mobilier urbain. Dans cet esprit, les années 1980 ont vu l'apparition des premières générations de sanisettes automatiques.

L'analyse entreprise par le groupe de travail met en évidence la problématique de maintenance et d'entretien du parc actuel.

Si certains édicules demandent une maintenance normale qui peut être envisagée par des travaux d'entretien, la majorité des édicules ne répond plus aux recommandations en vigueur, ni aux performances énergétiques requises. L'assainissement de ces installations nécessite une intervention lourde (typologie et équipement inadaptés). Certains édicules sont par ailleurs fermés par suite de mauvaises fréquentations ou de détournements d'usage. Ces espaces ont été affectés à d'autres usages ou privatisés.

**Exposé des motifs**

Pour répondre à la problématique soulevée, après analyse de la situation de l'ensemble du parc immobilier, 21 sites sont concernés par des projets de rénovation dont dix dans la présente demande de rénovation et de remise à niveau selon les nouvelles recommandations techniques et environnementales définies par la Ville de Genève.

Un certain nombre de dossiers vont demander des travaux d'aménagements intérieurs conséquents et feront l'objet de requêtes en autorisation de construire. Lorsque l'accessibilité des personnes handicapées ne pourra être intégrée, la réalisation d'un édicule en surface indépendant sera étudiée (un relevé des équipements existants et une stratégie des besoins à l'échelle de la ville seront examinés).

**Programme**

Le projet de rénovation des édicules existants prévoit la requalification des espaces et des installations techniques:

- création d'un local technique et d'entretien pour le personnel de maintenance. Ce local permettra d'isoler tous les éléments techniques de la zone publique et d'avoir une protection anti-déprédation;
- une typologie réduisant au maximum les interfaces et autres espaces cachés pour éviter le détournement d'usage;
- un choix de matériaux et d'équipements résistant au vandalisme et faciles d'entretien (inox, équipement non démontable depuis l'espace utilisateur);
- maîtrise des fluides et des consommations; les locaux ne seront pas chauffés, mais une mise hors gel des installations sanitaires est prévue;
- ventilation: régulation adaptée et optimisée en fonction des sites concernés;
- électricité: le niveau d'automatisme doit permettre la gestion simple et efficace (détecteurs de présence) et un choix de luminaires adapté (vandalisme). D'une manière générale, la lumière naturelle sera exploitée au maximum;
- signalétique généralisée au niveau de la ville;
- l'accessibilité aux personnes handicapées sera étudiée pour chaque projet de rénovation. En cas d'impossibilité, une alternative sera cherchée (relevé de la situation actuelle et définition des besoins au niveau de la ville feront l'objet d'une étude).

**Planification des travaux**

Liste des sites concernés par la proposition.

*Première priorité*

1.1	Beaulieu, campagne	W.-C. en surface
1.2	Bois de la Bâtie, pataugeoire	W.-C. en surface
1.3	Bois de la Bâtie, restaurant	W.-C. en surface
1.4	Bois de la Bâtie, camping	W.-C. en surface
1.5	Eaux-Vives, quai marchand	W.-C. semi enterrés
1.6	Molard, place	W.-C. en sous-sol
1.7	Pâquis, quai marchand	W.-C. semi enterrés
1.8	Parc Mon-Repos	W.-C. en surface
1.9	Quai Gustave-Ador, Baby-Plage	W.-C. en sous-sol
1.10	Rive, carrefour	W.-C. en sous-sol

*Liste des sites qui feront l'objet d'une seconde tranche de demande de crédit:*

2.11	Augustins, place	W.-C. en surface
2.12	Eaux-Vives, place	W.-C. en sous-sol
2.13	Eaux-Vives, parc restaurant	W.-C. en surface
2.14	Franchises, parc	W.-C. en surface
2.15	Conseil-Général, rue (Uni II)	W.-C. en sous-sol
2.16	Geisendorf, parc	W.-C. en surface
2.17	Lausanne rue	W.-C. en sous-sol
2.18	Pestalozzi, école de Trembley	W.-C. en surface
2.19	Saint-Jean, Coulouvrenière	W.-C. en surface
2.20	Saint-Jean, école	W.-C. en surface
2.21	Saint-Jean, Prieuré	W.-C. en surface

La proposition du groupe de travail comprend le maintien de certains W.-C. sis en sous-sol (certains datant du XIX<sup>e</sup> siècle) pour des raisons de situation urbaine, de coût de remplacement et d'espace à disposition. La question de l'accessibilité aux PMR (personnes à mobilité réduite) est réglée par des installations existantes en surface ou complémentaires dans une future seconde étape de travaux qui fera l'objet d'une demande de crédit ad hoc.

**Estimation des coûts selon code CFE**

L'estimation des coûts pour la demande de crédit est basée sur le coût effectif des travaux réalisés sur le prototype du W.-C. du Bourg-de-Four.

<i>Position</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Unité</i>	<i>Quant./</i>	<i>Prix</i>	<i>Montants</i>
<i>CFE</i>			<i>éléments</i>	<i>HT</i>	<i>HT</i>
A	<u>Terrain</u> Raccordement de la parcelle aux réseaux de canalisations et de conduites		10	18 000	180 000

SÉANCE DU 12 MAI 2009 (après-midi)  
Proposition: rénovation des toilettes publiques

B	<u>Travaux préparatoires</u>	10	22 000	220 000
	Installations communes de chantier, démolitions, démontages, désamiantage Ouvrages provisoires, protections de fouilles, fondations et travaux			
D	<u>Fondations (bâtiment)</u>	10	17 000	170 000
	Excavations, remblayages, fondations, dalles de fond			
E	<u>Gros œuvre (bâtiment)</u>	10	15 000	150 000
	Revêtements extérieurs, étanchéités Fenêtres et portes extérieures			
I	<u>Installations techniques</u>	10	45 000	450 000
	Courant fort, télécommunication Chauffage, ventilation. Sanitaire			
M	<u>Aménagements intérieurs (bâtiment)</u>	10	80 000	800 000
	Cloisons, portes intérieures Grillages. Revêtements de sols, revêtements de parois, plafonds			
A-M	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)	10	197 000	1 970 000
V	<u>Frais secondaires</u> (de la construction)			10 000
	Essais de matériaux, photos, reproduction de documents, inauguration, autorisations, taxes			
W	<u>Honoraires</u>			350 000
A-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)			2 330 000
X	<u>Comptes d'attente et marge d'évolution du projet</u>			200 000
	Provision pour frais prévus ou imprévus ne pouvant être exactement définis qui seront transférés ultérieurement aux éléments concernés. Marge d'évolution du projet et frais de renchérissement			
A-X	Coût total de la construction (HT)			2 530 000
Z	<u>Taxe à la valeur ajoutée (TVA) 7,6%</u>			178 600
	Appliquée sur les positions B à X			
A-Z	Coût total de la construction (TTC)			2 708 600
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>			234 786
ZZ0	Information, concertation		1000	
ZZ1	Prestation des services pour les investissements 5% de (BZ + ZZ0)		126 480	

ZZ2	Intérêts intercalaires	53 122
	[Taux DSF (3,5% + 0,5%) x ((B-Z) + ZZ0 + ZZ1) /2 x durée en mois/12] <u>4% x 2 656 080 x 12</u> 100 x 2 x 12	
ZZ3	Fonds d'art contemporain	54 184
	2% de 2 709 202 (B-Z) + ZZ0 + ZZ1 + ZZ2)	
A-ZZ	Coût de l'opération	<u>2 943 386</u>
A déduire:		
	Crédit d'étude voté le 23 juin 2008	<u>400 000</u>
	Coût général de l'opération	2 543 386
	Total du crédit demandé	<u>2 543 400</u>

### Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de décembre 2008 et ne comprennent aucune variation.

### Valeurs statistiques (m<sup>2</sup>-m<sup>3</sup>-occupants, selon norme SIA 416)

Pour information et à titre indicatif, rapporté au nombre d'objets (dix W.-C.), le montant par objet est de 254 340 francs (hors crédit d'étude).

### Autorisation de construire

Ces projets de rénovation feront l'objet de requêtes en autorisation de construire qui seront déposées prochainement.

### Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront douze mois. La mise en exploitation sera progressive en fonction de la planification adoptée.

### Référence au 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 104.000.02 du 4<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2009-2020 pour un montant de 1 600 000 francs.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

– Charges annuelles eau, électricité (par édicule)	1600
– Entretien annuel pour les dix édicules	<u>250 000</u>
Total	251 600

Charge financière annuelle sur 2 543 400 francs comprenant les intérêts au taux de 3,50% et l'amortissement au moyen de 20 annuités 179 000

**Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le Service logistique et manifestations (LOM).

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 543 400 francs destiné aux travaux de rénovation et de remise à niveau de la première tranche des installations techniques des toilettes publiques existantes de la Ville Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 543 400 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 54 184 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 400 000 francs du crédit d'étude voté le 23.06.2008, soit un mon-

## Proposition: travaux dans divers restaurants scolaires

tant total de 2 943 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

**14. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 538 000 francs destiné à l'achat d'équipements et à des travaux de mise à niveau de différents restaurants et cuisines scolaires subventionnés par la Ville de Genève (PR-676 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Guy Dossan.**

La proposition PR-676 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 18 février 2009. Elle a été examinée lors des séances de commission des 18 et 25 mars 2009, sous la présidence de M<sup>me</sup> Linda de Coulon.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour l'exactitude de la prise de notes.

**Rappel de la proposition**

La Ville de Genève subventionne 13 associations, responsables de 40 restaurants scolaires (dont huit cuisines de production), qui servent plus de 4000 repas quotidiens, 150 jours par an. La majorité des restaurants scolaires se trouve dans des écoles.

On observe aujourd'hui une augmentation importante du nombre d'élèves fréquentant les restaurants scolaires. Cette augmentation, ainsi que la vétusté de certains de ces équipements, implique de nouveaux investissements.

---

<sup>1</sup> Proposition, 4749.

## Proposition: travaux dans divers restaurants scolaires

Plusieurs restaurants scolaires centenaires ont été fondés dans le souci d'offrir aux enfants des familles nécessiteuses un repas chaud, il paraît donc inconcevable qu'aujourd'hui la Ville de Genève ne garantisse pas la poursuite de cette activité.

Seules huit associations produisent elles-mêmes leurs repas, les cinq restantes les achètent à leurs consœurs. Le circuit «production-consommation» est rendu possible par un système dit de «liaison froide», qui conserve toutes les qualités nutritives des repas, tout en respectant les normes de sécurité alimentaires. Les repas sont produits, refroidis, livrés pour être ensuite réchauffés dans les restaurants grâce à des équipements de remise en température adéquats.

L'ensemble des restaurants scolaires bénéficie de la labellisation «Fourchette verte junior».

L'augmentation du nombre de repas servis a été de près de +10% durant la seule année 2007. Une des raisons les plus vraisemblables à cet accroissement, malgré une stagnation des effectifs d'élèves, est sans aucun doute la nécessité qu'ont les parents de travailler tous les deux et à temps plein.

Réalisées il y a une vingtaine d'années, un grand nombre d'infrastructures de cuisines scolaires arrivent au terme de leur longévité et leurs équipements, malgré un entretien régulier, doivent être remplacés ou redimensionnés pour répondre aux besoins actuels.

En effet, malgré l'ouverture de nombreux nouveaux lieux de restauration scolaire pour faire face à l'accroissement des besoins, leur nombre n'est pas suffisant pour répondre à la demande de manière satisfaisante. On observe donc une pression accrue sur les équipements existants et une augmentation des services au détriment du confort des enfants.

Mais surtout, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a émis des préavis défavorables pour certains de ces équipements quant à la poursuite d'activités de restauration, constatant une incompatibilité entre les moyens à disposition et l'accroissement du nombre des repas, avec le risque de voir se poser des problèmes de sécurité alimentaire.

Les travaux décrits dans la proposition PR-676 sont indispensables à la poursuite d'une activité reconnue et saluée d'intérêt public. Il s'agit d'assurer la pérennité des repas dans les restaurants scolaires dans des conditions de qualité, d'hygiène et de sécurité alimentaires à la hauteur des exigences édictées par la Confédération.

Il est donc impératif que des mesures soient prises sous peine de devoir réduire la capacité, voire de fermer des restaurants scolaires.

## Proposition: travaux dans divers restaurants scolaires

1. *Cuisine et restaurant scolaires de Plainpalais (école Hugo-de-Senger)*

Installation d'une chambre froide et d'une cellule de réfrigération

L'Association des cuisines scolaires de Plainpalais produit chaque jour près de 850 repas, livrés dans six restaurants scolaires (Hugo-de-Senger, Allobroges, Ferdinand-Hodler, Sécheron, Micheli-du-Crest, Barthélemy-Menn).

Un rapport du SCAV, du début 2008, recommandant de restreindre de moitié la production de cette cuisine afin de garantir des conditions de production et de stockage répondant au niveau actuel des équipements (notamment la séparation des produits secs des produits cuisinés, ainsi que la capacité de refroidissement des repas), un projet de remise à niveau a été évalué en urgence.

Il s'agit d'installer une deuxième chambre froide positive ainsi qu'une cellule de refroidissement rapide supplémentaire. Une modification de la répartition des locaux permettra l'installation de la chambre froide positive. La cellule de refroidissement rapide supplémentaire sera installée à côté de l'équipement existant.

Le total des travaux pour le restaurant scolaire de l'école Hugo-de-Senger se monte à 125 000 francs.

Aucune demande d'autorisation n'est nécessaire.

Les travaux sont prévus durant les vacances scolaires de l'été 2009, permettant une mise à disposition des nouveaux équipements pour la rentrée scolaire d'août 2009, selon l'exigence du SCAV.

Le budget prévisionnel d'exploitation supplémentaire est estimé à 2000 francs par an.

2. *Cuisine scolaire de l'école de l'Europe*

Installation d'une laverie à marmites

La cuisine scolaire de l'école de l'Europe produit près de 850 repas par jour, livrés à neuf restaurants (Europe, Lyon 99, Franchises, Geisendorf, Cayla, Liotard, Devin-du-Village et Saint-Jean et Maison de quartier de Saint-Jean). La progression moyenne annuelle du nombre de repas confectionnés ces dernières années est d'environ 7%, ce qui implique un équipement de laverie plus performant et adapté aux volumes des ustensiles de cuisine à laver.

Le total des travaux pour le restaurant scolaire de l'école de l'Europe se monte à 39 000 francs.

Aucune demande d'autorisation n'est nécessaire.

La durée des travaux ne prenant que quelques jours, ceux-ci peuvent se faire en cours d'année scolaire. La mise à disposition de ce nouvel équipement est souhaitée le plus rapidement possible.

Le budget prévisionnel d'exploitation supplémentaire est estimé à 1350 francs par an.

### 3. *Cuisine scolaire de l'école Le-Corbusier*

Remplacement de deux braisières et d'une marmite basculante

La cuisine de production de l'école Le-Corbusier produit 650 repas par jour, livrés à cinq restaurants (Le-Corbusier, Contamines, Pré-Picot, Allières et 31-Décembre).

Les équipements datent de près de vingt ans et ont dû faire face à un accroissement constant des besoins en repas. Le remplacement du matériel existant permettra de produire de plus grandes quantités dans de meilleures conditions.

Le total des travaux pour le restaurant scolaire de l'école Le-Corbusier se monte à 79 000 francs.

Aucune demande d'autorisation n'est nécessaire.

La durée des travaux ne prenant que quelques jours, ceux-ci peuvent se faire en cours d'année scolaire. La mise à disposition de ce nouvel équipement est souhaitée le plus rapidement possible.

Aucune plus-value sur le budget d'exploitation.

### 4. *Cuisine scolaire de l'école Saint-Gervais*

Nouvelle ventilation cuisine et création d'un W.-C.-douche pour adultes

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a entrepris d'évaluer la construction de toilettes et d'une douche pour les employé-e-s, en plus des W.-C. existants filles et garçons, pour répondre aux normes et à une demande du Conseil municipal.

De plus, le système de ventilation de la cuisine de production doit être remplacé afin d'augmenter la capacité d'évacuation des vapeurs pour répondre à l'augmentation de la production et aux normes de sécurité.

Le total des travaux pour le restaurant scolaire de l'école Saint-Gervais se monte à 165 000 francs.

Aucune demande d'autorisation n'est nécessaire.

## Proposition: travaux dans divers restaurants scolaires

La durée des travaux ne prenant que quelques jours, ceux-ci peuvent se faire en cours d'année scolaire. La mise à disposition de ce nouvel équipement est souhaitée le plus rapidement possible.

Aucune plus-value sur le budget d'exploitation.

*5. Cuisine scolaire de l'école des Croupettes*

## Réfection des sanitaires et de l'économat

Le SCAV demande, dans un rapport établi en août 2007, que les toilettes du restaurant scolaire soient adaptées aux besoins des enfants prenant des repas à midi, en nombre suffisant et surtout dans des conditions répondant aux normes d'hygiène actuelles et que des travaux soient également effectués dans la salle à manger et l'économat, afin de répondre aux besoins actuels.

Le total des travaux pour l'école des Croupettes se monte à 130 000 francs.

Aucune demande d'autorisation n'est nécessaire.

La durée des travaux ne prenant que quelques jours, ceux-ci peuvent se faire en cours d'année scolaire. La mise à disposition de ce nouvel équipement est souhaitée le plus rapidement possible.

**Séance du 18 mars 2009**

*Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de M<sup>me</sup> Isabelle Widmer-Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Olivier Koeb, architecte au Service des écoles et institutions pour l'enfance*

M<sup>me</sup> Widmer-Bisevac rappelle que la Ville subventionne 13 associations, qui gèrent 40 restaurants scolaires situés sur son territoire, qui servent chaque jour 4000 repas, et qu'il y a huit cuisines de production pour tous ces restaurants, dont les équipements sont parfois vétustes et nécessitent un renouvellement ou une adaptation.

Elle ajoute que la forte augmentation d'inscriptions aux restaurants scolaires et au parascolaire accroît la pression sur les cuisines. De plus, dans certains cas, le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a émis des exigences de conformité aux normes, nécessaires à la poursuite des activités de restauration. Elle souligne que les travaux sont nécessaires sous peine de devoir, à terme, baisser ou arrêter la production de repas.

## Proposition: travaux dans divers restaurants scolaires

M. Tornare tient à rappeler que tous les restaurants scolaires pratiquent aujourd'hui les mêmes prix, alors qu'auparavant les tarifs variaient en fonction des quartiers. Il dit être attaché à quatre principes d'alimentation à appliquer dans les restaurants scolaires: quantité, qualité, diversité et sécurité. Ces principes impliquent bien évidemment des contraintes. La fréquentation en hausse des restaurants est un signe de succès, mais elle se traduit par une pression sur les équipements et implique donc une vigilance accrue.

A une question d'un commissaire démocrate-chrétien sur la capacité de la Ville de Genève à anticiper l'augmentation de la fréquentation dans les restaurants scolaires, M<sup>me</sup> Widmer-Bisevac répond que la moyenne de progression cantonale se situe à 10% par an. Elle précise que la planification scolaire, que le Service des écoles et institutions pour l'enfance mène avec le Service de l'urbanisme, en se fondant sur les taux de fréquentation, inclut aussi une réflexion sur les besoins des cuisines scolaires. Le maire ajoute que cette réflexion est en marche et il souligne que, contrairement à d'autres communes, en Ville de Genève il n'y a pas d'exclus.

A la question du même commissaire sur le taux de parents qui ne payent pas, il est répondu qu'il y a 300 000 francs d'impayés, dont 200 000 francs en contentieux, soit 15%-20%. Il y a certes de mauvais payeurs, mais la plupart des cas sont toutefois dus à des difficultés financières. En outre, certaines associations sont plus ou moins bien organisées pour envoyer les rappels. Le magistrat tient également à préciser qu'à Genève aucun enfant n'est refusé dans les restaurants scolaires, aussi bien dans la municipalité que dans le canton.

Un commissaire libéral souhaiterait savoir de quand datent les normes invoquées par le SCAV, quand elles seraient susceptibles de changer et si elles sont cantonales, fédérales ou européennes. Il aimerait aussi connaître la durée de vie estimée des équipements inclus dans la proposition PR-676.

M. Koeb explique que les équipements actuels sont conformes aux normes qui étaient en vigueur au moment où ils ont été installés, ce qui explique que ces équipements soient encore en fonction. Par contre, des adaptations s'imposent pour répondre à la hausse de la demande. De plus, l'entretien des appareils les plus anciens commence à être difficile. Investir pour les changer coûte, mais multiplier les réparations coûte davantage. Pour lui, les normes dont il est question sont davantage des «normes de bon sens» que des exigences légales. Le magistrat estime que les normes en matière de restauration sont moins nombreuses en Suisse qu'ailleurs. Les exigences proviennent d'autre part le plus souvent du Canton. M<sup>me</sup> Widmer-Bisevac propose de consulter les rapports du SCAV et les normes suivies par le Service de l'énergie et de donner une réponse écrite à la commission.

Le commissaire radical s'étonne de voir qu'une douche est demandée à l'école de Saint-Gervais. Faut-il donc s'attendre à une série de demandes de

## Proposition: travaux dans divers restaurants scolaires

crédit pour avoir des douches partout? Il lui est répondu que toutes les cuisines n'ont pas de douches, mais, dans le cas de Saint-Gervais, il en existe une qui doit être déplacée. La supprimer signifierait donc une perte de confort. M. Koeb précise que, du point de vue des normes, les douches pour le personnel sont recommandées.

Les cuisines arrivant au terme de leur longévité avec plus de vingt ans, un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaiterait savoir, s'il est judicieux de faire tous ces travaux vu le nombre d'années des bâtiments eux-mêmes. Il lui est répondu que la proposition PR-676 s'applique à des équipements et non pas à des bâtiments, qui, eux, sont en état.

**Séance du 25 mars 2009**

Les commissaires ayant reçu les informations complémentaires demandées lors de la séance précédente, cette séance est donc consacrée à la discussion et au vote.

L'objet ayant toutefois été clairement présenté et répondant à des besoins avérés et justifiés, il ne soulève pas de discussion nourrie.

Tous les groupes voteront donc la proposition PR-676.

Le Parti démocrate-chrétien recommande toutefois de rendre attentif le Conseil administratif à l'importance de présenter sans délai les demandes de crédit de rénovation dont l'utilité est évidente et exprime à nouveau son souhait qu'il gagne en proactivité dans ce domaine, si important pour les enfants et les familles.

Arrivée au terme de l'examen de la proposition PR-676, la commission des travaux, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'approuver l'arrêté ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

**M. Guy Dossan, rapporteur (R).** Je voudrais faire une remarque d'ordre général. Il n'y a pas si longtemps, certains magistrats se plaignaient que les objets restent pendant une année dans les commissions. Or, ici, nous voyons que la proposition date d'il y a trois mois, comme d'ailleurs tous les autres objets qui reviennent de la commission des travaux et qui n'y restent pas plus de trois ou quatre mois!

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 538 000 francs destiné à l'achat d'équipements et aux travaux pour la mise à niveau de différents restaurants et cuisines scolaires subventionnés par la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 538 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**Le président.** Le point suivant est le rapport PR-685 A, concernant la subvention pour le 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Jean Calvin. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Carron-Cescato...

**M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato, présidente de la commission des arts et de la culture (DC).** Monsieur le président, je constate que M<sup>me</sup> Wenger, rapporteuse sur cet objet, est absente. Je sais qu'elle a des choses à dire et je trouve un peu gênant de traiter ce rapport maintenant...

**Le président.** Je n'ai pas été prévenu, M<sup>me</sup> Wenger ne m'a rien dit, mais je veux bien faire voter le report de ce point à notre séance de 20 h 30.

**Mis aux voix, le report est accepté par 32 oui contre 22 non (2 abstentions).**

**15.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29520 intitulé «Gare des Eaux-Vives» (PR-670 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Brunier.**

**Traitement de la proposition**

La proposition PR-670 a été renvoyée à l'examen de la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 18 février 2009. Mise à l'ordre du jour de quatre séances (3, 17 et 24 mars, et 28 avril 2009), elle a été réellement traitée lors de trois séances de la commission de l'aménagement et de l'environnement, les 3 et 24 mars ainsi que le 28 avril 2009, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler. Les procès-verbaux ont été rédigés avec soin par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit ici remercié.

**Examen de la proposition**

La proposition PR-670, tout comme la proposition PR-669 qui lui est liée, a été présentée à la commission par les soins de M<sup>mes</sup> Bojana Vasiljevic-Menoud, directrice générale de l'aménagement du territoire (DT), et Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et MM. Frédéric Wüest, chef de projet au Service de la planification localisée (DT), et Daniel Schmitt, adjoint au Service d'urbanisme. Elle n'a pas fait l'objet de demande d'auditions supplémentaires.

**Préambule**

L'aménagement du site de la gare des Eaux-Vives, lié à la création de ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), constitue le principal lieu de renouvellement urbain en ville de Genève, un véritable morceau de ville. La Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) et le Service d'urbanisme de la Ville ont établi ce projet de plan directeur de quartier qui doit permettre d'aménager ce site tout en répondant aux enjeux communaux et cantonaux: le passage de la ligne du CEVA, la création d'espaces publics agréables, l'utilisation judicieuse du potentiel constructible, l'adaptation des infrastructures.

---

<sup>1</sup> Proposition, 4713.

**Rôle du plan directeur**

Le plan directeur de quartier engage les autorités entre elles sur un programme commun. Dans le cas de la gare des Eaux-Vives, il lie, au-delà de la Ville et de l'Etat, le secteur Infrastructures des CFF.

Pour la Ville de Genève, la validation du plan directeur de quartier permettra de préciser le cahier des charges du concours pour la Nouvelle Comédie, pour celui consacré aux espaces publics, d'élaborer un plan localisé de quartier (PLQ) en vue de la construction d'immeubles de logement et d'activités, et d'engager les études pour la voie verte CEVA.

**Composantes du plan directeur**

Le projet se compose de la manière suivante:

- des plans et coupes définissant l'organisation spatiale du futur quartier;
- de 28 fiches de mise en œuvre par thèmes (énergies, mobilités douces, etc.);
- d'un rapport d'évaluation environnementale. Ces documents sont résumés dans une plaquette de présentation.

**Observations**

Le projet de plan directeur de quartier a fait l'objet d'une douzaine de lettres d'observations émanant, pour la plupart, d'associations actives dans le quartier ou dans le domaine de la mobilité. Elles ont toutes reçu des réponses circonstanciées de la DGAT. Les principaux sujets de préoccupation portent sur la question du stationnement des voitures individuelles, que ce soit celles des habitants du quartier, des utilisateurs du train et autres transports publics, ou des personnes voulant accéder aux futurs commerces et équipements publics (Nouvelle Comédie) prévus dans le futur. Ces observations n'ont pas fait, en tant que telles, l'objet d'une discussion au sein de la commission

**Réponses aux questions des commissaires**

*Remarque de la rapporteuse: Les questions des commissaires se rapportant à l'ensemble du projet «Gare des Eaux-Vives» ayant été posées sans se soucier de les rattacher à l'une ou à l'autre des deux propositions PR-669 et PR-670, elles seront rapportées dans leur succession chronologique, en reproduisant le même paragraphe dans les deux rapports.*

A des questions émanant d'une commissaire, il a été précisé que la rue Viollier assurerait une liaison entre le haut et le bas du quartier, mais que le bus

Propositions: plan directeur de quartier et limites de zones  
à la gare des Eaux-Vives

N° 9 ne pourra pas y passer, le gabarit de la rue étant trop petit. Une commissaire s'est inquiétée du gabarit maximal des immeubles, qui devrait être de 21 m à la corniche, et de l'assèchement éventuel des arbres situés en dessous de la tranchée couverte. Un système de *by-pass* est prévu afin d'éviter ce problème et également les pressions trop fortes sur le radier du CEVA; les eaux de surface seront récupérées. A la question d'une commissaire concernant le nouveau parcours du bus N° 9, on a précisé que celui-ci devrait être plus efficace. Un commissaire, demandant si un quartier sans voiture était possible, il lui a été précisé qu'il s'agissait d'un choix politique, mais que les taux de stationnement seront arrêtés dans les futurs PLQ, avec l'objectif de les diminuer au maximum. La zone de développement 3, qui intrigue une commissaire, a été choisie par similitude avec les zones voisines et comme la plus apte à répondre aux divers scénarios envisagés. Une zone 2 aurait fortement réduit les espaces publics. Le P+R est prévu pour fonctionner avec les bus plus qu'avec les trains. Des places de stationnement pour les personnes voyageant vers des destinations plus lointaines que le canton seront prévues. Les déplacements piétonniers seront favorisés sur l'espace central et également par des liaisons transversales au niveau de la rue des Vollandes et selon d'autres axes à créer. La végétalisation se fera par le biais d'une séquence d'espaces verts en continuité. Enfin, la cadence des trains sera d'un toutes les demi-heures dans les deux sens. Ces trains auront 320 m de long, les RER seront plus courts.

*(La rapporteuse estime utile de reproduire le texte de la réponse écrite fournie aux commissaires concernant la question du nombre des places de stationnement.)*

*Question de la commission, exprimée par les soins et selon les termes de sa présidente*

«Lors de la consultation publique du plan directeur de quartier, le rapport d'évaluation environnementale fait état d'un besoin en stationnement voitures de 820 places, dont 650 à réaliser en souterrain. Or la proposition PR-670 qui nous est soumise indique la réalisation de 350 places (ordre de grandeur), dont 120 pour les logements et 50 pour les utilisateurs du train. Exit les besoins des commerces, les compensations des petits parkings existants (notamment 80 places) ou les 100 places demandées par la Ville pour les habitants actuels de ce quartier sinistré en matière de places de stationnement. Pourquoi, très concrètement sur quelle base, et à l'initiative de qui (Ville ou Canton) s'est-on pareillement écarté des conclusions du rapport d'évaluation environnemental initial?»

*Réponse du Service d'urbanisme du 31 mars 2009*

«Le rapport d'évaluation environnementale a été établi au mois de février 2008, en comptant une place par logement et en tenant compte du ratio maximum

Propositions: plan directeur de quartier et limites de zones  
à la gare des Eaux-Vives

admis par le règlement cantonal pour les places liées aux emplois. Il intègre par ailleurs 180 places pour les habitants du quartier. Diverses considérations ont toutefois amené les responsables du projet du plan directeur à recommander une diminution substantielle du nombre de places à réaliser. Il y a lieu de préciser que le plan ne détermine pas physiquement un nombre de places, mais que le nombre qui sera finalement retenu déterminera le nombre de niveaux de parkings dans les sous-sols des lots B, E et F.

»Ces considérations sont les suivantes:

- un nouveau règlement cantonal relatif au stationnement a été adopté en juillet 2008. Il prévoit désormais un minimum de 0,5 place par logement et non plus 1 place pour ce secteur afin de tenir compte de la présence à moyen terme de l'une des plus importantes gares du réseau ferroviaire. Au vu du résultat de l'étude environnementale citée (chapitre 4.1.1.2) qui indique que le projet (selon le tableau 3 du rapport) «pourrait présenter un impact significatif sur la qualité de l'air, dont certains indicateurs sont déjà dépassés» et qui recommande de «prévoir des mesures de minimisation, le cas échéant d'accompagnement», le groupe de travail Etat-Ville estime qu'il y a lieu d'utiliser les ratios minimaux afin de limiter l'augmentation du trafic motorisé dans un secteur qui souffre déjà de phénomènes de pollution sonore et atmosphérique. Cette application explique le chiffre de 350 places exprimé en «ordre de grandeur» qui ne comprend pas les places destinées aux résidents du quartier;
- pour les résidents du quartier, l'objectif de ne pas aggraver leur condition de parcage n'est pas remis en question, mais il s'avère qu'il existe probablement d'autres solutions que la création de places supplémentaires. En effet, les observations faites en surface aux abords immédiats de la gare, sur la parcelle de l'Etat et sur le domaine public hors zone bleue, montrent que ces places sont en majorité utilisées par des pendulaires et non par des habitants du quartier. D'autre part, une étude récente menée avec la Gérance immobilière municipale montre qu'une partie du besoin en places de stationnement pour les habitants du quartier des Eaux-Vives pourrait être satisfaite par une optimisation des locations des places de parkings de la Gérance immobilière municipale qui possède au cœur du quartier des parkings souterrains dans lesquels on trouve des places vacantes et des places louées à des pendulaires;
- une certaine prudence s'impose sur la profondeur des ouvrages en sous-sol. Compte tenu de leur configuration particulière (peu de largeur disponible compte tenu de la gare CFF et du domaine public) et de la présence de la nappe phréatique, leur coût de réalisation peut s'avérer important avec des répercussions à mesurer sur les loyers des utilisateurs. Pour la phase de planification à venir, soit l'établissement d'un plan localisé de quartier, des informations complémentaires seront disponibles;

Propositions: plan directeur de quartier et limites de zones  
à la gare des Eaux-Vives

- le projet de l'aménagement de l'espace public issu du concours à organiser en 2010 déterminera la capacité de parcage sur le domaine public. Cette information permettra de savoir s'il suffit pour accueillir les places visiteurs et les places manquantes résidents en zone bleue ou si une partie de la demande doit être reportée en garage souterrain dans les lots B, E et F;
- le résultat d'investigations complémentaires à mener avec la Gérance immobilière municipale pour diminuer la location aux pendulaires au profit de locations aux habitants du quartier;
- une connaissance plus précise de la destination des bâtiments, voire de leurs utilisateurs, du phasage de leur construction et des plans financiers;
- de nouvelles données statistiques sur l'évolution du taux de motorisation en lien notamment avec les catégories de logement.

»Pour conclure: le projet de plan directeur permet d'intégrer plus de places de stationnement qu'il ne le préconise, notamment en application de la fiche N° 20 «stationnement». Le Conseil municipal peut se contenter d'en prendre acte dans l'attente de sa décision sur le projet de plan localisé de quartier et des compléments d'informations qui pourront être alors apportés ou se déterminer dès maintenant sur l'orientation souhaitée pour la suite de la planification, dans le cadre de la proposition PR-670.»

### **Discussion et prise de position des groupes**

Lors de la séance du 28 avril 2009, dernier examen de la proposition au sein de la commission, une proposition d'amendement du groupe des Verts a fait naître une relativement longue discussion au sein de la commission. Elle concernait l'opportunité de demander la création d'un écoquartier, en ajoutant un arrêté 2, ainsi libellé: «Propose de lancer un processus en vue de la création d'un écoquartier». La discussion a tourné autour de la définition de ce concept, sur le fait que le quartier dans lequel le projet s'insère est déjà largement bâti, même si 28 000 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher vont être créées. Une commissaire d'A gauche toute! a évoqué l'abandon de cette notion même dans des villes qui ont tenté l'expérience. Les fiches de mises en œuvre thématiques pour le projet ont semblé largement suffisantes à plusieurs commissaires de différentes sensibilités politiques. Le principe de mixité sociale qui, effectivement, n'est pas traité dans ces fiches, devra être affirmé lors de l'adoption du futur PLQ. Du coup, la discussion étant ouverte, la question du nombre des places de parking – qui avait suscité la question écrite de la commission au Service d'urbanisme pendant ses travaux, demandant une explication sur la différence importante de leur nombre entre le chiffre donné lors de l'enquête publique (820) et celui donné en commission (350) – est revenue et a débouché également sur une proposition d'amendement.

Propositions: plan directeur de quartier et limites de zones  
à la gare des Eaux-Vives

Mis aux voix, l'amendement des Verts demandant un arrêté 2 ainsi libellé: «Propose de lancer un processus en vue de la création d'un écoquartier» a été refusé avec le score suivant: 2 oui (Ve) contre 7 non (2 DC, 2 L, 2 UDC, 1, R) et 5 abstention (3 S, 2 AGT).

L'amendement radical demandant un arrêté 2 stipulant: «Demande de mettre en place une offre de stationnement de 800 places, dont 650 en parking souterrain» a obtenu 7 oui (1 R, 2 DC, 2 L, 2, UDC) contre 7 non (2 Ve, 3 S, 2 AGT), soit l'égalité des voix mais, le non l'emportant dans ce cas, il a donc été refusé.

### **Vote final et conclusions**

La proposition PR-670 a été acceptée à l'unanimité par la commission (2 DC, 2 L, 2 UDC, 1 R, 3 S, 2 AGT, 2 Ve).

Au bénéfice des précisions données par le Conseil administratif, du contenu de la plaquette explicative et des conclusions de la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement, cette dernière vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à approuver le projet de résolution:

### *PROJET DE RÉOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11 bis, alinéa 7, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – Approuve le plan directeur de quartier N° 29520 intitulé «Gare des Eaux-Vives».

**15.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29561 sur le territoire de la commune de Genève Eaux-Vives (création d'une zone de développement 3 et de trois zones de verdure) au lieu-dit «Gare des Eaux-Vives» (PR-669 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Brunier.**

### **Traitement de la proposition**

La proposition PR-669 a été renvoyée à l'examen de la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 18 février 2009. Mise à l'ordre du jour de quatre séances (3, 17 et 24 mars, et 28 avril 2009), elle a été réellement traitée lors de trois séances de la commission de l'aménagement et de l'environnement, les 3 et 24 mars puis le 28 avril 2009, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler. Les procès-verbaux ont été rédigés avec soin par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit ici remercié.

### **Examen de la proposition**

La proposition PR-669, tout comme la proposition PR-670 qui lui est liée, a été présentée à la commission par les soins de M<sup>mes</sup> Bojana Vasiljevic-Menoud, directrice générale de l'aménagement du territoire (DGAT/DT), et Isabelle Charrollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et MM. Frédéric Wüest, chef de projet au Service de la planification localisée (DT), et Daniel Schmitt, adjoint au Service d'urbanisme. Elle n'a pas fait l'objet de demande d'auditions supplémentaires.

### **Préambule**

Le projet de raccordement de la gare Cornavin à la gare des Eaux-Vives trouve son origine au XIX<sup>e</sup> siècle. Par la suite, en 1912, une convention entre le Canton de Genève, la Confédération et les CFF en vue de relier Cornavin, les Eaux-Vives et Annemasse fut signée. Après diverses péripéties, elle a été réactivée officiellement en 2002, sous le nom de projet Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

---

<sup>1</sup> Proposition, 4704.

**Description succincte du projet***Périmètre et données foncières*

Le projet de modification de limites de zones est d'une superficie totale d'environ 54 000 m<sup>2</sup>, il porte principalement sur la parcelle N° 2432, propriété de l'Etat de Genève, correspondant à la gare des Eaux-Vives, mais également sur les parcelles N<sup>os</sup> 1030, 1430, 1531, 1786 part., 1806, qui sont propriété de l'Etat ou de la Ville et, partiellement sur les parcelles dp 1786, dp 3000, dp 3001, dp 3012 et dp 3013. Ce périmètre se trouve actuellement en zone ferroviaire, à l'exception d'une petite partie du secteur située en zone de verdure. Le site est occupé par quelques bâtiments, d'une surface brute de plancher d'environ 7100 m<sup>2</sup>.

*Objectif du projet de loi*

Le projet de modification des limites de zones permettra l'aménagement des terrains situés à proximité de la future gare des Eaux-Vives. Le périmètre futur devrait se répartir entre environ 46 740 m<sup>2</sup> en zone de développement 3 et environ 7260 m<sup>2</sup> en zone de verdure.

*Potentiel du périmètre*

Le déclassement prévu devrait permettre, à terme, la réalisation d'un véritable quartier urbain, central et très bien desservi par les transports publics. Des logements, un équipement culturel d'importance régionale, des équipements de quartier, des surfaces dédiées aux activités administratives et commerciales y sont d'ores et déjà prévus. Une société simple de valorisation (Sovagev) a été mise en place afin de permettre aux différents propriétaires concernés de définir le principe de répartition des droits à bâtir et les modalités qui permettront leur mise en œuvre. Elle a pour mission principale l'élaboration d'un plan localisé de quartier. De plus, une coordination est menée en vue de dégager des synergies entre le projet de la gare, le projet CEVA et l'aménagement du périmètre.

Le présent projet de modification des limites de zones rend possible l'aménagement des terrains situés autour de la future gare des Eaux-Vives, prévue dans le cadre du projet CEVA. Il constitue une opportunité pour la Ville de réaliser du logement et d'autres équipements publics. Ce quartier bénéficiera d'une desserte en transports collectifs de grande qualité, propice au développement d'activités.

**Observations**

Le projet de modification des limites de zones a donné lieu à trois observations pendant la mise à l'enquête publique émanant des CFF, de l'Association des

Propositions: plan directeur de quartier et limites de zones  
à la gare des Eaux-Vives

intérêts des Eaux-Vives AIEV-GE et du Touring Club Suisse. Elles ont été transmises à la commission, ainsi que les réponses données par la DGAT, sans susciter de remarques particulières de la part des commissaires.

### Réponses aux questions des commissaires

*Remarque de la rapporteuse: Les questions des commissaires se rapportant à l'ensemble du projet «Gare des Eaux-Vives» ayant été posées sans se soucier de les rattacher à l'une ou à l'autre des deux propositions PR-669 et PR-670, elles seront rapportées dans leur succession chronologique, en reproduisant le même paragraphe dans les deux rapports.*

A des questions émanant d'une commissaire, il a été précisé que la rue Viollier assurerait une liaison entre le haut et le bas du quartier, mais que le bus N° 9 ne pourra pas y passer, le gabarit de la rue étant trop petit. Une commissaire s'est inquiétée du gabarit maximal des immeubles, qui devrait être de 21 m à la corniche, et de l'assèchement éventuel des arbres situés en dessous de la tranchée couverte. Un système de by-pass est prévu afin d'éviter ce problème et également les pressions trop fortes sur le radier du CEVA; les eaux de surface seront récupérées. A la question concernant le nouveau parcours du bus N° 9, on a précisé que celui-ci devrait être plus efficace. Un commissaire demandant si un quartier sans voiture était possible, on lui a précisé qu'il s'agissait d'un choix politique mais que les taux de stationnement seront arrêtés dans les futurs plans localisés de quartier, avec l'objectif de les diminuer au maximum. La zone de développement 3, qui intrigue une commissaire, a été choisie par similitude avec les zones voisines et comme la plus apte à répondre aux divers scénarios envisagés. Une zone 2 aurait fortement réduit les espaces publics. Le P+R est prévu pour fonctionner avec les bus plus qu'avec les trains. Des places de stationnement pour les personnes voyageant vers des destinations plus lointaines que le canton seront prévues. Les déplacements piétonniers seront favorisés sur l'espace central et également par des liaisons transversales au niveau de la rue des Vollandes et selon d'autres axes à créer. La végétalisation se fera par le biais d'une séquence d'espaces verts. Enfin, la cadence des trains sera d'un toutes les demi-heures dans les deux sens. Ces trains auront 320 m de long, les RER seront plus courts.

### Discussion et prise de position des groupes

Lors de la séance du 28 avril 2009, dernier examen de la proposition au sein de la commission, la proposition PR-669 n'a pas suscité, contrairement à la PR-670, de discussion supplémentaire, ni de proposition d'amendement. Elle a été votée sans modification.

**Vote et conclusions**

La proposition PR-669 a été acceptée par la commission à l'unanimité des membres présents (2 DC, 2 L, 1 R, 2 UDC, 3 S, 2 AGT, 2 Ve).

Au bénéfice des précisions données par le Conseil administratif et des conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement, cette dernière vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté suivant:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones N° 29561 sur le territoire de la commune de Genève Eaux-Vives (création d'une zone de développement 3 et de trois zones de verdure) au lieu-dit «Gare des Eaux-Vives».

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (R).** Je dirai quelques mots sur ces deux propositions dont la commission de l'aménagement et de l'environnement a été saisie en parallèle, double saisie qui nous semble faire largement sens, puisque les deux objets sont complémentaires. En effet, l'une des propositions statue sur le type de zones et les modifie de manière à permettre la réalisation du projet, alors que l'autre décrit le programme, qui justifie en quelque sorte la modification de zone. Si j'entre dans ces précisions, c'est qu'à notre sens, pour prendre une décision en connaissance de cause en matière d'aménagement et plus largement d'urbanisme, il faut à la fois connaître les conditions de fond, le type de zone et ce qu'elle autorise ou non, et le programme, le contenu, ce que l'on veut réaliser.

Dans le cas présent, l'essentiel du périmètre concerné est à transformer en zone de développement 3, qui est un régime identique à celui des périmètres adjacents. La zone 3 permet des logements, des activités et des équipements publics,

Propositions: plan directeur de quartier et limites de zones  
à la gare des Eaux-Vives

et elle fait la part belle aux espaces publics, de manière plus avantageuse que la zone de développement 2. Or ce qui est souhaité dans le cadre du plan directeur de quartier (PDQ), c'est précisément de construire un nouveau morceau de ville, avec des habitations, des emplois, des équipements et des transports publics, et une qualité urbaine certaine, traduite par l'existence d'espaces publics à vivre.

A ce propos, il peut d'ailleurs paraître étonnant que la proposition de PDQ n'ait pas donné lieu à des auditions de la part de la commission de l'aménagement et de l'environnement. En réalité, le projet de plan, largement débattu dans les médias depuis que l'on connaît le projet du CEVA, semble faire l'unanimité. Les quelques lettres d'observations qui ont été reçues avaient trait essentiellement à la mobilité et au stationnement. De même, ce qui peut également étonner, c'est qu'en commission la discussion se soit essentiellement focalisée sur la proposition des Verts de lancer un processus en vue de la création d'un écoquartier.

Pour le surplus, je reprendrai la parole ultérieurement au nom de mon groupe. Je voudrais juste conclure en soulignant l'investissement de la commission et tout particulièrement de la rapporteuse, M<sup>me</sup> Brunier, dans l'étude de ce projet, investissement qui permet à notre plénum de se prononcer ce soir dans les limites des délais légaux, alors que nous avons des ordres du jour extrêmement chargés.

**M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, rapporteuse (S).** Je remercie la présidente de la commission, pour ses compliments. Il n'est pas si fréquent qu'on en fasse dans cette enceinte, où on est souvent plus prompt à relever les défauts que les qualités des uns et des autres...

Je ne m'étendrai pas longuement sur ces deux propositions, qui sont liées et qui ont été votées à l'unanimité en commission, même si, pour l'une d'entre elles, des amendements ont été refusés, comme indiqué dans le rapport. Nous nous trouvons ici devant un des effets très directs du projet CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), un de ses effets importants sur la ville, la gare des Eaux-Vives étant certainement l'endroit où l'impact du CEVA sera le plus important pour notre commune. Il s'agira, non pas de nuisances éventuelles ou de craintes des uns et des autres, mais bien au contraire de la création d'un nouveau quartier, d'un nouveau morceau de ville, dans une zone qui, pour le moment, il faut bien le dire, est une sorte de friche ferroviaire, puisque la ligne existante est peu utilisée.

On ne peut donc que se réjouir – et c'est d'ailleurs ce qui ressort des votes de la commission – que le projet CEVA se réalise, qu'il se concrétise, pour notre commune, par la création de logements et d'équipements utiles à tous – dont la Nouvelle Comédie – de commerces et d'espaces verts, à proximité de cette nouvelle liaison ferroviaire. C'est donc un satisfecit général qui accueille à la fois le

Propositions: plan directeur de quartier et limites de zones  
à la gare des Eaux-Vives

déclassement de zone, qui permettra la réalisation de ce nouveau quartier, et le plan directeur, qui a été concocté en parfaite concertation entre les services de l'Etat et ceux de la Ville. A première vue, aucune opposition ne devrait donc se lever ce soir dans ce plénum.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett** (Ve). Les Verts sont très contents des propositions qui nous sont soumises. Nous nous félicitons de la démarche consistant à examiner la vision, le contenu, comme l'a relevé la présidente de la commission, avec le plan directeur de quartier, puis à faire une étude d'impact et, en conclusion de ce travail, à soumettre le projet de modification de limites de zones. Cela a eu pour conséquence que la proposition PR-669 traitant de la modification des limites de zones n'a pas suscité beaucoup de discussions et a été acceptée à l'unanimité de la commission, les Verts y compris.

Concernant le contenu du plan directeur de quartier, comme l'a relevé la rapporteuse, le CEVA libère une grande partie de cette friche urbaine et permet de construire un morceau de ville. Nous sommes très satisfaits de la vision qui se dessine, à savoir l'image d'un quartier mixte, avec des logements, des activités, des commerces, des équipements publics, des infrastructures pour les jeunes, mais aussi des bâtiments à hautes performances énergétiques et une esplanade piétonne offrant aux habitants une nouvelle manière de s'appropriier le quartier, notamment parce qu'elle permet une liaison entre le haut et le bas des Eaux-Vives, actuellement séparés par les voies de chemin de fer. Le concept inclut également la voie verte, associant végétation et mobilité douce, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Par contre, nous regrettons que ce plan directeur de quartier ne parle pas de mixité sociale et nous, les Verts, serons très attentifs à ce que cette notion soit prise en compte.

En l'occurrence, ce plan directeur contient presque tous les ingrédients d'un écoquartier. Je dis presque, parce que ce qui manque à l'écoquartier que nous, les Verts, aimerions bien voir naître à cet endroit, c'est la participation des acteurs du quartier, futurs et actuels. Nous souhaitons que ceux-ci aient leur mot à dire et c'est pourquoi nous proposons un amendement consistant à ajouter l'article 2 suivant à la résolution PR-670:

*Projet d'amendement*

«Art. 2. – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'associer formellement, et dès le début de la planification détaillée des éléments du périmètre, les acteurs du quartier à la planification.»

Propositions: plan directeur de quartier et limites de zones  
à la gare des Eaux-Vives

Enfin, je voudrais dire un mot concernant le stationnement. Dans l'étude d'impact faite préalablement au plan directeur, un besoin de 800 places de stationnement était évoqué. Mais l'étude soulignait aussi que ce besoin, s'il était comblé, risquait d'amener beaucoup de nuisances en termes de bruit et de pollution, dans un quartier déjà sinistré du point de vue de la pollution de l'air. Après la consultation publique, le taux de stationnement par logement a donc été adapté au nouveau règlement cantonal en force et a été diminué à 0,5%. Cela nous a évidemment réjouis, d'autant qu'on se trouve là au centre d'un nœud de transports publics. Les Verts ne comprennent pas qu'on fasse l'effort de construire des bâtiments à hautes performances énergétiques pour réduire la pollution, qu'on investisse beaucoup dans les transports publics et qu'en même temps on encourage le transport individuel... Celui-ci doit être remplacé par les transports publics, c'est la seule solution conséquente, et dans ce sens nous sommes contents des diminutions proposées.

Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à approuver ce plan directeur de quartier.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler (R).** Je ne reviendrai pas sur ce qui a fait l'unanimité de la commission. Je relèverai juste un point en particulier, qui est celui de l'offre en stationnement évoquée par M<sup>me</sup> Heberlein. Comme elle l'a dit, lors de l'étude d'impact environnemental, un besoin de 820 places a été évalué. Il ne s'agissait pas là d'une hypothèse, mais d'une évaluation chiffrée venant d'un bureau d'étude dûment agréé et compétent en la matière. Après la consultation publique, une fois que l'ensemble des observants se furent prononcés, ces 820 places ont été diminuées à 350 places, dont le Service d'urbanisme de la Ville nous a dit qu'elles étaient «un ordre de grandeur». Alors, soit, c'est un ordre de grandeur, nous avons reçu des explications, des arguments relatifs à cette diminution, mais aucune évaluation précise. D'un côté, un bureau a produit des évaluations chiffrées selon des méthodes reconnues, et ensuite nous nous retrouvons avec des diminutions qui font l'objet de réflexions, d'argumentation, mais qui sont des hypothèses qui ne se vérifieront pas forcément à l'avenir.

A ce stade, je souhaite rappeler brièvement ce qu'implique le PDQ des Eaux-Vives: 250 logements, 400 emplois, la Nouvelle Comédie avec une salle de 500 places, respectivement de 200 places, ainsi qu'une gare CFF. De plus, il implique également la suppression de 80 places de parc existant actuellement sur la voirie des Eaux-Vives, quartier sinistré en termes de stationnement. Or, pour l'ensemble de ces besoins, on prétend que 350 places seront un ordre de grandeur suffisant... Eh bien, nous, nous n'y croyons pas du tout!

Nous ne demandons pas forcément une place par logement, une place par emploi et une place pour chaque siège de la Nouvelle Comédie: nous deman-

dons simplement que les évaluations faites par le bureau d'étude, lors de l'étude d'impact environnemental, soient prises en considération et appliquées. Raison pour laquelle nous déposons un amendement qui vise à introduire un article 2 à la résolution PR-670, ainsi libellé:

*Projet d'amendement*

«Art. 2. – Demande la mise en place d'une offre de stationnement de 800 places, dont 650 en parking souterrain».

**M. Christian Zaugg** (AGT). Comme nous n'aimons pas répéter les choses, nous dirons simplement que notre groupe souscrit pleinement aux propos tenus par M<sup>me</sup> Heberlein Simonett, au nom des Verts. Nous soutiendrons également l'amendement qu'elle a déposé concernant la participation de la population, qui nous semble effectivement judicieux.

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Je reviens sur l'amendement déposé par l'Entente relatif au parking. L'analyse faite par le Département du territoire et reprise dans le rapport de M<sup>me</sup> Brunier – dont je souligne l'excellente qualité – nous indique que si le ratio de places de stationnement est passé de 820 à 350 places, c'est en fonction des besoins des habitants et des commerçants du quartier. Cela signifie que l'on peut réduire de manière sensible le nombre de places par rapport à la situation actuelle, en partant d'ores et déjà du principe que les commerces du quartier seront moins prospères, qu'ils attireront un achalandage plus faible et qu'en conséquence il est absolument inutile qu'ils soient joignables en automobile! C'est là une réflexion dont la Ville avait peut-être les moyens il y a encore six ou neuf mois, mais qui n'est plus de mise aujourd'hui, alors que le Conseil administratif prépare ses budgets et ses plans financiers, de même que – malheur à lui! – le budget financier quadriennal pour expliquer les déficits et le retour aux profits. Je crois pouvoir affirmer sans crainte que le Conseil administratif, pour une fois, devrait être en mesure de comprendre ce langage...

Mais il y a pire, en matière de stationnement. En effet, l'élément essentiel du site, ce ne sont ni les habitants, ni les commerçants, ni même la gare, mais bien le désir fondamental du Conseil municipal d'y réaliser la Nouvelle Comédie et ses deux salles, d'une jauge importante, fonctionnant le soir, la nuit. Alors, Mesdames et Messieurs, vous me direz sans doute que nous irons à la Nouvelle Comédie en tram... Ce sera effectivement le cas pour certains, mais j'ose espérer que vous avez plus d'ambition pour la Nouvelle Comédie et que vous n'allez pas fixer la jauge en fonction de la capacité d'y accéder à vélo ou en tram! Il y a

lieu de considérer cette scène par rapport à son attraction, scène dont le magistrat a d'ores et déjà dit qu'elle devait être de niveau européen. Cela signifie que l'on va venir d'un peu partout. Or, malheureusement, le tram a quant à lui un réseau limité.

Partant, l'intérêt intellectuel que nous portons à la culture, au développement des arts à Genève, et l'intérêt pratique que représente la réalisation d'une nouvelle salle commandent que celle-ci soit accessible par tous les moyens possibles. Accessible à pied ou en patin à roulettes pour faire plaisir aux Verts, dont la doctrine commence sensiblement à nous lasser... Accessible en train pour ceux qui espèrent pouvoir rentrer malgré l'heure tardive à laquelle se terminent les spectacles... Mais encore accessible à tous les autres, pour leur permettre d'aller à la Comédie, de s'y réjouir, de quitter la salle sans se ruer sur les vestiaires, voire sans partir avant la fin pour être sûr de prendre son transport public. Comme le disait le célèbre comédien genevois Jack Rollan, après l'amour on se caresse: à la fin du spectacle, on reste ensemble... (*Exclamations.*) Mais oui, c'est important!

Il n'y a rien de plus triste pour un spectateur que de courir après son vestiaire! Qu'il n'y ait rien après le spectacle, sinon la préoccupation de prendre son manteau et son chapeau, voilà une vision extrêmement courte de la culture. Or, c'est ce que vous proposez avec une Comédie sans parking, une Comédie qui dépend tout entière des horaires des CFF ou de la SNCF! Ce que vous proposez, c'est la précipitation et un spectacle qui se termine en queue de poisson! A titre personnel, je ne le souhaite pour personne, et notamment pas pour les habitants de Genève. C'est pourquoi je vous suggère d'applaudir à la création d'un parking, qui n'aura pas d'autre effet que de valoriser la culture à Genève – c'est là peut-être un paradoxe que les Verts ne peuvent pas comprendre, mais que les autres comprendront très bien!

**Le président.** Mesdames et Messieurs, il est 19 h 5 et cinq orateurs sont encore inscrits... Je vous propose donc de suspendre nos débats pour les reprendre à 20 h 30. J'ai encore une communication à faire: le groupe et les magistrats socialistes sont invités à se réunir quelques minutes à la salle Nicolas-Bogueret.

## 16. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

**17. Interpellations.**

Néant.

**18. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . . 6470
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . . 6471
3. Questions orales . . . . . 6475
4. Interpellation du 17 décembre 2008 de M. Jacques Hämmerli: «Où l'on constate que le Conseil administratif cède gratuitement à un grand établissement financier les conditions contractuelles de l'octroi d'un droit de superficie ou comment certains conseillers administratifs ont diminué le domaine privé de la Ville de Genève et ses revenus» (I-181). . . . . 6490
5. Interpellation du 21 avril 2009 de M<sup>me</sup> Christiane Olivier: «Déclarations et courrier de M. Mugny à la suite de la réponse à la motion M-840 et au projet d'arrêté PA-92 (Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève)» (I-192). . . . . 6494
6. Proposition du Conseil administratif du 18 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 315 010 francs destiné à l'aménagement d'un cheminement piétonnier et pour les vélos, reliant la rue Pestalozzi et la route de Meyrin, par la rue des Fontaines-Saintes et l'avenue de la Forêt (PR-696). . . . . 6495
7. Proposition du Conseil administratif du 25 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 548 865 francs destiné à assurer le financement du redéploiement du réseau de la Ville de Genève, du 1<sup>er</sup> plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, de la 1<sup>re</sup> étape du système de gestion du parc immobilier, ainsi que du système d'information et de l'équipement du Conseil municipal (PR-698) . . . . . 6502
8. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> avril 2009 en vue de la modification de l'assiette de la servitude de distance et vue droite existante, inscrite au Registre foncier le 11 février 1987 sous PjD 41 sur la parcelle N° 1897 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, sise au lieu-dit Saint-

Jean, au profit de la parcelle N° 4319, même commune, située rue Beau-Site 1B, propriété de M<sup>me</sup> et M. Brigitte et Alain Frank et de M<sup>me</sup> Annick Papazian Porta (PR-699)..... 6537

9. Proposition du Conseil administratif du 8 avril 2009 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 3 722 600 francs, soit:

- un crédit de 3 161 000 francs destiné aux travaux de rénovation et de transformation de la villa Freundler, située à la place Saint-François 4, et des aménagements extérieurs aux abords immédiats du bâtiment, situés sur les parcelles N°s 3173, 3176 et 3568, feuille 41 du cadastre de la commune Genève-Plainpalaïs;
- un crédit de 540 000 francs destiné à la remise en état du mur d'enceinte et aux travaux de réaménagement du parc et des cheminements, situés à la place Saint-François 4, sur les parcelles N°s 3173, 3176, 3568 et 2176, feuille 41 du cadastre de la commune Genève-Plainpalaïs;
- un crédit de 21 600 francs destiné au mobilier et aux équipements pour les locaux abritant des activités pour la jeunesse (espace de quartier), situés à la place Saint-François 4, sur la parcelle N° 3173, feuille 41 du cadastre de la commune Genève-Plainpalaïs (PR-700)..... 6547

10. Proposition du Conseil administratif du 8 avril 2009 en vue de:

- l'ouverture d'un crédit budgétaire de 259 000 francs pour 2009 destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous»;
- l'ouverture d'un crédit budgétaire pluriannuel de 3 947 250 francs destiné à la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, soit la manifestation «2012 Rousseau pour tous». Ce crédit budgétaire est réparti en quatre tranches annuelles, inscrites aux budgets de fonctionnement des années 2010, 2011, 2012 et 2013, soit:
  - 329 000 francs en 2010;
  - 1 002 500 francs en 2011;
  - 2 305 500 francs en 2012;
  - 310 250 francs en 2013,

et il est destiné, d'une part, essentiellement à couvrir les subventions allouées à des tiers et, d'autre part, à compléter les budgets de fonctionnement des services/institutions du département de la culture (PR-701)..... 6580

11. Proposition du Conseil administratif du 22 avril 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur communal «Genève 2020 – Renouvellement durable d'une ville-centre» (PR-702) ..... 6684
12. Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 650 750 francs (frais d'acte, émoluments, enregistrement compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 326, section Petit-Saconnex, propriété de feu M. Jean Tua, sise rue Chandieu (PR-703) ..... 6688
13. Proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 543 400 francs destiné à la première tranche des travaux de rénovation et de remise à niveau des toilettes publiques existantes de la Ville Genève (PR-705) ..... 6694
14. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 538 000 francs destiné à l'achat d'équipements et à des travaux de mise à niveau de différents restaurants et cuisines scolaires subventionnés par la Ville de Genève (PR-676 A). 6701
- 15.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29520 intitulé «Gare des Eaux-Vives» (PR-670 A). 6709
- 15.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2009, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29561 sur le territoire de la commune de Genève Eaux-Vives (création d'une zone de développement 3 et de trois zones de verdure) au lieu-dit «Gare des Eaux-Vives» (PR-669 A) ..... 6715
16. Propositions des conseillers municipaux ..... 6723
17. Interpellations ..... 6724
18. Questions écrites ..... 6724

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*